

MAURICE SOURIAU

# Louis XVI

et

# La Révolution

---

PARIS  
ANCIENNE MAISON QUANTIN  
7. rue. Saint-Benoît.



LOUIS XVI

ET

LA RÉVOLUTION

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE ILLUSTRÉE

---

**Ouvrages parus :**

- ED. SAYOUS..... Les Deux Révolutions d'Angleterre (1603-1689), et la nation anglaise au xvii<sup>e</sup> siècle.  
H. CARRÉ..... La France sous Louis XV.  
P. MONCEAUX..... La Grèce avant Alexandre.  
JEAN H. MARIÉJOL... L'Espagne sous Ferdinand et Isabelle.  
F.-T. PERRENS..... La Civilisation florentine du xiii<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle.
- 

**En préparation :**

- LECOY DE LA MARCHE. La France sous saint Louis.  
ERNEST DENIS..... L'Unité allemande.

Tous droits réservés.

---

Cet ouvrage a été déposé au Ministère de l'Intérieur  
en avril 1893.

ЛБЗ  
356

УНИВ. БИБЛИОТЕКА  
Р. И. Бр. 12487

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE ILLUSTRÉE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM.

J. ZELLER

Membre de l'Institut.

VAST

Docteur ès lettres.

LOUIS XVI  
ET  
LA RÉVOLUTION

PAR

MAURICE SOURIAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS



PARIS

ANCIENNE MAISON QUANTIN  
LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES

7, rue Saint-Benoît

MAY & MOTTELOZ, DIRECTEURS



A

MONSIEUR E. ZÉVORT

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CAEN

*Respectueux hommage.*



## PRÉFACE

---

Ce livre est illustré : c'est le premier fait qui frappera le lecteur : c'est donc aussi la première question à expliquer. Presque tous ces dessins sont les reproductions fidèlement et artistiquement faites d'estampes révolutionnaires. Puisque nos pères trouvaient utile de représenter aux yeux des événements dont on venait d'être témoin, nous avons, nous, tout à gagner à contempler, à côté d'un texte qui nous raconte une grande journée, ou qui nous parle d'un homme important, un dessin qui nous indique plus exactement quels étaient les traits de ce personnage, quel était bien précisément le milieu matériel où s'est passé tel ou tel grand fait de la Révolution.

Il faut aussi dire un mot de la valeur historique de ce livre. Il a été soumis aux règles générales de cette collection : il n'y a là ni notes, ni références. Il est parfaitement inutile de rebuter par l'appareil scientifique l'œil du lecteur, lorsqu'on s'adresse non pas aux historiens de profession, mais simplement à ceux qui aiment à parcourir des livres d'histoire. Il est d'un autre côté absolument nécessaire de rassurer la religion du

lecteur, en lui prouvant que les théories ou les opinions personnelles de l'auteur ne sont pour rien dans ce livre, que les faits parlent seuls, et qu'ils ont été scrupuleusement choisis.

Les chapitres V, VI et VII, qui forment une grande partie de cet ouvrage, sont puisés presque uniquement dans les trente et un premiers volumes des *Archives parlementaires*, publiées par MM. Mavidal et Laurent. Il faut reconnaître sans doute que cette collection présente quelques défauts : ils ont été signalés dans les numéros des 14 janvier et 14 mars 1889 de *la Révolution française*, par MM. Guiffrey et Aulard. Pourtant c'est encore la meilleure source, et la plus abondante. Pour les débats de la Constituante, les *Archives* sont supérieures au *Moniteur*. Elles sont plus complètes, car elles ont été faites à l'aide du *Moniteur* lui-même, des œuvres des principaux orateurs, et enfin du *Journal Logographique*. Elles sont plus impartiales, car on sait que le *Moniteur* a reflété moins souvent la vérité des débats que l'opinion des partis qui ont successivement dominé nos premières assemblées. Il vaut donc mieux, en fin de compte, prendre les textes dans les *Archives parlementaires*, et c'est ce que nous avons fait.

Pour les autres chapitres, et en particulier pour tout ce qui concerne personnellement le roi ou la reine, on peut s'appuyer, avec la plus entière confiance, sur la correspondance de Marie-Thérèse, de Marie-Antoinette, et de Mercy-Argenteau, publiée par MM. d'Arneth et Gessroy. Bien mieux que toutes les correspondances où, au milieu de documents authentiques, apparaissent des pièces fabriquées à loisir par des esprits inventifs, et accueillies trop facilement par des éditeurs confiants, cette série de lettres, prises presque toutes dans les archives de

Vienne, nous permet de connaître le fond du cœur de cette reine qui a eu sur son mari, et par conséquent sur le royaume, une influence capitale.

Le secret de cette correspondance ne fut deviné que par une seule personne, le secrétaire intime du cardinal de Rohan : encore l'abbé Georgel n'en avait-il découvert qu'une lettre. Mais on avait en France, sinon des certitudes, du moins des soupçons sur cet échange de lettres confidentielles : Mercy écrit à Kaunitz, le 24 décembre 1791 : les patriotes « supposent que je ne suis qu'un conseiller secret donné à la Reine, et déguisé en ambassadeur ». Cette lettre figure dans le livre de M. Feuillet de Conches.

On sait avec quelle prudence, ou, pour mieux dire, avec quelle défiance on doit se servir de ce recueil : les documents qu'il renferme ont été publiés sans critique, sans esprit scientifique. L'éditeur aurait dû se défier des pseudo-autographes qu'il avait réunis trop aisément, sachant que, du vivant même de Marie-Antoinette, circulaient déjà de fausses lettres de la reine. M. Feuillet de Conches défend assez faiblement l'authenticité de ces lettres, dans la préface de son troisième volume. Des erreurs évidentes ont été signalées par quiconque a eu à se servir de cet ouvrage, par MM. de Goncourt, dans leur histoire de *Marie-Antoinette*; par des historiens plus critiques, M. Pingaud, l'auteur de la *Correspondance de Vaudreuil avec le comte d'Artois*; M. Desjardins, dans sa Monographie sur le Petit-Trianon, et surtout M. Geffroy, dans son *Gustave III et la Cour de France*; dans deux articles de la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 juillet, du 15 août 1866, et enfin dans son introduction à la correspondance authentique de Marie-Antoinette avec sa mère. Tout

n'est pourtant pas à dédaigner dans ce vaste recueil : à partir du troisième volume la provenance des pièces est indiquée. Récemment encore, dans la *Revue historique* de mai-juin 1890, M. Flammermont reconnaissait que tout ce recueil n'était pas à rejeter en bloc.

A coup sûr il est plus prudent de s'appuyer sur les correspondances bien certainement authentiques, celle de Vaudreuil avec le comte d'Artois, publiée par M. Pingaud ; celle de Mercy avec le prince de Kaunitz et Joseph II, éditée par MM. d'Arneth et Flammermont ; celle du comte de Fersen, publiée par son petit-neveu, le baron R.-M. de Klinckowström. Parmi les correspondances secrètes, écrites sous la dictée des événements, il est bon de prendre celle qui a été publiée par M. de Lescure. Deux raisons doivent lui donner la préférence : d'abord l'autorité qui s'attache au nom de l'éditeur ; de plus, en contrôlant ce récit par les autres témoignages, on arrive à cette conclusion : jusqu'en 1791, l'auteur anonyme de cette correspondance est bien informé de toutes les petites histoires de Versailles et du Louvre ; il nous a révélé bien des anecdotes curieuses sur la famille royale.

Bien entendu, il faut rapprocher de ces correspondances les meilleurs Mémoires du temps. Les dépouiller tous est chose à peu près impossible. Le mieux est de puiser aux sources les plus pures, de s'adresser aux témoins les plus impartiaux. A ce titre, le Journal et les Lettres de Gouverneur Morris sont de première valeur. Cet Américain, aristocrate d'instincts et de relations, tory d'opinion, ne peut être suspect de fanatisme révolutionnaire ou contre-révolutionnaire. Il a été séduit par le charme de Marie-Antoinette : il cherche même à obtenir une

mèche de ses cheveux. Il voudrait conserver la noblesse comme corps politique. Il aime cette société qui disparaît : il serait assez de l'avis de Talleyrand sur la douceur de vivre sous ce régime qu'il voit s'écrouler. Il adore Paris qu'il déclare la capitale de l'Europe. Il est bien vu des Parisiens. Il a donc toutes les facilités pour bien voir et la société officielle et le monde révolutionnaire. Il a la première qualité nécessaire pour faire un bon témoin : il est curieux. Le seul inconvénient de cette importante déposition, c'est qu'elle ne nous est transmise par son éditeur qu'à l'état de fragments reliés par un récit du reste bien documenté.

On ne saurait également avoir trop de confiance dans les exquis souvenirs de la baronne d'Oberkirch. D'une véracité rigide, d'une honnêteté protestante, bonne royaliste et très tolérante, M<sup>me</sup> d'Oberkirch réconcilie (tout au moins pendant le temps que l'on met à lire ses Mémoires) les esprits les plus chagrins et les plus moroses avec cet ancien régime où il y avait tant de gens d'esprit, et même nombre de gens de cœur. On a le temps de se ressaisir avec le baron de Besenval. Celui-ci nous met assez bien au courant des petites histoires de cour. Mais il ne faut jamais oublier, en le lisant, qu'il appartient au parti Polignac. De plus, toutes les fois qu'il parle du rôle qu'il a joué, et qu'il se met en scène (cela lui arrive souvent), on doit se rappeler que ce baron suisse est un peu gascon, et qu'il a fait dans ses Mémoires cette précieuse confidence : « J'aime, dit-il, à être content de moi, ce qui me suffira toujours. »

Pour les témoignages de source française, et l'usage qu'il faut en faire, voici la règle que nous avons suivie : toutes les fois que nous avons eu à signaler une faiblesse du gouver-

nement monarchique, nous nous sommes attaché à n'en saisir l'aveu que chez un royaliste. Nous avons tâché de donner le moins d'importance possible dans notre esprit, et le moins de place possible dans notre livre aux auteurs de Mémoires qui, venus après beaucoup d'autres, n'ont évidemment qu'un désir : réfuter les assertions de leurs prédécesseurs. On n'a plus alors à peser des dépositions de témoins, mais des plaidoiries d'avocats. Quelques-uns parlent visiblement *pro domo sua*. C'est ce qui est arrivé à l'auteur des Mémoires le plus souvent cités : M<sup>me</sup> Campan.

Il est inutile de passer en revue tous les Mémoires qui ont été consultés pour cette étude : leur valeur historique est assez connue. Pour les livres de seconde main, les emprunts ont été bornés le plus possible aux travaux récents, composés sur des documents rares, sur des pièces d'archives. Du reste, les nombreuses citations faites dans ce travail n'ont pas été purement et simplement copiées dans les notes des ouvrages même les plus sérieux : elles ont été prises directement dans les textes. C'est une question d'honnêteté et de prudence. Pour n'en donner qu'une preuve, M. Jobez cite dans sa *France sous Louis XVI*, au tome II de l'édition de 1877, page 442, un mot très curieux de Marmontel : celui-ci, observant à Versailles la joie des courtisans au renvoi de Turgot, s'assombrit; à quelqu'un qui lui demande sur quoi il médite, il répond, en élevant la voix : « Je me représente, d'après tout ce que je vois ici, l'image d'une troupe de brigands rassemblés dans la forêt de Bondy, à qui l'on vient d'annoncer que le grand prévôt est renvoyé. » Ce témoignage serait capital, venant de l'historiographe de France, qui n'avait certes pas à se plaindre de l'ancien régime, et qui, au témoignage

de Morris, était loin d'être un révolutionnaire. Le malheur, c'est que Marmontel ne dit rien de semblable dans ses Mémoires. Il faut se défier des ouvrages de seconde main, et même des livres puisés aux sources, lorsqu'ils sont composés par de trop puissants esprits. On regrette de ne pouvoir rien emprunter aux études sur l'ancien régime et la Révolution, faites par un des maîtres de la pensée moderne, M. Taine : c'est l'historien le plus systématique, le plus constructif, et par conséquent le guide le plus dangereux pour l'histoire révolutionnaire. On doit réserver sa confiance à quelques œuvres d'une excellente et froide critique, qui ont paru dans ces derniers temps. Il faut citer surtout celles qui sont dues à la société de travailleurs et de savants qui se sont groupés autour de la revue justement appréciée, *la Révolution française*. C'est grâce à leurs monographies exactes et aux textes publiés par eux que l'on peut essayer de faire de la science et non de la politique, de l'histoire et non de la légende, même pour tout ce qui touche à cette brûlante question de la Révolution.



## INTRODUCTION

---

Lorsqu'en 1774 Louis XVI monte sur le trône, sa nullité personnelle promet un règne incohérent. Il n'y a pas unité dans les différentes tentatives qui remplissent sa vie politique jusqu'en 1791, parce qu'en réalité ce sont des esprits différents et même ennemis qui agissent successivement sous son nom, sans qu'il soit capable d'imposer à ses agents une direction générale unique. Il ne pouvait pas garder les ministres de Louis XV, les uns parce qu'il les détestait personnellement, comme d'Aiguillon, les autres parce qu'ils étaient généralement haïs, comme Maupeou. Le nouveau ministère, après quelques hésitations, comprend Vergennes, Sartine, Miromesnil, Saint-Germain, Malesherbes et Turgot. C'est ce dernier qui est en vedette, d'abord à cause de l'importance de ses fonctions : il a le contrôle général des finances ; ensuite à cause de ses idées : c'est le représentant du parti économiste. Mais, quoiqu'on ait pris l'habitude de dire le ministère Turgot, c'est l'influence occulte de Maurepas qui domine. Une première mesure maladroite est le rappel des parlements chassés par Maupeou. On flatte ainsi l'opinion publique, mais en réalité on remet la couronne au greffe. On le voit bien dès l'année sui-

vante. A la guerre des farines, les excellentes idées de Turgot sur la libre circulation des grains échouent dans la pratique par l'opposition ignorante des paysans, peut-être aussi par les sourdes menées des ennemis du ministre. La résistance grandit à mesure que Turgot tâche de mettre en pratique ses projets de réformes. En 1776 la suppression des jurandes et des maîtrises, l'abolition de la corvée, l'édit sur la circulation des vins, amènent une conjuration des privilégiés contre les réformateurs. Malesherbes



JETON D'ARGENT  
FRAPPÉ EN 1777 POUR L'EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

donne sa démission; Turgot est disgracié. Le comte de Saint-Germain disparaît du ministère de la guerre, où ses réformes ont été maladroitement; il reste de ses différentes tentatives deux choses : l'armée est blessée dans sa dignité par l'introduction des coups de plat de sabre dans l'échelle des punitions : la maison militaire du roi, considérablement réduite, sera insuffisante pour défendre Louis XVI au début de la Révolution.

Alors survient le premier ministère de Necker en 1776. Necker a le grand tort de ne pas supprimer la loterie, déplorable invention du successeur immédiat de Turgot, de Clugny. Il ne peut qu'améliorer par des économies la situation financière et réunir par des emprunts assez d'argent pour faire face aux

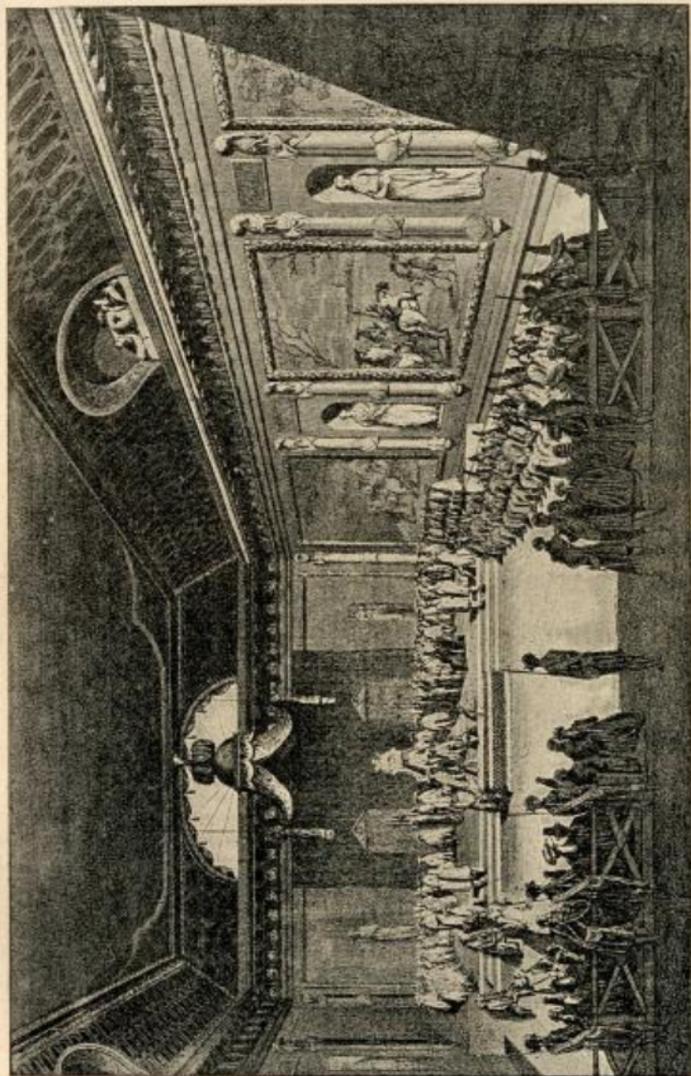


AVÈNEMENT DE LOUIS-AUGUSTE XVI  
ET DE MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE AU TRÔNE DE FRANCE  
(10 mai 1774).

dépenses de la guerre d'Amérique. En 1777, la capitulation de Saratoga met fin aux hésitations du gouvernement français, hésitations bien faciles à comprendre : sous la pression de l'opinion publique une royauté absolue protège des sujets en révolte contre leur souverain légitime. Le 6 février 1778, la France signe avec les États-Unis un traité d'alliance. La même année a lieu la bataille navale d'Ouessant qui, sans être une victoire bien décidée, est un événement glorieux pour les armées françaises. L'Espagne entre dans la lutte en 1779 : la flotte franco-espagnole jette un instant la terreur en Angleterre, mais n'aboutit à rien. En revanche, en 1780, Rochambeau, avec une petite armée, est transporté en Amérique : il y retrouve La Fayette. Aidée par la flotte du comte de Grasse, l'armée franco-américaine force le général Cornwallis à capituler à York-Town, le 7 octobre 1781.

La même année, en janvier, Necker publie son fameux *Compte Rendu*. Après avoir fourni de son mieux de l'argent pour la guerre, Necker était à bout de ses réformes. Esprit surfait, habile surtout à établir sa popularité personnelle, et à communiquer aux autres la haute idée qu'il a de lui-même, Necker saisit l'opinion publique, et lui présente pour la première fois l'état des dépenses et des recettes de la royauté. Les privilégiés, alarmés par quelques-unes de ses réformes, profitent de cette innovation, qui blesse la vanité du roi, pour faire tomber l'indiscret ministre : le 19 mai 1781 Necker donne sa première démission.

Les embarras de toute nature continuent, surtout les difficultés d'argent. C'est un symptôme significatif que ce soit le ministre des finances qui attache régulièrement son nom aux différents ministères. Joly de Fleury, d'Ormesson, inférieurs à



ASSEMBLÉE DES NOTAIRES, TENUE A VERSAILLES LE 22 FÉVRIER 1787.

leur tâche, traînent jusqu'en 1783. Le traité de Versailles venait de mettre fin à la guerre de l'Indépendance. Après la capitulation du fort Philippe à Minorque, en février 1782; après un insuccès complet devant Gibraltar, malgré les batteries blindées de Darçon et la présence du comte d'Artois, les victoires du bailli de Suffren dans les mers de l'Inde avaient amené une paix que tout le monde désirait par lassitude, et qui est signée le 3 septembre 1783, paix peu avantageuse pour nous au fond, mais encore assez glorieuse. C'est le seul beau moment du règne de Louis XVI. Les catastrophes de toute nature vont maintenant s'accumuler sans interruption : en 1783, Calonne arrive aux affaires.

On pouvait croire la France aussi complètement ruinée que possible; Calonne trouve pourtant moyen d'augmenter encore le gâchis financier. Empruntant de tous côtés, il jette l'argent à plaisir. L'or coule à Versailles. Les courtisans ne se sont jamais vus à pareille fête. Du coup, le ministre qui trouve tant de ressources est le dieu de la finance. La cour est un vrai paradis. Malheureusement la fête dure peu. D'abord le premier gros scandale du règne éclate : c'est l'affaire du collier. Le 15 août 1785, le grand aumônier de France, le cardinal de Rohan, est arrêté brusquement, en habits pontificaux, au moment où il se prépare à officier. On sait que, trompé par la comtesse de la Motte, il a cru acheter, pour la reine, et sur son désir, un magnifique collier de diamants. Le Parlement condamne l'intrigante et acquitte la dupe : c'était du même coup frapper la reine. Puis un second scandale se révèle : Calonne, à bout d'expédients, est bien obligé d'avouer que le trésor est vide, que les ressources sont épuisées longtemps à l'avance par des anticipations : pour

comblent le déficit, on ne peut plus sacrifier que les abus. Ceux qui en vivent protestent, et Calonne tombe le 8 avril devant la première Assemblée des notables qui se réunit à Versailles, du 22 février au 25 mai 1787.

Le principal adversaire de Calonne à cette assemblée,



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE PAR LOUIS XVI AU PALAIS  
(19 novembre 1787).

Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, devient son successeur et présente à l'enregistrement du Parlement deux édits sur la subvention territoriale. Exilé à Troyes pour sa résistance, le Parlement, fort de la faveur publique, revient en triomphateur, et résiste plus vivement encore le 19 novembre à la volonté du roi : alors le 8 mai 1788, dans un lit de justice tenu à Versailles, Louis XVI frappe le Parlement, et crée une

cour plénière, destinée à enregistrer les édits politiques et financiers. Mais l'archevêque n'a ni assez d'énergie pour faire triompher son coup d'État, ni assez d'argent pour vivre : après un essai de banqueroute, le 25 août 1788, il fait place à Necker.

Celui-ci réunit une seconde assemblée des notables, du 6 novembre au 12 décembre 1788, pour décider de la grande question des états généraux, la seule et redoutable ressource qui reste à cette monarchie aux abois ; pour décider surtout à l'avance du rôle qu'y jouerait le tiers état. Aurait-il un nombre de représentants égal à celui des deux premiers ordres réunis ? Délibérerait-on par tête ou par ordre ? Quoique les notables repoussent ce qu'on appelle le doublement du tiers, la cour, ou plutôt Necker, décide en faveur de l'opinion publique, sans rien fixer malheureusement sur la question du vote par ordre ou par tête. Le 5 mai 1789, les états se réunissent à Versailles.

---

# LOUIS XVI ET LA RÉVOLUTION

---

## CHAPITRE PREMIER.

### Louis XVI<sup>1</sup>

Lorsqu'on essaye de préciser son impression sur ce roi inhabile dont on a fait un martyr, l'esprit flotte. A résumer d'abord les souvenirs que laissent dans l'esprit les historiens de la Révolution, tantôt on est porté à s'apitoyer sur un excellent homme, victime des fautes d'autrui, tantôt, au contraire,

1. Sources: *Journal de Louis XVI*, Archives nationales, Armoire de fer, carton 10, n° 1. — Correspondance de M. de Vergennes, carton des Rois, K, 161. — *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI*, etc., publiée par M. de Lescure. — *Maria-Theresia und Marie-Antoinette*, par M. d'Arneht. — *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy Argenteau*, publiée par MM. d'Arneht et Geffroy. — *Correspondance secrète du comte de Mercy Argenteau avec l'Empereur Joseph II*, etc., publiée par MM. d'Arneht et Flammermont. — *Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein*, publiée par M. Léouzon-le-Duc. — *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*. — *Diary and letters of Gouverneur Morris*. — *Mémoires de Bescaval*, M<sup>me</sup> Campan, Marmontel, Weber, Dusaulx, Ferrières, Bouillé, Dumouriez. — *Souvenirs de la baronne d'Oberkirch*. — *Souvenirs d'un page à la cour de Louis XVI*, par le comte d'Hézeccques. — *Souvenirs sur Mirabeau*, par E. Dumont. — *Voyages en France*, par Young. — *Tableau de Paris*, par Mercier. — *Collection complète des tableaux de la Révolution française*. — *Nouvelles de Paris et de Versailles*, dans Hippeau, *Gouvernement de Normandie*. — *Gustave III et la cour de France*, par Geffroy. — *Journal de Louis XVI*, par Nicolardot, — Flammermont, *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers*, décembre 1884. — *Louis XVI, Marie-Antoinette*, etc., par Feuillet de Conches. — *Marie-Antoinette et sa famille*, par de Lescure. — *La Révolution française*, 14 juillet 1889.

on s'irrite contre ce personnage, si fort au-dessous de son rôle, et qui a contribué plus que personne à irriter le peuple jusqu'à la fureur. Lorsqu'on lit ensuite les mémoires et les correspondances des contemporains, l'impression se précise : chez Louis XVI l'homme vaut mieux que le roi.

Quoiqu'il eût été fort mal instruit, il avait essayé de combler lui-même les lacunes de son instruction. Même, s'il fallait en croire un de ses anciens pages, le comte d'Hézeccques, Louis XVI aurait aimé le théâtre, en particulier la tragédie : « Connaissant bien tous les grands poètes, juste appréciateur de leurs beautés, et doué d'une mémoire heureuse, ce prince se trouvait là dans son élément. La sublime mélodie des vers de Racine lui était particulièrement agréable. Je me rappelle qu'un soir, au coucher, à Fontainebleau, on parla d'une tragédie de ce poète qu'on venait de représenter. Un des courtisans voulut en réciter quelques vers qu'il estropia. Le roi prit la parole, et nous débita toute la scène avec une justesse d'expression qui témoignait du goût du prince, et de son instruction. » Cette admiration pour l'esprit du roi était de tradition chez ses pages. Gouverneur Morris raconte que l'un d'eux lui parlait un jour de son étonnante sagacité, de son intelligence, de son instruction, etc., l'Américain ajoute : « il devait être persuadé, je suppose, de la naïveté de ses auditeurs. » Louis XVI, en effet, était peu ouvert aux plaisirs de l'esprit. La musique l'ennuyait; seule *Didon* trouva grâce devant lui : c'est le seul opéra, disait-il, qui m'ait intéressé. Il le redemanda même deux fois. Ce qu'il préférait surtout, c'était la géographie, les récits de voyage, l'histoire; au témoignage de Besenval, il avait même acquis des connaissances assez étendues, il entendait le latin et l'anglais. Mercier, en visitant la bibliothèque particulière du roi, remarque un livre fatigué par l'usage : « c'est le dictionnaire anglais de Boyer; il est usé comme le dictionnaire d'un écolier, ce qui prouve qu'il est consulté journallement. » Aussi l'empereur,

son peu indulgent beau-frère, ne trouve-t-il pas Louis XVI « absolument dépourvu de connaissances. » Le roi aimait à se tenir au courant des nouvelles ; il ne lisait qu'un seul journal, les *Annales* de Linguet, mais les lisait avec plaisir ; après avoir terminé le numéro 28 de ce journal, il témoignait la satisfaction qu'il avait éprouvée d'une façon curieuse : « cet écrivain m'apprend mon catéchisme, et je ne le savais pas encore. Je n'ai



MÉDAILLONS EN ARGENT REPOUSSÉ  
REPRESENTANT LOUIS XVI ET MARIE-ANTOINETTE.

jamais lu avec tant d'intérêt que quand je lis Linguet. » Lorsqu'un ouvrage le préoccupait, il le relisait plusieurs fois, en prenant des notes : il passa par exemple une quinzaine de jours à s'assimiler le mémoire de Necker contre Calonne.

Ce qui frappe surtout chez lui, c'est un certain bon sens, peu alerte sans doute, mais qui lui permet de juger assez sainement, lorsqu'il a fini par comprendre. Joseph II le juge ainsi, dans une lettre à son frère Léopold, le 9 juin 1777 : « Cet homme est un peu faible, mais point imbécile ; il a des notions, il a du jugement, mais c'est une apathie de corps comme d'esprit. »

Encore l'ambassadeur d'Autriche trouve-t-il cette opinion un peu sévère : « Il m'a paru, écrit-il à Marie-Thérèse, le 15 juin, que l'empereur le tient pour être plus borné qu'il ne l'est en effet. » Mercy a raison : Louis XVI a même la force de chercher la vérité par lui-même ; il se défie assez justement des ministres qui l'entourent. Son guide, Maurepas, l'inquiète : le roi aime qu'on lui dise du mal de son conseiller, et vérifie si c'est bien la vérité. Il sait résister, au besoin, nomme un ambassadeur malgré son Mentor, renvoie un ministre protégé par Maurepas, et, dans cette affaire, a pour lui l'opinion publique.

Son bon sens éclate également lorsqu'il soutient Necker contre les cabales de la cour en 1780, et lorsqu'il refuse plus tard de rappeler au pouvoir le même homme devenu trop populaire, trop puissant : « Certainement, remarque Besenval, M. Necker était le plus propre à rétablir la confiance, à ramener l'argent : mais le roi était convaincu qu'il fallait lui céder son trône s'il le rappelait, et le roi avait raison. » Peu instruit en matière de finances, où le bon sens ne peut suppléer à la science des chiffres, Louis XVI reprend ses avantages en politique étrangère et en diplomatie : l'esprit de finesse indispensable pour celui qui exécute, n'est pas nécessaire à celui qui commande et qui doit voir en gros ses intérêts. Or Louis XVI, sans distinguer les nuances, discerne bien son véritable intérêt dans l'ensemble d'une question. Ce qui le prouve, c'est précisément tout le mal que, dans sa mauvaise humeur, Mercy dit du sens politique du roi : le comte écrit au prince de Kaunitz, le 6 novembre 1784 : « Ce qui paraît une absurdité à dire, et qui cependant n'est qu'une trop grande vérité, c'est que le Roi a lui-même peu de crédit dans ses propres affaires d'État, parce qu'il n'y apporte aucune volonté, trop peu de connaissances, et que, combattu entre les intentions de la Reine et les raisonnements de la fausse politique de ses ministres, il se laisse entraîner par ces derniers, faute de savoir s'en défendre. » Ce n'est pas, quoi qu'en dise



Louis XVI.

Mercy, faiblesse, mais clairvoyance. Lorsque les intérêts de l'Autriche sont en jeu, Louis XVI sait que la Reine est de mauvais conseil; il tâche de se dérober à ses instances, il écrit à Vergennes, le 11 avril 1775, cette lettre qui dénote un solide bon sens politique : « Je vous envoie, Monsieur, la dépêche de M. de Saint-Priest. Je ne crois pas que la maison d'Autriche entende son intérêt, en ne voulant pas demander la liberté du commerce de la mer Noire. Toutes les démarches que ce cabinet fait depuis quelque temps sont bien obscures et bien fausses. Je crois qu'il est embarrassé de ses nouvelles usurpations en Moldavie, et qu'il ne sait comment se les faire adjuger : la cour de Russie les désapprouve, et la Porte ne consentira jamais à les céder à l'Empereur. Je ne crois nullement à ce nouvel accord avec les cours copartageantes. Je les crois plutôt en observation vis-à-vis les unes des autres, et se défiant d'elles mutuellement. L'avis de M. de Lauzun me confirme dans ma pensée pour ce qui est de l'invasion que les troupes de l'Empereur ont fait dans l'État de Venise. Je n'y vois nulle raison, mais la loi du plus fort est toujours la meilleure. Elle dénote bien le caractère ambitieux et despote de l'Empereur, dont il ne s'est pas caché au baron de Breteuil. Il faut croire qu'il a su fasciner absolument les yeux de sa mère, car toutes ces usurpations n'étaient pas de son goût. »

Pour la politique étrangère, Louis XVI n'est donc pas, au début, le très humble serviteur de Marie-Antoinette. Sur le reste, tout en laissant la reine faire à peu près tout ce qu'elle veut, il ne l'imite pas dans ses folies, surtout dans sa passion du jeu. Il ne dissimule pas sa mauvaise humeur quand il apprend que Marie-Antoinette a perdu cent mille écus dans une seule soirée : « C'est une revanche, dit la reine, en guise d'excuses. — Avec de telles revanches on se ruine, » répond fermement le roi. Il renvoie à leur régiment des jeunes gens qui jouent trop gros jeu. Sachant qu'on guette son départ pour commencer la partie sérieuse, il sort, puis rentre à l'impro-

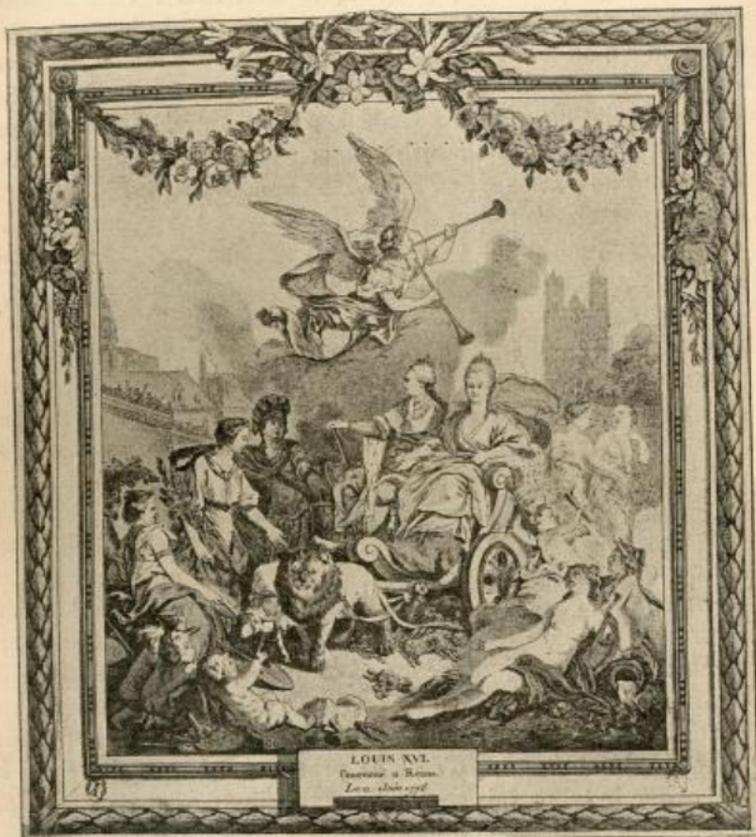
viste, fait saisir les mises et distribuer ce butin aux pauvres. Pour lui, c'est le loto qu'il aime, en bon bourgeois. C'est un nouveau bonhomme Chrysale, pour le lourd bon sens, mais avec un peu plus de courage : c'est Chrysale osant tenir tête à Philaminte elle-même ; il laisse en effet la reine jouer la comédie à Trianon, mais il proteste en sifflant habituellement les acteurs. Même, quand l'affaire est plus sérieuse, il sait imposer son veto. Il échappe aux inconséquences que lui suggèrent les évaporés qui l'entourent, par la solidité de sa raison. Il refuse de laisser venir à la cour le vieux Voltaire, malgré les instances des courtisans. Il interdit longtemps la représentation du *Mariage de Figaro* et, mieux avisé que toute sa noblesse, il s'écrie, après s'être fait lire le manuscrit : « C'est détestable, cela ne sera jamais joué : il faudrait détruire la Bastille pour que la représentation de cette pièce ne fût pas une inconséquence dangereuse. »

C'était là faire preuve, sinon de sens artistique, du moins de bon sens politique, et d'une certaine force de résistance : ce ne sont pas pourtant les vertus énergiques qui éclatent chez lui. Sa qualité dominante, c'est la bonté : bonté réelle, qui ne se satisfait point par quelques mots à effet, à la Henri IV, mais qui veut des actes et des résultats. A son avènement, il songe aussitôt à soulager son peuple, surtout par des économies sur ses dépenses personnelles. Il écrit, le 1<sup>er</sup> juin 1774, au contrôleur général, l'abbé Terray : « Reste ce qui tient à ma personne. Sur cela, je suis heureux, vous avez raison de le dire, de pouvoir, sans compromettre aucun service public, suivre dès à présent les mouvements de mon cœur, voulant, pour soulager d'autant mon bon peuple, retrancher le plus qu'il est possible sur les frais et dépenses de ma maison, et ne conserver que ce qu'il y a d'indispensable à la dignité de la royauté. » Lorsque ces économies forcent à supprimer une place à Versailles, il comprend et admet que le titulaire dépossédé se fâche, même devant son roi. Quand le duc de Coigny apprit



qu'on venait de réformer la petite écurie dont il était directeur, il alla chez le roi, raconte Besenval, « où il s'emporta fort : le roi se fâcha de son côté ; l'entrevue fut extrêmement vive. Ce prince, en parlant de cette conversation à quelqu'un, lui dit en ma présence : Nous nous sommes véritablement fâchés, le duc de Coigny et moi : mais je crois qu'il m'aurait battu, que je le lui aurais passé. » Il n'en poursuit pas moins le plus longtemps possible sa campagne de réformes, soutenant de son mieux les ministres réformateurs, comme Turgot, écrivant, dit-on, à ce dernier le mot légendaire qui fait plus d'honneur à sa bonté qu'à son énergie : « Plus j'y pense, mon cher Turgot, et plus je me répète qu'il n'y a que vous et moi qui aimions réellement le peuple. » Seulement, et c'est peut-être un tort chez un roi, Louis XVI se cache pour faire le bien. C'est une violette sur le trône des lis. Et c'est nous qui savons maintenant, mais trop tard, des traits de bonté qu'il eût été d'une bonne politique de ne pas laisser ignorer aux contemporains. Louis XVI eût été plus populaire auprès de l'armée, si elle avait su qu'il protégeait et faisait avancer ceux qui, sur une liste de promotion, n'étaient protégés par personne ; si tous les soldats avaient pu entendre cette conversation du roi avec deux gardes françaises qu'il rencontrait en chassant : il leur demande si leur nouveau pain de munition était meilleur : « Oui, lui disent-ils ; vive Votre Majesté ! — En ce cas, je suis content, mes enfants. Bon voyage ! » — On peut encore citer une anecdote qui lui fait honneur : Louis XVI, qui ne jouait presque jamais, perd un jour huit cents louis : « Voilà de l'argent bien mal employé, remarque-t-il : j'aurais mieux fait de faire distribuer six livres à trois mille deux cents soldats : cela les eût encouragés. Jouer est une sottise ; j'y renonce. » De pareils traits prouvent simplement sa bonté d'âme, et non pas des instincts belliqueux : il préférerait la paix à tout, même à une victoire ; il écrivait par exemple au comte de Grasse : « Les succès de mes armes ne me flatteront jamais que comme étant un achemine-

ment à la paix. » Ce mot ne dénote pas chez lui une pure et simple apathie; Louis XVI sent vivement : au départ de Calonne,



L'HEUREUX JOUR DE LA FRANCE (grav. en couleurs).

le roi ne dort plus pendant quelques nuits. A la pensée d'être obligé de tenir un lit de justice, il pleure à plusieurs reprises. En somme, il aime son peuple, et d'un amour vraiment paternel.

En 1775 le roi de Suède, dans une disette, lui offre du blé : Louis XVI refuse, parce que le danger est passé; on a calmé une émeute fomentée par quelques scélérats : « les paysans entraînés par eux, et par la fausse nouvelle de la diminution du pain qu'on avait eu soin de répandre, s'y sont joints, et ont eu l'insolence de venir piller les marchés de Versailles et de Paris, ce qui m'a forcé à faire approcher des troupes qui ont rétabli le bon ordre sans peine. Après le déplaisir extrême que j'avais eu de ce que le peuple avait fait, j'ai eu la consolation de voir que d'abord qu'ils ont été détrompés, ils ont rapporté ce qu'ils avaient pris, avec une véritable peine de ce qu'ils avaient fait. »

Cette parfaite bonté de cœur élève cet esprit pesant jusqu'à une certaine hauteur; cet homme médiocre en arrive ainsi jusqu'à comprendre et à respecter même le génie littéraire, jusqu'à penser et à écrire ceci : « J'ai toujours regretté que les œuvres de ces beaux génies qui deviennent l'honneur et le patrimoine de la nation, laissent sans aisance leurs descendants, quand tant d'autres s'en enrichissent. Ce que j'ai fait il y a cinq ans, pour régler les droits des auteurs, est loin malheureusement d'avoir obvié à tous les inconvénients de ce genre. »

Son visage épais est à certains moments comme transfiguré, au témoignage de Gustave III et de la baronne d'Oberkirch : « Son âme, dit cette dernière, a une sérénité qui rayonne. » Et, si l'on se défie en pareil cas de l'affirmation d'un roi et d'une royaliste, voici le froid et posé Bailly qui nous dit dans ses Mémoires : « C'était la première fois que je voyais le Roi et que je lui parlais seul... J'emportai une grande conviction de sa bonté naturelle. »

Louis XVI fut du reste payé avec usure de cette bonté, de ces bonnes intentions, par une popularité personnelle prodigieuse, qui lui aurait permis de faire de grandes choses, si chez lui l'esprit avait été à la hauteur du cœur. On l'aimait d'un bout à l'autre du royaume. Il s'en étonnait même, pendant

son voyage à Cherbourg : « Il ignorait sans doute, écrit l'auteur de la *Correspondance secrète*, que le Français pénètre dans le cœur de son maître pour le juger, et qu'il connaît les vues droites et bienfaisantes de Louis XVI. » Le peuple de Paris lui est reconnaissant même de daigner se laisser voir, quelque temps après son avènement. Et ce fétichisme popu-



JOURNÉE DU 17 JUILLET 1789.

Entrée du roi à Paris par la barrière de la Conférence  
escorté par la garde nationale.

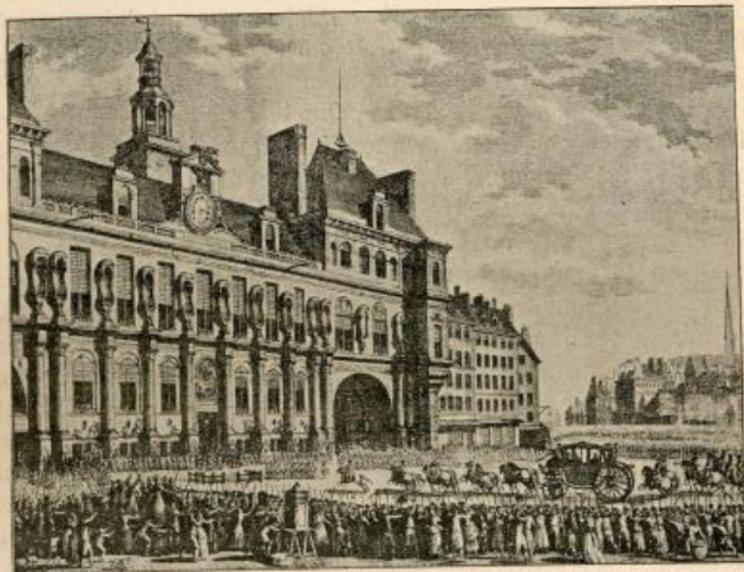
laire n'est diminué ni par les misères du règne, ni par la conduite souvent oblique de Louis XVI. En pleine Révolution, il est encore le roi des Parisiens. Après la prise de la Bastille, lorsqu'il vient à l'Hôtel de Ville on lui embrasse les mains, on baise jusqu'à la trace de ses pas. Après le 5 octobre, le public, aussitôt qu'on lui ouvre les grilles du jardin des Tuileries, se précipite du côté du roi avec une curiosité ardente, mais respectueuse : on guette le moment où il passera sur une



terrasse pour l'applaudir. En février 90, le journal de Prudhomme le met au-dessus de Henri IV, ce qui est tout dire à cette époque : « Depuis que Louis XVI nous apprend à connaître ce que c'est qu'un bon roi, un roi honnête homme et citoyen, il devient chaque jour plus problématique que Henri IV lui-même ait été digne de notre attachement. » La même année, en juin, quand Louis XVI part pour Saint-Cloud, le peuple l'acclame, et crie : Bon voyage au bon papa ! — Lorsque la foule, à la nouvelle de l'affaire de Nancy, se rassemble tumultueuse auprès de l'Assemblée, une voix s'élève, et propose d'aller chercher le roi : un *non* unanime lui répond : on ne veut pas faire de peine au roi. Que lui faut-il enfin, pour exciter l'enthousiasme des Fédérés au 14 juillet 90 ? « C'est seulement en embrassant ses enfants que le Roi leur tourna la tête, écrit le baron de Staël-Holstein à son maître, le 15 juillet. Il ne leur a pas parlé. Il est resté immobile, et cependant on était enivré d'amour. » On se précipitait pour le voir de plus près : on criait, on battait des mains. Pendant quelques heures il redevint le maître du cœur de ses sujets. Cette popularité de Louis XVI déconcerta un instant ses adversaires, si nous en croyons Ferrières : « Mirabeau, frappé de cette impression inattendue, ne put s'empêcher de dire avec amertume : Que voulez-vous faire d'une nation qui ne sait que crier : Vive le Roi ? »

Le peuple français ne fut donc pas ingrat pour son prince. Il l'aima, tant qu'il put croire à la sincérité de sa conduite. Mais la cause unique de cette popularité, l'incontestable bonté de Louis XVI, n'était pas soutenue par d'autres qualités, et ne pouvait lui tenir lieu d'intelligence, de dignité, de fermeté. Tandis que le peuple, toujours plein d'illusions bienveillantes pour son roi, continuait à lui prêter généreusement toutes les vertus royales, les esprits clairvoyants reconnaissaient du premier coup d'œil son incurable nullité. A son avènement, on avait écrit sur la statue d'Henri IV : *Resurrexit!* La même

année, on écrivait le même mot sur le piédestal de Louis XV. C'était une double erreur. Mercy se rapprochait davantage de la vérité, lorsque, le 19 avril 1774, il disait à Marie-Thérèse, dans une lettre confidentielle : « Il annonce du penchant à



LE ROI ARRIVANT A L'HÔTEL DE VILLE  
(17 juillet 1789).

faire le bien qui est à sa portée. » C'était reconnaître respectueusement que le roi était bon, mais borné.

Chez lui l'art avait encore ajouté à la nature. Il avait été fort mal dirigé par son gouverneur, une créature des jésuites. Il le sentait du reste, et le faisait durement sentir au fils de ce gouverneur, le duc de la Vauguyon : « Vous savez, lui disait-il, que vous et moi nous avons été élevés on ne peut plus mal. » Louis XVI est d'une intelligence peu alerte, d'une com-

préhension lente : cela l'expose à des mécomptes : un jour, il lit une déclaration que l'Assemblée lui soumet sur la question de la cocarde : il ne la comprend pas, et signe; la reine lui adresse ensuite des reproches et Louis XVI, embarrassé, ne trouve pour se justifier que cet aveu un peu humiliant : il avait refusé de signer une première déclaration qui lui semblait fâcheuse, mais celle-là lui avait paru sans conséquence. En l'examinant avec la reine, il voit combien il s'est trompé.

Il a besoin qu'on l'excite, qu'on le réveille de sa torpeur. Tandis que Joseph II en quelques jours a tout vu dans Paris, le roi est obligé de confesser son ignorance sur sa propre capitale. Il apprend de l'empereur qu'il possède le plus beau monument de l'Europe, le dôme des Invalides, et il avoue bonnement qu'il ne l'a pas encore examiné. Chose plus grave, il ne connaît pas son armée, et n'en est pas connu. Sous prétexte qu'une inspection coûte trop cher, les régiments passent près de Versailles sans voir le roi, malgré leur désir. Du reste Louis XVI perd peu à ne pas se montrer à ses soldats. Il n'est guère capable de trouver de ces mots qui enflamment la troupe et font d'un pauvre grenadier obscur un héros fanatique qui se ferait tuer pour son maître. Il restera muet devant les deux gardes du corps qui se sont fait à moitié assommer pour sauver la reine à Versailles : « Le Roi garda le silence, raconte M<sup>me</sup> Campan qui a assisté à la scène. Son émotion pourtant était visible, et des larmes d'attendrissement remplissaient ses yeux. La Reine se leva, le Roi sortit, M<sup>me</sup> Élisabeth le suivit ; la Reine avait ralenti sa marche, et, dans l'embrasure d'une fenêtre, elle me dit : Je regrette d'avoir amené le Roi ici ! Si le Roi eût dit à ces braves gens le quart de ce qu'il pense de bien pour eux, ils auraient été ravis, mais il ne peut vaincre sa timidité. » Aussi s'émerveille-t-on à la cour, lorsque par hasard il fait quelque chose lui-même et bien : « La Reine m'a dit, écrit l'archevêque de Toulouse le 13 juillet 1790, la Reine m'a dit les principales idées de son discours qui venait d'être

achevé. Elles sont en vérité très bien, et ce qui m'en paraît plus merveilleux, c'est que c'est lui qui l'a fait. » Une sorte de fausse honte prend le roi devant tout interlocuteur, surtout quand il s'agit de gens de mérite, et peut-être est-ce pour cela qu'il éprouve de l'éloignement pour eux. En trois ans, il



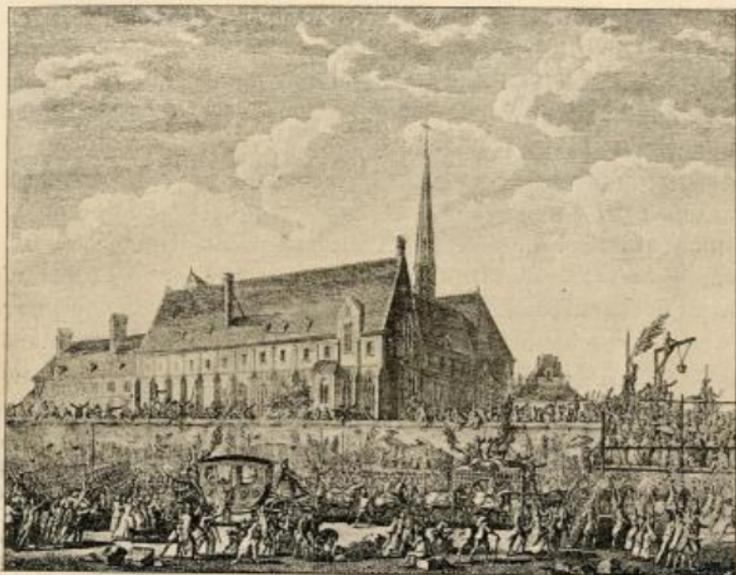
LES DAMES DE LA HALLE PARTANT CHERCHER LE ROI A VERSAILLES  
(5 octobre 1789).

n'avait pas adressé une fois la parole au lecteur de Marie-Antoinette, l'abbé de Vermond, non par éloignement, mais par timidité envers un homme qui avait la réputation d'être instruit et spirituel. A plus forte raison est-il intimidé par son caustique beau-frère : les courtisans remarquent qu'il a l'air d'éprouver de la haine pour ce brillant pérorateur. A coup sûr Louis XVI est le plus triste causeur de son royaume. Son

insuffisance dans les entretiens est si complète que Besenval, généralisant son cas, prétend qu'il n'y a pas de conversation possible avec les souverains.

Louis XVI était pourtant quelquefois amusant, mais à ses dépens. Au témoignage d'une bonne royaliste, la baronne d'Oberkirch, il demanda un jour de combien de membres se composait le Conseil des Dix. Il est à regretter que ses conversations n'aient pas été recueillies. Heureusement nous avons une partie de sa correspondance, où l'on retrouve toute pesante encore la lourdeur de son esprit. A voir l'impression qu'elle cause actuellement, on peut se demander quel effet devaient produire sur Marie-Thérèse des billets comme celui-ci : « Je me porte à merveille depuis mon inoculation, sauf une dent qui me tourmente depuis quelques jours. J'espère que cela passera bientôt. » Une autre fois, au bas d'une lettre de Marie-Antoinette, le roi écrit ce candide post-scriptum : « Je vous assure aussi avec ma femme, ma chère maman, que je suis très bien rétabli de mon inoculation et que j'ai très peu souffert. Je vous demanderais la permission de vous embrasser, si mon visage était plus propre. » Même dans les lettres d'affaires, où nous lui reconnaissons une certaine clairvoyance de bon sens, son esprit s'embrouille, sitôt que la situation devient sombre. En temps calme, il s'occupe de minuties, qu'il traite sérieusement. Mercy le juge en deux mots : il le trouve d'une exactitude méthodique dans toutes ses occupations, mais manquant d'idées générales. Et pourtant Mercy ne connaissait pas le Journal de Louis XVI ! Le journal de Dangeau est un chef-d'œuvre d'éloquence et de passion, auprès de cette espèce de calendrier où, en regard de chaque jour du mois, pendant près de vingt-six ans, Louis XVI a noté les événements mémorables de sa vie. Dauphin, il tient un compte exact de ses indigestions, de ses fluxions et de ses purges. Un fait littéraire a pourtant excité sa curiosité : « 1767, dimanche 9 août : Vu sur la terrasse un homme qui faisait des vers à

cheval. » Roi, il relève avec un soin scrupuleux toutes les promenades qu'il a faites, avec les circonstances intéressantes : « Grandes, 4; petites, 4; par la gelée, 7; à cheval, 1; en voiture, 2. » On trouve récapitulées « les nuits que j'ai couchés dehors de Versailles, depuis mon mariage, jusqu'à la mort du Roy : »



LE ROI ARRIVANT A PARIS AVEC SA FAMILLE  
ESCORTÉ DE PLUS DE 30,000 AMES (6 octobre 1789).

total, 385. Dans sa passion pour la statistique, Louis XVI note, le 23 décembre 1780, qu'il a reçu « les révérences de 319 hommes, le matin, et de 256 femmes à six heures. » Mais c'est surtout le résultat de ses chasses qu'il enregistre avec une conscience infinie. Grâce au Journal, la postérité saura que le samedi 14 septembre 1776, Louis XVI a tué 300 pièces dans un seul tiré, et 354 le 20 du même mois; qu'en octobre 1774 il

a abattu 1519 pièces, et que septembre de la même année a été un mois magnifique : 2207 ! Méthodiquement, au mois de décembre, le Roi relève à la fois le chiffre du mois et celui de toute l'année ; par exemple, en décembre 1776 : « Tué du mois 2055 pièces, de l'année 10285. » Les jours où le roi ne chasse pas, il est comme Titus : il a perdu sa journée, et il inscrit mélancoliquement sur son journal : *rien*. A vrai dire, c'était une habitude, déjà consacrée à la cour de France, de dire que le roi ne faisait rien les jours où il n'allait pas à la chasse, mais assistait au conseil des ministres. M<sup>mo</sup> de Staël, témoin impartial, écrit au roi de Suède : « C'est assez plaisant d'entendre dire, quand il ne chasse pas ou ne va pas au théâtre, « le Roi ne fait rien aujourd'hui, » c'est-à-dire qu'il travaille toute la soirée avec ses ministres. » C'était déjà la formule consacrée sous Louis XV. Pourtant sous la plume de Louis XVI, ces *rien* deviennent choquants à la longue, par leur rencontre bizarre avec des événements importants. Le roi du reste n'y met aucune malice. S'il écrit, le mardi 25 avril 1775 « Rien. Lecture du *Connétable de Bourbon* », ce n'est pas une critique littéraire, car il note avec la même sérénité, le 8 août 1775 : « Rien. Audience de l'ambassadeur de Sardaigne pour la demande de ma sœur. » Le lundi 12 mai 1777 : « Rien. Service du Roy à Saint-Louis. » Le jeudi 17 juillet : « Rien. Arrivée de Monsieur. » Le samedi 11 juillet 1789 : « Rien. Départ de M. Necker. » On ne voit guère figurer les événements les plus graves que par rapport à la chasse qu'ils gênent : le mardi 6 mai 1788, « Rien. Les événements du Parlement m'ont empêché de chasser le cerf. » Le lundi 5 octobre 1789 : « Tiré à la porte de Châtillon. Tué 81 pièces. Interrompu par les événements. Aller et retour à cheval. » On cherche vainement, aux grandes dates de la Révolution, quel contre-coup terrible ont dû porter dans l'âme du roi ces catastrophes, et l'on trouve par exemple ceci : « le 14 juillet 1789 : Rien. »

Rien ! c'est en effet la devise de Louis XVI. Faiblesse

d'esprit, faiblesse de caractère. Dès 1776, une femme d'esprit, la comtesse Noailles de la Marck, le juge à sa valeur, en le définissant : « Un roi qui veut le bien, mais qui n'a ni la force ni les lumières pour y parvenir. » Aussi est-il décourageant pour ceux qui veulent le servir. Sa nullité lui fait perdre l'estime du soldat, au rapport d'un juge compétent et favorable, le marquis de Bouillé. Tous les témoignages du reste sont unanimes là-dessus, et dans tous les rangs. L'auteur anonyme de la *Correspondance secrète* écrit en janvier 1789 : « Il ne nous manque qu'un Charlemagne. Louis XVI n'est pas tout à fait l'homme qu'il nous faut. Son apathie m'effraye. Le feu est à la maison, et on dirait qu'il ne se mêle pas du ménage. » Un ambassadeur, Staël-Holstein, glisse dans un rapport à son maître cette simple phrase : « le Roi n'est rien comme à l'ordinaire. » Enfin sa propre sœur, M<sup>me</sup> Élisabeth, dit en confidence à une de ses amies : « Il faut demander à l'Esprit Saint de lui faire part de quelques-uns de ses dons : il en a bon besoin. »

Lé roi tenait ce que promettait le dauphin. Il y a quelque chose de prophétique dans cette page que le duc de la Vauguion avait écrite pour Louis XVI enfant : « La fermeté est pour tous les hommes et particulièrement pour les princes une vertu si absolument nécessaire que, sans elle, toutes les autres ne sont rien. En effet, quelque pieux, quelque bon, quelque juste que vous soyez, si vous n'êtes ferme, vos meilleures dispositions n'auront aucun effet. Vous vous abandonnerez aux mauvais conseils, vous ferez le mal que vous haïrez, et vous ne ferez pas le bien que vous aimerez; tout languira, tout s'anéantira dans votre empire. Né vertueux, sans l'être réellement, vous souffrirez que le vice triomphe et ose opprimer le mérite et l'innocence; vous attirerez sur votre tête la colère du Ciel, la haine de vos sujets, et le mépris des nations. » Ces lignes, citées par M. Nicolardot, prouvent que le duc de la Vauguion, s'il fut mauvais gouverneur, était bon psychologue.

Il avait nettement vu le défaut capital de son royal élève. Louis XVI est tellement à la merci de quiconque veut prendre de l'ascendant sur lui que, à la mort de Maurepas, l'ambassadeur d'Autriche recommande à Marie-Antoinette non seule-



LE ROI PIOCHANT AU CHAMP DE MARS  
(14 juillet 1790).

ment d'écarter toute velléité de prendre un premier ministre, mais encore de veiller soigneusement aux influences subalternes. On redoute jusqu'au valet de chambre, Thierry, qui a déjà réussi à faire nommer M. de Vergennes aux affaires étrangères. Comme tous les tempéraments faibles, le roi ne sait pas dire « non » à ceux qui lui parlent en face, il se laisse intimider : il capitule pour avoir la paix, lorsqu'on lui tient un langage ferme : on sait que l'on peut tout oser avec lui. Ses ministres, abusant de sa faiblesse, le déconsidèrent devant

l'opinion : ce sont les propres expressions d'un ambassadeur, du baron de Staël : « l'inconsidération dans laquelle les ministres du Roi l'ont fait tomber a inspiré à tous ses sujets un courage fondé sur l'opinion de sa faiblesse. » Ils sont du reste les premières victimes de cette annihilation de Louis XVI : car on les bat en brèche plus sûrement ; on sait bien qu'ils ne seront pas

dépendus longtemps : « le renvoi de M. de Calonne fit apprécier le caractère du Roi. Je trouve, ajoute Besenval, que le Roi, par la faiblesse de sa conduite, s'était mis absolument dans la situation de Charles I<sup>er</sup>, après qu'il eut sacrifié le comte de Straffort. » Louis XVI qui, au début, estime et protège Necker, n'ose pas le conserver, après une démarche collective du conseil, et le renvoie en le regrettant. Il cède avec la plus grande répugnance, mais enfin il cède. C'est ce manque de virilité qui fera commettre à Louis XVI toutes ses fautes, ou, pour mieux dire, qui le livrera comme une matière inerte à ses pires conseillers : « si céder est l'art de gouverner, écrit le baron de Staël, jamais roi ne l'a mieux connu. »

Pourtant, Louis XVI tenait à certains moments à son autorité, et se rebiffait quelquefois contre ceux qui lui résistaient : « le Roi a de lui-même, dit le baron de Staël, sans avoir besoin de recevoir l'impression de ses ministres, un sentiment d'indignation contre tout obstacle à son autorité. » La contradiction est singulière, en apparence incompréhensible : le prince de Kaunitz l'explique ainsi à Mercy : « rien n'est plus difficile à gouverner que les sots, toujours plus soupçonneux et plus déraisonnables que le reste des hommes. » De là, comme conséquence naturelle, apparaît chez Louis XVI la dissimulation, voire même une certaine fausseté. Même dans les années heureuses, la franchise n'est pas pour lui un besoin. Il ment, ou répond jésuitiquement, même à sa femme. La reine avait été informée, par le baron de Besenval, qu'un certain de Pezay entretenait une correspondance confidentielle avec le roi, qu'il commençait à prendre du crédit. Marie-Antoinette en parle au roi, qui nie le fait et répond dédaigneusement : « Croyez-vous que je me compromette avec de pareilles espèces ? » C'est la même tactique pendant la Révolution : il trompe tout le monde et pratique un certain machiavélisme sans dignité, sans utilité ; car ces tristes ruses sont devinées même par le peuple. Après son discours du

15 juillet 1789, tandis que Louis XVI revient à pied, entouré de l'Assemblée, une femme ose s'approcher de lui et lui demander si ce qu'il vient de faire est bien sincère, si on ne le fera pas changer. Cette défiance est bien naturelle, puisqu'elle est justifiée maintenant par des preuves authentiques : par exemple, de Louis XVI, ordonnant à ses frères, le 11 novembre 1791, de rentrer en France, et des frères du roi écrivant le 16 à l'impératrice de Russie, « Aux Tuileries on a confiance dans nos efforts que l'on approuve », l'une des deux parties ment, et c'est le roi. Le royaliste Ferrières est obligé de reconnaître que son roi a manqué à sa parole : « o providence, tu as frappé et le monarque et les sujets, parce que le monarque et les sujets ont violé leurs serments. »

C'est surtout par faiblesse que le roi pêche, par faiblesse d'esprit et de caractère. Le roi est faible devant le danger, même chimérique. Ferrières lui prête pourtant un mot assez énergique. Aux événements d'octobre, un chevalier de Saint-Louis le rassure de son mieux, un peu maladroitement, du reste : « Je prie Votre Majesté de ne point avoir peur. — Peur, monsieur ! répondit Louis XVI en le regardant fièrement. Je n'ai jamais eu peur de ma vie ». Un autre témoin, du reste suspect de partialité, Bourcet, ancien valet de chambre du fils aîné de Louis XVI, raconte qu'au 20 juin 1792, le roi montra du courage : N'ayez pas peur, Sire, disions-nous à notre roi. Mettez la main sur mon cœur, nous répondit sa Majesté, et vous verrez si je tremble. — Cette réponse ressemble assez à ces mots d'apparat que l'on attribue après coup aux princes : au contraire du dicton, on ne prête en pareil cas qu'aux pauvres. Or Louis XVI n'a guère montré cette présence d'esprit et cette valeur que lui attribuent pieusement les royalistes. Un jour, à la chasse, voyant cinq cavaliers galoper dans sa direction, il appelle ses gardes « avec émotion », et avoue le lendemain qu'il a eu « une belle peur ». Devant les dangers sérieux, il est anéanti : au 5 octobre 1789 il est, nous

dit Saint-Priest, « dans un état de stupeur difficile à imaginer et à peindre ». Une autre fois, croyant que le peuple marche sur les Tuileries, il éprouve une crainte très vive, ce qui est permis ; ce qui l'est moins, c'est de se réfugier dans les combles du château, et de s'y tenir caché. Aussi ne peut-on lui demander d'avoir du courage pour les autres, de protéger ses serviteurs. Il abandonne ceux que le peuple attaque. Quand Bailly lui parle du gouverneur de la Bastille, il répond : « Ah ! il a mérité son sort. » Cette faiblesse est si patente qu'un historien royaliste est obligé d'en convenir. Au 10 août, le Roi ordonne de ne pas tirer : « Les Suisses du 10 août, dit M. de Lescure, comme les gardes du 6 octobre, obéirent héroïquement à l'ordre égoïste et aveugle que leur donnait un roi plus préoccupé d'épargner le sang



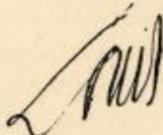
SUPPLICE DE FOULON EN PLACE DE GRÈVE  
(23 juillet 1789).

de ses ennemis que celui de ses serviteurs. » Certains témoins sont encore plus catégoriques. La pusillanimité de Louis XVI indigna ceux qui ont le droit de parler haut ; l'archiduc Léopold écrit à sa sœur Marie-Christine : « Il est inconcevable comment, au moment de l'attaque de Versailles, le Roi ne s'est pas fait plutôt tuer que de céder, casser et sacrifier ceux qui l'avaient défendu. Il faut avoir le sang d'eau

claire, les nerfs d'étope et l'âme de coton, pour se conduire de cette façon. »

Peut-être Louis XVI avait-il une excuse, et craignait-il d'exposer la reine. Jamais en effet roi de France ne fut meilleur mari. Il n'eut dans toute sa vie qu'une seule velléité d'infidélité. Dans les *Nouvelles de Paris et de Versailles*, nous apprenons qu'un jour de Mardi gras, au bal de l'Opéra, le roi remarqua une femme masquée, et, l'ayant perdue de vue un

*Le Roi ordonne aux sieurs de  
d'ajourner à huit heures armés, et se  
présenter avec leurs carreaux.*



DERNIER ORDRE DE LOUIS XVI (10 août 1792).

instant, la chercha partout et longtemps. La reine avait fait ordonner au beau masque de sortir : « c'est une sorte de découverte qui met toutes les dames de la cour en émoi, et leur fait espérer que le cœur du Roi n'est pas inexpugnable ». Ce galant espoir fut trompé. Après avoir témoigné pendant près de sept ans une étrange froideur pour Marie-Antoinette, Louis XVI l'adora pendant tout le reste de sa vie. On pourrait dire qu'il aimait pour deux, car, au rapport de M<sup>me</sup> Campan, le roi n'inspire pas à la reine un vif sentiment d'amour. Aussi est-il sensible aux moindres attentions de Marie-Antoinette. Pour les pleurs qu'elle verse à son sacre, il est tout le reste de la journée « dans une contenance d'adoration que l'on ne saurait bien dépeindre », écrit Mercy à Marie-Thérèse. Lorsqu'enfin la reine le rend père, il ne sait plus quelles marques

de tendresse lui prodiguer : « Il était ravi, dit M<sup>me</sup> Campan : jamais on n'a pu voir d'époux plus unis et plus heureux. Le caractère de Louis XVI était tout à fait changé ; prévenant, soumis, il avait subi le joug de l'amour. » Lui qui déteste se coucher tard, il improvise un bal masqué où figurent les ministres, déguisés, Maurepas en Cupidon, Sartine en Neptune ; Vergennes personnifie la Géographie. Le roi assiste aux bals, qui l'ennuient : il y danse même, et veille jusqu'à trois heures et demie, ce qui est pour lui de l'héroïsme. Il ne refuse plus rien à la reine : lui qui déteste le jeu, il joue au pharaon, pour complaire à la passion de Marie-Antoinette : « C'était, écrit Mercy à Marie-Thérèse, une des plus grandes marques de complaisance qu'il pût donner à son auguste épouse, et il n'est point à craindre que ce début tourne en habitude. Elle serait dangereuse et nuisible, parce que le Roi n'est point beau joueur, et que ses impatiences entraîneraient de fâcheux éclats. » Le dévouement de Louis XVI n'en est que plus méritoire. Très économe pour lui-même, il paye les dettes de la reine à première réquisition. Sur un simple mot qu'elle daigne lui en dire, il fixe les appointements de la surintendante, M<sup>me</sup> de Lamballe, à cinquante mille écus. Enfin ce modèle des maris aime l'amie de sa femme, M<sup>me</sup> de Polignac, par cela seul qu'elle est la favorite.

Mercy, qui a tout fait pour que Marie-Antoinette subjugué Louis XVI, finit par reconnaître les inconvénients de son système : « Cette complaisance, écrit-il à Marie-Thérèse, cette complaisance du Roi, qui s'étend à tout, est infiniment fâcheuse, parce qu'elle ôte tout moyen de détourner la Reine des objets qui ne peuvent pas convenir à son vrai bien. » Cette faiblesse lui paraît excessive. Nous sommes tout à fait de son avis, surtout pour les questions de politique étrangère. On éprouve en effet, malgré la distance, comme une secrète irritation à voir Louis XVI résister d'abord, mais peu longtemps, puis se laisser tellement dominer par sa femme, que,

dans l'affaire de Bavière, il s'excuse, les larmes aux yeux, de n'avoir pu faire davantage pour l'Autriche, rejetant en partie la faute sur ses ministres, qui l'ont retenu. Depuis le jour où, grondé par la dauphine, Louis ne sait que battre en retraite, et, poursuivi dans sa fuite, se mettre à pleurer, jusqu'à la fin de sa vie, le roi est le sujet de sa femme qu'il aime, « mais qu'il craint autant qu'il l'aime », comme le remarque Mercy. Il n'est pas seul à faire cette observation. La chose est de notoriété si publique, qu'en octobre 1789, les *Révolutions de Paris*, faisant sous le nom de Louis XII le portrait du roi, osent déjà dire : « Il n'eut qu'un seul défaut, trop de confiance dans son épouse... », et, s'enhardissant davantage en janvier 1790, résumant ainsi l'opinion courante : « Louis XII n'est pas le seul bon roi dont une aveugle complaisance ait dégradé le caractère. » Sur Louis XVI l'étude psychologique la plus impartiale et la plus approfondie que l'on puisse consulter se trouve dans les *Souvenirs sur Mirabeau*, d'Étienne Dumont : « On raisonne à l'infini sur les causes de la Révolution. Il n'y en a qu'une à mon gré, c'est-à-dire qu'une dominante et efficiente. C'est le *caractère du roi* : mettez un roi d'un caractère ferme et décidé à la place de Louis XVI, et la Révolution n'aurait pas eu lieu. Tout son règne n'a fait que l'amener.... Son indécision, sa faiblesse, ses demi-moyens, ses demi-conseils, son imprévoyance ont tout perdu... Quand le prince est faible, les courtisans sont intrigants, les factieux sont insolents, le peuple est audacieux, les honnêtes gens sont timides, les serviteurs les plus zélés sont découragés, les hommes capables sont rebutés, les meilleurs conseils n'ont pas de suite. »

Puisque Louis XVI ne pouvait faire son métier de roi, il aurait dû, tout au moins, s'efforcer de bien jouer son rôle. Mais jamais roi n'eut jamais l'aspect moins royal. Suivant l'heureuse expression d'un de ses anciens pages, le comte d'Hézecques, il est souvent invisible au milieu de sa cour. Il

a des mésaventures qui n'arrivent qu'à lui : il prend une femme de chambre pour une dame présentée, et la salue profondément, à la grande joie de la reine et des courtisans. Habillé trop précipitamment, il fait une entrée majestueuse devant le roi de Suède, une boucle d'or à un soulier et une d'argent à l'autre, ses ordres placés à rebours, poudré à peine d'un côté.



SCEAU DE LOUIS XVI (1790).

Il manque de prestige dans les plus petits détails. Sa démarche est lourde et sans noblesse; nous dit M<sup>me</sup> Campan, sa personne plus que négligée : ses cheveux, quel que soit le talent de son coiffeur, sont bien vite en désordre. Son métier royal semble l'ennuyer. Young est étonné de voir son attitude à une cérémonie importante, la remise du cordon bleu au duc de Berri : « Pendant le service, le Roi était assis entre ses deux

frères, et semblait, par sa tenue et son inattention, regretter de n'être pas à la chasse. » Louis XIV, qui avait le talent de toujours rester majestueux même dans les circonstances les plus ennuyeuses ou les plus difficiles, n'eût pas reconnu pour un des siens celui qui, à son sacre, trouvait que la couronne le gênait, fâcheux présage pour les superstitieux.

Louis XVI ne savait pas faire respecter son rang, ni tenir les courtisans à distance. Il n'avait pas dû lire les Mémoires de Louis XIV, ses conseils à ses successeurs, car il s'humanisait jusqu'à médire de ses gens, ou à leur lancer des traits piquants. On connaissait le faible du roi : on savait, dit Besenval, qu'il aimait à écouter des médisances. Lui-même, sans être spirituel, était mordant parfois. Le duc de Chartres faisant bâtir des magasins dans son jardin du Palais-Royal, on attribua au roi ce mot piquant adressé au prince : « Comme vous allez avoir des boutiques, on ne pourra guère vous voir que le dimanche. » Mais ses railleries sont rarement aussi fines. Tout devenant pesant chez lui, par idiosyncrasie, ses mots assomment la victime. On lit dans la *Correspondance secrète* qu'à l'occasion du Mémoire des princes, il dit à son propre frère, le comte d'Artois : « Vous êtes le dernier homme de la France qui deviez signer ce beau Mémoire. Lorsque j'ai payé vos dettes (et cela plusieurs fois), est-ce avec l'argent de la noblesse ou celui du tiers état ? » On appelle à la cour ces réparties redoutées les coups de boutoirs du Roi. C'est de cette façon qu'il dirige ses ministres : « Il se contente, écrit le comte de Mercy au prince de Kaunitz, de les brusquer quelquefois fort rudement, lorsqu'ils commettent des fautes dont il puisse s'apercevoir, et moyennant cette méthode, il croit régner. »

Au physique comme au moral, il a la main lourde. Il aime les plaisanteries violentes, il les encourage autour de lui. A son coucher, il excite ses pages à prendre d'assaut un triste bouffon de cour. Lui-même se mêle à ces ébats et fait des

niches à son entourage. Ses bons tours font souvent mal, à cause de sa vigueur : ce qui est de sa part une simple plaisanterie, dit le comte d'Hézecques, laisse souvent un souvenir quelque peu douloureux. Voici un de ses tours favoris : l'été, on couvrait le balcon de sa chambre de toiles que l'on arrosait d'eau pour entretenir la fraîcheur ; il aimait à pousser quelque'un des courtisans, empressés à son lever, jusque sous ces toiles, de façon à décoiffer et à tremper sa victime. Il daignait plaisanter même aux dépens de simples roturiers. Une fois, à la chasse, un facteur de la poste regardait un cerf tombé dans un étang. Le Roi s'approche doucement derrière lui, soulève la boîte aux lettres, s'en empare, et la jette à l'eau. Les femmes elles-mêmes ne sont pas épargnées. La comtesse Diane de Polignac ayant fait devant lui l'éloge de Franklin, dont on vendait alors le médaillon avec la légende classique, *eripuit calo fulmen sceptrumque tyrannis*, Louis XVI, raconte M<sup>me</sup> Campan, « fit faire à la manufacture de Sèvres un vase de nuit, au fond duquel était placé le médaillon avec la légende si fort en vogue, et l'envoya en présent d'étrennes à la comtesse Diane. »

A distance, Marie-Thérèse juge son gendre très « rustre ». C'est l'impression qu'il produit en général. Le duc de Saxe-Teschen trouve qu'il fait l'effet d'un « gros forger », pour la carrure, le teint et les traits. Et l'apparence n'est pas trompeuse : il aime à travailler avec les ouvriers qui viennent dans ses appartements ; il les aide à remuer les poutres, il se fatigue comme un manœuvre. On connaît sa passion pour la serrurerie, elle étonnait et blessait même un peu autour de lui. La baronne d'Oberkirch eut la curiosité de visiter l'atelier royal : « Nous montâmes, raconte-t-elle, par un escalier dérobé jusqu'à un réduit, qu'il s'est créé dans les combles, et où il travaille à la serrurerie, ce qui l'amuse infiniment... Je fus toute impressionnée en y entrant. Un grand Roi s'occuper de si petites choses ! » Marie-Antoinette trouvait à cet amuse-

ment d'autres inconvénients : elle n'aimait pas à voir les mains du roi noires comme celles d'un vrai serrurier. Louis XVI, lui, en était fier. Ce dut être un beau jour dans sa vie que celui où, le feu ayant pris dans un appartement dont la porte était fermée, le roi accourut avec sa trousse et crocheta lui-même la serrure. Pour se reposer de son travail, il aimait à se promener sur les toits du palais, et à lorgner les gens qui arrivaient à Versailles. Un jour il faillit même tomber, et fut sauvé par un ouvrier qui le retint par ses habits.

Du reste il avait d'autres passe-temps, et plus nobles. Il était surtout grand chasseur, et disait fièrement : le goût de la chasse est celui des gentilshommes. Là encore la brutalité de sa nature apparaît. Ses chasses sont des boucheries. En trois jours, à Compiègne, on tue neuf mille pièces. Tous les gibiers lui sont bons à massacrer : un jour, il abat deux cents hirondelles. Il brûle tant de poudre dans ces tirés, qu'il revient la figure toute noircie. A la chasse à courre, il lance son cheval à fond de train, effrayant tout son cortège, jusqu'à ce que la fatigue l'abatte tout d'un coup. Et le soir, les valets qui l'aident à monter les escaliers de Versailles lui voient les jambes si engourdis de fatigue, et la tête si vacillante de sommeil, qu'ils le croient ivre.

De là ces accusations d'ivrognerie, qui trouvaient crédit même auprès de gens assez bienveillants. Dumouriez, qui ne lui est pas hostile, dit dans ses Mémoires : « Ne pouvant lui donner des vices réels, on lui en donna de factices, comme l'amour du vin. » Le reproche tombe à faux. Ce qui le prouverait, même sans autre témoignage, c'est le plaisir que Louis XVI trouvait aux représentations d'*Ésope à la cour*, où l'on voyait un courtisan reprocher au prince d'aimer le vin et de s'enivrer. Le roi buvait simplement à proportion de sa faim, qui était du reste prodigieuse. On a constaté que sa table coûtait 455 livres, 11 sols, 10 deniers, les jours gras, et 620 livres, 5 sols, les jours maigres. Les loyaux serviteurs

s'attendrissaient à lui voir si bel appétit. Le comte d'Hézeques se rappelle avec émotion l'attitude de Louis XVI à table : « Le Roi dinait tous les dimanches en public : le Roi y mangeait, si je puis me servir de cette expression, avec toute la franchise de son caractère. Son tempérament sain et vigoureux, soutenu par un exercice continu, lui donnait un appétit qu'il satisfaisait avec une bonne humeur qui faisait plaisir à voir. » Pour les ennemis, ce bel appétit était de la boulimie : le rédacteur des *Tableaux de la Révolution française*, à la date du 10 août, dit ceci : « Notre devoir d'historien nous oblige à apprendre à la postérité que Louis XVI mangea pour 300 livres de pêches pendant le combat, et que, peu de temps après, assis tranquillement à table dans un des comités de l'assemblée, il dînait avec sa voracité ordinaire. » Le récit étant de l'an XI, le témoignage peut être doublement suspecté, vu sa date : il indique tout au moins qu'une légende peu flatteuse s'était formée sur ce royal appétit. A coup sûr, Louis XVI avait des indigestions formidables, quand il était dauphin, et prenait des soins minutieux pour sa santé. Il aime à parler de ses médications, même dans les moments tragiques : le 10 juillet 1790, il écrit à la duchesse de Polignac : « Dans cette quinzaine, nous sommes trois qui nous soyons purgés : cela chasse les humeurs, qui ne s'amassent que trop aisément, par le temps qui court. » Ces purgations lui étaient nécessaires, vu son régime ; voici le menu d'un de ses déjeuners habituels, au saut du lit : quatre côtelettes, un poulet gras, six œufs au jus, une tranche de jambon, le tout arrosé d'une bouteille et demie de champagne. Avec un pareil ordinaire, on constate chez Louis XVI une tendance à l'assouplissement quelquefois inopportune. Un jour que le roi de Suède lui racontait ses voyages, le Roi se met à bâiller plusieurs fois coup sur coup : Ah mon Dieu ! s'écrie Gustave III piqué, je vous demande pardon ; j'ai le défaut de tous les voyageurs d'entretenir et d'ennuyer de tout ce qu'ils ont vu ceux qui n'ont rien vu. Une autre fois, au

14 juillet 1790, on remarque que pendant toute la cérémonie Louis XVI s'étend paresseusement dans son fauteuil, et l'on prend pour une nonchalance indécente ce qui n'est probablement qu'une somnolence. Dans un lit de justice, on l'a vu dormir pendant une bonne partie de la séance. Ce sommeil, il est vrai, est quelquefois une ruse : dans la chambre du conseil, quand il est embarrassé, le roi fait semblant de s'assoupir. Cette dissimulation n'a rien de bien royal. Aussi jamais prince n'eût-il auprès de la cour moins de prestige personnel. Dauphin, « il n'était compté pour rien par qui que ce fût », dit Besenval. Roi, on le brave en face. En plein Parlement le duc d'Orléans lui-même lui tient tête. Ses fonctionnaires se permettent envers lui des facéties si grossières, qu'elles paraissent invraisemblables. On a peine à croire l'auteur de la *Correspondance secrète*, lorsqu'il parle, le 13 juillet 1788, de « certains louis frappés, il y a trois ans, dans les ténèbres, et portant sur le front de l'empreinte le symbole de l'infidélité et de la calomnie ». Mais il faut bien s'en rapporter au témoignage irrécusable de la baronne d'Oberkirch, qui affirme le fait : à la monnaie de Strasbourg, au moment de l'affaire du collier, on frappa des louis « avec une insultante et infâme altération ». Ses domestiques mêmes à la fin ne le respectent plus : un jour, raconte Besenval, « un valet de pied se place familièrement entre ce prince et moi pour voir ce qu'il écrivait. Le Roi se retourne, aperçoit l'insolent, et court se saisir des pincettes. » La majesté royale était si avilie dans la personne de Louis XVI, qu'un grenadier disait à La Fayette, en octobre 1789 : « Allons à Versailles; on dit que le Roi est un imbécile, nous placerons la couronne sur la tête de son fils. » Le mal est général, et Bouillé est obligé de le reconnaître : « Les causes de l'aliénation de l'armée et de son dévouement à la nation sont l'opinion des soldats sur la nullité du Roi. » Ce n'est pas qu'on le hâsse, au contraire; mais l'affection qu'on lui porte n'est pas respectueuse. En janvier 1790, Gou-

verneur Morris traduit ainsi le sentiment du peuple : « Pauvre homme ! Il est aimé, mais ce n'est pas ce genre d'amour qu'un monarque devrait inspirer : c'est cette espèce de compassion qu'éprouvent les bons cœurs pour les gens qu'on mène en prison. » Même à l'époque où Louis XVI est encore le maître, jamais prince n'a mieux justifié la formule : le roi règne, mais ne gouverne pas. Louis XVI était gouverné par sa femme, avec des révoltes sournoises, comme tous les caractères faibles. Un jour, l'archevêque de Toulouse obtient du roi l'éloignement du baron de Breteuil : après avoir résisté, puis cédé, Louis XVI ajoute avec une sorte de contentement : « Aussi bien, c'est un homme tout à la Reine. » Et son frère, Monsieur, qui raconte l'anecdote, ajoute cette réflexion : « La faiblesse et l'indécision du Roi sont au delà de tout ce qu'on peut dire. Pour vous faire une idée de son caractère, imaginez des boules d'ivoire huilées, que vous vous efforcerez vainement de retenir ensemble. »

---

## CHAPITRE II

Marie-Antoinette <sup>1</sup>

Louis XVI, étant données sa faiblesse et son indécision, devait être dominé par quelqu'un ; il pouvait l'être par sa femme : c'était le plan de Marie-Thérèse, et elle avait, pour le faire réussir, un homme d'une habileté consommée, le comte de Mercy Argenteau, dont la correspondance secrète avec l'impératrice est la source la plus abondante et la plus authentique pour l'histoire du caractère et de l'esprit de la reine. Il est son mentor, directement ou par l'intermédiaire de Marie-Thérèse, et prépare de longue main la dauphine au rôle politique que l'Autriche voudrait lui voir jouer. Il veut faire de Marie-Antoinette le souverain véritable, revenant souvent sur cette idée que si elle ne prend pas de l'ascendant sur son mari, d'autres en prendront sur lui : mieux vaut donc qu'elle soit le vrai roi. Dès le 14 juillet 1770, il explique à Marie-Thérèse « combien M<sup>me</sup> l'Archiduchesse a gagné sur l'esprit du Dauphin. Il n'est pas douteux qu'avec un peu

1. Mêmes sources que pour Louis XVI, et de plus les *Mémoires* de la duchesse de Tourzel, de l'abbé Georgel, de M<sup>me</sup> de la Rochejaquelein ; *Recueil Clairambault-Maurepas* ; *Correspondance littéraire*, Ed. Tournoux. — *Marie-Antoinette*, par de Goncourt ; *Marie-Antoinette, sa vie, sa mort*, par M. de Vyré ; *Le Petit-Trianon*, par M. G. Desjardins ; *La France sous Louis XVI*, par Jobez ; *La duchesse de Polignac*, par M. Schlesinger.

de prudence elle parviendra à le subjuguier entièrement ». Mêmes théories, dans sa lettre du 16 septembre 1772 : « Vu le caractère et la façon d'être de M. le Dauphin, il est presque infaillible que M<sup>me</sup> la Dauphine soit réservée un jour à gouverner la France. Il serait prématuré, peut-être même dangereux, de trop avancer ces réflexions vis-à-vis de M<sup>me</sup> l'Archiduchesse, mais je m'attache à l'y préparer de longue main. » Cette idée domine toute la correspondance de Mercy, elle en fait comme le refrain : « M. le Dauphin, écrit-il encore le 14 août 1773, n'aura probablement jamais ni la force ni la volonté de régner par lui-même. Si M<sup>me</sup> l'Archiduchesse ne le gouverne pas, il sera gouverné par d'autres; de si fâcheuses conséquences ne sauraient être prévenues de trop loin. Toutes mes remarques, mes représentations, enfin tous mes discours à M<sup>me</sup> la Dauphine portent sur ce grand objet. » Mercy trace à Marie-Antoinette un plan de domination; il s'y prend si habilement que celle-ci s'imagine à la fin l'avoir trouvé elle-même, et l'expose à Mercy avec satisfaction. Elle se flatte de diriger son mari à son gré, et dans les moindres occasions. Tout le monde du reste s'aperçoit vite à la cour de cette influence marquée sur le dauphin. « Le peuple d'intrigants dont cette cour-ci est infectée, écrit sévèrement Mercy, le 19 janvier 1774, n'a déjà pris que trop d'ombrage du grand ascendant de M<sup>me</sup> la Dauphine sur le prince son époux, et en différents temps, j'ai eu des indices certains du désir que l'on aurait de diminuer cet ascendant. Je n'ai jamais été alarmé de ce détestable projet, parce que, comme j'en connais les ressorts, il m'est facile de les dévoiler à M<sup>me</sup> l'Archiduchesse, laquelle est parfaitement attentive et sur ses gardes dans ce point délicat. » Le moindre bourgeois de Paris est du reste aussi bien informé là-dessus que le courtisan de l'Oeil-de-Bœuf. A l'entrée solennelle des deux époux, « M. le Dauphin, qui cependant de son côté s'est parfaitement bien comporté, n'a été regardé que comme un accessoire à cette cérémonie »,

raconte assez lestement Mercy, le 16 juin 1773. C'est du reste l'avis de Marie-Antoinette qui écrit de son côté à sa mère : « M. le Dauphin a été à merveille toutes les fois qu'il a été à Paris, et, si j'ose le dire, il a gagné dans l'esprit du peuple par l'air de bonne amitié qui était entre nous. » La prise de possession est complète, et la dauphine profite de la soumission de son mari pour le diriger despotiquement. Sur ce point Mercy raconte une anecdote qui peint bien les deux caractères en présence : malgré les réclamations de Marie-Antoinette, le dauphin s'attardait à la chasse, même les jours de spectacle; un jour qu'il revenait en retard, « il s'approcha d'elle d'un air un peu embarrassé et lui dit : Vous voyez que je suis revenu à temps. M<sup>me</sup> la Dauphine répondit d'un ton assez sec : Oui, voilà une belle heure! — On se rendit au spectacle, où M. le Dauphin fut boudé tout le temps. Au retour du théâtre il chercha à avoir une explication; alors M<sup>me</sup> la Dauphine lui fit un petit sermon fort énergique, où elle lui représenta avec vivacité tous les inconvénients de la vie sauvage qu'il menait. M. le Dauphin reçut cette leçon avec douceur et soumission; il convint de ses torts, promit de les réparer, et demanda formellement pardon à M<sup>me</sup> la Dauphine. »

Mais voici que leur situation va changer : Louis XV est mourant. Immédiatement Mercy demande à Marie-Thérèse une délégation formelle de son autorité sur la future reine. Sitôt Louis XV mort, Mercy commence un véritable investissement, un vrai siège du nouveau roi, à l'aide de la reine; il entre dans les plus petits détails, dans l'intimité conjugale même. Il a du reste des collaborateurs. Le duc de Choiseul donne son idée : Marie-Antoinette devrait gagner Louis XVI par la douceur, ou le subjuguier par l'intimidation. Ce dernier moyen flatte davantage l'orgueil de l'impérieuse Autrichienne; lorsque le roi résiste à une de ses demandes, elle exige, et le faible monarque cède. Mercy trouve même qu'elle va un peu loin, et qu'elle met

réellement trop de sans-*façon* dans sa manière de mater le roi. Son autorité despotique sur Louis XVI n'en est que plus sensible. Aussi les témoignages des contemporains sont-ils unanimes. « La Reine jouit toujours du plus grand crédit, dit l'auteur de la *Correspondance secrète* ; on n'obtient rien que par elle. » — « Elle a sur son mari un pouvoir absolu », écrit l'ambassadeur de Suède à son maître. Enfin le Suisse Besenval ne recule pas devant le mot propre : il trouve que la condescendance du roi tient « de l'asservissement ».

Il est inutile d'esquisser ici le néfaste rôle politique de la reine : cette question est bien connue. Il faut pourtant dire quelques mots des différentes mesures qu'elle fit prendre à Louis XVI, pour mieux faire mesurer cette force en la montrant en action. La reine prétend bien être l'Égérie du roi. Elle lui donne quelquefois simplement ses conseils. Elle lui inspire par exemple une mesure populaire, mais maladroit ; le rappel des parlements. Le plus souvent elle préfère agir directement par elle-même, pour recueillir le bénéfice de son intervention.

Cédant aux conseils de Mercy, qui veut lui faire un parti, et qui en réalité prépare la déchéance du roi au profit de sa femme, la reine veut être tenue au courant des secrets d'État. Lorsque les ministres résistent, elle charge Louis XVI de les tancer sur « la malhonnêteté de leur silence ». Ou bien elle leur tend des pièges : elle dicte par exemple sa volonté au roi, qui l'impose à son tour, comme sienne, à ses ministres. Elle essaye encore de faire des secrétaires d'État ses créatures à elle. S'ils ne sont pas assez souples, elle soutient à la légère contre eux leurs commis : le maréchal de Castries avait fait mettre à la retraite un commis : celui-ci s'adresse à M<sup>me</sup> Thiébaud, première femme de la reine : M<sup>me</sup> Thiébaud, à la toilette, parle de l'injustice de M. de Castries. Sans plus ample informé, la reine prend fait et cause pour le protégé de sa femme de chambre, et parle avec chaleur du despotisme du maréchal, devant de nombreux témoins. Avec la même légèreté, Marie-Antoinette

fait et défait les ministres, pour satisfaire ses caprices, ou pour obéir aux suggestions de ses amis.

En fin de compte, le comte de Mercy-Argenteau triomphe dans ses projets, si l'on s'en tient à la première apparence. La cour n'a d'yeux que pour la reine. A elle le prestige, les hommages. Le roi ne compte plus. Du reste, Marie-Antoinette ne néglige aucune occasion de montrer le peu de cas qu'elle fait de son mari. Elle le trouve rustaud et de mauvaises manières ; elle souligne ses disgrâces, ou admire plus ironiquement encore ses progrès. Un jour il salue le cercle un peu moins gauchement que d'habitude, et la reine de s'écrier : « Convenez, Mesdames, que pour un enfant mal élevé, le Roi vient de vous saluer avec de très bonnes manières. » Rendre le roi ridicule n'est pas pour effrayer Marie-Antoinette. Quand elle veut se débarrasser de lui, elle l'envoie se coucher plus tôt que d'habitude, en avançant l'aiguille de la pendule. Quelquefois même ses plaisanteries sont plus graves, et compromettent l'honneur conjugal : la reine va, dans une conversation, jusqu'à souhaiter que le roi prenne « quelque inclination momentanée et passagère, attendu qu'il pourrait acquérir par là plus de ressort et d'énergie ». Par la façon dont elle parle du roi en plein Versailles, on peut juger du ton de ses lettres intimes. Quand elle écrit à son frère Joseph II, elle plaide, d'un ton dédaigneux, les circonstances atténuantes pour la gaucherie de son mari. Elle le déclare « incapable de discussion », et insiste sur la faiblesse, sur l'indécision de son caractère. Avec sa mère, elle se surveille un peu davantage ; et pourtant on sent toujours le persiflage, même pour des sujets sérieux, comme l'inoculation du roi : « Il n'aura pas beaucoup de boutons ; il en a au nez de fort remarquables. » Elle le juge, et de très haut : « En tout il a autant d'envie que de besoin de s'instruire ; j'espère que Dieu bénira sa bonne volonté. » Elle n'est guère fière de son royal époux ; elle excuse de mauvaise grâce auprès de Marie-Thérèse, les disgrâces du pauvre prince, « vu



MARIE-ANTOINETTE.

sa timidité et embarras naturels ». Plus tard elle voit sa faute, elle comprend qu'elle ne doit desservir le roi auprès de personne, même auprès de sa mère. Dans sa lettre du 17 juillet 1778, par exemple, Mercy expose à Marie-Thérèse les scrupules nouveaux et très honorables de Marie-Antoinette sur ce point : « La Reine me demanda sous quelle forme elle pourrait rendre compte à Votre Majesté de ses dernières conversations avec le Roi. Je répondis qu'il n'y avait qu'une seule manière, et que c'était d'exposer bien exactement tout ce qui s'était passé; mais la Reine m'objecta qu'elle répugnerait un peu à faire voir à Votre Majesté jusqu'à quel point le Roi s'est laissé subjugué par son principal ministre, et qu'elle avait peine à parler de cette faiblesse de son auguste époux. » Marie-Antoinette fera même mieux : elle rendra un jour justice aux qualités peu brillantes, mais solides, du cœur de son mari; après l'interrogatoire du cardinal de Rohan, elle écrira : « J'ai été réellement touchée de la raison et de la fermeté que le Roi a mises dans cette rude séance. » Mais tout cela viendra plus tard, et trop tard : le mal est fait. En lui rendant son estime, Marie-Antoinette ne rendra pas à Louis XVI le prestige qu'elle a contribué pour sa bonne part à lui enlever : elle ne réparera pas le tort qu'elle lui a fait. Il faut lire la lettre du 17 août 1775 à Rosemberg, lettre dans laquelle, raillant le goût du roi pour la serrurerie, la Reine ne craint pas de dire à un jeune homme : « Vous conviendrez que j'aurais assez mauvaise grâce auprès d'une forge; je n'y serais pas Vulcain, et le rôle de Vénus pourrait lui déplaire beaucoup plus que mes goûts. » Cette plaisanterie un peu embrouillée ne lui suffit pas : elle ajoute qu'elle a fort joliment dupé son mari, « le pauvre homme » ! — « Quel style, quelle façon de penser, s'écrie Marie-Thérèse confondue, après avoir lu cette lettre que Rosemberg lui a communiquée. Cela ne confirme que trop mes inquiétudes; elle court à grands pas à sa ruine, trop heureuse encore si, en se perdant, elle conserve les vertus de

son rang... Je vois avec regret qu'en continuant sur le même pied ma fille ne peut manquer d'accélérer sa perte. » Il y a quelque chose de prophétique dans ces paroles. C'était sa perte que Marie-Antoinette préparait ainsi, et du coup celle de son mari. Elle devait lui nuire d'abord par sa popularité, ensuite et surtout par son impopularité.

La popularité de Marie-Antoinette à ses débuts, ou plutôt l'engouement momentané du public pour elle, tient à plusieurs causes, et en particulier aux incontestables qualités de son esprit et de son cœur. Elle jouissait d'une excellente mémoire, qualité indispensable chez les grands : « L'avantage qu'il y a, dit Mercy, de parler à la Reine d'objets quelconques, c'est que, par un effet de la mémoire la plus heureuse, elle n'oublie jamais rien de ce qu'elle a entendu. » Elle avait en outre beaucoup d'esprit naturel, qui s'affina encore dans cette exquise société où les grands seigneurs montraient autant d'esprit que les Rivarol et les Champfort. Elle avait surtout le talent de trouver ces mots populaires qui se répètent, et font quelquefois plus pour des souverains que de bonnes actions. A son arrivée en France, à Strasbourg, on lui adresse un discours en allemand; elle interrompt l'orateur : « Ne parlez point allemand, Messieurs; à partir d'aujourd'hui, je n'entends plus d'autre langue que le français. » Plus tard elle imagine mieux encore, sur le même thème : à la baronne d'Oberkirch qui, sur son ordre, vient de lui dire quelques mots dans sa langue maternelle, elle répond : « C'est une belle langue que l'allemand; mais le français! il me semble, dans la bouche de mes enfants, l'idiome le plus doux de l'univers! » Elle sait trouver les plus justes paroles pour traduire sa pensée : toute jeune encore, débutant à la cour, elle adresse au duc de la Vrillière une petite mercuriale pleine de tact et de dignité. De plus elle a un grand mérite, rare dans la famille royale : elle n'a pas besoin qu'on lui souffle ses réponses. La duchesse de Tourzel raconte que le garde des sceaux lui avait apporté le modèle d'un discours

à prononcer, en réponse à une harangue du président de la Constituante. Celui-ci modifia le texte qu'il avait montré au garde des sceaux : la reine improvisa sa réponse.

Marie-Antoinette a surtout un respect d'elle-même qui dénote un vrai fonds de vertu. Et c'est un de ses meilleurs côtés que sa persévérance à repousser tous les conseils de prudence démoralisante que lui prodiguent Marie-Thérèse et Mercy. Il y a une réelle dignité dans son refus de faire sa cour à celle qu'elle nomme « la Barry ». Elle réplique à sa mère, et d'une façon très ferme, « qu'elle n'a besoin d'être conduite par personne pour tout ce qui est de l'honnêteté. » Sa correspondance avec l'impératrice se ressent même quelque temps de ce froissement intime. Elle est gênée, comme adressée à un mentor qu'on ne veut plus guère instruire de tout ce qui se passe. Ces lettres sont tellement creuses que Marie-Thérèse ne sait plus que répondre. Elles sont sèches, comme d'une fille qui ne veut plus être morigénée. Une fois même, au grand scandale de la mère, une lettre est envoyée inachevée. Marie-Antoinette se défie un peu des conseils qu'on lui expédie de Vienne, parce qu'elle y devine un but politique. Au contraire, au témoignage du baron de Staël, « elle aime la vérité, et on peut la lui dire si elle est persuadée de la probité et du désintéressement de celui qui lui parle. En traitant avec noblesse et franchise, on est sûr de lui plaire, serait-on même d'une opinion contraire à la sienne. » Cela n'est pas d'un petit esprit. Fière, indomptable à la violence, la reine devait trouver surtout plus tard l'emploi de son énergie latente. Le 9 mai 1790 elle écrira : « Ces deux journées ont été horribles ; mais au lieu de m'abattre, je sens qu'elles me redonnent de la force. » A coup sûr cette vigueur morale ne pouvait, surtout aux débuts, que lui attirer de la considération : elle est quelqu'un ; suivant la formule un peu bizarre de Mirabeau, dans une de ses Notes pour la cour, le Roi n'a qu'un homme, c'est sa femme.

Cette virilité de l'esprit est compatible avec une bonté

toute féminine. Marie-Antoinette cherche à se rendre utile dans l'intimité de la famille royale; elle traite humainement les dames de la cour, allant par exemple consoler une mère qui vient de perdre son fils unique. Elle s'humanise même avec les gens de son service, ne dédaignant pas de s'intéresser aux accidents de ses postillons. A la surprise et aussi à l'admiration générale, elle refuse, à la chasse, de traverser un champ de blé pour assister à l'hallali. Une autre fois elle s'empresse auprès d'un paysan blessé par un cerf, et fait monter la femme du malheureux dans sa voiture. Même au début de la Révolution, elle se montre peu vindicative; à la Commune de Paris qui lui demande son témoignage sur les 5 et 6 octobre, elle répond : « Non, jamais je ne serai la délatrice des sujets du Roi. » Quand une députation du Châtelet vient l'interroger sur le même objet : « J'ai tout vu, réplique-t-elle, tout su, et tout oublié. »

Cette réelle bonté était encore relevée par un charme, une séduction incomparables. Marie-Thérèse reconnaissait le pouvoir irrésistible de sa fille : « Vous avez, lui écrivait-elle, quelque chose de si touchant dans toute votre personne, qu'on a peine à vous refuser. » C'est à peu près ce que dit la grande comtesse de la Marck, qui constate presque à son corps défendant que la dauphine a « une grâce et un agrément dans toute sa personne, qui n'appartiennent qu'à elle. » Suivant un mot de la baronne d'Oberkirch, Marie-Antoinette appelle les cœurs. Les femmes mêmes sont conquises. Quant aux hommes, tous sont séduits. La reine excite des passions, en tout bien tout honneur. Chez un vieux conseiller au parlement de Bordeaux cela tourne à la monomanie. Il guette partout la reine, dans la galerie de Versailles, à la chapelle : quand il entend ses voitures, il se précipite au bas des escaliers. Lorsqu'elle est à Trianon, il fait le tour du jardin, par tous les temps, marchant sur le bord des fossés. On l'a surnommé « l'amoureux de la Reine. » Combien partagent sa folie douce! Le peuple, qui se rassemble sur le passage de Marie-Antoinette, paraît, dit Mercy,

transporté d'admiration, et le vieux duc de Brissac peut dire sans trop d'exagération à la dauphine, lors de son entrée solennelle à Paris, en lui montrant une foule immense, dont tous les yeux sont fixés sur elle : « Madame, sans que monseigneur le Dauphin puisse s'en offenser, ce sont autant d'amoureux. »

Ce charme personnel de Marie-Antoinette, soutenu par une réputation de bonté obtenue à peu de frais, valut à la future madame Veto une popularité bruyante, superficielle, mais qui aurait pu devenir profonde, auprès de la nation la plus royaliste de l'Europe, jusqu'en 1789. Le peuple français satisfaisait son double besoin, avoir quelqu'un à détester et quelqu'un à aimer, en exécrant les ministres, en chérissant ses souverains. Il ne leur demandait que de bonnes intentions, et quelques sourires en public. Or Louis XVI était rempli de bonnes intentions, et Marie-Antoinette était la royauté souriante. De là l'enthousiasme populaire. On l'aimait avant de l'avoir vue, « sur la seule réputation de ses grâces, » dit Mercy. On l'adora lorsqu'on la vit. Louis XV, l'ex « bien-aimé », était presque jaloux de cette popularité. C'était surtout au théâtre que le public manifestait le plus vivement ses sentiments, si vivement même, qu'un jour, Marie-Antoinette ne pouvant retenir ses larmes de joie, « cet aveu public de sa sensibilité vint encore ajouter à l'ivresse. » Ce fut une ovation « pendant un demi-quart d'heure » ajoute le précis Mercy. Même enthousiasme en province. Quand la cour se transporte à Reims pour le sacre, la reine ne descend de voiture qu'à deux heures du matin : « une foule de peuple, raconte l'ambassadeur d'Autriche, était restée sur les grands chemins au clair de la lune pour voir arriver la Reine : elle fut accueillie avec les plus grandes acclamations. » C'est à elle que le peuple attribue ses petites et ses grandes joies. Quand le prix du pain diminue en 1770, les Parisiens répètent « que sûrement c'était Madame la Dauphine qui avait sollicité et obtenu cette diminution en faveur des

pauvres gens. » Recueillant précieusement cette impression populaire, Mercy prend ses mesures pour qu'à la mort de Louis XV le pain baisse encore de prix : « le peuple disait hautement qu'il attendait cette faveur de la part de la Reine qui est adorée. » Mercy est un habile metteur en scène, et c'est là justement le danger : cette popularité de Marie-Antoinette est un peu artificielle. C'est ainsi que l'on trouve, dans le recueil Clairambault-Maurepas, la chanson suivante, plus officielle que populaire, malgré sa forme rustique :

Si l' Roi z'est not' pèr' à tous,  
 La Reine z'est aussi not' mère;  
 Mes gas, réjouissons-nous,  
 A' vient d'nous bailler un p'tit frère.  
 l'sera biau com' sa maman,  
 Com' el, sera sensible...  
 Le ciel devait ce présent  
 Aux vertus, aux vœux d'la mère...  
 Si vous croyez malgré ça  
 Nous d'voir queuq' reconnaissance,  
 Faites encor un p'tit ga,  
 Madame, et j' vous baill'rons quittance;  
 Quand on en fait d'si genti,  
 S'rait péché de se ralenti.

On trompe le peuple longtemps, mais on ne peut pas le duper toujours. Il fait crédit, mais vient le moment où il se fâche, s'il s'aperçoit qu'on a abusé de sa confiance. Dès 1775, Mercy est bien obligé de constater du refroidissement. Après avoir éclipsé le roi lui-même dans l'amour des Parisiens, la reine sent les cœurs s'éloigner d'elle. A un engoûment sans raison bien sérieuse succède un refroidissement progressif, à peine interrompu par les couches de la reine. Il y aura bien encore quelques applaudissements sur son passage, des élans d'affection inspirés par des tableaux de famille : on lancera quelques bravos en voyant le roi et la reine donner la main à

leur fils pour visiter Notre-Dame. Mais on ne peut pas prodiguer ces scènes, ces comédies attendrissantes : l'effet s'amortirait à la longue. En 1791, la reine trouve un renouveau de popularité, lorsqu'on a la naïveté de la croire dévouée à la Constitution. Mais ces embellies sont courtes. Bien vite le



MÉDAILLE DE LA NAISSANCE DU DAUPHIN.

peuple revient à sa méfiance instinctive, très justifiée par tout ce que l'histoire a révélé sur le véritable caractère de Marie-Antoinette. Après avoir montré sans restriction les incontestables qualités de la reine, qualités qui expliquent les espérances et les illusions publiques, il faut maintenant indiquer aussi franchement chez Marie-Antoinette tous ces défauts qui feront comprendre et justifieront la rapide désillusion du public, la profonde impopularité de la reine.

Sous ses qualités brillantes, faites pour éblouir à distance, apparaissait bien vite une nature ingrate, qui, de près, déconcertait l'admiration. La reine était surtout d'une profonde ignorance. Son instruction, en Autriche, avait été une pure comédie de cour. On lui faisait prononcer des discours en



MÉDAILLE DE LA NAISSANCE DU DAUPHIN.

latin, dont elle ne comprenait pas le premier mot. Sans doute, il n'y a pas grand mal pour une femme, voire pour une archiduchesse, à ne pas savoir la langue de Cicéron : mais pourquoi jouer de pareilles comédies ? On montra au plénipotentiaire français qui vint préparer le mariage un dessin de la princesse, on le lui donna même : Marie-Antoinette, d'après M<sup>me</sup> Campan, avouait plus tard qu'elle n'y avait jamais mis la main, et que c'était de la « charlatanerie ». Marie-Thérèse

constatait elle-même que sauf la lecture, sa fille n'avait « aucun acquis, ni la musique, ni le dessin, ni la danse, peinture et autres sciences agréables ». — « Elle ne sait rien », écrit-elle tout uniment à son ambassadeur. Ce qui prouve peut-être encore mieux cette parfaite ignorance, c'est la défiance de la reine pour les femmes instruites. Elle écarte la duchesse de Duras, dit M<sup>me</sup> Campan : « son esprit et son savoir lui faisaient peur. » Quand elle est obligée de recevoir l'archiduchesse de Russie « instruite, et le faisant connaître peut-être avec trop de confiance », Marie-Antoinette est tout intimidée : elle est obligée de boire un verre d'eau pour se remettre, et avoue « qu'elle vient d'éprouver que le rôle de reine est plus difficile à remplir en présence d'autres souverains, ou de princes faits pour le devenir, qu'avec des courtisans. » De là une préférence bien marquée pour les femmes ignorantes. Son adoration pour M<sup>me</sup> J. de Polignac tenait en partie à cela : « jamais pédante n'eût été son amie », disait-elle. La reine poussait l'horreur du pédantisme jusqu'aux fautes d'orthographe. Marie-Thérèse s'en désole, le bon Mercy s'efforce de les expliquer, et l'abbé de Vermond tâche de les corriger. Cet abbé était le lecteur officieux de la reine ; son poste était une sinécure, Marie-Antoinette détestant les lectures sérieuses. En revanche, elle aimait assez les livres un peu grivois, au grand scandale de son frère qui, dans le Guide moral qu'il avait composé pour la reine, disait en propres termes : « Que la lecture des mauvais livres soit bannie de chez vous. Oubliez et évitez de parler ou laisser entrevoir à jamais les saloperies dont vous vous êtes remplie l'imagination par ces lectures. » On peut voir en effet, dans le *Petit-Trianon*, de M. Desjardins, le catalogue de sa bibliothèque. On y trouverait quelques ouvrages qui justifient jusqu'à un certain point la colère de l'empereur. Esprit frivole, incapable d'application, Marie-Antoinette déteste écrire, même à Marie-Thérèse, et dit avec une naïveté que Mercy trouve charmante : « Je n'ai

pas une idée dans l'esprit que je ne voulusse dire à ma mère, mais l'écriture m'embarrasse ». Rester assise devant un bureau lui pèse : attacher son esprit à une conversation lui est impossible. Aussi est-elle incapable de distinguer le bon du mauvais. Elle ne recommande que deux pièces dans toute sa vie : le *Connétable de Bourbon*, dont on trouve la représentation inconvenante, et le *Dramomane*, où l'on est obligé de baisser le rideau avant la fin. Elle ne sent et ne comprend qu'une seule chose, la musique. Tout le reste lui déplaît : elle ne recherche même pas, dit Besenval, « les notions que la société peut donner ; dès qu'une matière prend une couleur sérieuse, l'ennui se montre sur son visage et glace l'entretien. Sa conversation est décousue, sautillante, et voltige d'objets en objets. »

Cela n'est pas, il est vrai, entièrement sa faute. Abandonnée à elle-même pendant sept ans par l'inconcevable froideur du dauphin, ni mère, ni épouse, Marie-Antoinette se dissipe et prend des habitudes de légèreté presque incurables. Les conseils de Mercy lui causent une impatience qu'elle ne dissimule pas toujours. Pour échapper à ses reproches, elle se hâte d'agir, au risque de commettre des fautes, aimant mieux les remontrances après coup qu'une opposition respectueuse avant. Aussi commet-elle, surtout au début, des inconséquences qui compromettent sa situation. Elle fait à ses tantes les confidences les plus intimes, au grand mécontentement de son mari. Très femme, et très peu reine, Marie-Antoinette est, d'après sa mère, une « petite maîtresse » ; d'après son frère, une coquette enfiévrée de toilette et d'amusements. Certain jour, à Paris, quittant le bal à cinq heures du matin, rentrant à Versailles à six heures et demie, elle en repart à dix heures pour assister à une course de chevaux près du Bois de Boulogne. Avant tout, elle aime à danser. Une fois installée au bal, elle laisse le roi partir quand il lui plaît, et reste jusqu'au matin. Les fêtes de la cour ne lui suffisent pas. Elle adore les bals de l'Opéra, et, tandis que le roi se morfond à Versailles,

elle court à Paris, où elle se trouve, dit son frère, « mêlée en société et confondue avec toute la canaille de Paris ». Elle y intrigue, incognito il est vrai, mais on la reconnaît facilement. Un soir, habillée en amazone, elle remarque un cavalier fort leste, l'aborde et lui demande : « Qui es-tu, beau masque ? — Ton sujet, belle amazone, répond en se démasquant le comte d'Artois. » Ne prenant de son rang que les avantages, elle veut s'amuser royalement ; elle ne se préoccupe jamais de convenance, ni presque de décence, pourvu qu'elle puisse goûter les plaisirs qu'elle aime. Elle assiste, chez la duchesse de Polignac, à la représentation d'un proverbe si audacieux qu'aucune femme n'a voulu y prendre un rôle. Ce qui n'empêche personne d'y rire aux larmes. Sans songer à l'inconséquence, la reine joue le *Barbier de Séville* à Trianon. Il faut que le roi lui interdise de se montrer au théâtre dans une loge voisine de celle de Voltaire : elle voudrait causer, même en public, avec le vainqueur de l'Infâme. Chose plus curieuse encore, elle ne se sent pas atteinte, lorsqu'on plaisante devant elle la royauté. On lit dans la *Correspondance secrète*, à la date du 17 janvier 1787 : « On jouait l'autre jour au théâtre de la ville, à Versailles, un opéra-comique de Paisiello, intitulé *Tesoro*, dans lequel un roi se plaint que les finances de son royaume sont en mauvais ordre. Un plaisant du parterre cria qu'il fallait assembler les notables. La Reine était présente : elle rit beaucoup de cette hardiesse. On voulait arrêter le donneur de conseil : elle l'empêcha. » Elle ne comprend pas qu'elle a besoin, plus que tout autre, d'avoir l'air de respecter la couronne, et de la faire respecter même dans les plus petits détails. La reine, au contraire, a horreur de l'étiquette, dont elle ne voit que les minuties, ennuyeuses il est vrai, mais qui ont pourtant leur bon côté ; car l'étiquette élève une barrière utile bien que fragile, autour des personnes royales, barrière qui suffit pour arrêter les cancans, les calomnies. Le duc de Saxe-Teschen admire et critique « l'amabilité de la Reine et

les agréments de sa conversation, qu'elle poussait même parfois à son avis au delà du point qui convenait au caractère élevé dont elle était revêtue ». Le blâme est plus vif, dans les chansons du temps :

Reine de France en apparence,  
 Vous l'êtes plus réellement  
 Des ministres de la toilette,  
 Des comédiens, des histrions,  
 Et, bravant en tout l'étiquette,  
 Des filles vous avez le ton.

Sans prendre ce pamphlet au pied de la lettre, il est permis de constater que, avec une sorte de familiarité bourgeoise, la reine se laisse approcher, et de trop près. Mercy, qui voit tous les inconvénients de cette méthode, essaye de vaines représentations : « J'observais à la Reine, écrit-il le 19 février 1777, que, faute d'y donner la moindre attention, on s'accoutumait peu à peu, même dans les démonstrations publiques, à perdre de vue le profond respect qui est dû à Sa Majesté. Il est constant qu'un des plus grands inconvénients actuels consiste dans l'oubli absolu auquel la Reine s'habitue de tout ce qui tient à sa dignité extérieure, et je ne puis assez insister sur les dangereuses conséquences qui peuvent en résulter parmi une nation aussi légère, aussi familière que celle-ci ». Marie-Antoinette voudrait que l'on vécût à la cour du roi de France la vie bourgeoise et patriarcale d'un principule allemand. Cela étonnait, d'autant que, se débarrassant très volontiers de l'étiquette pour son propre compte, Marie-Antoinette rappelait tout à coup à l'ordre, par caprice, ceux qui s'en dispensaient à son exemple.

Légèreté et inconséquence, c'est sa devise. Tout en ayant une véritable horreur pour les choses sérieuses, d'après l'indulgent Mercy lui-même, tout en la poussant jusqu'à l'incurie complète, la reine veut parler politique avec le roi :



elle lui dit une fois des choses si creuses et si peu suivies que Louis XVI ne répond rien. « Cette sortie, ajoute Mercy, n'était que l'effet de quelques propos tenus à la Reine par les partisans du duc de Choiseul, et la Reine répétait ces propos par inattention et sans un projet déterminé ». A cela encore il n'y a que demi-mal, et, jusqu'à un certain point, il vaut mieux que Marie-Antoinette ne comprenne rien aux affaires.



NECKER.

Mais on remarque dans sa conduite des inconséquences plus graves, un oubli plus sérieux de ses devoirs, de sa dignité.

En 1777, elle demande au trésor royal 150,000 livres, et le directeur a l'audace de lui répondre que, la caisse publique étant à sec, sa fortune privée lui permet d'avancer la somme : le jour même, raconte la *Correspondance secrète*, « la Reine l'a reçu à miracle, a pris l'argent sans compter, et va partout disant :

M. Necker est un homme charmant ; je n'ai jamais vu un tel ministre. »

Sans doute, au milieu de toutes ces dissipations, la reine essaye quelquefois de se ressaisir, et sacrifie de rares moments à ses devoirs. Sa fièvre a des accalmies. Parfois, Marie-Antoinette se sent des obligations envers son peuple : après le sacre de Louis XVI elle fait de sérieuses réflexions, et les envoie à sa mère, le 22 juin 1775 : « C'est une chose étonnante et bien heureuse en même temps d'être si bien reçu deux mois après la révolte, et malgré la cherté du pain, qui malheureusement continue. Il est bien sûr qu'en voyant des gens qui dans le

malheur nous traitent aussi bien, nous sommes encore plus obligés de travailler à leur bonheur. Le Roi m'a paru pénétré de cette vérité ; pour moi, je sais bien que je n'oublierai de ma vie (dût-elle durer cent ans) la journée du sacre. » Malheureusement l'oubli vient vite, et avec lui la frivolité. Un instant on put espérer un retour définitif de Marie-Antoinette au sérieux ; la maternité faillit amener un changement radical. Enceinte, la reine prononce de sages paroles, et annonce une réforme de sa conduite : « Je veux désormais vivre tout autrement que je n'ai fait. Je veux vivre en mère, nourrir mon enfant, et me consacrer à son éducation. » Mais une déception arrive : ce n'est qu'une dauphine qui vient au monde, et bientôt la légèreté reprend le dessus ; la vie mondaine reparaît avec toutes ses fatigues : « C'est à cette dernière cause, écrit Mercy, que Lassone attribue les plus mauvais effets, et entre autres celui d'éloigner une grossesse. » C'était oublier ses obligations de reine. Marie-Antoinette est-elle allée plus loin, a-t-elle oublié ses devoirs de femme ? Sa légèreté a-t-elle porté sur des choses essentielles ? Rien ne permet de le supposer. D'une beauté à rendre jalouses bien des femmes, Marie-Antoinette était exposée à des calomnies qu'elle provoquait par ses imprudences. Toujours très entourée par les jeunes gens de la cour, et très familière, la déesse s'humanise, au désespoir de Mercy, qui écrit à Marie-Thérèse : « Pendant le carnaval, les répétitions continuelles des quadrilles n'ont donné aux jeunes gens que trop d'accès auprès de la Reine, et quoique la pureté de son âme la mette bien certainement au-dessus de tout danger, il reste toujours l'inconvénient de la familiarité. » Ces inconvénients étaient en effet assez graves, car, forte de son innocence, la reine avait des audaces singulières. Pendant une rougeole, elle s'enferme dans son appartement avec quatre garde-malades, qui sont les ducs de Coigny et de Guines, le comte Esterhazy, et le baron de Besenval, surnommé le Suisse de Cythère. Encore Mercy a-t-il

toutes les peines du monde à obtenir qu'ils ne tiennent pas compagnie à la reine pendant la nuit. Naturellement on glose un peu sur cette innovation. On trouve encore à redire sur l'intimité de la reine avec son beau-frère, le comte d'Artois. A la cour, on ne doute pas de la facilité de Marie-Antoinette. Gouverneur Morris, témoin impartial, dit tranquillement du duc de Coigny, qu'il est « un des amants de la reine ». Le 25 octobre 1789, il écrit dans son Journal : « Vu pour la première fois depuis mon arrivée en Europe le comte Fersen, dont le métier consiste à être l'amant de la Reine. Il a l'air d'un homme épuisé. » On se raconte à l'oreille bien des aventures. Lauzun tente de séduire Marie-Antoinette. Il se déguise en laquais pour la suivre partout : il en est du reste pour ses frais de travestissement. Il demande une audience particulière : « Peu d'instant après son arrivée, raconte M<sup>me</sup> Campan, la Reine rouvrit la porte, et dit d'une voix haute et courroucée : *Sortez, Monsieur!* » L'audacieux a donc été chassé. Mais n'est-ce pas déjà une étrange chose que, même sans réussir, l'on songe à oser? Quelle idée se faisait-on donc de la reine à la cour, puis dans le public? Et pourtant, on ne saurait trop le répéter, il n'y avait contre elle que des calomnies, à peine fondées sur des imprudences. Mais il était dans la destinée de la reine de se faire toujours du tort par ses défauts, par ses qualités mêmes. Elle n'était amoureuse que d'amitié, et ses amies lui ont fait le plus grand mal dans l'opinion publique.

D'abord, elle choisissait fort mal, et l'abbé de Vermond, qui n'était pas pourtant très rigoriste, était scandalisé de ses liaisons : « Vous êtes devenue, lui disait-il, fort indulgente sur les mœurs et la réputation. Je pourrais prouver qu'à votre âge cette indulgence, surtout pour les femmes, fait un mauvais effet; mais enfin je passe que vous ne preniez garde ni aux mœurs ni à la réputation d'une femme, que vous en fassiez votre société, votre amie, uniquement parce qu'elle est aimable : certainement ce n'est pas la morale d'un prêtre; mais

que l'inconduite en tous genres, les mauvaises mœurs, les réputations tarées et perdues soient un titre pour être admis dans votre société, voilà ce qui vous fait un tort infini... — La Reine a écouté tout ce sermon, ajoute l'abbé de Vermond, avec un sourire et une sorte d'applaudissement et d'aveu. La Reine n'a relevé que le dernier article, et ne l'a relevé qu'en citant, comme bonne réputation, la seule M<sup>me</sup> de Lamballe. » Elle se rendait compte au fond que l'abbé de Vermond avait raison. Elle avouait à M<sup>me</sup> Campan que si les reines s'ennuient dans leur intérieur, elles se compromettent chez les autres. Ajoutons que Marie-Antoinette se compromettait fort gratuitement, car elle fut abandonnée par ses amis dans les circonstances les plus graves. Et pourtant elle aurait dû pouvoir compter sur eux : elle les payait assez cher.

Elle se laisse exploiter par ses favorites, et ses amitiés deviennent onéreuses pour la France. La princesse de Lamballe coûte cent cinquante mille livres par an au Trésor, dans les débuts ; elle s'y prend si bien que peu à peu elle extorque annuellement pour elle ou pour les siens jusqu'à trois cent mille francs, car elle n'est pas égoïste : elle fait donner cinquante mille livres par an à son frère, cinquante mille livres encore à la comtesse de la Marche. Outre ses appointements énormes, et les dépenses de ses appartements à Versailles, à Compiègne, à Fontainebleau, elle sollicite en plus une faveur qui représente près de six cent mille livres par an. Encore son



PRINCESSE DE LAMBALLE.

règne est-il passé. La reine a fini par juger à sa valeur l'esprit de la princesse. Un jour l'abbé de Vermond prétendait que la réputation « de bêtise » de M<sup>me</sup> de Lamballe irait en augmentant, la reine en convient, et en a cité des preuves que son interlocuteur lui-même ignorait. Du moins la princesse a une excuse : elle demande beaucoup à sa protectrice, mais elle l'aime réellement, et le prouvera plus tard. L'autre favorite, M<sup>me</sup> de Polignac, exploite froidement la reine, en attendant qu'elle l'abandonne, sitôt que le temps tournera à l'orage. Pour le moment, comme elle dirige la reine, qui conduit le roi, c'est M<sup>me</sup> de Polignac en réalité qui gouverne la France. Mercy constate avec dépit qu'en 1778 « la seule favorite comtesse de Polignac est en possession du droit de conduire la reine à peu près comme elle veut. » Elle-même est exploitée par toute une bande qui lui dicte sa conduite dans les moindres détails, et qui sait irriter à temps et à point l'affection de la reine. On lui dicte une lettre à Marie-Antoinette, où elle lui expose la triste nécessité où elle est de quitter la cour, à cause de la médiocrité de sa fortune. « Le lendemain, ajoute M<sup>me</sup> Campan, quand je montai au château, je trouvai la Reine tenant une lettre qu'elle lisait avec attendrissement : c'était la lettre de la comtesse Jules ; la Reine me la montra. Cette mesure eut tout l'effet qu'on en avait attendu. » C'est encore la camarilla qui force M<sup>me</sup> de Polignac, malgré une certaine indolence naturelle, à accepter des charges honorifiques et lucratives. Besenval, par exemple, raconte tout au long comment il l'a fait nommer gouvernante des enfants de France, malgré elle. Rien ne lui manque de tout ce qui peut rendre publique, presque scandaleuse, la faveur dont elle jouit. Au moment des couches de la favorite, la reine entraîne tout Versailles à sa suite, pour se trouver plus près de son amie. L'anecdote est racontée, avec une raillerie voilée, dans les *Nouvelles de Paris et Versailles* : « Toute la cour est actuellement à la Muette pour vaquer plus facilement aux soins qu'elle doit à M<sup>me</sup> Jules, qui est accouchée

d'un garçon. » Pendant une absence de son amie, Marie-Antoinette fait vingt lieues par jour pour la revoir. Ce sont là des témoignages flatteurs de la royale amitié. Mais il faut aux Polignac du solide plutôt que du brillant, au témoignage de Mercy, qui écrit le 18 juin 1780 : « Toute cette famille presse moins sur les faveurs honorifiques que sur celles qui sont d'une utilité plus réelle, et, dans ce dernier genre, ils n'ont pas encore rempli tout ce qu'ils semblent se promettre. » Mercy paraît dur et de mauvaise humeur à M. Schlesinger, dans sa dithyrambique histoire de la duchesse de Polignac. Mais les contemporains impartiaux pensent comme Mercy. On s'étonne de voir les places, les dignités, les pensions s'entasser non sur la tête de l'amie désintéressée, mais sur celle de sa famille et de ses amis. Le comte de la Mark avoue la faute de la reine :



DUCHESSÉ DE POLIGNAC.

« Le mal, et c'était un mal grave, je le reconnais, c'est que ces places ne se donnaient pas à ceux qui les avaient méritées, et qui les auraient bien remplies. Le père du comte Jules de Polignac, par exemple, était totalement dépourvu d'esprit, et sa conduite sans dignité, ce qui n'empêche pas qu'on lui donna l'ambassade de Suisse, parce qu'elle était lucrative, et qu'elle l'éloignait de la cour, où sa présence gênait ses enfants. » Le mari de la favorite n'est pas non plus oublié, comme bien l'on pense. Il donne sa démission de colonel du régiment du Roi, parce que n'étant que brigadier à quarante ans, il trouve

la position trop mince pour lui. Simple comte, il accepte le titre de duc héréditaire, et le tabouret pour sa femme, parce qu'il compte bien « asseoir le titre de duc sur une terre qui sera sans doute achetée aux dépens du trésor royal. » Mercy, que de pareilles faveurs inquiètent pour la reine, fait le compte de toutes les grâces que Marie-Antoinette a fait pleuvoir sur cette famille : il calcule en 1779 que, en quatre ans, les Polignac ont conquis cinq cent mille livres de rente. Encore convoitent-ils en plus un domaine de cent mille francs de revenu. Ils y renoncent pourtant, en échange de quatre cent mille livres une fois données, de la promesse d'une terre qui rapporte trente-cinq mille livres de rente, et de huit cent mille francs en argent pour la dot de leur fille. Au moment où le trésor est plus lourdement obéré que jamais, pendant une guerre, la reine arrache une dot de cent mille écus pour M<sup>lle</sup> de Guines. Les Polignac sont de généreux amis qui ne gardent pas leur faveur uniquement pour eux-mêmes. Pendant trente jours ils bouleversent le ministère de la guerre pour caser leurs créatures. Si quelque secrétaire d'État manque de complaisance, il tombe vite sous les coups des Polignac et des Vaudreuil. Le favori spécial de la favorite obtient pour ses services personnels une pension de trente mille livres, et un domaine d'un égal revenu. — Voilà tout ce que rapporte l'amitié de la reine, savamment exploitée. Il est juste d'ajouter que cette amitié est une véritable passion. Cet amour est comme tous les autres : il ne va pas sans orages. On se brouille, on se raccommode, la reine allant jusqu'à se jeter aux genoux de la duchesse, à lui demander pardon ; c'est encore le trésor public qui fait les frais de ces réconciliations. Et c'est sur la reine que retombe la responsabilité de toutes ces dilapidations, sans parler de désagréments d'une autre nature, et plus graves encore. Lorsque la cabale des Polignac se décide à quitter la cour et la France, quelqu'un dit à Gouverneur Morris « que les Écuries d'Augias de Versailles étaient maintenant tout

à fait nettoyées. » Mais il était trop tard, et le mal était fait : « C'est ainsi, lit-on dans la correspondance de La Marck, que cette société Polignac a beaucoup nui, je ne dirai pas seulement à la malheureuse reine, mais aussi aux vrais intérêts du roi et par conséquent à ceux de la monarchie. » Le public, en effet, suit d'un œil jaloux tous ces gaspillages; il commence à compter ce que les amitiés de la reine coûtent à la France. Dans le recueil Clairambault-Maurepas, voici sur ce point une chanson mise dans la bouche de Marie-Antoinette :

Calonne n'est pas ce que j'aime,  
Mais c'est l'or qu'il n'épargne pas.  
Quand je suis dans quelque embarras,  
Alors je m'adresse à lui-même.  
Ma favorite en fait de même,  
Et puis nous en rions tout bas, tout bas.

A ce premier compte, grossi par l'imagination populaire, on en ajoute un second : celui de toutes les dépenses que Marie-Antoinette fait pour sa personne; elle qui était arrivée en France avec des habitudes d'économie, voire de ladrerie allemande, elle s'était vite habituée à la prodigalité de la cour. Cette reine coûtait à la France autant et plus qu'une maîtresse royale. La seule circonstance atténuante était que peut-être Marie-Antoinette ignorait la gêne des finances, par la faute de Calonne, qui lui envoyait soixante mille livres quand elle en demandait trente; mais Calonne ne fut pas toujours contrôleur général, et la reine fut toujours dépensière. Outre le luxe officiel de la cour et les dépenses qui convenaient au rang de Marie-Antoinette, elle laissait l'or couler entre ses mains avec une prodigalité qui avait rarement une excuse. Quelquefois elle fait des dépenses folles pour ses enfants, ce qui du moins n'est que l'exagération d'un bon sentiment. La baronne d'Oberkirch admire beaucoup un carrosse que la reine a offert au dauphin. Les panneaux et les peintures

des côtés, du devant, sont remplacés par des glaces, et ces glaces sont entourées d'encadrements de vermeil, ornés de saphirs, de rubis et d'autres pierres précieuses. Le plus souvent c'est par coquetterie personnelle qu'elle épuse sa cassette et fait des dettes. Surtout elle adore les pierreries : elle ne peut voir de joli bijou sans le désirer, ou le faire copier. Outre tous ceux qu'elle possède déjà, elle en reçoit du roi, qui ne lésine guère sur ce chapitre : en 1775 seulement, il lui en offre pour plus de cent mille écus. De plus, la reine se fait des cadeaux à elle-même, et fort galants : des boucles d'oreilles de huit cent mille livres, des bracelets de trois cent mille francs. Lorsque Marie-Thérèse, exactement tenue au courant de tous ces achats par Mercy, et se prétendant mal informée par les gazettes, lui demande ce qu'il en est, Marie-Antoinette répond lestement : « Je n'ai rien à dire sur les bracelets, je n'ai jamais cru qu'on pût chercher à occuper la bonté de ma chère maman de pareilles bagatelles. » L'impératrice, qui n'avait pas dépensé deux mille florins dans toute sa vie pour ses diamants, écrivait à sa fille sévèrement et justement : « Une souveraine s'avilit en se parant, et encore plus si elle pousse cela à des sommes considérables, et en quel temps ! » A cette époque de misère, en effet, le public trouve intempestif le luxe de la reine, et il est assez de l'avis de Joseph II : l'empereur, assistant à la toilette de sa sœur, répond cette désagréable vérité à Marie-Antoinette qui lui demande un compliment sur sa coiffure : « Ma foi, si vous voulez que je vous parle franchement, Madame, je la trouve bien légère pour porter une couronne. » La coiffure est légère, mais la note à payer est lourde. M<sup>lle</sup> Bertin, la grande faiseuse, devient la collaboratrice de la reine, et comme un personnage officiel. Le jour de l'entrée du roi et de la reine à Paris, toute la cour, en passant devant le balcon de M<sup>lle</sup> Bertin, s'incline, à l'exemple du roi qui applaudit la couturière de sa femme. M<sup>lle</sup> Bertin entraîne à des caprices coûteux la reine, et avec elle toutes les jeunes

femmes de la cour, à la grande colère des maris, moins indulgents ou moins riches que Louis XVI : « Le bruit général, dit M<sup>me</sup> Campan, fut que la reine ruinerait toutes les dames françaises. » Marie-Antoinette commence du reste par elle-même, et en arrive à régler ses dettes sur ses gains de jeu. Nous lisons dans la *Correspondance secrète* : « La reine a gagné



PETIT-TRIANON. — UN SALON.  
(État actuel).

sept mille louis. Le lendemain elle a fait venir M<sup>lle</sup> Bertin et lui a payé son mémoire. »

La reine, en effet, est joueuse, joueuse passionnée. Rien ne peut l'arrêter, pas même sa première grossesse. Pour jouer, elle restreint ses autres dépenses, même et surtout ses charités. Elle fait des dettes, s'adresse au roi, et joue avec l'argent que Louis XVI lui donne pour payer. Bien entendu, le jeu officiel, que sa position l'oblige à diriger, l'ennuie : il lui faut le pharaon, et l'on fait venir des banquiers de Paris. La

première séance dure un jour et demi, presque sans discontinuer, et le bruit commence à se répandre en Europe que la cour de France est devenue une maison de jeu. En 1777 Joseph II écrit au comte de Mercy : « Je suis vraiment fâché que nos raisonnements, surtout pour la fureur du jeu, aient si peu fait d'effet sur l'esprit de la reine. Je fais à ma sœur, par ce courrier, le tableau, en court, de ce que les Anglais à Vienne disent du séjour de Fontainebleau, qu'ils comparent pour le jeu à Spa. » Ce que l'on ne sait pas, heureusement, c'est que la reine s'est faite banquière, et qu'elle joue contre la banque, où elle a un intérêt. Sous son impulsion le jeu devient ruineux pour tout le monde, même pour elle. En 1778, tous comptes faits, la reine est en perte de sept mille cinq cent cinquante-six louis : elle trouve la somme énorme, elle qui peut puiser dans la cassette de l'économe Louis XVI. La morale de toute cette affaire est tirée par Joseph II, qui écrit à sa sœur, des rives du Danube : « Pourriez-vous dissimuler que toute la partie sensée de l'Europe vous rendrait responsable des ruines des jeunes gens, des vilenies qui s'y commettent, et des abominations qui en sont les suites, si vous protégez et étendez ces jeux, ou que bien plus vous les recherchiez et couriez après? »

Mercy, qui surveille l'opinion publique avec inquiétude, constate que l'on se plaint de toutes ces folles dépenses. La seule écurie de Marie-Antoinette coûte par an deux cent mille livres de plus que celle de la feuë reine. Et voici par surcroît que la reine s'est prise de la manie de bâtir. Le public commence à trouver que le Petit-Trianon coûte bien gros. On dit tout bas qu'on a dépensé pour une seule fête, malgré l'opposition de Necker, quatre cent mille livres. A coup sûr, d'après des documents authentiques, dans un dîner en l'honneur du roi de Suède, on mange, ou tout au moins on sert aux différentes tables, trois mille six cent cinquante livres de viande, deux mille œufs, cinq cent soixante-dix-neuf poulardes, dindons,

poulets, etc. Le reste à l'avénant. Les embellissements du parc reviennent cher. En fin de compte, pour le jardin et l'aqueduc seuls, on paye seize cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-neuf livres. Les employés des finances ne savent plus où donner de la tête, la reine bouleversant toutes les règles de la



LE PETIT-TRIANON. — LA RÉSIDENCE DU SEIGNEUR.  
(État actuel.)

comptabilité, et compromettant l'équilibre du trésor. La philosophie de Trianon est faite par Gouverneur Morris, qui écrit, au début de la Révolution : « J'observe un certain nombre de représentants aux états généraux, qui se promènent dans le jardin. Peut-être n'y en a-t-il pas un seul parmi eux qui pense à ce qui devrait tous les frapper, que ces dépenses et d'autres semblables ont amené leur réunion. » Trianon en effet ne suffisant pas, il a fallu acheter le château de Saint-Cloud et le

réparer : c'est une nouvelle ruine. On prétend que les seules bordures en bronze des tapisseries coûtent six cents livres le pied. Encore cet argent se dépense-t-il en France. Mais voilà qu'un bruit commence à courir, vague d'abord, très justifié au fond : la reine fait passer de l'argent en Autriche, et appauvrit son royaume au profit de son frère. Les partisans enthousiastes de Marie-Antoinette nient le fait : Hézeques proteste, et voici son argument : « Peut-on supposer que la reine, une fois mère, eût voulu, au préjudice de son fils, appauvrir la France au profit de son frère, en lui faisant passer, comme on l'a dit, des sommes considérables ? » A coup sûr la reine en envoyait à l'étranger, puisqu'elle écrit à Mercy, en février 1792 : « Vous ferez fort bien de placer notre argent. » De plus on peut lire tout au long dans les *Mémoires* de l'abbé Georgel, qui tenait le fait de Vergennes, l'histoire des douze millions que Marie-Antoinette force la France à donner à l'Autriche. La méfiance populaire est excitée. Une caricature représente Calonne et la Reine saignant la France à blanc. Dès 1787, un sobriquet dangereux circule : la reine est devenue *Madame Déficit*. Il en est un plus terrible encore, qui résume les défiances de la nation contre celle que Mercy appelle en style oratoire et diplomatique, « une princesse à laquelle il manque la qualité de mère pour être regardée comme Française » ; sa propre tante, Madame Adélaïde, est la première à la baptiser tout uniment : l'*Autrichienne*. Nous pouvons en croire M<sup>me</sup> Campan, qui écrit ceci : « Madame Adélaïde avouait hautement son éloignement pour une princesse de la maison d'Autriche, et lorsque M. Campan fut prendre ses ordres, au moment de partir avec la maison de la Dauphine pour aller la recevoir aux frontières, elle lui dit qu'elle désapprouvait le mariage de son neveu avec une archiduchesse, et que, si elle avait des ordres à donner, ce ne serait pas pour envoyer chercher une Autrichienne. »

« Restez Allemande, lui répétait sa mère sur tous les tons,

n'adoptez pas la légèreté française, restez bonne Allemande, et faites-vous une gloire de l'être. » A la surface, il semble que Marie-Antoinette ait désobéi à sa mère, et qu'elle soit devenue Française : elle l'était d'esprit, mais non de cœur. Elle avait appris à manier l'ironie, elle pratiquait le persiflage. « C'était, écrivent MM. de Goncourt, ce sourire montrant les dents avec lequel elle appelait les Français *mes charmants vilains sujets*. » C'est un mot d'apparat. Dans l'intimité elle était plus agressive, au témoignage de Gouverneur Morris : M<sup>me</sup> de Chastellux avait cité là-dessus à l'Américain une jolie réplique de Madame Adélaïde. La reine, sous le coup de ses ressentiments, s'était écriée : « Ces indignes Français ! » Sa tante lui répartit : « Dites *indignés*, madame. »



MADAME ADÉLAÏDE.

En laissant de côté, bien entendu, les lettres apocryphes où on donne après coup à Marie-Antoinette une attitude qui n'était pas la sienne, pour faire rougir les révolutionnaires et leurs partisans de leur ingratitude envers cette bonne reine; en nous en tenant à sa correspondance authentique, il est facile de constater que, dauphine ou reine, elle était restée archiduchesse. Sans doute elle ne parlait plus guère l'allemand, elle le comprenait à peine. Mais ce n'est pas la langue qui fait le patriotisme. Marie-Antoinette n'a jamais aimé sérieusement

son nouveau pays. Trois fois seulement, dans toutes ses lettres, elle écrit et pense en Française. Elle se fait auprès de l'impératrice l'avocat de ses sujets, tout en reconnaissant qu'ils ont bien des torts : « Ma chère maman a toute raison contre la légèreté française, mais je suis vraiment affligée qu'elle en conçoive de l'aversion pour la nation. Le caractère est bien inconséquent, mais il n'est pas mauvais. » Elle parle encore en vraie Française de nos désastres sur mer, parce que l'Autriche n'a rien à voir là-dedans, et la mère de la petite dauphine écrit en 1780, à propos de l'Amérique : « Il serait affreux d'essuyer encore des malheurs par là; j'avoue que je ne pense pas à cela de sang-froid. » Il faut même reconnaître qu'une fois, bien qu'il soit question de l'Autriche, elle essaye de tenir la balance presque égale : le 15 mai 1779, elle écrit à sa mère : « Certainement mon plus grand soin sera désormais à soutenir l'union entre mes deux pays, si je puis m'exprimer ainsi. » Mais ce bon mouvement n'est qu'une phrase, et toute la conduite diplomatique de la reine le dément. Jamais Marie-Antoinette n'a compris cette juste théorie que Gustave III exposait à Louis XVI : « Nos inclinations à nous autres sont subordonnées à celles de nos États; notre famille, c'est notre peuple, et nos parents sont les alliés naturels de notre État. » Elle a toujours pensé ce qu'elle disait à Mercy en 1772, « que dans tous les cas son cœur serait pour sa famille, et que, s'il existait des brouilleries, elle sentait que ses devoirs deviendraient trop difficiles à remplir ici ».

Ajoutons à sa décharge qu'elle était fortement poussée dans cette voie par les siens, qui, après lui avoir au début prêché l'abstention, ne cessaient de la faire intriguer en faveur de l'Autriche. C'est surtout dans l'affaire de la succession de Bavière que le complot est flagrant. Au commencement, Marie-Thérèse procède par l'intimidation : « J'ai besoin de tous vos sentiments pour moi, votre maison et votre patrie. » Les grands moyens sont mis en avant : c'est une affaire de vie ou

de mort pour l'impératrice, et Marie-Antoinette pâlit en lisant ces lignes où Marie-Thérèse s'indigne de tout projet d'union entre la Prusse et la France : « Nous deux ne pouvons exister ensemble, cela ferait un changement dans notre alliance, *ce qui me donnerait la mort.* » Quelques jours après, le péril devenant plus pressant encore, le ton change, devient presque suppliant : on compte sur la tendresse du roi « pour sa chère petite femme ». La chère petite femme ne demande pas mieux que d'intervenir : « Il n'y a pas de gré à m'en avoir, écrit-elle : c'est mon cœur qui agit dans tout ceci. » Et, avec le plus beau zèle du monde, elle presse les ministres, leur parle « fortement », se plaint de ne pas les trouver assez francs dans leurs réponses, essaye de forcer Maurepas et Vergennes dans leurs derniers retranchements. Elle lit les lettres diplomatiques, elle oblige les ministres, qui avaient envoyé une première



COMTE DE MAUREPAS.

dépêche « indécente » au baron de Breteuil, « à revenir sur leurs pas », à composer une seconde dépêche très adoucie, « qui est l'effet de la peur que leur a fait la reine ». Il faudrait lire tout au long, dans une dépêche d'office de Mercy-Argenteau, du 31 décembre 1784, la scène violente que Marie-Antoinette fait à Vergennes devant le roi, à propos de l'affaire de la Hollande et de l'Autriche. C'était l'effet des recommandations de Vienne. Joseph II avait écrit à Mercy, le 6 novembre, la lettre instructive que voici : « Je n'ai pas besoin de vous recommander, mon cher comte, l'attention la plus suivie à tous les mouvements que vous pourrez observer ou apprendre, qui se

feraient dans le militaire français, ou des résolutions qui pourraient se prendre au conseil du roi. C'est le moment où la reine doit, par amitié pour moi et par amour-propre, être bien à la suite de tout ce qui se passera. » La reine était, du reste, déjà fort bien disposée, car, le même jour, Mercy écrit à Joseph II : « En ce qui concerne les affaires de Hollande, la reine a visiblement opéré quelque bien sur l'esprit de son auguste époux. » Marie-Antoinette va du reste le plus souvent au-devant des désirs de sa famille. Lorsqu'en mars 1782 il s'agit de changer le ministre de France à Berlin, le comte de Pons, et d'envoyer le comte d'Esterno, la reine expédie aussitôt un courrier à Mercy pour le prévenir, lui demander son avis sur cette affaire, sur ce qui pourrait faire plaisir à la cour de Vienne. Déjà en 1778, guidée par le machiavélique Mercy, Marie-Antoinette devait compromettre le ministère et en particulier Maurepas vis-à-vis du roi de Prusse : « Il faudrait, écrit l'ambassadeur à Marie-Thérèse, le 17 août, il faudrait pour ainsi dire mettre un bandeau sur les yeux du vieux ministre, le conduire insensiblement de démarche en démarche, sans qu'il s'aperçoive lui-même distinctement, au point où on cherchera à l'amener et à l'engager. Cette marche serait sans doute un peu lente, mais elle offre des avantages, celui entre autres de faire naître de l'humeur entre le roi de Prusse et cette cour... J'ai bien discuté vis-à-vis de la reine le plan de cette marche, et elle est parfaitement décidée à concourir à tous les moyens que je propose. » Elle comprend cette politique et l'admet : c'est déjà de la haute trahison. Auprès du roi, elle procède par l'acharnement, et lui parle tous les jours de l'affaire qui lui tient au cœur. Elle fait appel à son affection, elle se jette à son cou, elle pleure ; puis, reprenant son sang-froid, elle *surveille*, pour employer un euphémisme, le nombre des courriers que le roi de Prusse envoie à Paris : le 13 février, elle prévient sa mère que « voilà déjà cinq courriers de sa part depuis un mois ». Peut-être, ce qui serait une excuse, est-

elle vraiment convaincue qu'il y a pour la France tout intérêt à attaquer la Prusse au moins diplomatiquement ; elle le dit à Marie-Thérèse : « Je suis bien persuadée qu'il y va de la gloire du roi et du bien de la France, sans compter le bien-être de ma chère patrie. » Mais c'est justement ce dernier élément qui compte, et beaucoup, dans ses calculs. Au fond, tout passe pour elle après la raison de famille, tout, même la raison d'État. Nous la voyons tenir Vienne au courant des vrais sentiments du roi, des plus secrètes délibérations du conseil. Quand elle ne peut empêcher une démarche, tout au moins elle la retarde : pendant sept jours elle suspend le départ d'un courrier. C'était à la reine que Vienne s'adressait lorsqu'il s'agissait de faire passer quelque projet « qui ne pouvait pas, avoue cyniquement Mercy, trop convenir à la politique de la France ». C'était décidément un bien bon ambassadeur que la cour d'Autriche avait accredité auprès du roi de France, dans la personne de Marie-Antoinette.

Si la reine n'a pas fait plus de bien à l'Autriche et plus de mal à la France, ce n'est pas par affection pour son pays d'adoption, mais pour deux causes indépendantes de sa volonté. C'est d'abord l'influence de ses amis particuliers, qui contrariaient, non par patriotisme, mais par intérêt personnel, les vues de l'Autriche et les efforts de Mercy ; celui-ci écrit au prince de Kaunitz : « Quand il s'agit d'objets sérieux et d'un intérêt direct pour la reine, elle devient timide, incertaine dans ses démarches ; mais quand elle est obsédée par sa société perfide et intrigante, en reconnaissant, avouant même les inconvénients de ce qu'on exige, elle n'en est pas moins entreprenante et active. » C'est ensuite et surtout son éternelle légèreté qui l'empêche de s'appliquer même aux choses qui lui tiennent le plus à cœur. Mercy constate respectueusement ce défaut dans ses lettres à l'impératrice : « Si la reine mettait un peu plus de suite à ses démarches et à l'emploi de son pouvoir, tout réussirait ici presque sans obstacle ; mais je

suis bien loin d'obtenir une conduite si désirable, et Votre Majesté ne doit nullement craindre que son auguste fille se mêle des affaires d'État de manière à pouvoir se compromettre. » Dans sa correspondance avec le prince de Kaunitz, Mercy est encore plus à l'aise pour critiquer, et ses remarques sont plus vives ; il écrit, par exemple, le 28 décembre 1782 : « On ne peut plus calculer les effets de l'instabilité des idées de la reine. Ses qualités charmantes s'unissent à une légèreté qui les offusque en grande partie. Depuis qu'elle s'occupe de l'éducation de son auguste fille, et qu'elle la tient continuellement dans ses cabinets, il n'y a presque plus moyen de traiter aucun objet important ou sérieux qui ne soit à tout moment interrompu par les petits incidents des jeux de l'enfant royal, et cet inconvénient ajoute à un tel point aux dispositions naturelles de la reine à être dissipée et inattentive, qu'elle écoute à peine ce qu'on lui dit et le comprend encore moins. » Il faut bien pourtant se contenter de son intervention, et c'est toujours à elle que Vienne s'adresse, par l'intermédiaire de Mercy. Dans l'affaire de la Turquie, on obtient l'intervention énergique de Marie-Antoinette : « Malheureusement, écrit Mercy à Kaunitz, le crédit de la reine, si étendu et si efficace en toutes autres matières, l'est beaucoup moins en celles qui ont trait à la politique, parce que la reine n'a donné que trop de sujet à son auguste époux de présumer qu'elle comprend peu les affaires d'État, et qu'elle n'est pas à même d'en évaluer l'importance. » Enfin la patience de l'ambassadeur est épuisée ; il laisse échapper ce cri où se condensent toutes les rancunes respectueuses du politique sans cesse déçu par la frivolité de la reine : « Elle est quelquefois désolante par sa légèreté. » Les insuccès de Mercy n'innocentent pas Marie-Antoinette : en matière de trahison, l'intention vaut le fait. Quand les affaires de l'Autriche vont mal, quand la France refuse de sacrifier tous ses intérêts à son égoïste alliée, personne ne se trompe sur les larmes que verse la reine, sur sa subite mélancolie, sur son amour de la

solitude. L'instinct populaire, qui s'égaré rarement en pareil cas, avait, à défaut des preuves matérielles que nous possédons maintenant, deviné que la reine de France n'avait pas le cœur français.

Surtout elle manquait d'une qualité bien française, si française que nous la poussons souvent jusqu'à l'excès : elle n'avait ni franchise, ni loyauté, elle était fausse. Elle-même reconnaissait tout au moins qu'elle était intrigante, ou plutôt qu'elle l'était devenue par la faute de ses conseillers : « Ah ! dit-elle un jour en soupirant à M<sup>m</sup>e Campan, il n'y a plus de bonheur pour moi depuis qu'ils m'ont faite intrigante. » Je me récriai sur ce mot. « Oui, reprit la reine, c'est bien le mot propre ; toute femme qui se mêle d'affaires au-dessus de ses connaissances et hors des bornes de son



DUC DE CHOISEUL.

devoir n'est qu'une intrigante. » Sa nature la portait, du reste, assez à l'intrigue. Au témoignage du comte de Provence, elle était indiscreète. Elle laissait facilement échapper ses secrets, mais, en revanche, elle était habile, trop habile même, pour deviner ceux d'autrui : « Quand j'apprends le quart d'une affaire, disait-elle, j'ai besoin d'adresse pour me faire dire le reste par les ministres, en leur laissant croire que le roi m'a tout dit. » Elle ne dédaignait même pas d'écouter

aux portes. Un jour qu'elle revenait seule de chez Mesdames par un passage intérieur, elle passa devant le cabinet du comte de Provence; le prince causait avec le duc d'Aiguillon. Marie-Antoinette profita de l'occasion pour surprendre les sentiments de son beau-frère. Ce qui est plus grave peut-être, c'est qu'elle n'a pas pour la vérité un amour irrésistible; sa mère se défie assez de ses affirmations. Le 30 juin 1776, Marie-Thérèse écrit à Mercy : « Quoique ma fille dise qu'elle ne souhaite pas de voir le duc de Choiseul rentrer dans le ministère, je me doute fort de la sincérité de ce propos. » D'après l'impératrice, Marie-Antoinette, sans mentir expressément, a une façon à elle d'arranger les choses qui indique « un caractère pas droit ». La mère finit par s'inquiéter du peu de franchise de sa fille : « Je vous avoue, écrit-elle à son confident Mercy, je ne suis pas tranquille; je la trouve trop souvent en défaut, et elle sait s'en tirer que trop finement et donner des tournures même aux dépens de la vérité. » Voici une de ces *tournures* : conseillée par M<sup>me</sup> de Polignac, la reine a peur que son ennemi, le duc d'Aiguillon, exilé dans ses terres, n'obtienne sa grâce entière à la mort de sa fille; pour parer ce coup, Marie-Antoinette demande le rappel du duc, à condition qu'il ne reparaisse pas à la cour; c'est ce qu'elle annonce à sa mère, avec l'explication suivante : « J'ai trouvé que si M. d'Aiguillon venait à perdre sa fille, il serait inhumain de l'obliger à rester dans un endroit où sa fille serait morte. » Marie-Antoinette tourne la vérité, donc elle la respecte à peu près. Après tout, dira-t-on peut-être, c'est de la politique : la reine se défend, ou se venge. Mais pourquoi ne pas dire à sa mère la simple vérité? Rien n'est plus piquant que de comparer la triple correspondance de Marie-Thérèse, de Mercy et de Marie-Antoinette. Celle-ci, qui ignore absolument les rapports confidentiels de l'ambassadeur à l'impératrice, ne sait qui peut renseigner aussi bien sa mère sur ses faits et gestes; elle soupçonne les gazetiers, les nouvellistes, et en appelle au

témoignage de Mercy, qui justement nous permet de la surprendre à chaque instant en flagrant délit d'hypocrisie : « Je suis au désespoir, écrit-elle le 13 octobre 1771 à sa mère, que vous ajoutiez foi à tous les mensonges qu'on vous mande d'ici, de préférence à ce que peut vous dire Mercy et moi. Vous croyez donc que nous voulons vous tromper. » Marie-Thérèse n'a que trop de raisons pour être sûre que sa fille la veut tromper. Au moment où Marie-Antoinette a la passion du jeu et du pharaon, elle affirme tranquillement à sa mère qu'elle ne joue « qu'au jeu public et d'étiquette de la cour. » A l'instant où Marie-Thérèse vient d'apprendre du véridique Mercy que la reine joue plus que jamais, que « les parties de jeu sont devenues quelquefois tumultueuses et indécentes », enfin que la reine va jouer chez la princesse de Guéménée, l'impératrice reçoit une lettre de sa fille où elle a la douleur de lire ceci : « Pour le jeu, il y a déjà plus de deux mois que je ne joue que chez moi. » Et il en est ainsi pour tout le reste. Quand Marie-Thérèse s'étonne de voir sa fille dédaigner les gens d'âge et d'esprit mûr, et ne s'entourer que de jeunes et frivoles courtisans, Marie-Antoinette répond avec assurance : « Il faut que vous ayez bien peu de confiance en moi pour croire que je sois assez peu raisonnable pour m'amuser avec cinq ou six jeunes gens. » L'impératrice se plaint des dilapidations en faveur des Polignac, d'une terre de deux millions que l'on va leur donner. La reine répond que le roi leur accorde toutes ces grâces sans qu'elle ait besoin de les solliciter ; qu'elle n'a jamais « entendu parler ni de la terre de deux millions ni d'aucune autre ». Il en est de même pour les affaires d'État. Deux fois elle affirme à sa mère qu'elle ne s'est mêlée en rien du renvoi de Malesherbes et de Turgot, et c'est encore une contre-vérité, dans l'ensemble et dans les détails, d'après le rapport officiel de Mercy, à la date du 16 mai 1776. L'ambassadeur, assez embarrassé à la lecture des lettres de Marie-Antoinette que lui renvoie l'impératrice, essaye de pallier les contradictions flagrantes entre ses

assertions et celles de la reine ; il est quelquefois obligé de reconnaître des éclipses de « la bonne foi et franchise qu'il a toujours trouvées dans le caractère de cette auguste princesse ».

Le plus grave, c'est que très souvent ces mensonges sont destinés à dissimuler des manquements à des engagements d'honneur. Dauphine, elle donnait sa parole à sa mère de ne jamais aller à la chasse : en effet, elle se contentait de la



MALESHERBES.

rencontrer « par hasard », et de suivre quelque temps la même direction. Reine, elle ne tenait pas ses promesses, pas même celles qu'elle avait faites à son frère. « J'ai hasardé, écrit Mercy le 12 septembre 1777, d'en exposer mon avis, en faisant sentir que la reine manquait de parole et même de procédé envers son auguste frère. » Mais ses remarques ont été

fort inutiles, car, le 17 octobre, ses plaintes recommencent : « Je ne reviens pas de mon étonnement sur la courte durée des impressions faites par Sa Majesté l'Empereur sur l'esprit de la reine ; et après avoir vu cette auguste princesse pendant deux mois bien pénétrée des vérités utiles qui lui avaient été représentées, il est inconcevable que toutes choses reviennent à un état réellement pire qu'il n'était avant le voyage de l'Empereur dans ce pays-ci. J'ai lieu de croire que le règlement écrit par Sa Majesté a été supprimé et jeté au feu. Ce qui m'afflige encore davantage, c'est de voir que la reine, contre son caractère naturel, ne se fait ni peine

ni scrupule de manquer aux paroles données à son auguste frère. »

Si nous avons maintenant les preuves matérielles de cette duplicité, les contemporains en avaient des indices. Ferrières rapporte une conversation très instructive de Marie-Antoinette, au moment du voyage de Varennes. La veille de son départ, elle rencontra M. de Montmorin, et lui demanda s'il avait vu Madame Élisabeth; Montmorin répondit qu'il sortait de chez elle. « Elle m'afflige, répliqua la reine; j'ai fait tout au monde pour la décider à assister à la procession de la Fête-Dieu; elle paraît s'y refuser: il me semble pourtant qu'elle pourrait bien faire à son frère le sacrifice de son opinion. » L'instinct populaire, du reste, ne s'y était pas trompé: le peuple sentait qu'il ne pouvait

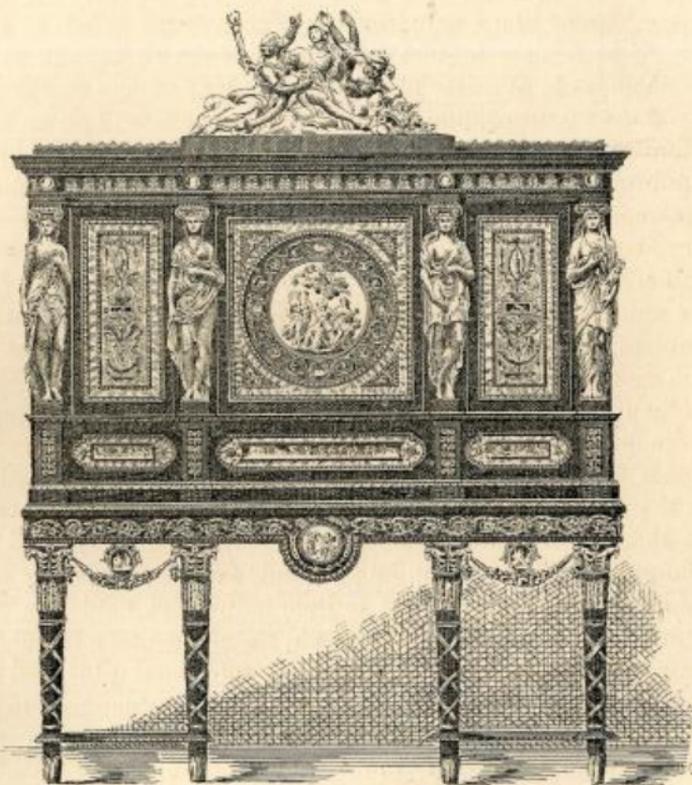


TURGOT.

pas compter sur la parole de la reine. Aussi, à la grande surprise de Besenval, Marie-Antoinette n'était-elle pas réellement populaire: « La reine était bonne, aimable, et pourtant déplaisante. En général, le public, on ne sait pourquoi, n'aimait pas la reine. » Il fallait avoir la perspicacité d'un courtisan, ou la divination de cœur d'une mère, pour sentir que l'engouement bruyant du public n'était pas une popularité sérieuse, et qu'au fond l'on détestait sa fille. Le premier

pamphlet lancé contre Marie-Antoinette dessille les yeux de Marie-Thérèse, qui écrit à son confident Mercy : « Je ne saurais vous nier que je n'ai pas cru que la haine invétérée contre les Autrichiens, contre ma personne et la pauvre innocente reine était encore si inaltérablement placée dans les cœurs des Français. C'est donc à cela qu'aboutissent toutes ces adulations tant prodiguées ! c'est donc cela l'amour qu'on porte à ma fille ! Jamais rien de plus atroce n'a paru et qui met dans mon cœur le plus vil mépris pour cette nation sans religion, mœurs et sentiments. » Le vrai début de la défaveur de la reine auprès du public fut sa partialité pour sa famille, dans de simples questions d'étiquette, en 1775. L'archiduc Maximilien, qui était venu voir sa sœur, incognito, prétendit qu'il ne devait pas faire la première visite aux princes du sang ; la reine soutint sa cause, et traita assez vivement le duc d'Orléans qui excipait de l'incognito : « Le roi et ses frères n'y ont pas regardé de si près. Laissant de côté la qualité d'archiduc, vous auriez pu remarquer que le roi l'a traité en frère et qu'il l'a fait souper en particulier dans l'intérieur de la famille royale, honneur auquel je suppose que vous n'avez jamais prétendu. » Le public prit fait et cause pour ses princes : « C'est à cette époque, dit M<sup>me</sup> Campan, et peut-être pour la première fois, que les cercles de la ville et même de la cour s'exprimèrent d'une manière affligeante sur sa légèreté et sa partialité en faveur de la maison d'Autriche. » Puis ce fut sa frivolité. On trouva mauvais qu'une reine qu'on croyait devoir être sérieuse s'occupât avec passion, et en public, de simples amusements, comme des courses de chevaux : « Quoiqu'il n'y eût rien à redire à cet objet de promenade, remarque justement Mercy, il a été regardé comme une suite d'un désir insatiable d'amusement. Une foule de monde s'était rendue à ce mince spectacle, et la reine ne fut point accueillie avec les mêmes applaudissements et marques de joie accoutumées. La raison en est que le public fondait de grandes espérances en son influence

dans les objets utiles et dans la coopération au bien que lui procurerait son crédit. D'après cet espoir, le public voit avec un peu d'humeur que la reine ne s'occupe que d'amusements et



ARMOIRE A BIJOUX DE MARIE-ANTOINETTE.

néglige tous les moyens de remplir le rôle que la confiance générale lui destinait. » On remarque de plus que le moment est mal choisi pour se divertir, que la reine semble bien insensible aux souffrances du peuple. Ses dépenses sont mal vues :

elle le sait et n'en tient pas compte. Ses achats perpétuels de diamants sont insupportables au peuple, qui part de là pour rendre la reine responsable même des dilapidations dont elle n'est pas coupable : « Ce goût de dépense de la reine, écrit Mercy, donne lieu à supposer que c'est elle qui induit le roi à tant de profusions inutiles que l'on voit dans ce pays-ci et qui augmentent la détresse où se trouvent les finances de l'État. »

Puis les accusations deviennent plus graves ; l'on en vient à douter de sa fidélité au roi. Les soupçons vont si loin, qu'en octobre 1789, au moment où Louis XVI et Marie-Antoinette sont contraints de venir s'établir à Paris, Gouverneur Morris écrit dans son journal : « Ils doivent habiter les chambres préparées dans les Tuileries (à ce que dit la calomnie) pour ses amours. Ces chambres ne lui présenteront maintenant que d'amers souvenirs. » Forte de son honnêteté, la reine ne fait que rire de ces propos : « Il faut avouer que je suis bien malheureuse d'être traitée si durement. » Revenant à sa gaieté ordinaire, elle ajoute : « Mais s'il est méchant de la part des autres de me supposer des amants, il est bien plus singulier de la mienne que j'en aie tant à ma charge et que je me passe de tous. » Elle ne se doute pas du mal que lui font ces calomnies. Surtout on ne lui pardonne pas son ingérence dans les affaires publiques, dans la nomination des ministres. Car, pour un bon choix qu'elle fera par hasard, comme Ségur à la guerre, elle impose des médiocrités, ou, chose plus mal vue encore, elle fait renvoyer des ministres réformateurs et par conséquent populaires. On sait qu'elle abandonne aux ressentiments des intéressés les ministres économes. Dès l'abord, elle fait un froid accueil à Malesherbes. Elle ne pardonne pas à Turgot ses suppressions d'emplois. Au renvoi de Necker elle laisse lire sur son visage le contentement qu'elle éprouve. Aussi n'avait-elle pas le droit d'être surprise, lorsque tout à coup elle s'aperçut que le peuple ne l'aimait plus : elle dit avec douleur, en entrant aux Tuileries : « Mais que leur ai-je donc fait ? » Le sentiment

général est si fort qu'il gagne jusqu'aux gens de sa maison. Un domestique, surpris en train de lire un pamphlet contre elle, ne fait que rire de ses reproches. Dès 1775, on est obligé de faire surveiller les cafés, où l'on tient des propos outrageants contre Marie-Antoinette. A peine ose-t-elle aller au théâtre, ne sachant plus quel accueil on lui fera. En 1787, les applaudissements du public de l'Opéra, à l'entrée de la reine, sont interrompus par un coup de sifflet. On ne saurait croire jusqu'à quel degré de rage sont montés les pamphlets contre la reine. On ne peut citer, pour mémoire, que le titre seul d'un de ces libelles, *la Confession générale de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le comte d'Artois*, où les immondices sont accumulées à plaisir. Dès 1788, on chante ceci :

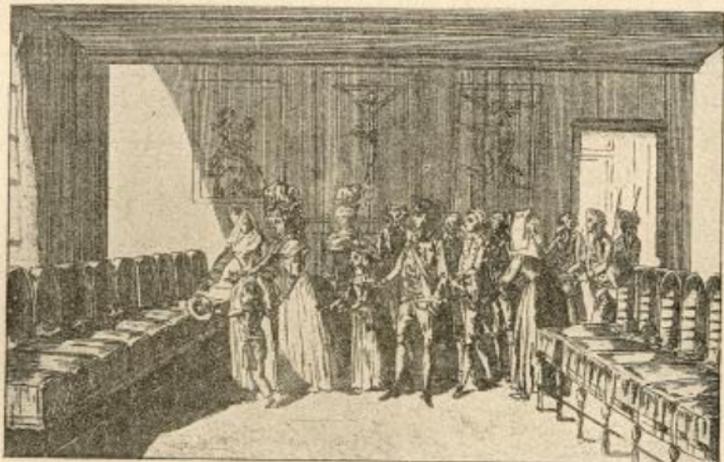
Des Isabelle de Bavière,  
Des Brunchaut, des Médicis,  
Vois dans ta souveraine altièrè  
Tous les attentats réunis...  
O ciel! voulez-vous à la terre  
Montrer toute votre équité :  
Écrasez d'un coup de tonnerre  
Ce monstre infâme et détesté!

Les suppositions les plus absurdes paraissent vraisemblables, lorsqu'elle est en jeu. L'Anglais Young raconte que « le bruit en vogue à présent, et qui obtient crédit, est que la reine a été convaincue du complot pour empoisonner le roi et Monsieur, donner la régence au comte d'Artois, et faire sauter le Palais-Royal par une mine. » A Royat, en août 1789, Young constate une haine plus folle encore contre Marie-Antoinette : « Deux opinions se balançaient : la première, que j'étais un *commissaire* venu pour évaluer les ravages faits par la grêle; l'autre, que la reine m'avait chargé de faire miner la ville pour la faire sauter, puis d'envoyer aux galères tous les habitants qui en réchapperaient. Le soin que l'on a pris de noircir la

réputation de cette princesse aux yeux du peuple est quelque chose d'incroyable, et il n'y a si grossières absurdités, ni impossibilités si flagrantes, qui ne soient reçues partout sans hésitation. » Les accusations les plus répugnantes trouvent un écho dans un journal sérieux comme *les Révolutions de Paris*. On englobe toute la famille de la reine dans la haine que l'on a conçue pour elle. Voici l'oraison funèbre que Loustalot prononce en l'honneur du frère de Marie-Antoinette : « Joseph II déploya aux yeux de l'Europe, indignée de l'avoir admiré, l'ambition, la cruauté, la soif de l'or et de la vengeance, passions qui forment le caractère de cette maison d'Autriche, que la nature semble avoir laissé échapper de ses mains pour le malheur des nations. »

La reine s'aperçut, mais un peu tard, qu'elle avait perdu la confiance publique. Elle eut beau alors prêcher l'économie, multiplier les scènes attendrissantes, se trouver « comme par hasard » sur le passage des notables, tenant ses deux enfants par la main, ordonner à ceux-ci de saluer une femme du peuple qui les avait trouvés gentils, distribuer des aumônes considérables, délivrer cent vingt-cinq débiteurs pour dettes : on prenait acte de toutes ces gracieusetés, mais sans éprouver la moindre reconnaissance. Voici tout ce que le journal de Prudhomme veut bien dire sur cette bienfaisance tardive : « Je voulais, comme tous les autres écrivains, dire quelques mots à la gloire de l'auguste libératrice, et je n'ai trouvé que cette réflexion, que je ne peux retenir : Oh ! combien de cent vingt-cinq malheureux débiteurs on aurait délivrés avec les quatre-vingt mille francs de pension dont jouissaient annuellement les sieur et dame de Polignac ! » Marie-Antoinette sent que tout est fini, que quelque chose est rompu entre la nation et elle. Son découragement se trahit dans ce propos qu'elle tenait en 1790 : « Je n'omets rien pour les contenter, je n'oublie rien pour leur plaire ; eh bien, j'aurai peut-être assez de guignon pour ne point réussir. » On ne la rend plus respon-

sable que des malheurs du pays; le baron de Staël-Holstein écrit, à la date du 3 septembre 1789 : « L'ancienne antipathie des Français contre les Autrichiens est actuellement augmentée par la haine inconcevable que le peuple a contre la reine. Ils la regardent comme l'unique auteur de tous les maux dont la France est affligée. » On ne voyait plus en elle que le mauvais



LE ROI ET LA REINE VISITANT L'HÔPITAL DES ENFANTS-TROUVÉS  
APRÈS AVOIR ENTENDU LA MESSE A N.-D., ACCOMPAGNES DE M<sup>gr</sup> LE DAUPHIN.  
(10 février 1790)

génie du roi. Ils étaient arrivés, ces désastres que prévoyait Mercy, treize ans auparavant, lorsqu'il écrivait à Marie-Thérèse, le 16 mai 1776 : « Sacrée Majesté, je ne puis ni ne dois dissimuler à Votre Majesté que, depuis quelques semaines, les choses ont pris ici une tournure aussi contraire au vrai bien de la reine qu'elle est désolante pour moi, et, dans les preuves qu'en donne ma dépêche d'office, Votre Majesté daignera y observer des effets du crédit de la reine, lesquels pourraient un jour lui attirer de justes reproches de la part du

roi son époux et même de la part de toute la nation. Dans l'affaire du comte de Guines, le roi se trouve dans une contradiction manifeste avec lui-même. Par des lettres écrites de sa main au comte de Vergennes et au comte de Guines, lettres entièrement opposées l'une à l'autre, il se compromet, il compromet tous ses ministres au su du public, qui n'ignore aucune de ces circonstances, et qui n'ignore pas non plus que tout cela s'opère par la volonté de la reine et par une sorte de violence exercée de sa part sur le roi. » La reine avait ainsi perdu, par sa légèreté, une popularité factice conquise aux dépens du roi.

---

## CHAPITRE III

La Cour <sup>1</sup>.

A la décharge du roi et de la reine, il faut bien reconnaître que, précipités trop jeunes sur le trône, ils sont livrés en proie à la rapacité de la cour. On constate alors les résultats néfastes de la politique de Louis XIV, qui a arraché une grande partie de la noblesse à la province, et l'a domestiquée à Versailles. Les domestiques, comme on disait au grand siècle, prennent leur revanche maintenant : la cour ruine la royauté ; elle l'oblige à épuiser le pays au profit d'une caste privilégiée parmi les privilégiés eux-mêmes. Le roi, de bonne foi, cherche des conseillers autour de lui. Il ne trouve qu'indifférence pour les intérêts généraux, emportement pour les intérêts particuliers. Le combat pour la vie se livre chaque jour à Versailles sans que l'humanité vienne en adoucir la férocité. Entre toutes les espèces animales, ce sont les carnassiers qui éclatent en

1. Mêmes sources que pour les deux premiers chapitres, et en plus : *Mémoires* de M<sup>me</sup> Roland ; *Mémoires secrets* d'Augeard ; Linguet, *Mémoires sur la Bastille* ; *Mémoires* de Rivarol ; Allaire, *le Duc de Penthièvre* ; *Mémoires* de Dom Courdemanche. — Chérest, *la Chute de l'ancien régime* ; Flammermont, *le Chancelier Maupeou* ; Boiteau, *État de la France en 1789* ; *l'Abbé Maury*, par M<sup>sr</sup> Ricard ; M. l'abbé Sicard, articles sur le clergé dans le *Correspondant* des 25 avril et 10 mai 1889 ; *la Société française à la veille de la Révolution*, par M. Sepet, *Revue des questions historiques* du 1<sup>er</sup> avril 1889. — *Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois*, publiée par M. Léonce Pingaud. — *L'Armée royale en 1789*, par Albert Duray.

couleurs superbes, au milieu de la foule des pauvres animaux ternes qui se revêtent de teintes sombres pour échapper plus facilement à leurs ennemis : ainsi, les seigneurs présentés, étincelants, mordorés, dévorent gaiement les pauvres hères en haillons ; ceux-ci ne s'aperçoivent de la présence du maître

qu'au coup de dent qui leur enlève le plus pur de leur substance.

Qui interviendra ?

Le pauvre Louis XVI n'avait, nous l'avons vu, ni l'énergie ni l'intelligence suffisantes pour savoir ce qu'il fallait faire, et le vouloir résolument ensuite. Autour de lui, la famille royale forme comme un premier cercle, qu'il n'a pas la force de briser. Mesdames, tantes du roi, ont fait tout ce qu'elles ont pu pour former à leur image leurs neveux. Dédai-



PHILIPPE COMTE D'ARTOIS.

gneuses même envers les courtisans qui les entourent, elles voudraient que leur nièce fit comme elles, et répondit aux compliments les plus flatteurs par un bredouillement inintelligible. Mercy voit en elles les pires ennemies de Marie-Antoinette, ses plus détestables conseillères : « J'ai la malheureuse expérience, dit-il, que de toutes les idées que Madame Adélaïde parvient à insinuer à Madame la Dauphine, il n'en est pas une qui ne soit parfaitement fautive et nuisible. C'est toujours par un effet de leur mauvaise politique que j'ai le

chagrin de voir détruire en partie ce que le jugement et le bon esprit de Madame la Dauphine lui fait adopter de raisonnable. Les conseils de Mesdames tendent à énerver l'âme de Madame la Dauphine. »

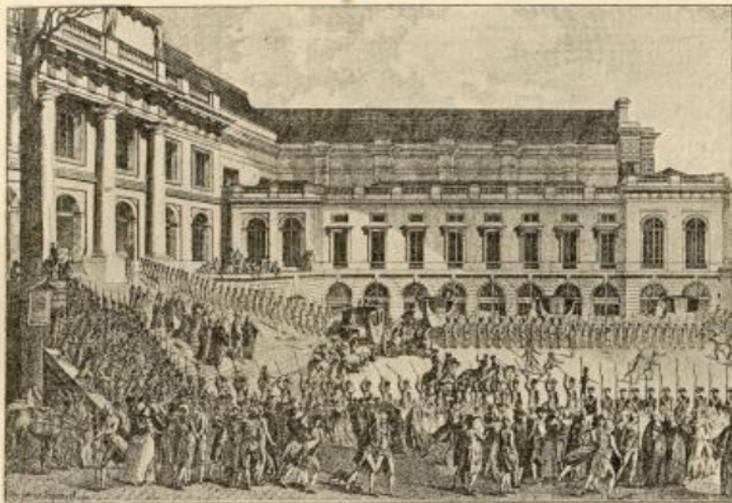
Monsieur, lourd et massif personnage, au témoignage d'Hézecques, maladroit aux exercices physiques, se dandinant d'une façon disgracieuse en marchant, essaye de racheter sa mauvaise mine par de superbes parures : « On ne pouvait s'habituer à sa mauvaise tournure, avoue l'ancien page de Louis XVI, malgré sa recherche et l'élégance de ses habits. » Il jette par toutes ses fenêtres l'argent des autres. Chargé d'aller visiter le midi de la France, il se fait faire un habit orné de diamants, estimé deux millions. Il ruine son frère, en argent et en crédit. Il tâche à se faire une popularité personnelle aux dépens du roi. En 1788, le bruit se répand dans le public que, à l'assemblée des notables, Monsieur plaide la cause du tiers état, et qu'il se fait le défenseur de cette classe longtemps sacrifiée au noble et au prêtre, comme dit l'auteur de la *Correspondance secrète*. Au fond, il a le plus profond dédain pour Louis XVI, le trouve gênant, et se permet de le baptiser des sobriquets les plus dédaigneux. Le 4<sup>er</sup> novembre 1789, il écrit à Favras, qui avait projeté d'enlever le roi : « Ce plan a l'avantage d'intimider la nouvelle cour, et de décider l'enlèvement du *soliveau*. Tout ce que l'on veut est pour son bien : puisqu'il aime la nation, il sera enchanté de la voir bien gouvernée. » En revanche, Louis XVI l'appelle quelque temps par dérision : « Monsieur le Notable. »

Le comte d'Artois ne ressemble à Monsieur que sur un point : il est dépensier comme lui ; vrai bourreau d'argent, il fait des dettes par millions. Le 16 octobre 1781, Mercy écrit à Joseph II : « Il vient de se manifester que ce jeune prince est endetté de vingt et un millions à la suite de beaucoup de dépenses sourdes. Le roi est sollicité de payer cette dette énorme, mais le temps de guerre s'y oppose. » Calonne est

plus accommodant, et règle ces différences. Le comte d'Artois joue comme un fou et ne peut pas toujours payer. En 1787, il perd deux millions, et s'adresse au roi qui, après une réprimande, « a annulé sa dette, comme la nature l'exigeait », nous dit la *Correspondance secrète*.

Le public glose sur ces dépenses ruineuses, et critique même des détails de toilette : on reproche au comte d'Artois de s'être fait faire trois cent soixante-cinq paires de souliers et autant de boucles, pour en pouvoir changer chaque jour. Il n'a, du reste, aucun souci de l'opinion publique; il agit en vrai despote. A court de matériaux pour sa maison de Bagatelle qu'il veut faire bâtir en six semaines, il envoie des patrouilles de gardes suisses réquisitionner sur les grands chemins toutes les voitures de plâtre et de pierres de taille qu'elles rencontreront. Tandis que Monsieur joue au démocrate, le comte d'Artois devient résolument le chef et le défenseur des privilégiés. Par une contradiction singulière, qui montre son peu de consistance, il se fait recevoir franc-maçon ; chose plus piquante encore, la loge est l'ancien noviciat des Jésuites de Paris. Cela ne l'empêche pas de diriger le parti rétrograde. Pour son compte personnel, il se refuse à la moindre économie, au plus petit retranchement. Ses principes en matière de finance sont simples : en pleine assemblée des pairs, en 1787, comme on voulait supplier le roi de donner un état des recettes et des dépenses, le comte prend la parole : « Vous devez savoir, Messieurs, que les dépenses du roi ne peuvent point être réglées sur ses recettes, mais ses recettes sur ses dépenses. » Cet économiste hardi aurait mérité, mieux que la reine, le sobriquet de « Déficit ». Le secrétaire des commandements de Marie-Antoinette, Augeard, évalue ce que le comte a tiré du seul Calonne à cinquante-six millions. Cette ignorance de ses devoirs tient à sa légèreté d'esprit. Purement frivole, il n'a jamais eu même la curiosité de voir un homme comme Buffon. Sa grande affaire, c'est le plaisir. Il ne connaît pas de

cruelles. Ce n'était pas qu'il fût d'agréable figure : « Il tenait continuellement la bouche ouverte, dit le comte d'Hézecques, ce qui donnait à sa physionomie un air peu spirituel. » Mercy lui trouve peu d'esprit. Pourtant, en comparaison de ses frères, c'est un brillant cavalier. Bien que la cour ne lui refuse rien, il descend jusqu'à de simples courtisanes. On connaît si bien



PHILIPPE D'ARTOIS SORTANT DE LA COUR DES AIDES DE PARIS.  
(17 août 1787.)

l'influence de la Duthé sur lui, que c'est à elle que les plaideurs s'adressent pour faire casser un arrêt du Parlement ; le pot-de-vin est de cent mille livres. Gâté par un pareil monde, le comte d'Artois en adopte les mœurs. Celui qui passe pour le modèle des chevaliers français s'emporte dans un bal masqué jusqu'à appliquer à la duchesse de Bourbon un grand coup de poing qui froisse à la fois le masque et le visage. Malgré la réparation par les armes qu'il accorde au duc, le comte d'Artois

baisse encore du coup dans l'opinion publique. Cette invraisemblable brutalité est attestée par nombre de témoins : l'auteur anonyme de la *Correspondance secrète*, la baronne d'Oberkirch, le comte de Mercy, le baron de Besenval. Cette incartade même n'est pas isolée. Ferrières raconte que « Necker s'étant présenté à la porte de la chambre où se tenait le conseil, le comte d'Artois alla au-devant de lui, lui ferma le passage, et lui montrant le poing d'un air de fureur : « Où vas-tu, traître d'étranger ? Est-ce ta place au conseil, fichu bourgeois ? Retourne dans ta petite ville, ou te ne périras que de ma main. » Ce n'est pas seulement à lui-même que le comte d'Artois fait ainsi du tort. Plus que tout autre, il contribue à déconsidérer la reine par son oubli de l'étiquette et du respect : « Il ne se passe pas de jour, dit Mercy, où M. le comte d'Artois ne donne, par une familiarité indécente, le plus grand scandale, et la reine le souffre, quoiqu'elle en soit choquée au plus juste titre. Je n'ai point caché à Sa Majesté que cette tolérance était une vraie faiblesse, et qu'il en résultait des impressions très fâcheuses dans le public, lequel est fort délicat sur le respect qui est dû à ses maîtres. » Marie-Antoinette se défie enfin de lui, mais trop tard ; elle finit par le trouver dangereux : « Ce n'est pas, dit-elle, à Augeard, que mon frère d'Artois ne nous aime pas, mais il est poussé par une faction infernale qui nous perdra tous. » Et elle se met à pleurer.

A ce premier petit groupe, ajoutez les princes du sang, qui se rangent autour de la famille royale, la séparant du reste du monde, recevant mal, dit Mercy, tous ceux qui les approchent, écartant les cœurs par une insultante hauteur. Ils poursuivent impitoyablement leur route vers le but qu'ils se sont fixé, sans s'inquiéter des obstacles. Pour n'en citer qu'un exemple, le prince de Conti, au témoignage de Marmontel, est accusé d'avoir excité la guerre des farines. Voilà ceux qui, continuant la tradition de toute royauté, méritent toujours

l'épithète de nature que le poète grec accolait déjà à leur nom : princes dévorateurs du peuple.

En dessous, au premier rang, le vieux Maurepas, sinon premier ministre, du moins conseiller en chef de Louis XVI. Que ce choix ait été conseillé par Mesdames, ou qu'il ait été fait par le roi lui-même, l'idée était en tout cas déplorable.

Outre l'ignorance et la pusillanimité que lui attribue Mercy, et que prouve sa conduite, on sait qu'il était la légèreté même, et qu'il poussait jusqu'au défaut les qualités les plus françaises. Ce n'était point un méchant homme : il ne faisait pas le mal pour le mal. Dans ses *Mémoires sur la Bastille*, Linguet lui rend ce témoignage : « Je dois à la mémoire de M. de Maurepas cette justice : il n'était ni vindicatif ni implacable ; occupé uniquement de perpé-



L'OEUVRE A LA COQUE (juin 1789).

tuer son repos et son crédit, il ne cherchait point d'autres jouissances. » Cette apparente bonté d'âme était surtout de l'insouciance. Il laissait faire autour de lui de mauvaises choses, qu'il apercevait très bien. C'est une seconde édition de Louis XV, avec plus d'esprit. Il aime beaucoup l'esprit des autres ; on le sait, on en profite : Linguet, enfermé à la Bastille, veut envoyer une lettre au comte, pour l'apitoyer : « Connaissant son caractère, j'eus la force de la

faire gaie et presque plaisante. Il en avait paru touché. » Encore cet amour de l'esprit est-il fâcheux. Maurepas croit sortir d'une situation gênante par une plaisanterie. Son triomphe en ce genre, c'est la nomination d'Amelot, considéré comme très ordinaire : « On ne dira pas que j'ai pris celui-là pour son esprit. » Se rendant compte au fond de sa propre valeur, il aime à s'entourer de médiocrités qui rempliront très mal leur place, mais qui ne lui prendront pas la sienne. Quiconque a du mérite devient par cela même son ennemi : Necker lui est si odieux que, du coup, Maurepas se sent capable d'un acte d'énergie pour le faire tomber. Au moment où il est question de l'entrée de son rival au conseil, Maurepas se rend chez Louis XVI; au nom des autres ministres, il lui déclare qu'ils donneront tous leur démission si Necker est nommé. Il aurait même fait pis, au témoignage de M<sup>me</sup> Campan: le gentilhomme aurait, pour achever son ennemi, commis un faux. Chargé de remettre au roi une lettre de Necker demandant à Louis XVI une grâce qui prouvât son crédit, et priant le roi de choisir entre cinq choses à lui accorder, Maurepas change les *ou* en *et*, ce qui fait d'une supplique raisonnable une outrecuidante prétention. Tel est l'homme qui est devenu le maître du roi. Louis XVI, écrit Mercy le 17 juillet 1778, « s'est tellement laissé subjugué par le comte de Maurepas, qu'il n'a ni la volonté ni la force de marquer à ce ministre une opinion propre sur les affaires ». Les chansonniers, comme il est naturel, disent la même chose, moins respectueusement :

Du mentor de la France  
 Chantons à l'unisson  
 La sublime influence  
 Qu'il a sur son poupon.

Au fond pourtant, le roi se défie de Maurepas, et le fait surveiller par une sorte de ministère occulte, mais sans aller plus loin que la défiance. Il le subit, et c'est en fin de compte

sur le malheureux roi que retombent toutes les fautes du ministre.

Quant à la reine, Maurepas est son ennemi, d'abord comme premier ministre : c'est un peu une tradition en France, et jamais reine n'a été plus dangereuse pour le mentor d'un roi. Jaloux du crédit de Marie-Antoinette, tantôt Maurepas essaye de biaiser avec elle, de la dégoûter des affaires par des fins de non-recevoir et des réponses vagues ; tantôt il tâche à lui susciter des ennemis, à la brouiller avec tel ou tel ministre. Au moment où le comte de Vergennes veut faire présenter sa femme, veuve d'un simple marchand, la chose souffrant des difficultés, Maurepas et son parti s'occupent à faire croire que c'est la reine qui s'oppose à cette présentation. Maurepas va plus loin : s'il n'essaye pas directement de pervertir Marie-Antoinette, il rassure le roi alarmé des légèretés de sa femme, et pousse ainsi la reine sur une pente où elle ne s'engage que trop d'elle-même : « J'eus, dit M<sup>me</sup> Campan, la certitude que le roi parla en présence de deux de ses plus intimes serviteurs, à M. de Maurepas, du danger qu'il voyait pour la reine dans ses promenades de nuit sur la terrasse de Versailles, le public se permettant de les blâmer hautement. Le vieux ministre eut la cruelle politique de répondre au roi qu'il fallait la laisser faire ; qu'elle avait de l'esprit, que ses amis avaient beaucoup d'ambition et désiraient la voir se mêler des affaires, et qu'il n'y avait pas de mal de lui laisser prendre un caractère de légèreté. » Ainsi, déconsidérant auprès de l'opinion publique le roi, par son ambition sénile, la reine, par sa machiavélique indulgence, Maurepas est personnellement haï pour sa coupable légèreté, au point que sa mort est regardée comme un bonheur pour le pays, bonheur égal à la naissance d'un fils de France. On trouve, en effet, dans le *Recueil Clairambault*, cette pensée, sous forme de distique :

O France, applaudis-toi, triomphe de ton sort :  
Un dauphin vient de naître, et Maurepas est mort.

Louis XVI, l'excellent homme, n'était pas de cet avis : « Le roi, nous disent les *Nouvelles*, donne des preuves d'une grande sensibilité, et a dit à la reine qui cherchait à le consoler, qu'il n'oublierait jamais les sacrifices que lui avait faits M. de Maurepas en quittant sa terre et la vie agréable qu'il aurait pu mener pour venir lui servir de père. » Les contemporains, mieux informés, ont mieux jugé le funeste ministre. D'après Rivarol, « on doit en partie la Révolution à M. de la Vauguyon et à M. de Maurepas, l'un gouverneur et l'autre ministre de Louis XVI : le premier forma l'homme, et le second le roi. » D'après le comte de Vaudreuil, jugeant le règne de Louis XVI en 1804, « tous les malheurs dans lesquels la France est plongée ont pour première cause le choix que le jeune roi fit, à la prière de ses tantes, d'un vieux ministre usé, léger, insouciant, né impuissant et jaloux, et qui rata, à sa manière ordinaire, les prémices d'un règne commencé sous les plus heureux auspices. La première école de ce vieux ministre fut de rappeler les parlements..... M. de Maurepas avait trop d'esprit et de prévoyance pour ne pas sentir que les parlements, rentrés dans la plénitude de leurs prétentions, finiraient par saper les fondements de l'autorité royale ; mais il sentit en même temps que l'influence qu'il conserverait sur eux jusqu'à sa mort empêcherait les troubles d'éclater de son vivant ; et, peu inquiet de ce qui arriverait après lui, assez vicieux pour en jouir peut-être, il digéra paisiblement jusqu'à la fin de sa trop longue vie. » Maurepas a mérité que, sans trop d'exagération, Dumouriez pût dire : « Malheureux Louis, reine infortunée, c'est Maurepas qui est le premier auteur de votre martyre. »

La seconde cause, à coup sûr, c'est l'armée des courtisans qui assiègent le roi. Sans doute la cour de Louis XVI n'est plus que l'ombre du Versailles du grand roi. Pourtant certaines choses ont subsisté. C'est toujours la même fleur délicate de conversation : cette société raffinée n'a pas cessé

d'être amoureuse du bien dire. L'influence du milieu est tel-



LE RETOUR DÉSIRÉ.  
Louis XVI rappelle son Parlement.

lement forte que le roi lui-même rapporte avec complaisance à la reine une heureuse riposte. Un mot heureux est répété

de bouche en bouche; on cite la dernière repartie du duc de Nivernais : Marie-Antoinette vient de fonder un ordre, dont l'insigne est une médaille; sur l'une des faces, l'image de la Vierge, sur l'autre celle de la reine : « Mais il n'y a pas de légende, » remarque Marie-Antoinette. Et le vieux courtisan de riposter : « La légende se présentera à l'esprit de tout le monde. En voyant la mère de Dieu, on dira : *Ave, Maria*; et pour le portrait de sa Majesté on continuera : *gratia plena*. » Un madrigal bien tourné fait la fortune de son auteur; quelquefois même, par méprise, il fait la fortune d'un autre. M. d'Adhémar demandait un régiment au duc de Choiseul. Besenval patronnait un autre candidat, qui avait écrit une pétition très spirituelle : « Il n'en fallait pas davantage, ajoute Besenval, pour intéresser M. de Choiseul, qui, confondant Adhémar avec cet autre, me répondit que c'était un homme d'esprit entre les mains duquel un régiment serait fort bien, et qu'il en aurait sûrement un. En effet, M. d'Adhémar eut le régiment de la marine, et l'autre en fut pour sa lettre. » C'est avec la même légèreté que Ségur est nommé ministre de la guerre, le roi l'ayant confondu avec Puységur. C'est toujours la même frivolité que sous Louis XV. Les réformes les plus sérieuses de Necker lui font moins d'ennemis qu'une fête donnée à propos ne lui fait d'amis, et l'on n'entend plus que gens répétant : Ce sont des gens admirables que M. et M<sup>me</sup> Necker; ils sont délicieux pour la société.

Mais l'étiquette s'en va : il n'y a plus que les anciens courtisans, le duc de Penthièvre, le prince de Soubise, qui saluent encore, en passant, le lit de parade du roi. L'étiquette disparaissant, tous les dessous que ce cache-misères voilait un peu apparaissent dans toute leur laide nudité. Une femme qui devait bien s'y connaître, M<sup>me</sup> de Maintenon, comparait la cour au derrière d'un théâtre, où l'on ne voit que les cordages, les lampions, le suif, le vert sale et grossier de la décoration : et c'était du Versailles du grand roi qu'elle parlait.

Plus corrompue que sous Louis XIV, la cour a été gâtée par la dernière maîtresse de Louis XV, qui a su s'y faire un parti, les *Barriens*. Comme le dit énergiquement Besenval, « cette créature, qu'on qualifia du titre de comtesse du Barry, attira à sa suite une foule de gens sans mœurs, d'espions et de fripons en tout genre, qui s'emparèrent de Versailles ». La comtesse part, mais ses créatures restent. La cour est abandonnée par presque tous les gens honnêtes, et donne le spectacle le plus démoralisant qu'on ait jamais vu en France : « Quand Louis XVI monta au trône, dit le secrétaire des commandements de Marie-Antoinette, il commença à régner sur la cour la plus corrompue, la plus immorale, la plus malhonnête de l'Europe. Le vice seul y était en honneur. » Si l'on ne trouve pas l'autorité d'Augeard suffisante, voici une déposition accablante, d'un témoin irrécusable, le marquis de Bouillé : « On remarquait encore quelques grands noms à la cour, qui rappelaient le souvenir des grands personnages qui les avaient illustrés, mais qui, trop souvent, étaient avilis par les vices de ceux qui en avaient hérité. » Pour n'en citer qu'un seul exemple, la personne qui fait autorité, et qui donne encore le ton à la société, au grand scandale de l'honnête baronne d'Oberkirch, c'est la maréchale de Luxembourg.

Aussi ne respecte-t-on plus rien, pas même le palais. Un jeune comte a sauté précipitamment de la fenêtre d'une duchesse logée à Versailles; le roi, qui ne comprend pas l'insulte qu'on fait à son toit, trouve la chose plaisante et fait de l'esprit, il dit en riant : « Puisqu'il faut absolument que nous soyons entourés de catins, qu'au moins on les loge toutes au rez-de-chaussée, afin qu'on ne coure pas le risque de se casser le cou si, en allant les voir, on est obligé de passer par la fenêtre. » Même de très honnêtes femmes ne craignent pas d'aller visiter en partie de plaisir la petite maison de M<sup>lle</sup> Dervieux. Quant aux autres, elles se livrent à des scandales de toute nature, contre nature même. La démoralisation est

si complète, que l'un des grands noms de France figure au bas d'un *Éloge de la polissonnerie*.

Mêmes mœurs chez les gentilshommes en soutane, à peine plus voilées. Cela n'est pas, bien entendu, l'avis du plus récent historien de l'Église, M. l'abbé Sicard, qui, dans un article du *Correspondant*, compte seulement dix brebis galeuses sur cent trente évêques. Il est vrai d'abord que M. l'abbé Sicard s'appuie uniquement, dans ce calcul, sur le témoignage de M. l'abbé Proyart. De plus, toute la suite de son article prouve que même ceux qui ne faisaient pas de gros scandales vivaient d'une vie fort mondaine. Le même écrivain prétend démontrer ensuite que nombre d'évêques restaient fidèles à leurs devoirs. Il en serait à ce compte des mœurs du clergé comme de celles de la noblesse. Les mémoires du temps ne nous parleraient guère que des choses qui étonnent, des exceptions; en règle générale, la majorité resterait honnête. Si l'on pouvait en pareille matière discuter par autorités, il serait facile d'opposer au témoignage d'un abbé celui d'un prélat. Dans son étude sur l'abbé Maury, M<sup>sr</sup> Ricard excuse les faiblesses de son héros, en le montrant « entouré de pièges et d'exemples pervers au sein même d'un clergé qui a besoin d'être rebaptisé dans le sang ».

Si ce terrible baptême peut paraître nécessaire, c'est surtout pour cette minorité qui exploite le pays, ces prélats et ces grands seigneurs, cette haute noblesse d'épée ou de rabat, qui forme la cour, et qui est la cause principale de la Révolution. De même que les gentilshommes quittent leurs terres, les prélats quittent leurs diocèses pour venir, à Versailles et à Paris, vivre de la libre vie de cour et de ville. Être loin de la cour, c'est être en exil. En octobre 1778, après une démarche trop hardie, dix-sept évêques quittent la capitale, et se retirent chacun dans leur diocèse, « de peur d'y être exilés ». Ils ne sont chez eux qu'à la cour. Là, beaucoup gardent les mœurs de leur caste, sans prendre les

habitudes de leur profession. Ils restent gentilshommes, même en disant la messe, et ont quelque chose d'aisé, de cavalier, qu'essayent maladroitement d'imiter de simples prêtres. Un des chapelains de Madame Adélaïde avait eu la fâcheuse idée de prononcer le *Dominus vobiscum* d'un air trop détaché : après la messe, raconte M<sup>me</sup> Campan, la princesse l'apostrophe rudement : elle lui ordonne de se souvenir qu'il n'était pas évêque, « et de ne plus s'aviser d'officier en prélat ». L'orgueil nobiliaire ne peut se fondre en humilité ecclésiastique. L'évêque de Metz refusant d'assister à une cour plénière, on lui reproche d'oublier les bienfaits du roi : « Vous voulez peut-être parler de ceci ? dit le prélat bouillant de colère et



LE TEMPS PASSÉ.

Les plus utiles étaient foulés aux pieds...

saisissant son cordon bleu : sachez que les Montmorency sont avant les cordons, et que je me f..... (en toutes lettres) de tous les cordons du monde. » Le pétulant évêque, ajoute l'auteur de la *Correspondance secrète*, allait arracher son cordon qu'il n'avait pu détacher : on le retint, on le calma un peu. Mais il sortit en répétant : « Je me f..... des cordons, je n'irai pas. » — Et il n'alla pas en effet à la cour plénière. La maison de Rohan

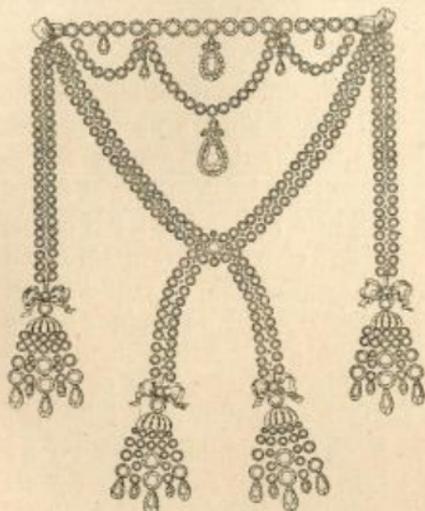
pousse encore un peu plus loin ces mœurs cavalières : on se raconte, sous toute réserve, que l'archevêque de Cambrai a tué d'un coup de fusil, à la chasse, un garde qui avait l'insolence de faire respecter les terres de son maître. C'est sans la moindre réserve que Gouverneur Morris raconte l'anecdote suivante, petit tableau de mœurs bien instructif : « M<sup>me</sup> de Flahaut étant malade, je la trouve les pieds dans l'eau chaude ; quand elle est sur le point de les en retirer, une de ses femmes étant employée à cette opération, l'évêque d'Autun s'occupe à chauffer le lit avec une bassinoire, et je regarde. Il est assez curieux de voir un révérend père de l'Église engagé dans cette pieuse opération. » Laissons de côté le tour satirique donné à cette remarque par un protestant : il reste un fait, très documentaire. C'est encore l'évêque d'Autun qui prête à Gouverneur Morris les livres célèbres que celui-ci voudrait lire : malgré sa reconnaissance, Morris ne peut s'empêcher d'ajouter : « Il est assez comique de recevoir le *Portier des Chartreux* des mains d'un révérend père en Dieu. »

Ce sont là du reste jeux d'évêque, interdits aux simples abbés. Il faut à ceux-ci, pour arriver à l'épiscopat, sinon des mœurs, du moins de la prudence et de l'esprit. L'abbé de Boisgelin a eu le tort de se laisser surprendre par un mari armé de pincettes, le tort de saisir la pelle, et de ferrailer : d'où scandale, et voilà la mitre ajournée. Un autre, grand-vicaire à Arras, surpris dans la même situation, ne sera jamais évêque : le mari l'a assommé. Quelquefois la chose se passe plus gaiement. Un des successeurs de Bossuet, M. de Polignac, évêque de Meaux, est surpris en flagrant délit par un cocher du comte d'Artois. Le mari fait signer au séducteur un billet de vingt mille livres, en le menaçant, s'il refuse, de porter, comme pièce à conviction, sa culotte au roi. L'histoire amuse beaucoup Louis XVI, qui force Sa Grandeur à payer. On ne juge un peu sévèrement que ceux qui s'affichent trop et trop souvent : « En matière de morale, dit Morris, l'évêque d'Autun

est particulièrement blâmé, moins pour le péché d'adultère (car il était assez commun dans le haut clergé) que pour la variété et la publicité de ses amours. » C'est pour cela que le roi lui-même se fâche quelquefois, quand le scandale est trop public. Il donne une verte semonce à l'évêque d'Orléans pour sa liaison notoire avec M<sup>lle</sup> Guimard, de l'Opéra; mais Louis XVI est seul à prendre l'affaire au tragique : « Tout le monde, et les amis même de l'évêque, s'en sont amusés, suivant l'usage », dit l'auteur de la *Correspondance secrète*. Pourvu qu'on se tire avec esprit d'une pareille mésaventure, on est absous : on n'en est même que mieux vu. Un petit abbé a eu la rouerie de faire chanter, par un mari trompé, des couplets sur sa propre infortune qu'il ignore : voilà l'abbé à la mode, et favori des dames qui le prennent sous leur protection : « Il en est digne, lit-on dans la *Correspondance secrète* : il fera sûrement son chemin; on le verra prince de l'Église, comme tant d'autres qui le sont devenus par la grâce de Dieu et de quelque séduisante créature. » C'est en effet ce qui a fait la fortune de l'évêque de Pamiers : prélat à trente-sept ans, il est la coqueluche des jolies femmes, et l'amant de la fille d'un ministre; ce n'est pas à ce titre, mais c'est grâce à ce fait qu'il a été nommé. De temps en temps l'on proteste contre de pareils procédés. On trouve mauvais que l'évêque de Béziers veuille faire ouvrir une route qui conduirait à la porte de sa maîtresse, parce que c'est avec l'argent de la province qu'il compte mener à bonne fin son galant projet. Si l'on arrive par les femmes, c'est par elles aussi que l'on tombe parfois, témoin le cardinal de Rohan. On lui avait passé bien des choses : on parlait de petites maisons, car il en aurait eu plusieurs, et de fêtes renouvelées des Borgia qui s'y seraient données. Il avait même une fois, sans que l'affaire tournât mal pour lui, croisé le carrosse du roi, ayant dans sa voiture un charmant petit abbé, bien coiffé, bien poudré, et qui n'était autre qu'une marquise. Louis XVI se décida à sévir quand il y fut person-

nellement intéressé. Mais il était trop tard ; car si l'honneur de la reine restait réellement intact, sa réputation était compromise par un courtisan, par un prince et, qui pis est, par un prince de l'Église.

Pour cet étrange procès du Collier, on peut lire les *Mémoires* de l'abbé Georgel, bien informé sur toute cette affaire,



LE COLLIER DE LA REINE.

et qui tâche d'être impartial. Bien entendu, il ne dit pas un mot des espérances moins politiques que galantes du cardinal. Il reconnaît simplement qu'il y avait dans les lettres du prélat à la reine « une liberté de penser et de sentir qui, sans s'écarter des bornes du plus profond respect, pouvait être mal appréciée et mal interprétée ». Sauf son erreur capitale, le cardinal se conduisit en galant homme. Morris, qui le vit en janvier 1790, nous dit : « Accidentel-

lement il vint à faire mention de son procès, puis il déclara qu'il regardait comme une faiblesse d'en parler. » Et pourtant il avait une fort bonne excuse à donner. Cagliostro, son protégé, lui avait fait voir, disait-on, par des opérations occultes, la reine sensible à son ardeur. C'est là un des plus étranges caractères de cette époque affolée. On ne croit plus à Dieu, mais au diable. La religion fait place aux superstitions. Les sorciers remplacent les prêtres. On est devenu assez sceptique à la cour. Ainsi, l'Académie française ayant proposé l'éloge de Voltaire, l'arche-

vêque de Paris a beau s'indigner, Versailles ne fait que rire de sa fureur. Les bouffons de cour imaginent une plaisanterie très irrévérencieuse pour le pauvre archevêque : ils lui soutiennent qu'au fond il est voltairien. — Mais comme, après tout, le cœur humain a besoin, même à la cour, de croire à autre chose qu'à la triste réalité, on se rejette sur les alentours des sentiments religieux. Grâce à M<sup>me</sup> de Krudener, les rêveries mystiques de Swedenborg reprennent faveur. Mesmer fait fureur avec son baquet; on prône les merveilles du magnétisme. « Le somnambulisme est encore plus extraordinaire, et tout aussi positif », avoue la sage baronne d'Oberkirch. Dans le monde, on offre à ses invités, en guise de divertissement, les somnambules, avec toutes les expériences d'usage : les médiums prédisent l'avenir, et racontent ce qui se passe dans les pays les plus éloignés. C'est M. de Puységur qui exhibe ces curiosités ; le plus singulier dans cette affaire, c'est qu'il y croit lui-même. On se passionne pour ou contre la baguette divinatoire. L'exemple, du reste, vient de haut : Monsieur s'est fait présenter au diable, qui lui a promis la couronne. Les simples mortels se contentent à moins : ceux-là peuvent s'adresser à M<sup>me</sup> de Bose, très habile tireuse de cartes, qui vous dit la bonne aventure, et même la mauvaise. En effet, c'est chose singulière que toutes ces prédictions sinistres s'accablent à la fin du siècle. Bien entendu, ces prophéties ne signifient rien. Mais ce qui est sérieux, c'est que ces esprits frivoles en sont un instant frappés, puis se hâtent d'en rire, pour en pleurer plus tard. Époque bizarre que cette période préparatoire de la Révolution : on avait alors son magicien, comme à Rome on avait eu son philosophe, comme au xvii<sup>e</sup> siècle on avait son directeur : « En regardant autour de nous, dit la baronne d'Oberkirch, nous ne voyons que des sorciers, des adeptes, des nécromanciens et des prophètes. Chacun a le sien, sur lequel il compte ; chacun a ses visions, ses pressentiments, et tous lugubres et sanglants. » Aussi, quand



ils se réalisent en partie, cette puéride crédulité atteint-elle les esprits les plus souples et les plus résistants : le comte de Vaudreuil écrit le 1<sup>er</sup> avril 1790 au comte d'Artois : « Il est fort question à Paris d'une prophétie qui y fait la plus grande sensation. Une personne qui vit à Libourne a prédit il y a onze ans, dit-on, tous les événements de la France, et tout s'est réalisé. Elle vient de prédire qu'au mois de mai prochain il paraîtrait dans le soleil un signe extraordinaire et dont toute la terre serait effrayée, et qu'alors le roi reprendra toute son autorité. On me mande que, comme ses premières prédictions et leur accomplissement sont prouvés, les esprits forts eux-mêmes en sont consternés... » Nulle part ce misérable délabrement des esprits n'avait fait plus de victimes que dans cette cour.

Marie-Thérèse, qui s'y connaissait, jugeait les courtisans « ordinairement gens désœuvrés, et les moins estimables dans l'État ». La cour de France ne faisait pas exception à la règle. On y trouvait fort mauvaise société, même et surtout au jeu, d'après le propre témoignage de la reine : « La mauvaise compagnie, dit Marie-Antoinette, il y en a toujours eu un peu au jeu de la cour, lorsqu'on joue à table ronde, parce que c'est l'usage en France de laisser entrer tout le monde. » A Marly, outre les *polissons*, c'est-à-dire les gentilshommes qui, n'étant pas invités officiellement, ont pourtant le droit d'y venir jouer, quiconque est admis dans le salon peut entrer dans le jeu des dames placées au pharaon de la reine. De plus, comme il arrive dans les cercles mal tenus, on laisse jouer les étrangers qui n'ont d'autre titre que leur argent. D'après les *Nouvelles de Paris et de Versailles*, un Anglais, nommé Smith, est venu en France pendant le voyage de Fontainebleau, en annonçant qu'il avait deux cent mille louis à perdre au jeu : « Il a pu, grâce à une aussi séduisante amorce, bien faite pour tenter la cupidité des joueurs de la cour, être admis au jeu de Sa Majesté ! Rien n'égale l'insolence de cet homme à qui, d'ailleurs, sa

naissance ne donnait nullement le droit d'être admis à la cour, et de faire la partie de la Reine. » On joue un jeu d'enfer, qui serre le cœur, dit la baronne d'Oberkirch. Tandis que le banquier, à Marly, gagne dix-neuf mille louis, le duc de Chartres en perd onze mille une fois, une autre fois trente mille. Le marquis de Chalabre finit par perdre sept cent vingt mille livres dans un seul voyage à Marly. Un simple gentilhomme fait mieux encore : on lui prend 800.000 francs. Un jour, le banquier, marquis de Chalabre, ramasse en quatre heures dix-huit cent mille livres. Si quelques-uns gagnent, tout le monde en fin de compte y perd en urbanité. L'antique politesse ne peut tenir contre de pareilles différences, et, devant la reine même, on s'accuse de tricher. Chez la princesse de Guéménée, en présence de Marie-Antoinette et de l'empereur, on fait à la maîtresse de la maison des reproches « sur sa façon suspecte de jouer ». Le plus grave c'est que de pareilles accusations sont souvent fondées. Au témoignage de l'auteur de la *Correspondance secrète*, un prince joue « en dupe » contre un marquis et un comte : on ne s'en aperçoit qu'après une perte de quatorze cent cinquante louis. Le roi est obligé de chasser du jeu de la reine un joueur « trop heureux ». Si l'on veut des témoignages moins anonymes, Joseph II annonce à sa sœur que des dames de la cour se livrent à des friponneries, et Mercy apprend à Marie-Thérèse que les banquiers sont obligés de faire des observations à quelques dames de la cour « sur le peu d'exactitude dans leur façon de jouer ». Un jour, on s'aperçoit que les dés sont marqués; une autre fois, en ouvrant un rouleau de louis donné en paiement, on ne trouve que des jetons : « Plusieurs filouteries, disent les *Nouvelles*, ont été commises dernièrement au jeu de Marly... Quelques dames de la cour ont été soupçonnées. *Madame* disait l'autre jour à MM. de Chalabre et de Poinot, banquiers du jeu de la reine : On vous friponne bien, messieurs. — Madame, répondirent ces messieurs, nous ne nous en apercevons pas. — Ils s'en

aperçoivent très bien, mais ils n'osent le manifester. » Un jour pourtant qu'on réussit à trouver le coupable, le roi le fait arrêter, et dit *en riant* : « Mesdames, tranquillisez-vous, je vous promets qu'il ne vous fera plus de tel et pareil tour. » La mesure est insuffisante, et le roi ne peut plus rire lorsque, deux ans plus tard, au jeu de la reine, où il n'y a par extraordinaire que quarante personnes, on vole, dans la poche du comte Dillon, son portefeuille rempli de billets de la Caisse d'escompte, pour une valeur de douze mille livres. La démocratisation gagnant de proche en proche, on vole, même sans avoir la circonstance plus ou moins atténuante du jeu. Un conseil de guerre condamne le colonel en second d'un régiment à être dégradé, rayé de la noblesse, à se voir arracher sa croix de Saint-Louis devant les troupes, enfin à être enfermé à perpétuité pour avoir « volé la caisse du régiment de la manière la plus basse pour un homme de condition ». Le premier écuyer de la comtesse d'Artois est exilé, pour ses dettes, disent les uns, pour avoir dérobé un petit vase de Sèvres irrésistible, disent les autres.

Si tous ces scandales ne parviennent que difficilement jusqu'au peuple, et ne s'ébruient que dans un public restreint, la foule est plus directement atteinte par cette tricherie gigantesque qui s'appelle la banqueroute du prince de Guéméné, double scandale, puisque d'un côté l'on remarque, dit la *Correspondance secrète*, « la faiblesse du pouvoir, comme de raison, vis-à-vis d'un coupable de ce rang », et que de l'autre, l'auteur du *Bonheur des campagnes* tire la morale de cette aventure et la généralise, en prouvant, « par des exemples récents, que les dépenses inconsidérées des princes les mettent dans la nécessité de faire des banqueroutes publiques ou palliées, déshonorantes pour leur règne et ruineuses pour leurs sujets ». La vie de cour en effet est désastreuse, même pour le roi, même pour la France. Sous ce règne d'économies, les charges continuent à être écrasantes. Pour en donner une idée par

quelques exemples, le préposé aux cabinets du roi, ou, suivant son titre officiel, le *porte-chaises d'affaires*, coûte vingt mille livres par an au Trésor. Encore sert-il bien rarement. Dans son *Tableau de Paris*, Mercier raconte qu'un jour « le roi, étonné de voir une figure qu'il ne connaissait pas, demande quel est cet homme : on se regarde, on dit qu'on ne le connaît point. Le roi envoie demander au personnage quel il est. L'inconnu riposte en s'inclinant qu'il avait l'honneur d'être le porte-chaises d'affaires de Sa Majesté, que son service ne l'appelait à la cour que lorsqu'elle prenait médecine ». Les officiers de toute nature sont nombreux à Versailles. La maison d'une dauphine d'un an, après tous les retranchements, se monte encore à quatre-vingts personnes employées uniquement autour d'un enfant. Et tout ce monde exploite sa situation. Les quatre premières femmes de chambre de la reine n'ont que douze mille livres de traitement ; mais les bougies de l'appartement, entamées ou non, leur appartiennent chaque jour, et cela seul leur fait cinquante mille livres à chacune. Aussi le Trésor paye-t-il en tout pour quatre cent cinquante mille livres de bougie par an ; aussi accuse-t-on Necker de faire des économies de bouts de chandelle en réduisant ce crédit à cinquante mille livres, ce qui est encore fort honnête. Dans la vie ordinaire, le roi est royalement volé. Sitôt qu'il survient quelque imprévu, c'est un pillage. L'intendant des menus plaisirs évalue une fête projetée à huit cent mille livres : le directeur du Vauxhall la prend pour la dixième partie de cette somme. Jusqu'en 1785, le garde-meuble fournit, pour chaque déplacement à Marly, trois mille lits. Un voyage de la cour ressemble à l'émigration d'une peuplade. Pour voiturier tout ce monde, il faut un énorme convoi. En 1787, après toutes les économies, les seules écuries du roi et de la reine renferment encore treize cent quatre-vingts chevaux. Dans ces voyages, ce n'est pas le roi seul qui se ruine, ou plutôt qui obère le pays. Quiconque est attaché à sa personne est tenu à des dépenses exorbitantes.

Chaque maison de campagne où l'on suit le roi nécessite une tenue spéciale. Il en faut deux, rien que pour la chasse : « Trianon, dit le comte d'Hézecques, voulait un habit rouge, brodé d'or; Compiègne un habit vert; Choisy un habit bleu. L'habit de chasse était gros-bleu, galonné en or, et la dispo-



COSTUME DE DAME DE LA COUR.

sition du galon indiquait le genre d'animal que l'on devait chasser. L'habit vert uni était pour la chasse au fusil, et tout ce qui accompagnait le Roi était vêtu comme lui. » Chacun veut porter dignement son uniforme, et faire honneur à ses fonctions. Le grand aumônier de France a, pour officier à Versailles dans les grands jours, une aube en dentelles estimée cent mille livres. Le duc de Penthièvre, pour aller faire sa cour

au roi, est vêtu, nous dit dom Courdemanche, « selon l'étiquette du jour : il portait un habit de velours bleu, dont toutes les boutonnières et tous les boutons étaient de diamants. Le Saint-Esprit, tant sur l'habit qu'au bas du cordon, était aussi de diamants ; toute la monture et le nœud de l'épée également de diamants. Le collier de la Toison d'or était composé de diamants et autres pierres précieuses. Je n'avais pas assez de mes deux yeux, ajoute le pauvre moine, pour parcourir cette riche parure que le feu et les bougies rendaient encore plus éclatante ». Pour les femmes, le grand habit de cour est en brocart d'or, d'environ vingt-trois aunes, d'un poids énorme, et d'un prix à proportion. La coiffure seule est une ruine. Une élégante, qui en veut une nouvelle chaque jour, s'est abonnée au bon faiseur pour vingt-quatre mille livres. Les fortunes personnelles ne suffisant pas pour mener un pareil train, il faut quémander les grâces royales. Aussi entoure-t-on le roi, et surtout la reine, avec une ardeur que Molière, dans sa *Mélicerte*, comparait à la voracité gourmande des abeilles se jetant sur des sucreries :

Et l'on dirait d'un tas de mouches reluisantes,  
Qui suivent en tous lieux un doux rayon de miel.

Les favoris de Marie-Antoinette sont les mieux partagés. En somme, nous l'avons vu, les amitiés de la reine coûtent à la France environ neuf cent mille livres par an, sans compter les grosses sommes données de temps en temps. Le public trouve que c'est cher, d'autant qu'il n'entend parler de tout cela que d'une façon vague, par conséquent exagérée. Ceux qui crient le plus haut, ceux qui se croient le plus directement volés, ce sont les courtisans, qui voient restreindre d'autant leur part du rayon de miel. « Toutes les familles les plus méritantes. écrit Mercy, se récrient contre le tort qu'elles éprouvent par une telle dispensation des grâces, et si l'on en voit encore

ajouter une..., les clameurs et le dégoût seront portés au dernier point. » Après au gain, oubliant toute dignité dans la poursuite des écus, les courtisans ne donnent pas au corps de Louis XV le temps de se refroidir, et se précipitent dans l'antichambre du nouveau roi, qu'ils accourent assiéger : « Le dauphin était avec la dauphine, raconte M<sup>me</sup> Campan. Ils attendaient ensemble la nouvelle de la mort de Louis XV. Un bruit terrible et absolument semblable à celui du tonnerre se fit entendre dans la première pièce de l'appartement; c'était la foule des courtisans qui désertaient l'antichambre du souverain expiré, pour venir saluer la nouvelle puissance de Louis XVI. » Du palais, ils refluent dans Versailles, où Rivarol compte « quatre-vingt mille gens à gages ». Tout ce monde-là se rue à la curée, et c'est la France qu'ils dévorent, la France que, par une image saisissante, *les Révolutions de Paris* vont bientôt comparer à ce vaste champ qu'Ézéchiél vit couvert de corps morts, « lesquels servaient de pâture à des vautours ». En somme, ce Versailles produit un effet d'horreur : M<sup>me</sup> Roland, encore jeune fille, est admise à le visiter en détail. Sa mère lui demande si elle est contente de ce voyage : « Oui, lui répondis-je, pourvu qu'il finisse bientôt; encore quelques jours, et je détesterai si fort les gens que je vois, que je n'aurai que faire de ma haine. — Quel mal te font-ils donc? — Sentir l'injustice, et contempler à tout moment l'absurdité. »

Le silencieux abbé de Vermond, qui connaissait bien la cour, calculait que les trois quarts des grâces et des places allaient à la faveur, partant à l'intrigue. L'intrigue n'est plus seulement un droit, mais un devoir. Ce même abbé de Vermond, la cour ne l'aime pas. Pourquoi? parce que, dit Besenval, c'est un homme qu'on ne voit employer son crédit pour servir personne. C'est un défaut rare. On fait des échanges de faveur : on spéculé sur le crédit d'autrui. Pour n'en citer qu'un exemple, un ministre de la guerre prodigue l'avancement sur la recommandation d'une courtisane; c'est à elle que les can-

didats les plus méritants doivent s'adresser. Un officier général négocie avec la donzelle un cordon rouge contre cinquante mille livres en lettres de change. Le cordon rouge n'arrivant pas, l'officier a l'audace de se plaindre au roi. L'affaire s'arrange, sans scandale : le ministre de la guerre conserve son portefeuille. Il fait bon alors être en place, ne fût-ce que peu de temps. Un contrôleur général, pour vingt et un jours de fonctions, se retire avec vingt mille livres de pension.

L'ancien régime arriva au dernier terme de son évolution le jour où l'on décida que nul ne pourrait devenir capitaine s'il n'était noble de quatre quartiers, que nul roturier ne pourrait être officier, que tous les biens ecclésiastiques seraient à l'avenir réservés aux seuls nobles; en 1789, l'épiscopat ne compte plus, pour ainsi dire, de roturiers. La noblesse a accaparé cent vingt-huit évêchés sur cent trente. Ce jour-là, l'ancien régime est mûr pour la Révolution. Quelques bons esprits voient le mal, pressentent le danger et tâchent à y porter remède. Il y a, en particulier de 1787 à 1788, une véritable fièvre de réductions, d'économies : on sent que le temps presse. Mais les bien intentionnés succombent à la tâche. Un ministre n'a pas le temps de faire du bien : les courtisans, dit Dumouriez, se jouent des ministres, les font et les défont pour s'assurer le pillage. Besenval nous raconte naïvement comment il faut s'y prendre pour faire un ministre, et du même coup sa fortune à soi. L'important surtout est de démolir à temps les scrupuleux. C'est la cour qui pousse la reine à faire renvoyer Turgot et Malesherbes qui gênent. Les économies ne peuvent porter que sur les sinécures, qui deviennent de vraies forteresses, car chaque titulaire se défend, et, pour mieux se défendre, attaque. De là la haine des courtisans contre Necker, le ministre économe, haine dont le plus curieux témoignage se trouve dans les *Souvenirs* du comte d'Hézecques, un esprit juste, pourtant, et clairvoyant; le comte renvoie Necker en Suisse, dans son château de Coppet, « pour s'y nourrir de ses

remords, qui devaient être d'autant plus déchirants que l'ambitieux redoute l'obscurité et que la haine de la France l'y avait condamné ». De là l'enthousiasme de la noblesse pour Calonne, le ministre dépensier, même après sa chute : « C'est bien vainement, dit encore le comte d'Hézecques, qu'on a voulu reprocher à M. de Calonne un luxe et une magnificence presque toujours inséparables d'un grand génie, qui sait rarement se plier aux petits calculs de l'économie. » Le jour où la publication du registre des pensions, le *Livre rouge*, vint jeter quelque lumière sur ce véritable brigandage, la Révolution fit un pas de géant, au témoignage peu suspect du royaliste Ferrières : d'après le marquis, « la publication du *Livre rouge*, registre honteux des déprédations, des folles dépenses, des turpitudes, des dons abusifs d'un gouvernement à la fois pillard et prodigue, la fouille de ce cloaque fit faire un pas de géant à la Révolution. » Ce fut un coup terrible, en effet, pour ceux qui y figuraient, même pour les émigrés ; le comte de Vaudreuil écrit au comte d'Artois, le 30 avril 1790 : « Quelle faiblesse encore au roi d'avoir donné ce *Livre rouge* ! Que ne disait-il qu'il l'avait brûlé, ou, mieux encore, qu'il ne voulait pas le livrer ? Vous avez beau me dire de ne pas m'en attrister, ni pour vous, ni pour mes amis, je m'en attriste infiniment, et je connais assez les hommes pour juger avec quel barbare plaisir ils se jetteront sur ce gâteau de fiel. » A qui la faute ? C'était bien la noblesse qui l'avait voulu, par son incroyable et aveugle entêtement à maintenir les abus qui lui étaient utiles, à se révolter contre ceux qui voulaient les réformer, même contre le roi ; à menacer imprudemment des états généraux tous les réformateurs, même Louis XVI. « A la moindre suppression, dit Rivarol, les corps privilégiés et les courtisans demandaient les états généraux : il a donc fallu les leur accorder. » C'est également ce que dit Mercy : « Toute la noblesse se réunit à faire cause commune, quand il s'agit d'attaquer des abus qui lui sont utiles. »

La postérité, qui ne juge d'ordinaire des sentiments de la noblesse envers le roi que d'après l'attitude prise à partir de



FAUT ESPERER Q'EU SE JEU LA FINIRABENTOT

Quatre-vingt-treize pour « le roi martyr », s'imagine volontiers une cour inclinée devant son maître, rendant justice aux

incontestables qualités de Louis XVI, et jetant son respect comme un voile sur ses défauts : il n'en est rien. On manque d'égards pour la majesté royale dans son entourage même. Le comte d'Artois, en public, traite fort cavalièrement son roi, et Monsieur abuse également de la bonhomie de Louis XVI, « même avec indécence », dit Mercy. Un pareil sans-gêne met les courtisans à l'aise. Ils ne respectent même pas la fidélité conjugale du roi, et essayent de lui donner des maîtresses. Si la longue tradition de la cour de France sur ce point est une circonstance atténuante, presque une excuse, comment qualifier la conduite des amis du cardinal de Rohan, qui ont l'audace de répandre dans le public, en guise de vengeance, les louis dont il a été déjà question ? « On sait, en effet, dit le comte d'Hézecques, que leur sottise méchanceté fit sortir de l'Hôtel des Monnaies de Strasbourg, en 1788, des louis d'or où l'effigie du monarque avait au front une petite protubérance qui semblait vouloir assimiler le roi aux maris trompés. » Comment surtout expliquer, chez des gens qui vivaient de privilèges, que seul le régime despotique pouvait leur garantir, l'aberration qui consiste à fronder le pouvoir absolu ? La duchesse de Bourbon est très démocrate. De plus, elle est mal vue en haut lieu, depuis son algarade avec le comte d'Artois. Un esprit d'hostilité pousse la noblesse à prendre le contre-pied des sentiments du roi et de ses frères : « Quoique M<sup>me</sup> la duchesse de Bourbon ne fût pas aimée, dit Besenval, être en opposition avec la famille royale fut cause que tout le monde se déclara pour elle. » La plus haute noblesse crie à l'oppression, à la tyrannie, lorsque, fort sagement, le roi interdit le *Mariage de Figaro*. Sous l'asservissement officiel, sous la dépendance où les tiennent leurs charges, couve chez les grands un obscur instinct de rébellion, que vont exaspérer les réformes. Les plus hardis se fâchent tout haut : le duc de Coigny fait une véritable scène au roi et s'empporte. Après la première séance des notables, il règne dans Versailles un

désordre, une liberté de critique, que Besenval trouve bien éloignés du respect et de la soumission qu'il a vus dans sa jeunesse pour le roi. Et voici justement comment l'on parle chez lui du gouvernement, en avril 1789 : « Cette nuit, dit Gouverneur Morris, à un souper chez le baron de Besenval, nous entendons une grande discussion sur les troubles causés par la disette. Ils font plaisir à la compagnie qui se trouve réunie là, car tout le monde est l'ennemi de l'administration actuelle. » Par une contradiction flagrante, les mêmes hommes qui déclament contre la première tentative de réformes vont, pour le plaisir de fronder le pouvoir et de courtiser l'opinion publique, réclamer les états généraux, acclamer leur convocation, suivre avec passion les débats du tiers : « Jusqu'à la séance royale du 21 juin, dit le comte d'Hézeques, l'engouement continua. Les plus fidèles serviteurs du roi ne se lassaient point d'aller entendre à la salle du tiers état, seule assez grande pour admettre le public, les motions et les discours des orateurs les plus célèbres. Chacun admirait la véhémence de Mirabeau, l'éloquence de Barnave ; on s'arrachait tous les pamphlets que chaque jour voyait éclore. » C'est, en attendant l'émigration, une première et véritable désertion, à l'intérieur.

L'indiscipline règne surtout dans l'armée, et l'exemple est donné par les officiers aux soldats, qui plus tard le retourneront contre leurs supérieurs. Ils y seront du reste poussés par leurs chefs eux-mêmes : « Les aristocrates, dit Ferrières en juillet 1790, travaillaient à augmenter le désordre et achevaient de désorganiser l'armée, ordonnant aux officiers d'user envers les soldats, tantôt d'une indulgence coupable, tantôt d'une sévérité outrée, afin de les dégoûter du service, et d'opérer une désertion générale avant le rétablissement du nouveau Code militaire. » Aussi les nobles sont-ils mécontents du marquis de Bouillé, qui rétablit l'ordre à Nancy : « J'ai le plaisir, lui écrit La Fayette, de vous apprendre que les aristo-

crates vous ont retiré leur incommode amitié, depuis que vous avez sauvé la patrie à Nancy. » En 1788, le duc de Sully, colonel de Royal-Piémont, refuse de faire marcher ses hommes contre Melun révolté. Trois ans auparavant, les maréchaux de France on résisté ouvertement au ministre de la guerre, qui voulait les astreindre à résider dans leurs commandements. Du haut en bas de la hiérarchie, l'esprit de subordination a disparu. Le meilleur officier de l'armée, le marquis de Bouillé, désobéit lui-même, et impunément. Pendant une disette, on lui interdit d'ouvrir au peuple les magasins militaires : « Je pris néanmoins le parti, raconte Bouillé lui-même, malgré la défense de la cour, de distribuer des blés, et je fus ensuite approuvé. » Un lieutenant, furieux de voir un nouveau venu nommé au grade de capitaine sur lequel il comptait, va provoquer son supérieur, et le blesse d'un coup de pistolet. Ailleurs, c'est tout un corps d'officiers qui se révolte contre son colonel, l'insulte, au point, dit-on, de lui arracher sa croix de Saint-Louis. Il en est de même dans l'armée de mer. Les officiers nobles s'indignent de voir introduire dans le grand corps des roturiers de la marine marchande ; de là des querelles, des duels, des blessés, des morts. Le duc de Chartres a beau inviter les deux camps à sa table, l'orgueil de caste est plus fort que le patriotisme. Même devant l'ennemi, les jalousies particulières ne cèdent pas au devoir. M. de Bougainville résiste au commandant de son escadre, et il a pour lui tout le monde, sauf le roi et le ministre de la marine : il sera donc probablement vainqueur dans ce conflit, se dit-on. Le comte de Grasse est trahi par la plupart des commandants de sa flotte ; l'un d'eux va jusqu'à prononcer ce mot, qui montre l'étendue du mal : « Il faut faire éprouver à cet homme-là toute la rage, tout le désespoir d'un général, lorsqu'il n'est pas secondé. » Que peut-on attendre, du reste, d'un corps d'officiers où l'on nomme pour commander un régiment de véritables enfants, ceux qu'on appelle alors des colonels *à la bavette* ?

Tout cela, sans doute, est un peu la faute de la cour et du roi. Si l'esprit militaire tend à disparaître, Louis XVI ne fait rien pour l'entretenir. On ne voit jamais un uniforme à Versailles, « si ce n'est, dit d'Hézecques, le jour de la revue des gardes françaises dans la plaine des Sablons et celui où un colonel prenait congé pour rejoindre son régiment ; alors il paraissait avec son habit d'ordonnance ». Aussi connaît-on bien peu les hommes de valeur qui se trouvent à l'armée ; Gelb, par exemple, un des meilleurs officiers généraux, au témoignage de Bouillé, est ignoré de la cour. La négligence du roi pour les choses militaires explique, mais ne justifie pas ces véritables crimes de lèse-patrie et de lèse-royauté dont nous avons parlé. Viennent les temps difficiles, et cette armée,



LA FAYETTE.

perdue par l'indiscipline des courtisans, des nobles, se disloquera au premier effort qu'on lui demandera. Ce ne sont pas pourtant les officiers qui font défaut : on compte alors onze maréchaux de France, cent quatre-vingt-seize lieutenants-généraux, sept cent soixante-dix maréchaux de camp, cent treize brigadiers d'infanterie, soixante-neuf brigadiers de cavalerie, et plus de neuf cents colonels. Le roi dépense pour son armée deux ou trois fois plus, proportionnellement, que les autres souverains. Mais c'est de l'argent gaspillé. L'esprit de loyalisme, de dévouement désintéressé et chevaleresque pour le roi, n'existe

plus. Aux premiers troubles, la trahison apparaît : « M. de Besenval, dit Weber, se couchait honteusement pour ne pas donner d'ordres à sa troupe, craignant, à ce qu'on dit depuis, que, si l'émeute devenait trop considérable, le peuple ne pillât sa maison, où il avait fait faire depuis peu des embellissements de la plus grande magnificence. » Et Rivarol affirme le même fait. Même la maison militaire se trouve tout à coup révolutionnaire. Yzarn de Valady, qui embrasse avec tant d'ardeur la cause de la nation, était officier aux gardes. Gouverneur Morris, qui n'a pas d'intérêt particulier, et qui voit clair, nous dit : « Les gardes du corps sont, en général, d'aussi chauds partisans du tiers que qui que ce soit, si étrange que la chose puisse sembler ; de sorte que le glaive a glissé des mains du monarque sans qu'il s'en soit aperçu. »

Un égoïsme absolu, à peine déguisé par de belles phrases, a remplacé le royalisme pur : « J'ai constamment remarqué, écrit le baron de Staël-Holstein le 8 juillet 1791, que les personnes qui se disent les amis du roi, par toutes leurs démarches songent moins à lui qu'à leurs misérables intérêts, leurs craintes, et leurs haines particulières. » En 1791, la noblesse, qui n'a songé qu'à assurer son salut personnel par la fuite, a des mots durs pour le malheureux otage qu'elle a abandonné. La marquise de Raigecourt écrit à la marquise de Bombelles, le 16 octobre : « Notre malheureux roi s'avilit tous les jours, car il en fait par trop, même s'il a encore l'intention de leur échapper. » Les yeux de Louis XVI s'ouvrirent, mais trop tard, sur la véritable valeur de ses ex-courtisanes, et sur les maladresses qu'ils accumulaient : « Les amis sont fous et imbéciles, et font toutes sortes de sottises », écrivait-il le 12 mai 1791 à M<sup>me</sup> de Polignac. Il en était arrivé à cette triste constatation que la noblesse avait ruiné la France. Ajoutons que du même coup elle avait préparé la chute de son roi.

Mais c'est surtout la reine qui est la véritable victime de la cour. Marie-Thérèse, qui avait des divinations maternelles

d'une singulière clairvoyance, se défie de ces courtisans, jusqu'à l'exagération, sans doute, puisqu'elle en arrive à se demander si, aux couches de sa fille, on n'a pas voulu provoquer un accident, ce qui serait « la malice la plus noire à la vérité, mais pas tout à fait impossible, dans une nation où il y a nombre de scélérats, et toute intrigue ». L'impératrice revient à la charge; lorsque l'innocence de la cour lui a été démontrée par Mercy, elle lui écrit, le 31 juillet 1780 : « Si je me reproche d'un côté d'avoir pu soupçonner quelque attentat criminel arrivé au moment de l'accouchement de ma fille, je crois d'un autre que ce n'était pas légèrement, vu le caractère connu de nombre de scélérats... à la cour. » Déjà auparavant elle avait exprimé ses craintes d'un crime à Mercy, qui lui répondait le 17 octobre 1778 : « La cour est certainement remplie de mauvais sujets; mais dans ce moment ils ne sont pas d'une tournure qui les rende propres aux atrocités d'un certain genre; d'ailleurs, pour commettre de grands crimes, il faut des scélérats courageux, et il n'y a ici que de bas intrigants. » Au fond, Marie-Thérèse a tort dans l'espèce, car c'est justement au moment de ses couches que la reine s'attire un instant la réelle affection de la noblesse. Le 18 décembre 1778, Mercy peut écrire à l'impératrice : « Le public en général marque un très grand intérêt à l'attente des couches de la reine. Il y a ici plus de deux cents personnes de qualité, restantes ordinairement à Paris, et qui sont venues s'établir à Versailles où on ne trouve plus de logements, et où les vivres ont triplé depuis cette époque. » Sauf ces courts moments de popularité auprès de la cour, Marie-Antoinette y est mal vue. Elle a des ennemis personnels, ceux dont elle passe pour avoir froissé les intérêts, et qui ne pardonnent pas. Le pire ennemi de Marie-Antoinette, c'est le duc d'Aiguillon. Furieux de sa chute et l'attribuant à la reine, il s'en venge bassement en répandant dans le public des calomnies contre l'épouse de son roi. Mercy annonce à Marie-Thérèse que « par bien des motifs

le duc d'Aiguillon était soupçonné d'avoir part aux écrits anonymes qui se sont répandus contre le gouvernement, et particulièrement en vue de nuire à la reine. » Quand on cherche l'auteur d'un libelle contre Marie-Antoinette, on soupçonne un instant Beaumarchais : M. de Sartine répond que Beaumarchais est léger, inconséquent, mais sans doute incapable d'une action deshonnête. Il penche à soupçonner le duc d'Aiguillon.



BEAUMARCHAIS.

Le baron de Besenval est beaucoup plus catégorique : il montre le duc « à la tête d'une cabale, composée de gens obscurs et en sous-ordre, qui, échauffant le bas public, jetaient de la fermentation dans les esprits, occasionnaient un débordement de propos, de libelles, de vers et de chansons, où le roi et surtout la reine n'étaient pas ménagés ». La chose alla si loin que Besenval se crut obligé de prévenir Marie-Antoinette : « Je lui représentai avec force, dit le baron, le danger qu'il y avait pour elle de laisser subsister une cabale

aussi inquiétante, ayant à sa tête le duc d'Aiguillon, dont le caractère méchant, vindicatif et profond, devait lui faire tout craindre ; indépendamment de l'importunité de se voir chansonnée à tout instant ; de voir ses moindres démarches empoisonnées ou tournées en ridicule par cette foule d'émissaires que le duc d'Aiguillon tenait toujours à ses gages. » Ce n'est pas tout : la reine a encore pour adversaires M<sup>me</sup> de Marsan et sa coterie, qui lui ont déclaré la guerre du temps qu'elle n'était encore que dauphine : « Il s'établit, dit M<sup>me</sup> Campan, un foyer d'intrigues, ou plutôt de commérages, dans la société

de M<sup>me</sup> de Marsan : ses moindres actions y étaient mal interprétées ; on lui faisait un crime de sa gaieté et des jeux innocents qu'elle se permettait quelquefois dans son intérieur. » Enfin la puissante maison des Noailles est aliénée à tout jamais, lorsqu'ils se voient enlever par la reine une survivance sur laquelle ils comptaient.

En général, les courtisans n'ont pour Marie-Antoinette ni affection ni respect. La vieille cour ne pardonne pas à la jeune reine quelques sourires devant un défilé de douairières : « Les petits bonnets noirs à grands papillons, raconte M<sup>me</sup> Campan, les vieilles têtes chancelantes, les révérences profondes et répondant au mouvement de la tête, rendirent, à la vérité, quelques vénérables douairières un peu grotesques... Sa Majesté porta son éventail devant son visage, pour cacher un sourire involontaire, et l'aréopage sévère des vieilles dames prononça que la jeune reine s'était moquée de toutes les personnes respectables qui s'étaient empressées de lui rendre leurs devoirs ; qu'elle n'aimait que la jeunesse, qu'elle avait manqué à toutes les bienséances, et qu'aucune d'elles ne se présenterait plus à sa cour. » Quant à la jeune cour, elle n'admet pas davantage les préférences trop marquées de Marie-Antoinette pour quelques personnes privilégiées. Quoi que fasse la reine, elle a toujours contre elle un parti qui ne l'épargne pas. Les chansons les plus odieuses contre Marie-Antoinette circulent sitôt que quelque réforme vient troubler les courtisans dans leur quiétude. Au moment des édits de Turgot et des réformes du



BARON DE BESENVAL.

comte de Saint-Germain, Mercy écrit à Marie-Thérèse, le 17 décembre 1775 : « Les grands changements qui se préparent dans l'administration économique de l'État donnent beaucoup d'humeur à ceux qui trouvent leur intérêt dans le désordre; cette fermentation occasionne une licence très scandaleuse dans les propos et dans les écrits. Il a paru plusieurs chansons dans ce genre, le roi et la reine n'y ont point été respectés. » Un jour, on a l'audace d'en jeter tout un volume manuscrit dans l'Œil-de-Bœuf. L'auteur, que l'on découvre, n'est même pas inquiété. Outre ces chansons, dont nous pouvons juger par les quelques spécimens qui en restent, il y a, dans les conversations sur la reine une légèreté de propos que nous ne pouvons que conjecturer d'après de rares témoignages. M. Campan, conduisant en cachette Besenval auprès de la reine, le plaisante agréablement sur cette apparence de bonne fortune. Quant au baron suisse, introduit dans l'appartement destiné à la dame d'honneur en cas de maladie de la reine, il s' imagine immédiatement que c'est là l'endroit mystérieux où Marie-Antoinette donne ses rendez-vous galants, et il écrit la chose tout uniment dans ses Mémoires : « Je fus étonné, non pas que la reine eût désiré tant de facilités, mais qu'elle eût osé se les procurer. » M<sup>me</sup> Campan montre le mal fondé de ces suppositions calomnieuses : « Dix feuillets imprimés de la femme Lamotte, dans ses impurs libelles, ne contiennent rien d'aussi nuisible au caractère de Marie-Antoinette que ces lignes écrites par un homme qu'elle honorait d'une bienveillance aussi peu méritée. Il n'avait pu avoir occasion de connaître l'existence de cet appartement; depuis que la reine occupait le sien, il était destiné à loger la dame d'honneur de Sa Majesté, dans le cas de couches ou de maladie. » Même légèreté pour la grotte de Trianon, qu'on prétendait destinée à abriter les intrigues de la reine : « Je me souviendrai toujours, dit le comte d'Hézecques, que cette grotte me fut montrée par un noble, député aux états généraux, qui siégeait

parmi les défenseurs de la monarchie, et qui, en défendant le trône, accusait la reine, et cherchait à rendre le roi ridicule. Tant était grand l'aveuglement des Français, et tant ils étaient dignes du sort malheureux qu'ils ont éprouvé pendant plusieurs années ! » A coup sûr, le baron de Besenval savait très personnellement à quoi s'en tenir sur la vertu de la reine, qui avait mis dédaigneusement à la porte ce vieux courtisan trop galant. Mais c'était une habitude prise, à la cour, de calomnier les mœurs de Marie-Antoinette, surtout lorsqu'elle avait fait comprendre à un audacieux que son attitude lui déplaisait : « Leur vanité en était blessée, dit encore M<sup>me</sup>. Campan, et le plaisir de la vengeance les portait à dire ou à laisser penser qu'ils avaient eu le malheur de cesser de plaire. » On ne respecta même pas la douleur de la mère, à la mort du premier dauphin, et, dans un mot vague d'enfant à l'agonie, on voulut voir une insulte du fils à la mère : la chose vaut qu'on la rapporte *in extenso* : « La reine était à Meudon, écrit l'auteur de la *Correspondance secrète* à la date du 10 juin 1789, au moment où M. le Dauphin entra en agonie. Elle se tenait aux pieds de son lit, plongée dans la douleur et versant des larmes. M. le duc d'Harcourt, pour dérober à son élève mourant le spectacle attendrissant de sa mère, toute livrée à son affliction, se plaça entre Sa Majesté et son fils. M. le Dauphin s'en aperçut : Éloignez-vous, monsieur le duc, lui dit-il, afin que j'aie le plaisir de voir pleurer ma mère. » Ce propos, qui est celui d'un enfant dont la tête commence à se troubler, est un sujet intarissable de commentaires, tous plus ridicules les uns que les autres. Les courtisans veulent voir dans ce propos ce qui n'y est pas. Le mourant n'a voulu dire autre chose que : « Monsieur le duc, ôtez-vous, que j'aie encore le plaisir de voir maman. » Et le narrateur de ces vilaines interprétations ajoute justement : « C'est une bien vilaine race que les courtisans. »

Jamais ils ne l'ont mieux montré que dans l'affaire du collier. D'un côté Breteuil, plus soucieux de perdre son propre

ennemi que de ménager la réputation de la reine, faisait éclater un scandale qu'il aurait mieux valu étouffer. Sa fureur contre le cardinal de Rohan datait en partie du jour où l'abbé Geogel avait refusé de le mettre en rapport avec l'espion qui renseignait si bien le cardinal à Vienne. De l'autre, Mesdames, embrassant la cause de l'Église, condamnaient la conduite de leur neveu et de leur nièce. La cour les imitait, mais non pas par piété, et la mode prenait parti pour Rohan : « Au nombre des modes nouvelles qui ont paru à la promenade de Longchamps, dit l'auteur de la *Correspondance secrète*, étaient les chapeaux au cardinal, que M<sup>lle</sup> Bertin a mis en vogue. Ils sont de paille, et le haut de la forme est écarlate, les rubans et le bord du chapeau de la même couleur. » Et ce n'était pas là une simple et puérile bravade : « Le clergé et la plus grande partie de la noblesse, dit M<sup>me</sup> Campan, furent en ce moment déchainés contre l'autorité, et principalement contre la reine. » Enfin, la comtesse de La Motte trouvait pour ses pamphlets contre la reine un collaborateur inattendu dans la personne d'un noble, d'un ex-courtisan, d'un ancien ministre, M. de Calonne : « Je puis attester, déclare solennellement M<sup>me</sup> Campan, que j'ai vu dans les mains de la reine un manuscrit des mémoires infâmes de la femme La Motte, qu'on lui avait apporté de Londres, et qui était corrigé de la main même de M. de Calonne dans tous les endroits où l'ignorance totale des usages de la cour avait fait commettre à cette misérable de trop grossières erreurs. » Sur un point aussi capital, si l'on récusé la déposition d'un seul témoin, voici l'irrécusable témoignage d'Augeard qui dit : renvoyé par la reine « cet homme a répandu, lui, les siens, et les gens qu'il avait enrichis aux dépens du trésor royal, contre la reine un océan de diffamations. A Londres, à quoi a-t-il employé ses loisirs ? A corriger les infâmes mémoires de la La Motte. C'est notre ambassadeur, M. le chevalier de la Luzerne qui l'a mandé à Sa Majesté. J'ai vu sa lettre. » Nous trouvons la conclusion de toute cette affaire

dans la correspondance de La Marck : « C'est dans les méchancetés et les mensonges répandus de 1785 à 1788 par la cour contre la reine qu'il faut aller chercher les prétextes des accusations du tribunal révolutionnaire en 1793 contre Marie-Antoinette. »

En somme, une lente désaffection commence dès le début du règne, suivie d'une désertion progressive. Tous les témoignages concordent sur ce point : le vide se fait peu à peu à Versailles. Besenval l'attribue à la reine : « Les moments de représentation l'enuyaient tant, dit-il, qu'en quelque occasion que ce fût, et même lorsqu'elle tenait sa cour, les gens qui voulaient des égards par leur rang, leur mérite ou leur considération, n'étaient pas seulement aperçus, cela ne tarda guère à faire tomber



COMTESSE DE LA MOTTE.

Versailles, du brillant où il s'était tenu si longtemps, dans un abandon et une solitude indécente : on s'affranchit de l'obligation de s'y montrer. Les gens à grandes charges ou ceux que leurs affaires y appelaient, étaient presque les seuls qu'on y vit. » Mercy ne serait pas loin de reconnaître le fait ; dès 1776, remarque-t-il, on commence à négliger les réceptions de la reine, ses bals. En février 1777 il constate que « depuis longtemps on n'a vu Versailles aussi désert qu'il

l'a été pendant cet hiver. » L'année suivante, même au jour de l'an, on n'y trouve plus la moitié du monde que l'on y voyait autrefois. « Le grand ménage va toujours très froidement, constate la *Correspondance secrète*. La reine a couru après tous les plaisirs ce carnaval, ne s'est guère amusée à ses bals, qui ont été tristes et presque déserts. » La reine a beau s'ingénier à rappeler cette aristocratie qui l'abandonne, rien n'y fait : Marie-Antoinette se sent personnellement délaissée par la noblesse qui loge à Paris : « La reine, écrit Mercy le 17 janvier 1778, en paraît quelquefois un peu surprise et choquée ; mais il lui avait été représenté depuis bien longtemps ce qui devait en arriver à cet égard, dès lors qu'il s'établirait à Versailles une sorte de société qui, en s'appropriant tous les agréments de la cour, en excluait le reste de la grande noblesse, et la mettrait dans le cas de se refuser à tout ce qui lui paraîtrait purement gênant. » La reine a beau, pour remédier à cette froideur, fixer trois jours par semaine, où on serait sûr de pouvoir lui faire sa cour à l'heure de son diner, et le soir à son jeu : « Quoique cette décision, dit Mercy, soit prononcée et connue depuis trois semaines, il n'en est pas venu plus de monde à Versailles ; la reine en a paru choquée. » On ne se gêne guère plus du reste pour le roi lui-même : le jour de sa fête, il manque la moitié des courtisans. La comtesse de la Marck écrit en 1779 : « La cour est toujours la même, personne n'y va. » En 1786 on est obligé de prendre des mesures : tous les grands officiers du roi et des princes seront obligés de résider à Versailles : « On peuplera ainsi, dit la *Correspondance secrète*, cet Œil-de-Bœuf et cette galerie qui étaient déserts. » C'est ainsi que la noblesse de cour préludait à cette désertion finale qui s'appellera l'émigration. Même au moment du danger commun, l'union des cœurs ne se fera pas : le divorce a été trop long.

C'est dans la noblesse de province, élevée loin de la cour, loin du trône, que l'on pouvait encore trouver une affection

sincère sinon pour la royauté, du moins pour la personne même des souverains. M<sup>me</sup> Campan en donne la preuve en racontant une scène réellement attendrissante. En 1790, à Saint-Cloud, la reine entend sous ses fenêtres comme un murmure confus; c'est une cinquantaine de personnes, jeunes filles, vieilles femmes, prêtres, vieux chevaliers de Saint-Louis, jeunes chevaliers de Malte, tous courtisans du malheur, et qui, à voix basse, disent à leur reine : « Ayez du courage, Madame, les bons Français souffrent pour vous et avec vous; ils prient pour vous, le Ciel les exaucera; nous vous aimons, nous révérons notre vertueux roi... — La reine fondait en larmes. » Marie-Antoinette trouvait enfin là la vraie noblesse française, elle qui n'avait vu jusque-là que des courtisans. Elle pouvait comparer et juger à leur véritable valeur ceux qui s'étaient interposés entre la royauté et le peuple, ceux qui avaient réussi à lui aliéner l'esprit, sinon le cœur de la noblesse de province; le meilleur représentant des gentilshommes provinciaux ne le cache pas : « On était si las de la cour et des ministres que la plupart des nobles étaient ce qu'on a appelé depuis démocrates », dit le marquis de Ferrières. La chose est si vraie qu'un émigré, un membre de la coterie Polignac, justifie presque ces sentiments nouveaux. Le comte de Vaudreuil reconnaît, dans une lettre au comte d'Artois, le 9 octobre 1790, que Louis XVI avait abandonné son autorité à l'archevêque de Sens, que celui-ci en avait voulu faire un criminel usage : « Les actes de despotisme de ce malheureux sont encore présents à la mémoire et, il faut en convenir, le roi devenait despote, si la révolution ne s'était pas entamée. »

---

## CHAPITRE IV

L'Opposition <sup>1</sup>

Contre un pareil gouvernement se forme l'opposition la plus violente qui ait jamais existé sous la royauté, et qui, pour soulever ce vieux monde, prend son point d'appui sur un pouvoir nouveau, créé par les fautes de la monarchie : l'opinion publique. Les moyens d'action de cette puissance récente ne sont pas d'abord très nombreux ; pour mieux dire, au début, elle n'en a guère qu'un, les causeries : « Les conversations des sociétés, écrit la baronne de Staël au roi de Suède en 1786, ne sont plus oiseuses, puisque c'est par elles que l'opinion publique se forme ; les paroles sont devenues des actions. » Les femmes surtout se passionnent pour la politique et en parlent un peu à tort et à travers, d'après la comtesse de Boufflers, qui s'y connaissait personnellement : « C'est tellement, dit-elle, le malheur de notre siècle de les voir s'ingérer

1. Mêmes sources que pour les trois premiers chapitres, et en plus : *Mémoires de M<sup>me</sup> du Hausset*, du duc de Gaëte ; Sieyès, *Qu'est-ce que le tiers état ?* édition critique par M. Edme Champion ; l'abbé Mably, *Observations sur l'histoire de France, De l'étude de l'histoire* ; l'abbé de Mably, par M. Guerrier ; les *Orateurs de l'Assemblée constituante*, par M. Aulard ; *La Révolution française*, numéros du 14 juillet 1888, du 14 avril 1889 ; *Revue historique* de novembre-décembre 1888, article de M. Dufayard sur *la Journée des tuiles* ; *Génie de la Révolution*, par M. Chassin.

dans les choses qui passent leur connaissance ou leur capacité, que je me reproche d'avoir donné dans ce vice commun avec plus de tort que tout autre, puisque c'est sans m'aveugler. » Surtout les femmes sont les ennemies ardentes de la royauté absolue, à ce point qu'elles en blâment les actes les plus justes et même les disgrâces de leurs ennemis, par cela seul que l'acte est arbitraire. A l'exil si mérité du duc d'Aiguillon, dit Besenval, « le sentiment de vengeance et de justice fut étouffé par une compassion philosophique, que les femmes, qui s'étaient érigées en législateurs, outrèrent, ainsi qu'elles outrent toujours tout. On n'entendait que les mots de *tyrannie*, de *justice exacte*, de *liberté du citoyen*, et de *lois*. » Ce sont des royalistes républicaines, qui ne demandent pas mieux que d'adorer le roi, mais qui sont devenues exigeantes, et n'aiment le monarque que s'il paraît mériter cet amour. Surtout elles ne peuvent plus admettre le despotisme. La comtesse de Boufflers écrit au roi de Suède, dès le 23 octobre 1772 : « Il est incontestable que le pouvoir absolu est une maladie morale qui, en détériorant insensiblement les qualités morales, finit par les détruire dans les États. » Les femmes amènent même les souverains, soucieux de l'opinion publique, à répudier les théories du pouvoir absolu, tout au moins dans leurs lettres intimes. Gustave III se défend de l'aimer : « C'est un crime capital pour tout roi, dit-il ; car je crois que le despotisme est aussi nuisible pour le maître que pour les sujets. » Le mouvement est si fort qu'à la veille de la Révolution, Gouverneur Morris peut écrire ceci : « L'idée républicaine est une véritable influenza morale, dont ni les titres, ni les places, ni même le diadème, ne peuvent préserver leurs possesseurs. »

L'opinion publique de la France est devenue la reine des rois ; elle s'impose à ce point qu'il n'est pas jusqu'à Louis XVI qui ne se fasse un peu son courtisan : « L'opinion de ce public, dit le marquis de Bouillé, devint la boussole variable du gou-

vernement; le roi, par sa bonté, la reine par ses grâces, les ministres par leur facilité, ne furent plus occupés que de le captiver. Ce fut pour lui plaire que le roi et la reine éloignèrent du trône la majesté qui devait l'entourer, et qui avait attiré jusqu'alors le respect et la vénération des peuples. » Bien avant 1789 l'opinion publique a commencé la Révolution : elle a son 14 Juillet. Si elle ne supprime pas matériellement la Bastille, elle rend odieuse, même à la cour, la lettre de cachet, prise en telle horreur, dit le baron de Besenval, que le nom seul suffit pour révolter tout le monde. L'omnipotence de ce pouvoir nouveau est si bien reconnue qu'on s'en préoccupe à l'étranger. Joseph II voudrait savoir si le gouvernement français laisserait à l'occasion l'Autriche s'allier à la Russie contre Constantinople; il écrit à Mercy, le 7 décembre 1782 : « Je vous prie de sonder un peu là-dessus l'opinion publique, qui influe tant sur les décisions du ministère. »

Sacrifiant lui aussi à la nouvelle idole, entraîné par l'exemple général, le clergé fait de l'opposition; l'autel attaque le trône : l'Église parle d'états généraux. A la rentrée du parlement de Provence, l'archevêque d'Aix prononce un discours libéral, dont voici les passages les plus caractéristiques : « Quand tout a plié sous l'autorité souveraine, reste l'opinion publique, qui persuade l'autorité même, et ne lui cède jamais... Elle ne combat point les rois, elle les éclaire. » Le clergé, qui s'était déchaîné contre le premier acte de Louis XVI, le rétablissement des parlements, maintenant se ligue avec ces mêmes parlements pour réclamer des états; le baron de Staël-Holstein écrit à Gustave III, le 22 mai 1788 : « Dans l'assemblée récente du clergé, l'évêque de Blois a proposé de demander au roi la convocation des états généraux. L'Assemblée a nommé des commissaires pour prendre en considération cette importante affaire. » Le clergé se démène si bien qu'un évêque, à qui on reproche de sonner le tocsin,

répond : « Cela est vrai, et c'est à nous de le sonner, puisque nous sommes le seul corps dans l'État qui ayons des cloches. » Sous l'onction, qui lui est congénitale, apparaît l'aigreur. Lui, qui est un ordre, il voudrait être un pouvoir. Il souhaiterait de devenir le médiateur entre la royauté et les parlements : « Il s'établit, dit Weber, il s'établit le juge entre le roi offensé et ses cours en disgrâce. Il critique les lois de son souverain avec une amertume qui perce à travers la douceur affectée du langage. »

Les parlements que Louis XVI avait eu la maladresse de rétablir, après avoir applaudi à leur suppression, ne poursuivaient au fond que leur intérêt personnel, tout en ruinant dans le peuple le respect de la royauté. Mounier, dans son *Mémoire sur les moyens de rétablir l'ordre en France*, cite avec raison leurs rébellions parmi les causes de la Révolution : « Dans leurs querelles avec la cour, secondés par l'opinion publique qu'ils se conciliaient tantôt par l'appareil des formes, tantôt par la justice de leurs remontrances, ils remportaient souvent l'avantage, contraignaient l'autorité royale à rétrograder honteusement, et accoutumaient par degré le peuple à perdre tout respect pour elle. » Il y a en effet une singulière différence entre la façon dont les parlements comprennent l'opposition sous Louis XVI, et la manière dont ils résistaient respectueusement à Louis XV. Et pourtant, déjà alors, de l'avis de M. Flammermont, les cours de justice prenaient une attitude d'opposition politique ; mais au fond les magistrats restaient sincèrement attachés à la personne du roi. Sous Louis XVI, l'opposition au gouvernement est plus violente, et l'attachement au roi a diminué. De tous les corps de l'État, c'est le plus entiché de ses privilèges : sa morgue ne le cède en rien à l'orgueil de la noblesse d'épée. L'affaire Dupaty montre même à quel point il était hostile aux idées nouvelles, à la philosophie, à l'humanité : on adresse à ce magistrat, dénoncé au parlement de Paris, comme coupable d'avoir

plaidé la cause de trois innocents, ces vers qui contiennent une grande part de vérité :

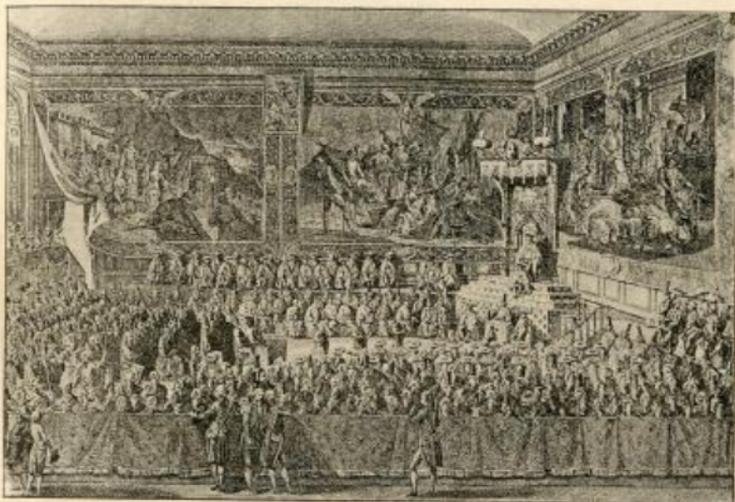
Le premier sénat de France,  
Si fier et si vil à la fois,  
Bien plus barbare encor que nos barbares lois,  
Combattant aujourd'hui pour la vieille ignorance,  
Va donc armer contre ta voix  
Sa frénétique intolérance?  
Il manquait à sa honte un dernier déshonneur,  
Il manquait cette gloire à ta sainte éloquence;  
Ils ont su sans remords égorger l'innocence,  
Ils devaient sans remords frapper son défenseur.

Si ces parlements se lignent contre les réformes de Calonne, ministre dépensier, ils s'opposent tout aussi bien à celles de Turgot, ministre économiste. Ils sont les ennemis de Necker, dont ils se défient. Leur résistance à l'édit en faveur des protestants permet aux esprits clairvoyants de reconnaître tout l'égoïsme de leur opposition.

Pourtant la popularité des parlements est réelle. L'affaire de la *Journée des tuiles* suffirait seule à le prouver. L'opinion publique considère la magistrature comme son plus éloquent interprète. De vrai, c'est le seul corps qui, peu importe pour quelle raison, résiste en face au pouvoir absolu, et défende encore la liberté générale. De son côté, le parlement entre en coquetterie avec l'opinion. Il a un public, trois ou quatre mille personnes qui se pressent dans les salles du Palais, acclamant les arrêtés séditionnaires, applaudissant les conseillers à leur sortie. C'est lui qui se vante d'avoir réveillé l'opinion publique de sa torpeur, et d'avoir réclamé le plus haut les états généraux. Déjà, le 18 février 1771, la cour des aides les avait formellement demandés à Louis XV, ainsi que le parlement de Rouen.

La présence même du roi ne peut plus en imposer aux

parlementaires, dont l'attitude pénètre Louis XVI de colère. A un lit de justice provoqué par le cardinal de Brienne, les représentations, dit le comte d'Hézeccques, prirent un caractère factieux et violent, au point qu'avant de renvoyer l'assemblée, le roi se leva de son trône et s'écria d'une voix forte et pénétrée d'indignation : « Vous avez entendu mes



LIT DE JUSTICE TENU A VERSAILLES.  
(6 août 1787.)

volontés; je prétends qu'elles soient exécutées. » La reine n'est pas plus respectée. Duval d'Eprémèsnil donne l'exemple : il censure tous les actes de Marie-Antoinette. A l'acquisition du château de Saint-Cloud, il déclare, au rapport de M<sup>me</sup> Campan, « également *impolitique* et *immoral* de voir des palais appartenir à une reine de France. » Il était inscrit, du reste, au club des *Enragés*, fondé en 1788 par le duc d'Orléans, et dirigeait le parti des jeunes conseillers, qui menaient les vieux parle-

mentaires : ceux-ci avouaient avec confusion, dit le marquis de Bouillé, qu'ils étaient « entraînés par une jeunesse bouillante et nombreuse qui dominait dans leurs assemblées, et que leurs compagnies n'étaient plus à présent qu'une démocratie gouvernée par les jeunes gens. » Cela fut bien prouvé par l'affaire du Collier; l'impartialité du parlement entre Marie-Antoinette et Rohan ressembla fort à de la partialité contre la reine : les conseillers avaient été sinon achetés, du moins séduits : « M. Pierre de Laurencel, substitut du procureur général, fit parvenir à la reine une liste des noms des membres de la grand-chambre, avec les moyens dont s'étaient servis les amis du cardinal pour gagner leurs voix pendant la durée du procès. J'ai eu, ajoute M<sup>me</sup> Campan, cette liste à garder... Je me rappelle que les femmes y jouaient un rôle affligeant pour leurs mœurs; c'était par elles, et à raison des sommes considérables qu'elles avaient reçues, que les vieilles et les plus respectables têtes avaient été séduites. » L'opinion publique escomptait le verdict à l'avance, en chansonnant le cardinal :

Notre saint-père l'a rougi,  
Le roi, la reine l'ont noirci,  
Le Parlement le blanchira.

Il suffit d'être l'ami des parlements pour devenir populaire, si peu de titres que l'on ait d'autres côtés. Les Parisiens témoignent leur mécontentement de l'exil du duc d'Orléans et du duc de Chartres : « Non pas, dit Mercy, que le public prenne un grand intérêt à ces deux princes du sang, mais parce que l'on croit que leur disgrâce est un effet du zèle qu'ils ont marqué pour l'ancien parlement, auquel le peuple est plus attaché que jamais. » La désobéissance aux ordres du roi contre les cours de justice devient une vertu, l'obéissance un crime de lèse-opinion, même chez les officiers. Les gentilshommes bretons, au témoignage de Weber, défient les comman-

dants des troupes du roi qui font leur devoir, qui exécutent leur consigne. Les femmes surtout sont résolument parlementaires. Déjà en 1771 deux d'entre elles avaient en collaboration écrit un mémoire de dix pages sur les mérites du parlement. Toutes discutaient sur « *les constitutions fondamentales de l'État*, dit Besenval. Dans les conversations, dans les



ARRÊSTATION DE D'ÉPÉMÉNIL ET GOISLARD.  
(6 mai 1788.)

soupers, on ne parlait d'autre chose; et ces assemblées de société et de plaisirs étaient devenues de petits états généraux, où les femmes transformées en législateurs débitaient des maximes de droit public, des citations historiques, établissaient des principes. » Surtout elles étaient les ennemies mortelles du chancelier Maupeou.

Cet enthousiasme ne durera qu'un temps; le parlement est, pour l'opinion publique, un allié contre le pouvoir; elle le

conserve, faute d'autre; elle l'abandonnera sans pitié, sitôt qu'il sera devenu inutile; on sera vite alors de l'avis de Mably, qui, dans la conclusion de ses *Observations sur l'Histoire de France*, prononce un irréfutable réquisitoire contre l'inutilité politique des parlements. Les variations brusques de la popularité de d'Eprémésnil, acclamé, hué, baptisé *l'aristocrâne*, enfin assommé par la foule, sont l'image des changements rapides de l'opinion sur les parlements, la robinocratie, comme on dira bientôt. C'est le duc de Gaëte qui raconte dans ses Mémoires cette anecdote dramatique et instructive : Duval d'Eprémésnil est à moitié écharpé, le maire arrive; Duval d'Eprémésnil lui dit d'une voix mourante : « Et moi aussi, Pétion, je fus l'idole du peuple ! » Le Parlement lui aussi avait été l'idole du peuple, et trop longtemps. Dès juillet 1789, de bons esprits, des témoins impartiaux réclamaient sa suppression. Gouverneur Morris écrit dans son journal que la meilleure façon d'arranger les affaires « c'est de supprimer les parlements; je crois cette mesure nécessaire à l'établissement de la liberté, de la justice et de l'ordre. » La moralité de toutes ces affaires est tirée par Marie-Antoinette elle-même : « La noblesse et le clergé ont bien des torts envers nous; ils nous ont abandonnés, ainsi que les parlements. »

L'opinion publique, du reste, avait trouvé d'assez bonne heure un meilleur asile que le Palais : elle s'était emparée du théâtre, sorte de tribune, d'où l'auteur harangue les spectateurs : ceux-ci se passionnent pour des pièces qui nous paraissent quelquefois faibles, mais qui intéressent à ce moment-là par des allusions, des aphorismes politiques, comme ceux qui fourmillent dans le répertoire de Voltaire; ils font même leur apparition dans les drames de Shakespeare adaptés au goût du jour par Ducis. Les comédies de Beaumarchais produisent comme des secousses électriques qui parcourent le public, éclairs de chaleur, en attendant la foudre. La première

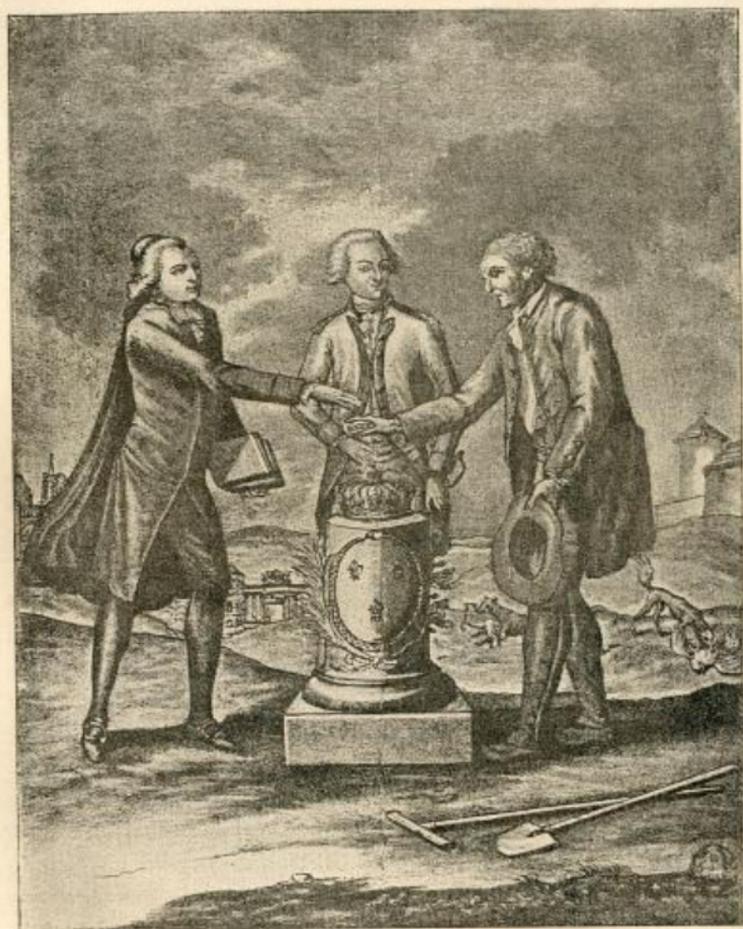
pièce que l'empereur voit en mettant les pieds en France, c'est le *Barbier de Séville*, « cette première pierre de l'édifice élevé contre nous par Beaumarchais », écrit la baronne d'Oberkirch. La première pièce qu'on lit au comte et à la comtesse du Nord, à leur arrivée en France, c'est le *Mariage de Figaro*. A défaut d'une pièce à succès comme celles-là, l'opposition tire parti même des œuvres les plus médiocres. Paris, écrit M<sup>me</sup> de Staël à Gustave III, le 11 novembre 1786, Paris, « par esprit républicain, applaudit ordinairement ce qui est tombé à Fontainebleau. » Les applications des pièces connues varient avec les incidents du jour. Il faut lire, dans la *Correspondance littéraire*, la façon dont le public applique à la disgrâce de Necker, en 1781, la *Partie de chasse de Henri IV*: « J'ai vu souvent au spectacle, à Paris, des allusions saisies avec beaucoup de finesse; mais je n'en ai point vu qui l'aient été avec un intérêt aussi sensible, aussi général; chaque applaudissement semblait pour ainsi dire porter un caractère particulier, une nuance propre du sentiment dont on était pénétré; c'était tour à tour celui des regrets et de la tristesse, de la reconnaissance et du respect, et tous ces mouvements étaient si vrais, si justes, si bien marqués, que la parole même n'aurait pu leur donner une expression plus vive et plus intéressante. Avec quel éclat on applaudit le duc de Bellegarde, lorsqu'il répond aux officiers qui osaient calomnier le ministre qu'ils croyaient disgracié : *Parlez avec respect d'un si grand ministre!* avec quelle émotion, lorsqu'il confond les bruits qu'on avait répandus sur sa démission, en disant : *Je viens de le voir entrer au conseil.* Avec quel morne silence on laisse passer ce trait toujours applaudi dans la bouche de Sully : *Sire, avec tout autre prince qu'avec vous, je me serais cru perdu!* Que de larmes mêlées aux applaudissements redoublés qui furent donnés à ce mot si vrai de Henri IV, après l'explication du billet : *Les cruëles gens! comme ils m'ont trompé!* » Au besoin encore on se contentera d'une vieille tragédie, la plus royaliste

du monde, mais dans laquelle la malignité publique trouve des armes contre la royauté : en 1787, on applaudit avec fureur, de façon à en faire un outrage pour la reine, ces vers d'Athalie :

Confonds dans ses desseins cette reine cruelle !  
 Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle  
 Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur  
 De la chute des rois funeste avant-coureur !

La liberté de l'allusion est à peu près la seule qu'on ait : à coup sûr la liberté de la presse n'est pas encore venue ; le journal est trop surveillé pour qu'il soit possible d'y dire la vérité, ou de la dire longtemps. On lit pourtant en France le *Courrier d'Europe*, et les *Annales* de Linguet. Le roi laisse du reste supprimer cette dernière feuille, malgré le plaisir qu'il y prenait. Linguet a pu écrire au roi : « Vous dont l'estime était la plus flatteuse récompense et le plus puissant encouragement à mon travail. » Mais le parlement est plus fort que la royauté et supprime les *Annales*. A défaut du journal on a le livre. Les brochures politiques pullulent sous Louis XVI : « Les boutiques où se débitent les brochures, dit Young, font des affaires incroyables... Chaque heure en produit une. Il en a paru treize aujourd'hui, seize hier, et quatre-vingt-douze la semaine dernière. » M. Chassin, qui cite dans son *Génie de la Révolution*, bien des titres de ces brochures, en estime le nombre à environ quinze cents ; le débit en était assuré, car on ne lisait plus que cela, au témoignage de Besenval. Le baron, dont la clairvoyance par instants est bien singulière, est un des premiers à indiquer le danger : suivant lui, les philosophes « opèrent par leurs écrits ce qu'on faisait, dans les jours d'ignorance, par les conjurations, par le poison et le fer. Les rois s'endorment là-dessus ; l'Église lance des foudres perdues ; le Parlement brûle un livre pour le multiplier ; l'avenir est menacé des terribles effets de cette insouciance ; elle sera

le germe de grands malheurs. » La surveillance de la police



LE SERMENT DE RÉCONCILIATION DES TROIS ORDRES.

est presque inutile, la malignité publique convertissant le plus

innocent ouvrage en un pamphlet. Un simple almanach, les *Étrennes nationales*, pour quelques calculs financiers, est cartonné, sur l'ordre de la police; mais il y en avait déjà vingt mille exemplaires répandus dans le public; l'édition originale, qui coûtait huit sous, prix fort, se vend six livres. On peut juger par là le succès et l'influence des innombrables pamphlets qui précédèrent la rédaction des cahiers de doléances, véritables petits brûlots incendiaires, dont quelques-uns ont surnagé. Il faut citer pour mémoire, le pamphlet du comte d'Antraigues, *Mémoire sur les états généraux*, qui eut son heure de célébrité; mais ce ne fut qu'une boutade, que son auteur regretta vite et désavoua. Il ne faut pas oublier non plus le *Mémoire pour le peuple français*, par Cerutti. L'abbé Sieyès s'en est servi, et le cite plus d'une fois dans sa célèbre brochure : *Qu'est-ce que le tiers état?*

Le marquis de Bouillé, dans ses Mémoires, donne à l'œuvre de Sieyès une genèse curieuse et vraie, quoique peu vraisemblable : « Le cardinal de Loménie fit rendre par le roi une déclaration qui invitait les gens de lettres à proposer au gouvernement les moyens et le mode le meilleur pour former les états généraux du royaume. C'est alors que l'abbé Sieyès fit cet ouvrage. » Quoi qu'il en soit, et en prenant le livre tel qu'il est, on peut en négliger toute la partie constructive, tous les projets plus ou moins chimériques qui montrent que, suivant sa propre distinction, Sieyès pense et pensera toujours plutôt en philosophe qu'en administrateur. Ce ne fut pas, du reste, comme le remarque le savant éditeur de la brochure, M. Edme Champion, ce ne fut pas le développement sur les mesures à prendre qui eut le plus de succès. Il y a d'abord une excellente idée sur les mesures à ne pas prendre. Sieyès est loin de prêcher l'adoration de la constitution anglaise; ce n'est pas un anglomane, et c'est une preuve d'indépendance d'esprit rare à cette époque. Mais surtout, ce qui alla au cœur des Français, ce qui correspondait à leurs désirs encore obscurs

et les illuminait, c'était la critique âpre, mordante, de l'ancien régime. L'abbé Sieyès indiquait nettement la cause du mal général, le point qu'il fallait frapper, le véritable pouvoir, la cour : « Otez de nos annales quelques années de Louis XI, de Richelieu, et quelques moments de Louis XIV, où l'on ne voit que du despotisme tout pur, vous croirez voir l'histoire d'une aristocratie *aulique*.

C'est la cour qui a régné, et non le monarque. C'est la cour qui fait et défait, qui appelle et renvoie les ministres, qui crée et distribue les places, etc. Et qu'est-ce que la cour, sinon la tête de cette immense aristocratie qui couvre toutes les parties de la France, qui, par ses membres, atteint à tout, et exerce partout ce qu'il y a d'essentiel dans toutes les parties de la chose publique ? Aussi le

peuple s'est-il accoutumé à séparer dans ses murmures le monarque des moteurs du pouvoir. Il a toujours regardé le roi comme un homme si sûrement trompé et tellement sans défense au milieu d'une cour active et toute-puissante, qu'il n'a jamais pensé à s'en prendre à lui de tout le mal qui s'est fait sous son nom. »

Cet ouvrage de Sieyès, et toutes les brochures similaires, ont certes eu de l'influence. Mais, dans le combat suprême



SIEYÈS.

livré au despotisme, elles ont produit à peu près le même effet que des troupes légères dans une campagne : simples escarmouches, combats d'avant-garde même si l'on veut. Elles peuvent inquiéter l'opinion, mais pour entamer l'armée des privilégiés, pour décider la victoire, il fallait les grands écrivains, les gros ouvrages qui ne donnent pas un moment d'agitation fébrile à quelques exaltés, mais qui préparent lentement et sûrement l'esprit public. Sans compter les précurseurs, comme Voltaire et Rousseau, le règne de Louis XVI a spécialement ses deux grands publicistes, Raynal et Mably. Des deux, le premier peut jusqu'à un certain point être négligé, d'autant qu'il n'a pas su se maintenir à la hauteur des événements qu'il avait en partie provoqués : il a renié son passé, en méconnaissant le présent qui en était sorti. Mably, de plus, appartient davantage à cette étude, ayant eu l'honneur d'être persécuté directement par Louis XVI : « On attendait, dit l'auteur de la *Correspondance secrète*, le grand ouvrage de M. de Mably sur l'histoire de France. Le roi a écrit entièrement de sa main une lettre à ce sujet à M. de Villedeuil : « Je sais qu'il s'est introduit dans mon royaume un ouvrage incendiaire et dangereux. Je vous ordonne d'en arrêter la publicité par toutes les voies possibles. »

Dans l'œuvre considérable de l'abbé Mably, nul livre n'a eu plus de retentissement et ne méritait plus d'en avoir que son traité *De l'étude de l'histoire*. Écrit vers 1767, publié clandestinement dans les premières années du règne de Louis XVI, cet ouvrage est de premier mérite ; il est digne, pour la grandeur des idées, d'être comparé au *Discours sur l'histoire universelle* ; d'une valeur artistique inférieure, il dépasse l'œuvre de Bossuet de toute la supériorité des livres d'avenir sur les codes du passé. Écrit spécialement pour le prince de Parme, mais destiné probablement par l'auteur à l'instruction d'un autre petit-fils de Louis XV, ce livre contient de grandes et de terribles leçons, et mériterait de porter comme épigraphe :

*Et nunc, reges, intelligite!* C'était en effet à tous les rois, et au roi de France Louis XVI, que s'adressait ce mot saisissant : « Vous ne connaissez pas le malheur, je dirai presque la misère de votre condition. » Leur principale misère, c'est justement leur omnipotence qui les pervertit, dont le seul désir même est déjà une preuve de perversion : « Si vous désirez d'être

tout-puissant, vous verrez que ce n'est que pour satisfaire quelque passion injuste. » C'est ensuite cette illusion perpétuelle, soigneusement entretenue par les gens qui en vivent, cette idolâtrie de soi-même, qui repose sur cette erreur traditionnelle : l'adoration des peuples pour leurs princes : « Ne croyez pas, monseigneur, ce qu'on dit de l'amour extrême de toutes les nations pour leurs rois. » Non :

la réalité, c'est que, par le seul principe de l'hérédité, les intérêts du roi sont opposés à ceux de son peuple : « Un magistrat héréditaire devient en quelque sorte l'ennemi de sa nation. » Mably s'entend, on le voit, à faire sortir son royal élève de sa dangereuse quiétude. Il lui montre toute la grandeur de sa tâche, tâche qui réclame tout son temps : « Les princes ont tant de devoirs à remplir qu'ils n'ont pas un instant à perdre. » Pour être digne un jour du trône, un dauphin doit choisir un modèle parmi les



GABRIEL BONNOT DE MABLY.

grands hommes de Plutarque : « Mais, ajoute Mably, je vous en avertis, monseigneur, que ce ne soit pas un prince. » Car, là où les rois sont héréditaires, on est exposé à voir « sur le trône un homme à peine capable de remplir un emploi obscur ». Le prince doit s'instruire, car le roi ignorant, « réduit à la condition d'un automate, ne sera que l'organe ridicule de ses ministres ». Ce mot convenait déjà fort bien à Louis XVI; voici pourtant un conseil plus topique encore : « Pour une réforme, gardez-vous d'employer la ruse et l'adresse, vous ne calmeriez les esprits que pour un instant; après avoir été la dupe d'un mensonge, on refuserait de se fier à la vérité, et le mal deviendrait incurable. »

Des différentes forces de l'État susceptibles d'aider le roi dans ses réformes, Mably néglige la noblesse, qui ne s'emploie qu'à pervertir le roi. Il repousse le clergé, qu'il trouve trop soucieux de ses intérêts temporels. En Suède, dit l'abbé, « le clergé, autrefois tyran, a appris des lois politiques ce qu'il lisait inutilement dans l'Évangile, que son royaume n'est point de ce monde ». Mably condamne également le parlement, mauvais comme corps politique. Le peuple enfin lui-même, tel qu'il est à ce moment, ne lui paraît pas encore capable de s'intéresser efficacement à la chose publique : « Dans un État où un despote possède toute la puissance publique, les sujets esclaves n'ont ni patrie ni amour du bien public. Les mœurs publiques sont nécessairement mauvaises. » Ce qu'il dit du despotisme s'applique expressément d'après lui aux monarchies absolues comme la France d'alors.

En conséquence, le prince doit d'abord se rendre compte de la misère de ses sujets, et, pour cela, descendre de son trône, entrer dans les chaumières, et constater par lui-même que l'abondance de sa cour affame ses paysans. Le pays est malade : à qui demander un remède? Aux Anglais, comme le voudront trop d'anglomanes à la Constituante? Mably n'est pas de cette école de médecins timorés qui dans une maladie

aiguë comme celle qui frappait le pays, ne conseillaient qu'un régime hygiénique, ces praticiens craintifs qui prescrivait les anodins à la France, qui ne souhaitaient pour elle, comme amélioration idéale, que la constitution anglaise. Ce qu'il faut, c'est une révolution, révolution sans laquelle les mœurs publiques ne peuvent s'améliorer, sans laquelle le peuple ne peut prendre conscience de sa dignité, et traiter avec les ci-devant privilégiés d'égal à égal : « Quel peuple s'est corrigé de ses vices, si une heureuse révolution n'a commencé par lui donner le goût de l'égalité, et par abroger les lois injustes et partiales auxquelles il obéissait ? » Chose curieuse, Mably trace à grands traits l'histoire de la Révolution, telle qu'elle se



LE TEMPS PRÉSENT

...veut que chacun supporte le grand fardeau.

produira vingt ans plus tard, non par une sorte de divination, mais par une harmonie préétablie entre la logique de son esprit et la logique des faits. Il annonce un roi qui consentira à restreindre son pouvoir, à augmenter la liberté de ses sujets ; des nobles, « qui oseront avouer qu'ils ne sont qu'une partie de la société, à laquelle ils sont d'autant plus redevables qu'elle les honore davantage. » Il faudra au peuple une milice nationale, pour lutter contre l'armée mercenaire du roi, contre le

roi lui-même; après avoir abattu le pouvoir royal, le peuple lui restera longtemps attaché, par une force d'habitude étrange. Pour que cette masse, enlisée dans ses affections, puisse s'en dépêtrer, pour que le peuple fasse un progrès, même médiocre, il faudra que des énergumènes dépassent le but, entraînant ainsi la foule, qui va plus lentement, jusqu'aux limites de la sagesse : « ..... Dans les révolutions, il est nécessaire d'avoir des enthousiastes qui aillent au delà du but, pour que les personnes sages et prudentes puissent y parvenir. » On pourrait trouver dans ce livre génial jusqu'à une psychologie du système de la Terreur.

Mais surtout Mably a le grand honneur d'avoir exposé à l'avance toute la philosophie de la Révolution : c'est la liberté, l'égalité, la fraternité, qu'il prêche à tous, même au roi : « Dans le sujet qui vous respecte, voyez votre frère, voyez un homme que vous devez aimer. » Et rien de chimérique ne se mêle à ces spéculations, car Mably indique le moyen pratique de réaliser cet idéal, et de passer insensiblement de la monarchie absolue, où il est indispensable d'avoir des hommes de génie vertueux sur le trône, au pouvoir tempéré, qui peut réussir même avec une médiocrité malfaisante; il dit au futur roi : « Il est sage de vous défier de vos vertus et de vos talents, il est nécessaire que vous vous attendiez à avoir des successeurs indignes de vous, car le mérite n'est point héréditaire comme les titres et les principautés. Quel est donc votre devoir? De vous mettre, vous et vos successeurs, dans la douce nécessité d'obéir aux lois, de les préserver des vices qui accompagnent une autorité arbitraire, afin que vos sujets n'aient point ceux que donne l'obéissance servile. La vérité n'a qu'un conseil à vous faire entendre : assemblez, monseigneur, les états de votre pays; mais faites, pour les rendre utiles, tous les efforts que d'autres princes ont faits pour avilir, dégrader et ruiner ces augustes assemblées connues sous le nom d'états généraux. »

Ce n'est pas pour obéir aux devoirs que lui traçait Mably, mais c'est en cédant à l'irrésistible pression de l'opinion publique, excitée par de pareils livres, c'est enfin sous l'humiliante nécessité d'obtenir de l'argent pour combler un déficit incalculable, creusé par la faiblesse du roi, les prodigalités de la reine et l'avidité de la cour, que la royauté se décida enfin, bien à contre-cœur, à réunir les états généraux qu'elle redoutait, à consulter le pays qui lui répondit dans ses cahiers de doléances.

---

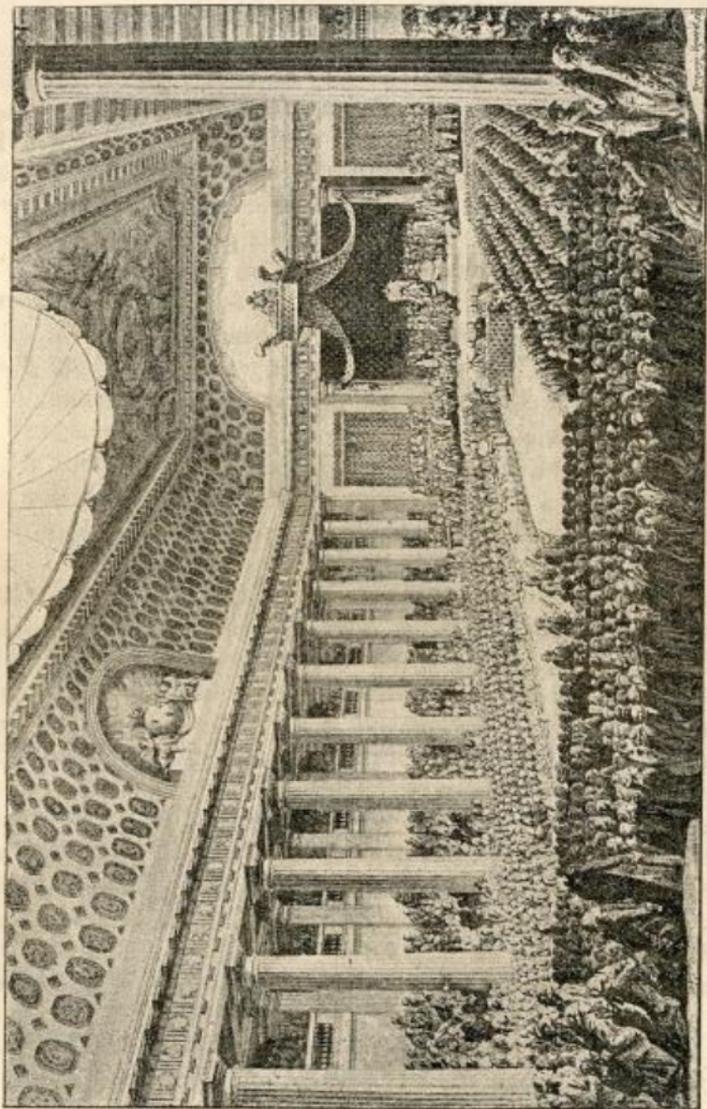
## CHAPITRE V

Les états généraux<sup>1</sup>.

Avant l'apparition des cahiers, on pouvait plaider les circonstances atténuantes pour les maîtres de la France, prétendre qu'ils ignoraient tout. Maintenant, le voile est déchiré, et les yeux du roi doivent être dessillés. Dans une messe du Saint-Esprit, célébrée le 4 mai à l'église Saint-Louis en l'honneur des états généraux, l'évêque de Nancy prononce une harangue solennelle : il énumère toutes les misères du peuple, puis, se tournant vers Louis XVI, il lui adresse cette apostrophe : *Et tout cela s'exerce au nom du meilleur des rois!* Ce mouvement produit l'effet désiré par l'orateur. Il est applaudi avec enthousiasme, avec fureur même.

Le roi a enfin vu la misérable réalité : il connaît les souffrances de ses sujets. Ces paysans, traqués au nom du roi, dépouillés au nom du roi, aiment leur roi. Ils espèrent qu'il saura les tirer de l'enfer qu'on a établi en son nom. Mais la fureur les prendra vite, quand ils verront, après ce suprême effort, qu'on veut les faire retomber dans cette géhenne d'où ils sont à moitié sortis. Terrifiés, ils deviennent terribles. La Terreur est un cas de légitime défense, une réponse à la longue terreur de l'ancien régime. Mais, bien avant la Terreur de 93, conçue par des théoriciens à Paris, nous trouvons la

1. Mêmes sources, et de plus : *Archives parlementaires*, publiées par MM. Mavidal et Laurent. — *Mémoires de Bailly*; *Analyse de la Révolution*, de Dubois-Grancé; *L'an 1789*, par M. Gautier. — *Les cahiers de doléances*, par Maurice Souriau.



OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX A VERSAILLES (5 mai 1789).

Terreur de 89, née d'un instinct populaire, dans la campagne. Le paysan ne se défie pas de ses députés, mais il commence de son côté la Révolution à sa guise, d'une façon pratique. En attendant la nuit du 4 août, il procède, à sa manière, à la suppression des privilèges. L'injure qui voudra : on peut très bien partager l'avis de l'Anglais Young, qui l'a vu à l'œuvre et ne peut le blâmer. Young, qui n'est pas suspect de parti pris et de rancune contre la monarchie française, puisqu'il admet la du Barry, Young est pour les fermiers contre leurs maîtres, pour la Révolution contre la royauté : « Quel est, dit-il, l'homme généreux et sensé qui regrettera la chute d'un gouvernement fondé sur de tels principes ? Qui, de bonne foi, peut condamner le peuple pour ses violences en arrachant à la noblesse et au clergé ces privilèges, ces distinctions dont ils se servaient si indignement pour le plonger dans la misère ? » Les plaintes du peuple lui paraissent fondées, ses doléances ne lui semblent pas exagérées. Young, lui aussi, est devenu révolutionnaire, à la vue de l'exploitation inhumaine des petits par les grands ; il écrit, dès 1787, ce que pensera et fera le peuple à partir de 89 : « Ah ! si pour un jour j'étais le législateur de la France, comme je ferais sauter les grands seigneurs ! » Même au moment où la vengeance populaire commence à sévir, il ne peut pas plaindre ceux qui récoltent enfin ce qu'ils ont trop longtemps semé. Pour lui, les *brigands* n'existent pas ; il a fait une enquête : ce sont bien les paysans qui pillent et brûlent les châteaux. Il ne s'attarde pas à verser quelques pleurs de bon ton, de bonne compagnie, sur ces pauvres gentilshommes ; l'anathème biblique contre le mauvais riche sonne dans sa bouche : « Celui dont les festins se donnent au bruit des gémissements ne doit pas se plaindre si, au moment de l'insurrection, ses filles lui sont ravies et ses fils massacrés. Quand il arrive de tels désastres, c'est plutôt à la tyrannie du maître qu'à la cruauté des serviteurs qu'il les faut attribuer. Cela est pour la France de la dernière exacti-

tude. Tous les journaux mentionnent le meurtre d'un seigneur, l'incendie de son château; le nom du personnage attire l'attention; mais où irons-nous chercher la liste des exactions de ce seigneur sur ceux qui voyaient leurs enfants tomber autour d'eux faute de pain? Qui s'est donné la peine de suivre, pour



LES BUSTES DE MM. D'ORLÉANS ET DE NECKER  
PORTÉS A LA PLACE LOUIS XV (12 juillet (1789).

les mettre au jour, toutes les ramifications du triple despotisme royal, seigneurial, ecclésiastique, atteignant jusqu'aux dernières extrémités ce corps épuisé de misère? »

Les paysans commencent vivement la Révolution, et poursuivent leur œuvre parallèlement à celle de l'Assemblée, qui sanctionne leurs conquêtes. Tandis que, toujours d'après le témoignage de Young, le tiers des villes, lassé par son effort, se

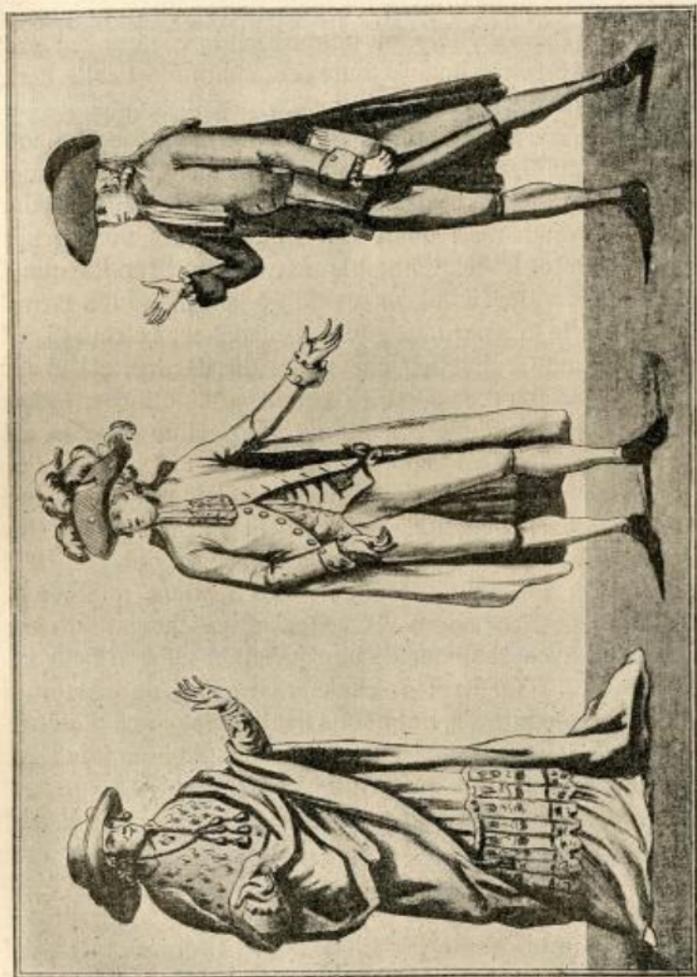
rendort en plus d'un endroit dans une apathique indifférence, ses députés arrivent à Versailles, à Paris, et, appuyés par la grande ville qui les soutient, les entraîne et les échauffe, commencent la lutte contre le despotisme, en attendant qu'ils s'en prennent à la royauté. Chose curieuse, il semble bien que le gouvernement n'ait pas senti le danger qui le menaçait. On le vit bien à la séance solennelle du 5 mai. Gouverneur Morris nous en a laissé un compte rendu très curieux et peu connu : « Je restai dans la salle, dans une position très gênante, de huit heures à midi; pendant ce temps, les différents membres des états sont introduits et placés, chaque bailliage l'un après l'autre. Quand M. Necker entre, il est applaudi bruyamment et à plusieurs reprises, ainsi que le duc d'Orléans : de même pour un évêque qui a vécu longtemps dans son diocèse et fait ce que sa profession lui ordonnait. Un autre évêque, qui a prononcé hier un sermon que je n'ai pas entendu, est applaudi, mais mes voisins disent que ces applaudissements ne sont pas mérités. Un vieillard, qui a refusé de mettre le costume prescrit pour le tiers, et qui se présente avec ses habits de fermier, est accueilli par des bravos prolongés et sonores. M. de Mirabeau est sifflé, mais pas très fort. Le roi arrive à la fin, et monte sur son trône; la reine est sur sa gauche, deux gradins plus bas que lui. Il fait un court discours, très convenable, et bien dit, ou plutôt bien lu. Le ton et les gestes ont toute la *fiercé* qu'on peut attendre, ou souhaiter, du sang des Bourbons. Il est interrompu dans sa lecture par des acclamations si chaudes et d'une affection si vivante, que les larmes jaillissent de mes yeux en dépit de moi-même. La reine pleure, ou fait semblant; mais on n'entend pas un cri en son honneur. J'élèverais certainement la voix, si j'étais Français; mais je n'ai pas le droit d'exprimer mon sentiment, et je sollicite en vain mes voisins. Quand le roi a fini, il enlève son chapeau, puis il le remet; sa noblesse imite son exemple. Quelques membres du tiers font de même, mais peu à peu ils se découvrent de nou-

veau. Le roi alors enlève son chapeau. La reine semble trouver que c'est mal, et une conversation paraît s'engager, dans laquelle le roi lui dit qu'il préfère agir ainsi, que ce soit ou non conforme à l'étiquette; mais je n'en jurerais pas, étant trop loin pour voir très distinctement, encore moins pour entendre. Les nobles se découvrent peu à peu aussi; si l'étiquette exige ces trois mouvements, les troupes ne sont pas encore très bien exercées. »

Ce qu'on entend est encore plus significatif que ce qu'on voit. Les discours du roi et de ses ministres dépassent les limites permises à l'optimisme officiel. Louis XVI annonce nettement aux représentants de la France qu'ils n'ont à s'occuper que des finances : « Ce grand et salutaire ouvrage, qui assurera le bonheur du royaume au dedans, et sa considération au dehors, vous occupera essentiellement. » Quant au reste, on devra s'en remettre aux « sentiments du roi ». Le garde des sceaux, de Paule Barentin, parle ensuite, d'une manière très disgracieuse, trouve Gouverneur Morris : il prévoit un ciel sans nuages; si quelque orage survenait, il compte sur le clergé pour le dissiper, sur la noblesse pour l'écartier. Quant au tiers, le confiant ministre espère bien qu'il imitera le désintéressement des deux premiers ordres.

Mais c'est surtout l'interminable homélie de Necker qui est le chef-d'œuvre du genre académique et administratif. Quand il se lève, il est salué par de longs et bruyants applaudissements : « Encouragé par cet accueil, dit Morris, il essaye de jouer l'orateur, mais il joue mal son rôle. Il fait des gestes, il parle avec emphase; mais un mauvais accent et une action disgracieuse détruisent beaucoup de l'effet que devait produire un discours écrit par M. Necker et prononcé par M. Necker. Il demande alors au roi la permission de se faire remplacer par un secrétaire; l'autorisation accordée, le secrétaire procède à la lecture » de ce long rapport. Les députés ont la consolation d'apprendre que le déficit dont on les effrayait est minime :

cinquante-six millions par an, tout au plus; qu'il n'était besoin que de quelques modifications de taxes pour le faire disparaître : « Quel pays, messieurs, que celui où, sans impôts, et avec de simples objets inaperçus, on peut faire disparaître un déficit qui a fait tant de bruit en Europe. » Et pendant deux longues heures, l'habile prestidigitateur essayait ses meilleurs tours de passe-passe pour éblouir ses auditeurs; il en arrivait à soutenir cet ingénieux paradoxe, que ce n'était pas un impérieux besoin d'argent qui forçait le roi à consulter son peuple : « Il est bon de vous le faire observer, afin que vous aimiez encore davantage votre auguste monarque : ce n'est pas à la nécessité absolue d'un secours d'argent que vous devez le précieux avantage d'être rassemblés par Sa Majesté en états généraux. » C'eût été du reste avouer que lui, le génie financier par excellence, n'avait pas su remédier à un aussi faible déficit, et qu'il avait besoin des idées d'autrui. Il fait en passant, et par concession oratoire, une allusion un peu dédaigneuse aux cahiers dont les députés sont porteurs : « Les cahiers, qui ont été composés dans les diverses parties du royaume, et dont vous êtes dépositaires, comprennent sans doute un grand nombre d'idées utiles, et plusieurs projets d'amélioration susceptibles d'être réalisés. » Il termine en invitant les états à se mettre au travail; le roi, nouvelle providence, les contempera du haut de son expérience et de son omnipotence : « Ainsi, lorsque les premières fluctuations inséparables d'une réunion nombreuse seront arrêtées, lorsque l'esprit dominant de cette assemblée sera dégagé des nuages qui pourraient d'abord l'obscurcir; enfin, lorsqu'il en sera temps, Sa Majesté appréciera justement le caractère de vos délibérations; et, s'il est tel qu'elle l'espère, s'il est tel qu'elle a le droit de l'attendre, s'il est tel enfin que la plus saine partie de la nation le souhaite et le demande, le roi secondera vos vœux et vos travaux. » Le discours fini, dit Morris, « le roi se lève pour partir, et est salué par une longue et touchante acclama-



COSTUME DE MM. LES DÉPUTÉS DES TROIS ORDRES AUX ÉTATS GÉNÉRAUX.

tion : *Vive le roi!* La reine se lève, et à ma grande satisfaction, elle entend pour la première fois dans plusieurs bouches le cri de : *Vive la reine!* Elle fait une profonde révérence ; cette révérence amène une plus bruyante acclamation, et cette acclamation une plus profonde révérence. »

Après un pareil accueil, la cour s'occupa sérieusement à vexer et à humilier le tiers par tous les petits moyens qui étaient encore à sa disposition. On avait déjà imaginé de donner aux communes un habit qui leur inspirât une certaine humilité, séante à leur humble extraction. Tandis que le grand maître des cérémonies accordait à la noblesse la cravate de dentelles, le chaperon à plumes blanches, retroussé à la Henri IV, comme celui des chevaliers de l'ordre, et lui permettait les boutons d'or sans les rendre obligatoires, le tiers devait se contenter d'une cravate de mousseline et d'un chapeau retroussé des trois côtés, sans ganses ni boutons. Sous leur costume noir, ils avaient l'air de porter le deuil de la monarchie. A la procession du 3 mai, ils formaient, dit Gouverneur Morris, un contraste frappant avec la noblesse et le clergé : « On les évitait, comme s'ils avaient apporté les germes de la peste avec eux. Ils causaient en chuchotant, avec précipitation, avec chaleur ; ils ne souriaient jamais. Leur costume, composé d'un haut-de-chausses noir, d'un surtout et d'un court manteau noir, auquel ils avaient été condamnés par les anciennes lois somptuaires, et qui était destiné à indiquer le roturier, augmentait encore le contraste. Fièrement, ils s'avançaient dans ce costume ; mais sur leur visage on lisait la préoccupation et de sombres pressentiments ; un silence de mauvais augure régnait soudain dans leurs groupes, toutes les fois qu'un membre isolé de la noblesse venait à passer près d'eux. » Ce sombre uniforme fut d'abord accepté, la grande majorité des représentants roturiers s'en contenta : « Je pris l'uniforme de député, dit le sage et calme Bailly. On m'avait fait insinuer à Paris que nos députés feraient fort bien de ne

le pas prendre en arrivant, que le règlement à cet égard était une pédanterie. Comme je vis bientôt que les deux tiers au moins des communes s'y étaient assujettis, j'en ai conservé le costume, même étant maire. Je suis fâché que l'Assemblée nationale ait à la fin abandonné le costume, et une uniformité de décence et d'habits qui est très imposante. »

Cette première distinction, cette première satisfaction ne suffisaient donc plus aux privilégiés. On tâcha d'imaginer quelque chose qui accentuât encore la différence entre le clergé, la noblesse et le tiers. A son grand regret, la majorité des deux premiers ordres ne pouvait plus imposer aux bourgeois leur ancienne attitude, si heureusement symbolique ; on ne leur demanda plus de s'agenouiller aux états, parce que la réponse eût été trop catégorique. Mais on trouva du moins cette consolation pour l'orgueil des privilégiés : à l'ouverture des états, le clergé et la noblesse firent leur entrée par la porte principale : le tiers, au contraire, se faufila par une entrée de service. Quand le roi reçut les députés, les deux premiers ordres eurent les honneurs du cabinet, ouvert à deux battants ; le tiers ne fut admis que dans la chambre, et l'on n'ouvrit qu'à moitié la porte. Pour avoir le temps d'imaginer ces ingénieuses distinctions, on avait retardé longtemps la présentation des états à Louis XVI. Comme le président Bailly se plaignait, le garde des sceaux lui exposa ces importants problèmes d'étiquette, et lui avoua « qu'on ne pensait pas exiger que le tiers état parlât à genoux ; mais les deux autres ordres voulaient une différence quelconque ; et cette différence, infiniment difficile à trouver, faisait tout l'embarras ».

C'était par d'incessantes piqûres comme celles-là que la cour avait imaginé de terrasser ce tiers que l'on commençait à redouter : on ne fit que le blesser dans sa dignité. Habitué à se porter entre eux des atteintes mortelles à coups d'épingles, les courtisans crurent que le moyen réussirait

aussi bien sur les députés. Ils ne savaient pas qu'en France le ridicule ne tue pas les gens qui ont la peau dure. A la mort du dauphin, Bailly demanda à parler au Roi : « Quoi qu'il n'y eût rien de si simple, dit-il dans ses Mémoires, on en avait fait une nouvelle, ou plutôt une fable; on disait que j'avais importuné le Roi dans les moments de sa douleur, et avec une barbarie sans exemple. Ce qui faisait forger ces fables, c'était le désir de ridiculiser le tiers état; cette arme du



BAILLY.

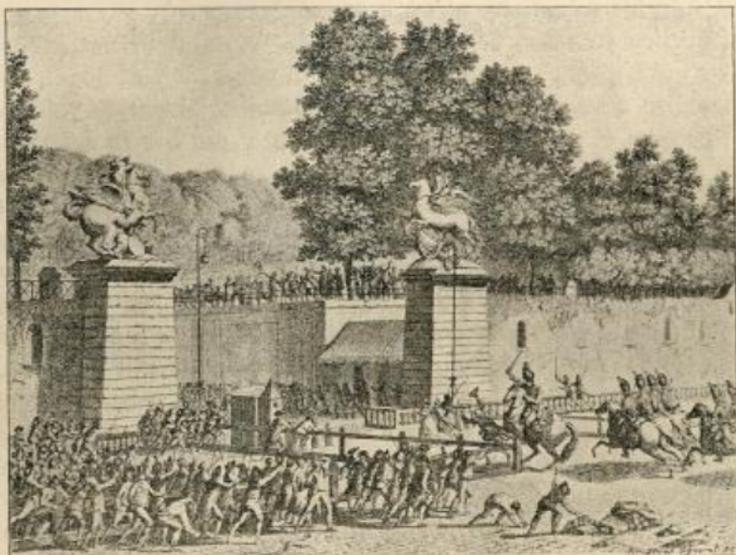
ridicule avait eu de tout temps un grand pouvoir en France, on l'essayait contre la puissance nouvelle. » Ce procédé raffiné ne réussissant pas, on prit des moyens matériels pour essayer de couvrir la voix de ces députés gênants, et l'on dut bien rire à l'Œil-de-Bœuf de cette excellente plaisanterie : envoyer, aussitôt Louis XVI parti, des ouvriers déclouer à grands coups de marteau les tapis-

series tendues pour la séance royale. Mais on vit bien vite à qui l'on avait affaire. Le marquis de Brézé, pour avoir dit, le 23 juin, au président ces simples paroles : « Messieurs, vous avez entendu les intentions du roi? » s'attira l'immortelle réplique de Mirabeau : « Oui, monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi; et vous, qui ne sauriez être son organe auprès des états généraux; vous qui n'avez ici ni place, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne

quitterons nos places que *par la puissance des baïonnettes.* » Il faut ici ouvrir une parenthèse, et remarquer que, pour cette apostrophe célèbre, comme pour tous les mots historiques, il y a autant de variantes qu'il y a de reproductions. Dans l'édition des œuvres de Mirabeau par Mérilhou, on lit ceci : « Les communes de France ont résolu de délibérer ; nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi ; et vous, qui ne sauriez être son organe auprès de l'Assemblée nationale ; vous qui n'avez parmi nous ni place, ni voix, ni droit de parler, allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que *par la puissance des baïonnettes.* » Bailly, qui présidait, mécontent d'avoir été éclipsé, raconte ainsi la scène : « Mirabeau prit la parole, et s'emportant contre le grand maître des cérémonies, dit à peu près ce qu'on a répété depuis : Allez dire à ceux qui vous envoient que *la force des baïonnettes* ne peut rien contre la volonté de la nation. — On a beaucoup loué cette réponse, qui n'en est pas une, mais une apostrophe qu'il ne devait pas faire, qu'il n'avait pas le droit de faire, puisque le président seul doit parler. » L'abbé Georgel, qui n'a pas d'intérêt dans la question, n'a entendu que ceci : « Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous ne quitterons nos places que *par la puissance des baïonnettes.* » Puis la légende commence ; Dumont, qui n'assistait pas à la séance, croit que Mirabeau s'est écrié : « Allez dire à *votre* maître que nous sommes ici par la puissance du peuple, et que nous n'en sortirons que *par la force des baïonnettes.* » Dix ans après, Dubois-Crancé donne cette traduction plus vive, plus républicaine : « *Esclave!* va dire à *ton* maître que nous sommes ici par les *ordres* du peuple, et que nous n'en sortirons que *par la puissance des baïonnettes.* »

Dans toutes ces versions, les baïonnettes reviennent comme un refrain menaçant. C'est bien ainsi que l'entendait la cour ; et l'on sait que la répression de l'audace du tiers par

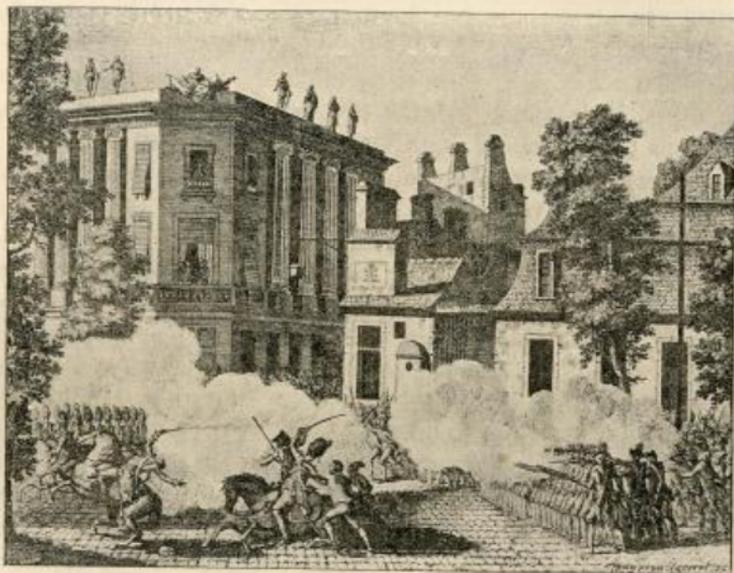
la force fut empêchée, un peu par la douceur de Louis XVI, qui n'aimait pas faire verser le sang, beaucoup par l'attitude des soldats sur lesquels le gouvernement ne pouvait plus compter. Voici un des derniers témoignages publiés sur cette tentative de coup d'État : Dubois-Crancé voyait de ses fenêtres,



M. DE LAMBESC ENTRANT AUX TUILERIES  
AVEC UN DÉTACHEMENT DE ROYAL-ALLEMAND (12 juillet 1789).

dans la cour des écuries de la reine, un parc d'artillerie. Dans la nuit du 14 juillet, raconte-t-il, j'entendis un tel bruit dans la cour, que cela me fit approcher une sentinelle qui, me reconnaissant (il se trouvait être d'un village voisin du mien), me dit : « Soyez tranquille, notre député, tout est fini. — Comment? — Oui, notre commandant voulait faire mener les canons sur l'avenue de Paris, vis-à-vis la salle des états; les camarades

ont refusé, en déclarant qu'ils se feraient hacher sur leurs pièces plutôt que de permettre qu'on y touchât, et que si on avait le malheur d'employer la force, ce serait sur le château qu'ils tireraient. » On peut ajouter une dernière raison : le parti de la force hésita et recula devant la fermeté tranquille du tiers.



ACTION ENTRE ROYAL-ALLEMAND ET UN DÉTACHEMENT  
DE GARDES FRANÇAISES (12 juillet 1789).

Par une bonne fortune, on avait maladroitement assigné aux communes, comme chambre spéciale, la grande salle des Menus, où se devaient tenir les séances plénières. Il en est des combats politiques comme des vraies batailles : l'avantage des positions fait beaucoup. Le tiers avait pour lui le terrain de la lutte : il sut s'y maintenir et profiter de ses avantages. La salle des Menus était soutenue par deux rangs de colonnes

qui la divisaient en trois nefs. Celle du milieu, longue de quarante mètres, et large de dix-neuf, était réservée aux états. Les bas-côtés étaient munis de gradins pour les spectateurs : dans le haut des parois, on avait en plus ménagé des tribunes. Gradins et tribunes étaient toujours combles. C'était donc devant le peuple que le tiers tenait ses premières séances ; et l'on eût beau recommander au public « de ne donner à la fin des opinions aucun signe tumultueux d'applaudissement ou d'improbation », les tribunes se mêlèrent activement à la vie des états. Vainement Malouet proposa-t-il, le 28 mai 1789, dans des circonstances délicates, de faire sortir les étrangers : « Des étrangers ! répondit Volney, en est-il parmi nous ? L'honneur que vous avez reçu d'eux lorsqu'ils vous ont nommés députés vous fait-il oublier qu'ils sont vos frères et vos concitoyens ? N'ont-ils pas le plus grand intérêt à avoir les yeux fixés sur vous ? Oubliez-vous que vous n'êtes que leurs représentants, leurs fondés de pouvoirs ? »

Ce qui domine en effet les débats des états généraux, ce qui enlève à leur vie oratoire presque toute spontanéité, on pourrait dire presque toute originalité, c'est ce fait que, dans les trois chambres, les représentants ne se considèrent que comme de simples mandataires. Chaque député a son cahier, qu'il regarde comme la loi écrite, et d'où il tire toute son orthodoxie politique. Dans le clergé, plusieurs curés refusent même, le 16 mai, de communiquer leurs cahiers à la chambre de leur ordre, parce qu'ils ont juré à leurs commettants de les remettre directement aux états généraux. Dans la noblesse, on se conforme strictement aux mandats impératifs : la majorité déclare, le 22 mai, que la noblesse renoncera à ses privilèges, mais seulement après l'achèvement de la Constitution : telle est la volonté des cahiers. Lorsque, le 28 mai, le comte d'Antraigues conseille à ses collègues de persévérer dans leur opposition aux innovations du tiers, c'est encore les cahiers qu'il invoque : « Le décret que l'on vous propose est attendu

par vos commettants ; il vous est impérieusement prescrit par leur volonté. C'est une dette sacrée, dont vous devez vous acquitter envers ceux qui vous l'ont impérieusement commandée. » Dans le tiers même, au début, on ne se croit autorisé à innover que sur les détails, les grandes solutions étant unanimement et inéluctablement indiquées par les cahiers : « La nation, consultée par le roi, dans toutes ses subdivisions territoriales, s'est expliquée sur tous les points qui l'intéressent, dit Malouet, le 8 juin ; et pour la première fois, par un heureux accord, son vœu est unanime sur tous les points fondamentaux. Voilà donc l'émission solennelle du vœu national dont nous sommes les mandataires. Ce n'est qu'en descendant dans les détails de la législation et de l'administration que nous avons le droit d'une discussion libre et d'un suffrage volontaire. »

Aussi l'éloquence aux états n'a-t-elle rien de très vivant. On aime les généralités, exposées posément, ce que Bergasse appelle le 15 juin : « Ce caractère de grandeur, cette espèce de majesté tranquille qui convient aux vérités qui ont le bien universel des hommes pour objet. » Il espère ramener les privilégiés, « sans employer d'autre moyen de persuasion que l'usage d'une raison éclairée et tranquille ». On sent encore un peu de rhétorique classique dans ces discours lus sans hâte, dans ces exordes généraux et tirés de longueur, comme celui de Malouet qui commence une étude sur la réunion des trois ordres par une tirade sur la liberté de parole. On goûte peu du reste ses trop fréquentes homélies : le 9 juin, un député du Languedoc exprime ironiquement l'espoir que Malouet « ne cessera de communiquer ses réflexions, puisqu'il n'a jamais cessé de le faire ». Une certaine défiance s'élève contre ceux qui parlent trop souvent, et se font les conducteurs de l'opinion sans qu'on le leur demande. Déjà du reste on commence à substituer l'éloquence des faits au simple verbiage. Dans la chambre du clergé, un curé, qui veut attirer l'attention sur la

misère du peuple et la cherté des grains, montre à ses auditeurs un de ces pains que mangent les paysans de l'Ile-de-France.

Au fond de cette éloquence généralement froide, et comme immobile, on sent qu'il y a de chaudes passions, et que l'agitation va bientôt venir. Sans doute on chérit le roi; lorsque Bailly, comme doyen du tiers, propose, le 5 juin, d'aller jeter de l'eau bénite sur le corps du dauphin, la chambre adopte sa proposition à l'unanimité. Mais on se défie de l'entourage de Louis XVI, de la cour qui doit acheter les consciences. Pendant quelque temps, dit Bailly, on manque de confiance dans la députation de Paris, parce qu'on la croit vendue au gouvernement. Il n'est pas prudent de faire trop de compliments même au roi : on s'attire, comme Malouet, cette verte semonce d'un député resté inconnu : « Méfions-nous de tous ces éloges dictés par la bassesse et la flatterie, et enfantés par l'intérêt. Nous sommes ici dans le séjour de l'intrigue et des menées; l'air même qu'on y respire porte la corruption dans les cœurs. Des représentants de la nation, hélas! semblent déjà en être vivement atteints. »

Surtout le sentiment de solidarité nationale, que recommandent les cahiers, prend une nouvelle force du fait même de la réunion. On propose des mesures pour briser les divisions factives, pour faire disparaître l'esprit de province. Même dans la chambre de la noblesse, Lally répète le cri généreux des états du Dauphiné : « Ne soyons plus Dauphinois, Béarnais, Bretons, Provençaux, soyons Français. » Une sensibilité qui n'a rien de factice ni de théâtral, mais qui tient, chez ces députés novices, à la nouveauté de leur situation, aux difficultés du moment, anime ces premières séances. Bailly ne peut pas toujours dominer le tumulte : « Je n'avais, raconte-t-il, que ma sonnette. qui manquait son effet. Dans un moment où je n'étais pas entendu, désespéré de ne pouvoir ramener l'ordre et le silence, je m'échappai à dire : Messieurs, vous me tuez. Ce mot opéra sur-le-champ un profond silence, et fut suivi de preuves uni-

verselles de bonté. » On a pour lui, constate-t-il, une affection véritable et touchante. Il se plaît à citer un passage de Barrère de Vieusac, sur la dernière séance qu'il présida : « Un sentiment de douleur se mêlait au plaisir de voir M. Bailly présider encore hier l'Assemblée nationale. On était au moment de le perdre. »

Le silence même du tiers est quelquefois éloquent. Ses plus fortes émotions sont d'abord muettes. Lorsque le roi, sous prétexte d'un deuil de famille, refuse le 4 juin de recevoir une députation du tiers, et ne communique même pas directement son refus à Bailly, « un silence de quelques minutes suit le rapport que vient de faire M. le Doyen. » Ici, c'est une émotion pénible qui fait taire tous les bruits ; une autre fois, c'est la conscience de sa force et de sa volonté, qui dicte au tiers son attitude calme : le 6 juin on vote par assis et par levés une adjuration aux ordres privilégiés de se réunir aux communes ; à la contre-épreuve, personne ne se lève : « Un silence majestueux règne dans l'Assemblée. Au silence profond succèdent des applaudissements nombreux. »

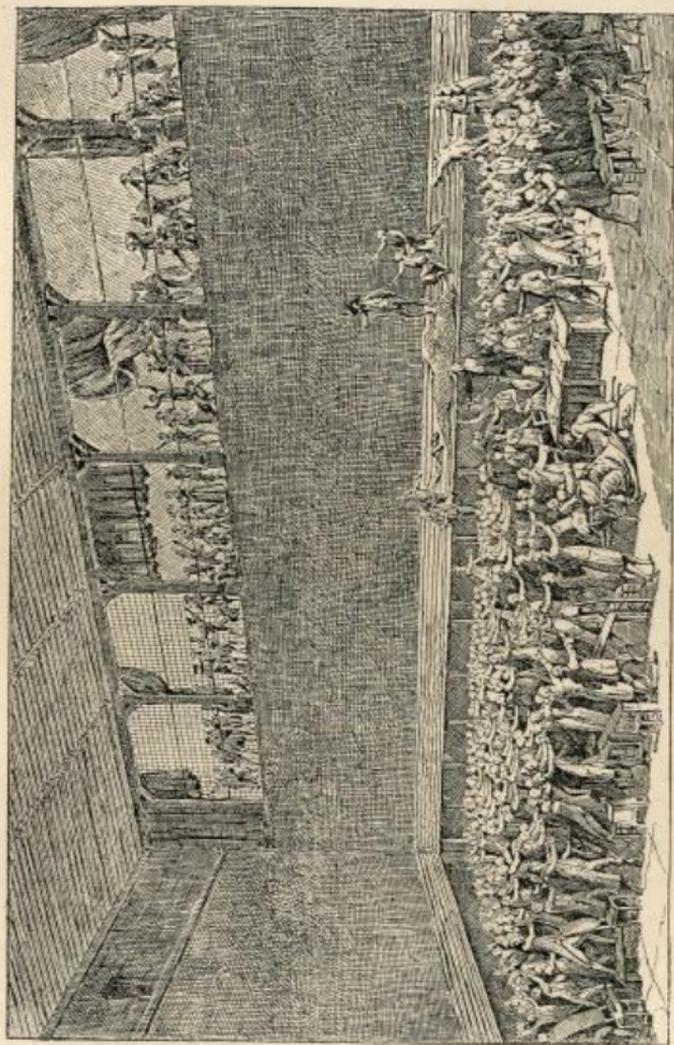


LA FRANCE FIGURÉE SOUS UN GLOBE  
ET SOUTENUE PAR LE PEUPLE.

La Noblesse et le Clergé aident au premier ; la roche représente les trois Ordres réunis.

Tout en sauvegardant sa dignité, le tiers fait toutes les concessions possibles au clergé et à la noblesse. Sitôt qu'on annonce une députation, vite l'on dégarnit les bancs réservés aux privilégiés, pour leur prouver, avec une certaine naïveté, que leur place est toujours libre, qu'ils n'ont qu'à la venir prendre. Dès que les dissidences commencent à se produire dans les deux premiers ordres, et que l'on voit enfin le 13 juin arriver quelques membres du bas clergé qui viennent se joindre au tiers, c'est une explosion d'enthousiasme et d'attendrissement : « La salle retentit d'applaudissements ; chacun se presse autour des curés ; on les embrasse ; chacun s'intéresse à leur sort. Faisons en sorte, s'écrie un membre, qu'ils ne soient pas abandonnés au despotisme des évêques ; mettons ces braves citoyens à l'abri de la vengeance et de l'animosité des potentats de leur ordre ; que leurs noms soient consacrés dans nos annales ; ils se sont élevés au-dessus de la superstition ; ils ont vaincu les préjugés. — L'Assemblée, conduite par l'enthousiasme qu'ils inspirent, place un de ces curés au bureau. » Encouragée par ces renforts, la chambre du tiers se décida enfin, le 17 juin, à se proclamer Assemblée nationale, et elle salua ce premier coup de force contre le despotisme par des cris multipliés de *Vive le Roi!*

Louis XVI ne comprit pas. Il ne fit que trop tard, le 23 juin, et encore de mauvaise grâce, quelques concessions. L'abbé Georgel prétend que la déclaration des intentions du roi, lue à l'Assemblée, était un chef-d'œuvre de législation paternelle, et qu'elle résumait les cahiers. En fin de compte, elle ne promettait, comme réforme essentielle, que l'égalité devant l'impôt, en exceptant même « tous les droits ou prérogatives utiles ou honorifiques, attachés aux terres et fiefs, ou appartenant aux personnes. » Les cahiers demandaient plus, car toute la Révolution y est contenue. Mais Louis XVI ne l'avait pas vue, ou ne l'avait pas voulu voir ; et, dans son illusion, qui est une circonstance atténuante, il sortit, dit l'abbé Georgel,



SERMENT DU JEU DE PAUME A VERSAILLES (20 Juin 1789).

« rayonnant de joie, de cette séance, croyant avoir fait le bonheur de son peuple. » Ses concessions, accordées dès le début des états, pouvaient tout pacifier. Mais le flot populaire avait monté en quelques jours d'une effrayante hauteur. Lorsque,



LES FEMMES PARISIENNES  
SIÉGEANT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE PARMI LES DÉPUTÉS  
(3 octobre 1789).

dans une grande rivière, une crue est annoncée, irrésistible, menaçante, partout on ouvre les écluses, on enlève les barrages : on laisse passer le flot qui gronde. Ça et là peut se produire une inondation partielle, mais elle est courte. Et bientôt, les sources qui ont produit la crue venant à se tarir, les innombrables ruisseaux et rivières, qui ont tout à coup

précipité dans un seul lit toutes les eaux tombées dans les plus petits vallons, baissant à leur tour, le fleuve, un instant souillé par les boues qui dorment au fond de toutes les rivières, reprend avec sa placidité la pureté de ses eaux. Mais si, par quelque erreur imprudente des chefs, on essaye de contenir trop longtemps et trop étroitement la masse accrue des eaux, si au besoin on ne se résigne pas à des sacrifices nécessaires, ce n'est plus la crue qui passe, c'est l'inondation furieuse, qui couvre tout, et laisse après elle un pays dévasté et souillé. C'est là toute l'histoire de la Révolution française à ses débuts, ce qu'elle a été, et ce qu'elle aurait pu être. Rendons à chacun ses responsabilités ; on les a trop longtemps rejetées sur le tiers qui fit tout, au contraire, pour amener pacifiquement la renaissance de la patrie. Disons-le bien nettement : le grand responsable, le grand coupable, c'est Louis XVI, dont le moindre tort fut cette inintelligence qui le mettait au-dessous de sa situation, difficile, mais non désespérée. Ses concessions du 23 juin venaient trop tard, et Mirabeau avait le droit de répondre, au nom de la France, à l'ultimatum royal : « J'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux. Quelle est cette insultante dictature ? l'appareil des armes, la violation du temple national pour vous commander d'être heureux ? Qui vous fait ce commandement ? Votre mandataire. » Ce seul mot était le commencement de la déchéance : le roi n'était plus que le mandataire des députés du peuple. La Constituante le lui fit bien voir.

---

## CHAPITRE VI

La Constituante<sup>1</sup>

## § 1. — PHYSIONOMIE DE L'ASSEMBLÉE.

Quoique la Constituante ait jeté bas l'ancien despotisme, il ne faudrait pas s'imaginer que les députés du tiers ont eu pendant toute la durée de la législature l'attitude sombre que l'on attribuerait *a priori* à ceux qui portent les doléances de tout un peuple. Bien que, depuis le premier jour de la réunion des trois ordres dans une même salle, l'antagonisme ait été bien déclaré, il y a eu pourtant des heures de détente. Rien ne ressemble moins aux séances des Chambres modernes qu'une journée de la Constituante. En effet, tout en s'occupant très sérieusement, au fond, de choses très sérieuses, l'Assemblée ne dédaigne pas de s'égayer à l'occasion. Pendant que l'on discute, le 15 décembre 1790, la suppression des offices ministériels, Regnaud entre avec un petit pamphlet sur la question; il le trouve plaisant : « Le voici, dit-il : — Avec votre mot d'officiers ministériels, vous confondez tout. Il y a autant

1. Les mêmes sources que pour les chapitres précédents et, de plus : le *Moniteur*. — *Essai sur les Révolutions*, etc., de Chateaubriand. — *Mémoire pour le peuple français*, de Cerutti; *Actes des apôtres*. — *Histoire de Montesquieu*, par Vian; le *Fils de Montesquieu*, par M. Delpit; *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française*, par M. Gazier.

de différence entre un notaire, un procureur et un huissier qu'entre un chien, un chat et un rat. Faites-en donc la distinction, soit dans leur suppression, soit dans leur création nouvelle, et ne sabrez pas votre décision en housards. — *On rit.* » L'Assemblée a le rire facile : le moindre mot un peu comique est souligné. Elle fait un succès à cette assez médiocre plaisanterie de Prugnon : « M. Duport, au nom du comité, a proposé, il y a quelques jours, de transiger sur le principe absolu. Je lui observe d'abord que le principe est comme une jolie femme : lorsqu'elle capitule, elle est bien près d'être prise. » L'hilarité est la même pour les mots malheureux ou maladroits : le 7 janvier 1790, Camus propose d'imposer les propriétaires ci-devant privilégiés de maisons qui portaient ci-devant le nom de châteaux : « Dans cette rédaction, la dénomination de ci-devant châteaux égaye beaucoup l'Assemblée. M. le Président la relit plusieurs fois ; il ne peut garder sa gravité, et rit comme les autres. » Ces enfantillages vont quelquefois jusqu'à la gaminerie : le duc de La Rochefoucauld lisant, le 18 octobre 1790, un article sur l'évaluation des ateliers de fabriques et de manufactures, et celle des forges, moulins et autres usines, Le Bois-Desguays s'écrie : « Cet article n'a pas été rédigé par le comité d'imposition ; il est évidemment l'œuvre de MM. Des Forges, Des Moulins, Des Usines, Des Ateliers. — *On rit beaucoup dans la salle* ; on donne immédiatement ces noms aux membres du comité : M. Røderer devient M. Des Moulins, M. de La Rochefoucauld, M. des Usines, etc. » Certains membres sont en possession du privilège de dérider l'Assemblée, comme de Folleville, qui demande aux députés s'ils sont contents d'un procès-verbal. « Oui, répond la Gauche. — Messieurs, j'ai à vous dire que j'en suis très peu satisfait. — *Rires.* » Quelquefois la plaisanterie frise la gauloiserie : à Fricaud, qui demande une dispense par décret pour un mariage pressé, « parce que la femme qui sollicite des dispenses est déjà enceinte », Bouche répond froidement : « En ce cas, vous

n'avez pas besoin d'un décret provisoire. La question se trouve elle-même décidée par provision. » Mais, en général, c'est de l'esprit bien français, un peu moqueur : ce sont des gens qui aiment à sourire un instant, même dans les circonstances les plus graves, surtout lorsque l'orateur a trouvé une formule malheureuse : Foucault, emporté par son indignation, s'embrouille, le 13 novembre 1790, dans ses protestations contre la majorité : « Je dirai que tout le monde ne peut pas dire ici ce que nous pouvons dire tous. — *Il part des éclats de rire de tous les côtés de la salle.* »

Outre ces diversions à la solennité monotone des débats, l'Assemblée a des distractions inconnues aux Chambres actuelles. Son ordre du jour est très varié. Chaque séance débute par la lecture des adresses qui, de tous les points de la France, affluent sur le bureau. Celles qu'on lit sont enthousiastes, et prouvent aux constituants qu'ils sont toujours en communion d'idées avec leurs commettants. L'Assemblée éprouve un naïf orgueil à déguster les éloges qu'on lui envoie, même quand ils sont en mauvais vers : alors elle applaudit poliment « au zèle des auteurs ». Quelques-unes de ces adresses sont vraiment belles. Ce sont celles où de pauvres gens annoncent qu'ils ont prélevé sur leur misère des dons patriotiques. Le 27 mars 1790, l'Assemblée, émue, décide qu'on fera imprimer la lettre d'un curé qui abandonne à la nation les dix-sept cents livres de sa cure. Il faut citer ce morceau, le plus touchant de tous : « Monseigneur, tandis que toutes les campagnes, ainsi que les villes, s'empressent, à l'envi, de manifester à la nation leur zèle par des dons patriotiques, la paroisse de Sormery, diocèse de Sens, dont j'ai baptisé une partie de la jeunesse, n'a qu'un cœur et que des bras à lui offrir, mes paroissiens, même les plus aisés, ou pour mieux dire les moins pauvres, ne vivant cette année que de pain fait avec de la farine de pois et de vesce, mêlée d'un peu d'orge. Cependant, ils sentent bien, avec moi, que, dans la détresse des finances, il faudrait,

dans ce moment-ci, quelque chose de plus qu'un simple dévouement, et c'est pour leur décharge et pour la mienne que j'offre à la nation, entre vos mains, tout le revenu de ma cure, estimé dix-sept cents livres sur le rôle des impositions des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789; et quoique je ne possède plus rien au monde que ma seule cure, étant chanoine de la congrégation régulière de S<sup>te</sup>-Geneviève, qui vient d'être supprimée, et qui était ma seule ressource en tout temps, j'espère que mes paroissiens ne me délaisseront pas, et qu'ils voudront bien partager avec moi leur mauvais pain. Une année de charité pour eux, et de misère pour moi, sera bientôt passée; du reste, quoi qu'il arrive, bon patriote, j'aurai du



Touchez là, M. l'curé, j'étais ben qu'vous seriais des nôtres!...

moins la gloire d'avoir immolé, avec le plus grand plaisir, une année de mes jours sur l'autel de la patrie, dont vous, Monseigneur, et tous les représentants de la nation, êtes les respectables ministres. Je demande seulement qu'il me soit permis de retenir de mon sacrifice, de quoi payer l'imposition de 1790, et deux années de décimes que j'avoue devoir encore, la misère des deux dernières années m'ayant ôté entièrement,

pour y satisfaire, le courage et le moyen de me faire payer de ceux à qui j'avais affermé mes dîmes. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, et le plus sincère dévouement à la nation, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur, Fleury. » D'autres sont de vrais documents pour l'histoire littéraire. Le 21 décembre 1790, la Constituante, sur la proposition d'Eymar, avait voté une statue à Rousseau et une pension de douze cents livres à sa veuve. Thérèse Levasseur lui envoie une fort belle lettre de remerciements, n'osant pas paraître elle-même à la barre.

C'était, au début, un étrange défilé de députations. Le 6 février 1790, les députés applaudissent avec vigueur « la dernière pierre arrachée des fondements du dernier cachot de la Bastille », et on accorde les honneurs de la séance à ceux qui l'ont apportée. Le 29 janvier 1791, on salue de bravos le buste de Desilles : il fait son entrée, précédé d'une musique qui, arrivée devant le président, exécute l'air : *Un soldat par un coup funeste*. L'abbé Grégoire prononce un discours auquel les musiciens répondent par le *Ah! ça ira!* On couronne enfin le buste sur l'air *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* C'est un pêle-mêle de députations, reçues avec la plus entière égalité. Le même jour, on fait bon accueil à l'Académie des sciences, et à un groupe de gens de maison. On fait une ovation à un héros obscur, un milicien garde-côtes d'Oystreham, Michel Cabieu, que le député de Caen présente dans un long discours. On accueille surtout les personnages à sensation : Latude vient faire hommage à la Constituante de ses Mémoires; il est admis aux honneurs de la séance, après que son ancien avocat a prononcé une petite harangue en son honneur. Mais de toutes les exhibitions, la plus curieuse est celle d'un vieillard de cent vingt ans, né dans le Mont Jura : il vient remercier l'Assemblée qui l'a rendu libre. Sur la proposition de l'abbé Grégoire, lorsque « cet étonnant vieillard » fait son entrée, « l'Assemblée se lève ; il marche avec des béquilles, conduit et

soutenu par sa famille; il s'assied dans un fauteuil vis-à-vis le bureau et se couvre. La salle retentit d'applaudissements ». Puis on fait pour lui une quête. Greuze aurait été heureux d'avoir un tel sujet à peindre. C'est une scène de famille comme il les aime, comme la sensible Assemblée les aime



ASSEMBLÉE NATIONALE.

Constituée à Versailles, le 17 juin 1789, six semaines après l'ouverture des États généraux dédiée aux Femmes patriotes.

(Offre du premier don patriotique fait par les dames artistes.)

aussi. Elle écoute patiemment un discours qu'un enfant de dix ans vient lire, en apportant un don patriotique. On l'applaudit, et le président le félicite paternellement sur ses progrès. Les beaux jours de la Constituante sont ceux où des femmes offrent leurs dons au pays : quand elles se contentent d'écrire, les bravos de l'Assemblée récompensent leur patriotisme, et le président est chargé de leur répondre. Quelquefois,

elles ont le courage d'entrer dans la salle : le curé de Saint-Roch apparaît le 29 mai 1790 à la barre, « accompagné de six nouvelles épouses, dotées de mille livres chacune, en récompense de leur vertu » ; il les présente, et l'une d'elles adresse un petit discours aux représentants, en tremblant. Moins timides, les dames de la halle viennent en députation ; une de ces dames prononce une chaleureuse harangue, qui est jugée digne de l'insertion *in extenso* au procès-verbal. C'est la distance seule, et non leur timidité, qui empêche les *amazones nationales* d'Auray de venir présenter leurs hommages à la Constituante ; leur lettre est pleine de patriotisme ; elle est de plus un bon symptôme : les femmes prennent parti pour la Révolution.

De pareilles scènes, dont on pourrait multiplier les exemples, nous font quelquefois sourire. Notre froideur actuelle, ennemie des manifestations bruyantes, serait tentée de railler l'ardeur de nos pères : leur enthousiasme nous surprend. C'est nous qui avons tort. C'était en effet en sentant vibrer tout un peuple à leur unisson que les constituants trouvaient le courage nécessaire pour mener à bien leur lourde tâche. Toutes ces adresses, toutes ces députations leur prouvaient que la France était avec eux. Une fois, on voulut aller plus loin : pour montrer que les peuples de l'Europe, même du monde entier, étaient de cœur avec la France, une députation de vingt et une nations se présente à la barre le 19 juin 1790 : « Cloutz entre, dit Ferrières, suivi d'une troupe de gens que l'on annonce être Prussiens, Hollandais, Anglais, Espagnols, Allemands, Turcs, Arabes, Indiens, Tartares, Persans, Chinois, Mogols, Tripolitains, Suisses, Italiens, Américains, Grisons. Ils portaient le costume de ces différents peuples. Le magasin de l'Opéra s'était épuisé. A l'aspect de cette grotesque mascarade, chacun ouvre de grands yeux. » Le Prussien Cloutz prend la parole : « Jamais ambassade ne fut plus sacrée ; nos lettres de créance ne sont pas tracées sur le parchemin, mais notre mis-

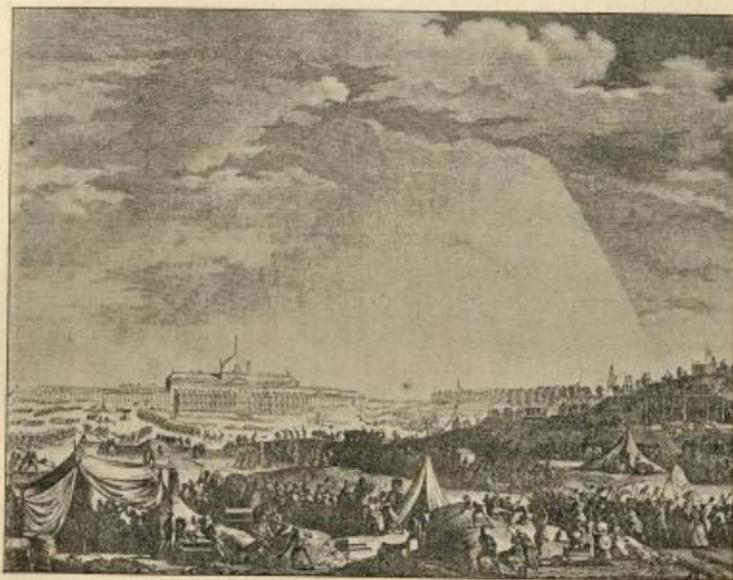
sion est gravée en chiffres ineffaçables dans le cœur de tous hommes. » Ce pathos, écrit en patois, était bien l'éloquence qui convenait à cet indécent carnaval. Naturellement les royalistes en font des gorges chaudes : « Ce qu'il y eut de plus plaisant, raconte la duchesse de Tourzel, ce fut de voir un des auteurs de cette scène venir réclamer le lendemain à M. de Biancourt la somme de douze francs pour le rôle d'Africain qu'il avait joué dans la séance de la veille. Ce pauvre homme s'était trompé de nom. » Le 12 juillet suivant, Vaudreuil écrivait dédaigneusement de l'Assemblée : « Les farces qu'elle joue sans cesse pour tenir les fous en activité, cette apparition de ce Prussien et de ses adhérents... tout cela prouve que les enragés ont peur et sont au bout de leurs moyens. » La Constituante sentit le danger : elle comprit qu'aller plus loin dans cette voie serait s'exposer à perdre au moins son temps ; elle coupa court à toutes ces exhibitions. Désormais seuls les directeurs des départements et la municipalité de Paris furent admis à la barre. Toutes les minutes, toutes les secondes furent employées au travail.

En effet, si l'Assemblée éprouvait de temps en temps le besoin de se distraire, elle en avait bien gagné le droit. Ses heures n'étaient pas toujours consacrées à des discussions politiques passionnantes. Elle consacrait la plus grande partie possible de son temps à des séances d'affaires. Elle écoutait avec une patience méritoire d'interminables rapports sur les marais, sur le tabac, surtout sur la mendicité. Sa force de résistance et d'attention est vraiment incroyable. Dans les graves circonstances, elle siège en permanence. Sitôt qu'il y a urgence, elle s'accorde à peine quelques minutes de repos. Le 5 octobre 1789, la séance dure sans désemparer de neuf heures du matin à neuf heures et demie du soir. A une heure du matin, on convoque les députés au son du tambour ; à une heure et demie, on est déjà en nombre suffisant pour délibérer. La séance continue jusqu'à trois heures ; et, quoique convoqués seulement

pour onze heures du matin, de nombreux députés sont dès neuf heures dans la salle. Les jours ordinaires, on siège presque toute la journée. Sur la proposition d'Alexandre de Lameth, on travaille les sept jours de la semaine : « Le dimanche est le jour du repos, dit-il, le 27 février 1790 ; mais il n'est pas de repos pour les amis de la liberté et de la Constitution, quand les bases du bonheur public ne sont pas encore solidement établies. » Même pour le 1<sup>er</sup> janvier, la Constituante se refuse un jour de vacances : « Pour bien finir l'année et pour la bien commencer, dit un laborieux représentant, il faut une séance extraordinaire ce soir, et une demain. » Les séances du soir sont un vrai tour de force : le 7 janvier 1790, après avoir siégé jusqu'à cinq heures, on fixe à six heures et demie la reprise. Aussi, au témoignage de Mirabeau, les députés sont-ils rendus de fatigue. Le matin, à neuf heures, la salle se remplit lentement, parce que, après la séance du soir, la moitié des membres de l'Assemblée, occupés dans les comités, travaillent fort avant dans la nuit. Et même, si l'on arrive en retard le matin, ce n'est point par faiblesse, ni par relâchement : c'est que les comités recommencent à fonctionner avant l'ouverture de la séance. Cette activité fiévreuse finit par inquiéter le bon Malouet pour la santé de ses collègues : « Le travail de tous les comités, même de ceux qui ne produisent rien ou peu de chose, est inimaginable, écrit-il le 29 janvier 1791. Nous sommes ivres de discussions, de rapports, de mémoires, de projets de décrets ; tout ce qui a été écrit est énorme, et je ne serais pas étonné qu'une fièvre d'épuisement ne saisisse bientôt tous les membres de l'Assemblée. »

Où prenaient-ils la force nécessaire pour supporter un pareil labeur ? Sans doute dans leur patriotisme, dans leur immense amour pour leurs frères. Mais cette fraternité, cette religion de la patrie, avaient elles-mêmes leur source dans une passion plus générale, dans une prédisposition à ressentir vivement toutes les émotions, en un mot dans leur sensibilité. Il est de mode

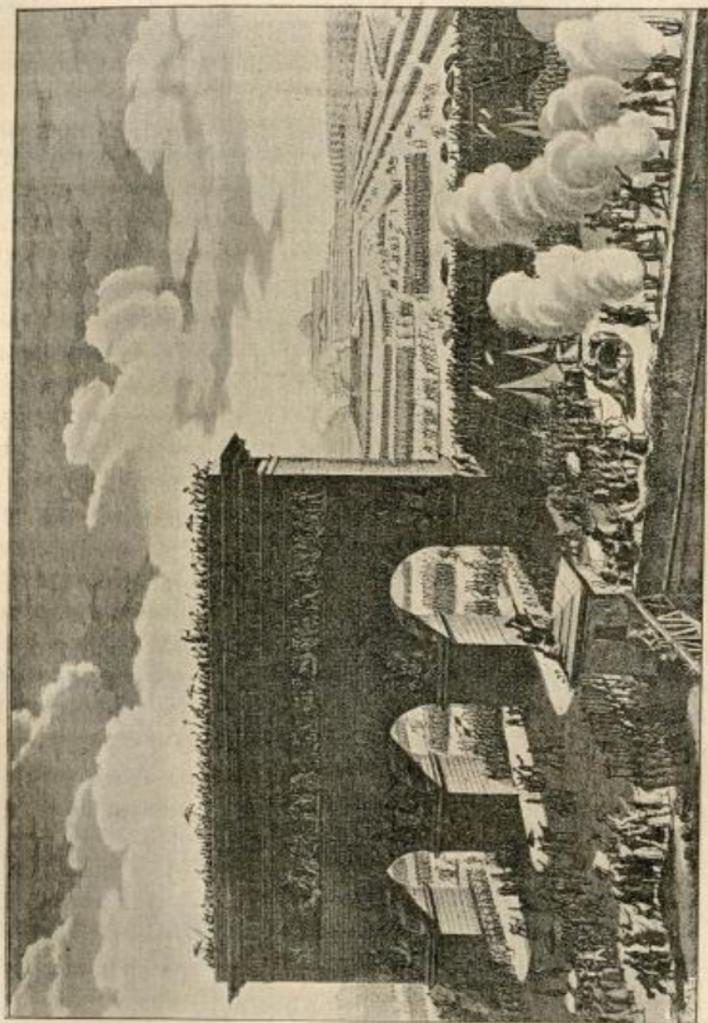
de railler le mot, et du même coup la chose. Nous serions plutôt tentés d'admirer cette sensibilité qui, en fin de compte, nous a valu la Révolution et qui a su la défendre. Car ce n'est autre chose qu'une tendance à s'enthousiasmer jusqu'aux larmes pour tout ce qui est beau et bon, à développer soigneu-



TRAVAUX DU CHAMP DE MARS POUR LA FÉDÉRATION  
DU 14 JUILLET 1790.

sement en soi-même tous les grands sentiments, et à n'en pas rougir. Ce serait ridicule, presque odieux, si ce n'était qu'une comédie. Mais les constituants ne jouent pas un rôle, ne prennent pas une attitude devant les tribunes ou devant la postérité. Ils sont sensibles, comme tous leurs contemporains. Ils applaudissent deux frères qui prêtent en même temps le serment civique, parce qu'ils trouvent que l'union entre deux

frères est une belle et bonne chose. Ils applaudissent, sans distinction de partis, un ami qui vient plaider la cause de son ami, et qui répond de lui corps pour corps. Le 25 juin, on accuse M. de Lautrec d'avoir trempé dans la contre-révolution, d'avoir répandu de l'argent; le marquis d'Ambly vient le défendre, et termine ainsi son discours : « S'il arrivait un courrier extraordinaire qui nous annonce que M. de Lautrec est à la tête de quinze cents gentilshommes ou autres, je dirais : Oui, cela se peut. Mais des menées sourdes... Lautrec!... cela n'est pas possible. Je n'ai plus qu'un mot à dire; quand Lautrec est parti, il vous a dit : « Soyez tranquilles; je vais « chez moi, et vous pouvez être sûrs que je dirai du bien même « du côté gauche. » Souvenez-vous de cela; Lautrec est infirme, vous le savez tous; il ne peut pas marcher, il va aux eaux; il en a besoin. Je vous le demande, je la demande cette grâce, de tout mon cœur : qu'il aille aux eaux, et je me constitue prisonnier. — Ce discours est à chaque phrase interrompu par les applaudissements universels de l'Assemblée. » L'amitié leur paraît un sentiment si respectable, que Foucault l'invoque pour se disculper d'avoir aidé un prisonnier dans son évasion, et qu'il pose ce principe : toute maison d'un homme sensible doit devenir un temple. Pour arrêter l'effet d'un pareil argument, Robespierre se croit obligé de distinguer entre le simple prévenu, que l'on doit protéger, et le criminel de lèse-nation, dont l'amitié même doit se désintéresser. La sensibilité est une circonstance atténuante pour les emportements. Le marquis de Baraudin fait oublier des paroles un peu vives en donnant à l'Assemblée cette excuse : elles sont échappées à sa sensibilité. Les nerfs de la Constituante sont à la merci de toute émotion un peu forte : les larmes l'émeuvent. Le 10 novembre 1789, le président du parlement de Normandie plaide pour ses collègues menacés : « Des magistrats livrés à la fureur du peuple, fugitifs, expatriés, séparés de leurs familles désolées... » A ces mots, l'orateur verse des larmes;

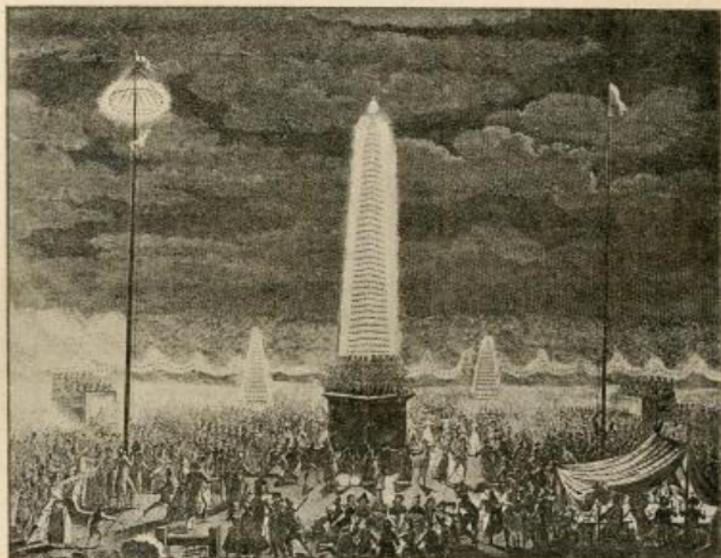


FÉDÉRATION GÉNÉRALE FAITE A PARIS (14 juillet 1790).

son émotion se communique à tous les auditeurs, et des applaudissements réitérés lui prouvent les impressions favorables que sa sensibilité vient de produire sur l'Assemblée. On ne rougit pas de laisser voir son émotion. Ce n'est pas encore un axiome que la dignité virile consiste à ne pas pleurer. On verse des larmes de joie et d'attendrissement, comme l'archevêque de Paris, ému pour les quelques paroles de bienvenue que Bailly lui adresse quand il vient se joindre au tiers. Tout bon sentiment, toute parole de déférence pour la majesté de la Constituante est immédiatement récompensé. Le 8 juillet 1789, l'archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan, s'excuse d'avoir ouvert la séance un peu plus tard que d'habitude : « l'Assemblée, pour témoigner son respect, applaudit vivement son président ». Au contraire, tout mauvais sentiment, tout acte reprehensible excite l'horreur : l'Assemblée interrompt plusieurs fois par des frémissements d'indignation le procès-verbal d'un assassinat sauvage. La sensibilité de la Constituante part donc d'une véritable générosité de sentiment. Elle ne refuse pas son approbation à une phrase mal bâtie, mais qui renferme une idée généreuse. Toute la salle applaudit ce très simple morceau de Chabroud : « Dès qu'il y a dans une ville un grand tribunal, tous les regards se tournent de ce côté. Tout devient juge, avocat, procureur, greffier, praticien, sollicitateur... Cette industrie immorale, qui vit des procès, prend la place de l'industrie utile, des arts et du commerce, et une grande cité se trouve n'avoir qu'une existence odieuse et précaire. »

Ajoutons enfin que cette sensibilité ne désarme pas la raison, qu'elle réfléchit avant de donner son adhésion. Le 22 mai 1790, on discutait la grave question du droit de guerre attribué au roi. Le Chapelier propose un amendement au projet de Mirabeau : « il se fait un instant de silence... puis on entend quelques murmures... puis des applaudissements presque universels ». La sensibilité ne fait que mettre ses

entrainements au service de la raison. Il n'y a donc rien de mauvais dans cette chose si raillée. Affaire de mode, a-t-on dit. Soit ; à coup sûr, il valait mieux mettre à la mode l'enthousiasme avec lequel on accomplit de grandes choses que le dilettantisme avec lequel on ne fait rien. Il est facile



FÊTES ET ILLUMINATIONS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES.  
(18 juillet 1790).

de tourner en ridicule cette phrase de Garat, parce qu'elle ne paraît qu'une phrase : « Je me surprends souvent, dans mes moments solitaires, à pousser de profonds soupirs vers ma famille et vers ma patrie. L'une et l'autre m'appellent ; mais je dois les faire taire, quand la voix de la nation me parle. » Il est pourtant permis de préférer cette expression d'un sentiment, c'est-à-dire d'une force, à notre formule actuelle, qui fait

de ce sentiment une idée abstraite, par conséquent peu entraînante : l'intérêt général doit primer l'intérêt particulier.

Leur désintéressement était absolu. Ils le poussaient même peut-être un peu loin, jusqu'à proposer, le 5 juin 1790, de supprimer les frais de représentation des ministres. Le comte de Crillon s'y oppose. « Si la nécessité de la représentation est le prétexte dont on s'appuie, j'observerai, dit Alexandre de Lameth, que cette représentation est plutôt un vice qu'un avantage; les dîners des ministres ont de grands inconvénients, les personnes qui dînent chez les ministres ne sont pas ceux qui votent avec le plus d'énergie pour la liberté... — On applaudit dans une grande partie de la salle. » Mais, en fin de compte, ce n'était là que l'exagération d'un bon sentiment; nous ne pouvons qu'admirer un temps et une Assemblée où l'on couvrait d'applaudissements des propositions comme celle-ci : « Nous ne devons accepter aucune grâce; rentrons dans nos provinces tels que nous en sommes sortis... Il n'y a qu'un moyen d'assurer l'inviolabilité : c'est de mettre les députés le plus loin possible des recettes, des caisses, et de la cour. »

Ils songent avant tout au bonheur des autres, de leur pays, et même du genre humain. Dès le 3 avril 1790, le marquis de Montesquiou s'écrie, au milieu de l'enthousiasme de l'Assemblée : « Un peu de temps encore, et nul peuple n'aura autant mérité les bénédictions du genre humain. » La Constituante avait au plus haut point le sentiment de ses devoirs internationaux. Volney lui disait, le 18 mai 1790 : « Jusqu'à ce moment, vous avez délibéré dans la France et pour la France; aujourd'hui vous allez délibérer pour l'univers et dans l'univers. Vous allez, j'ose le dire, convoquer l'Assemblée des nations. » Lorsqu'ils préparent un décret, ils songent que le monde a les yeux fixés sur eux. Ils veulent consacrer le plus de temps possible à des lois « que tout l'univers approuvera ou blâmera, dit Rabaud, auxquelles le



*La Nation Française assistée de M. de la Fayette terrasse le Despotisme et les  
Abus du Règne Féodal qui terrifiaient le Peuple.*

salut de vingt-cinq millions d'hommes est attaché; que peut-être des nations entières attendent pour les prendre pour modèles ». C'était déjà pour toute l'humanité que la Constituante, après de longs et minutieux débats, avait enfin publié sa Déclaration des droits de l'homme en société. Pétion le dit expressément : « Il ne s'agit pas ici de faire une déclaration des droits seulement pour la France, mais pour l'homme en général. » Cette déclaration était bien l'œuvre de toute l'Assemblée, car tous les partis avaient pu librement et longuement la discuter. Mais les partis n'en existaient pas moins, ardents, furieux même quelquefois; et les délibérations de la Constituante n'étaient rien moins que pacifiques : c'était une guerre sourde, latente, avec des explosions par instants.

Ses premières émotions la rendaient silencieuse; ainsi, le jour où Mirabeau lance son apostrophe au marquis de Brezé, après le départ du grand-maitre des cérémonies, « un morne silence règne dans l'Assemblée ». Mais bientôt, quand elle a pris conscience de sa force, elle parle haut; elle crie même, et par moments elle hurle. Ces violences avaient forcé la majorité à renforcer les sévérités du premier règlement, à proposer la prison pour certaines fautes, à infliger, par exemple, une fois huit jours d'arrêts « au sieur Lambert, dit de Frondeville ». Et pourtant, pour éviter tout froissement, il existait à la Constituante une habitude qui avait pris force de loi : on ne prononçait jamais les noms de ses collègues. Pour s'être entendu citer nommément une seule fois, l'abbé d'Eymar proteste contre « l'affectation indécente qui a été apportée à prononcer son nom ». Garat, qui a eu l'imprudenc de nommer l'abbé Maury, est interrompu par ce dernier et avoue humblement sa faute : « Je reconnais que je suis tombé dans une sorte d'incongruité en nommant M. l'abbé Maury; mais je promets de ne plus le nommer, car rien ne coûterait plus à mon cœur que de déplaire à quelqu'un dans cette Assemblée. » Ces raffinemens de volitesse n'empêchaient pas d'effroyables tumultes.

Le *Moniteur* n'en donne guère qu'une idée insuffisante. Il dit, par exemple, dans le numéro LIV : « Les deux partis qui existent dans l'Assemblée s'agitent et se choquent d'une manière très bruyante. Ici l'on veut finir toute discussion, là on demande à la continuer. L'orage gronde. Le président ne peut se faire entendre, malgré l'usage fréquent de la sonnette. » Une autre fois, le 18 août 1790, de Frondeville est interrompu au milieu d'une phrase : « Il s'élève des murmures, » dit simplement le *Moniteur*.

Au témoignage de l'intéressé, « le combat s'est engagé entre les deux côtés de l'Assemblée : le côté gauche en a donné le signal par un cri très imposant dans une armée qui va combattre, mais un peu moins convenable, je crois, dans une assemblée de législateurs... En un moment je me suis trouvé couvert de motions toutes plus patriotiques les unes que les



L'ABBÉ MAURY.

autres : *A bas, à la barre, chassé de l'Assemblée, en prison pour huit jours.* » Ferrières, pour rendre l'impression que lui causaient ces orages, ne trouve pas d'expression humaine assez forte : « L'Assemblée offrait quelquefois l'image de l'enfer des chrétiens, où la rage impuissante des démons est un soulagement à la haine qui les tourmente. » Notez que l'écrivain royaliste décrit à ce moment un accès de fureur de la droite contre Mirabeau. On peut, par cette esquisse, juger du spectacle que présente la Constituante les jours de grande colère.

Le 27 janvier 1790, comme on oppose la question préa-

lable à un amendement de Cazalès, « les plus vifs débats s'élèvent. Les injures succèdent aux raisons ».

Il est bon, du reste, de remarquer que tout ce désordre venait généralement de la minorité conservatrice. Ferrières reconnaît que ses amis de la droite avaient une tenue déplorable : « A cette conduite insensée, ils joignaient une insouciance insultante et pour l'Assemblée et pour le peuple qui assistait aux séances. Ils n'écoutaient point, riaient, parlaient haut. » La gauche, au contraire, est beaucoup mieux disciplinée, respectueuse pour les observations du président. Le 26 juin 1790, « Malouet monte à la tribune. Une grande partie de l'Assemblée manifeste le vœu de ne pas l'entendre. Les membres du côté droit quittent leurs sièges, se répandent dans la salle, s'agitent et s'écrient. M. le président se couvre. La partie gauche garde subitement le plus grand silence. Le désordre continue dans la partie droite. Les membres qui s'y trouvent placés crient à l'indécence et se couvrent à leur tour ». La majorité est en général très tolérante, quoi qu'en dise l'organe de la minorité. Montlosier prétend « qu'il existe depuis longtemps deux classes d'hommes qu'on se plaît à nourrir de couleuvres et de cailloux, les ministres du Roi et les membres de la minorité ». La gauche, au contraire, écoute assez patiemment même l'abbé Maury, qui l'insulte, et se montre sympathique pour des adversaires dignes de toute estime, comme Cazalès. Elle prouva bien son impartialité le 21 août 1790 ; ce jour-là, de Faucigny, s'avancant au milieu de la salle, s'écria : « Ceci a l'air d'une guerre ouverte de la majorité contre la minorité, et pour la faire finir il n'y a qu'un moyen : c'est de tomber le sabre à la main sur ces gaillards-là. » Qu'advient-il de cet appel à la violence ? La majorité, après des explications du trop bouillant gentilhomme, adopte ce décret de Dubois-Crancé : « L'Assemblée nationale, ayant égard aux excuses et aux témoignages de repentir de M. de Faucigny, lui remet la peine grave qu'il a encourue. »

Voilà certes une majorité peu rancunière et bien peu tyrannique.

§ 2. — LES CAHIERS DE DOLÉANCES  
A LA CONSTITUANTE.

Pourtant, tout la séparait de la minorité ci-devant privilégiée. On ne s'entendait plus, même pour ces cahiers de doléances, que l'on a appelés avec un peu trop de confiance le bréviaire des constituants. Ils ne furent en réalité que la Bible de la droite, sa loi et ses prophètes. Ce fut la grande tactique des rétrogrades d'opposer aux progressistes les mandats restrictifs que ces derniers avaient en effet très élargis.

Au début, l'infailibilité des cahiers est reconnue par le tiers lui-même. Par exemple, pour la sanction royale, Rhédon dit, le 29 août 1789 : « C'est ici qu'il faut descendre dans sa conscience et consulter la volonté des cahiers ; or que disent nos cahiers ? Ils portent tous que les lois ne seront exécutées que quand elles seront faites par la nation et sanctionnées par le Roi. C'est donc le vœu général ; et si tous nos cahiers, ou du moins si la plus grande partie, annonce cette sanction, il n'est pas besoin de consulter notre prudence ; nos mandats parlent, et nous devons nous taire ; si la majorité, au contraire, rejetait la sanction royale, il faudrait la rejeter également, parce que nous ne sommes rien ici que par nos cahiers. » On est même tellement pénétré de leur excellence qu'au lieu de chercher des arguments dans son esprit, on les puise tout simplement dans les cahiers ; on en lit des morceaux entiers, quelquefois même très longs. Dans une discussion sur les colonies, Clermont-Tonnerre « se borne à faire lecture de l'article de son cahier qui veut que les colonies soient regardées comme provinces ». Les cahiers fournissent encore un exorde commode, un peu comme le texte sacré que le prédicateur cite en

tête de son sermon, et qu'il développe ensuite. Comme des théologiens en présence, on échange, en guise de raisonnements, des citations des cahiers, ou on les oppose aux raisons des orateurs qui déjà veulent s'attacher à l'esprit et non à la lettre de leur mandat. C'est ainsi que le 8 juillet 1789, là où Mirabeau fournit déjà des arguments, Target riposte encore par un article de ses doléances. Pour neutraliser une proposition du grand orateur, Lanjuinais tire son cahier et en extrait un amendement. On peut constater en général que tous les députés qui ne se sentent pas orateurs, ou qui sont incapables d'improviser (et ils sont nombreux), s'attachent ou, pour mieux dire, se cramponnent le plus longtemps possible à leurs cahiers. Dans les premiers temps, tout le monde s'efforce de respecter scrupuleusement les intentions de ses mandants, sans distinction de rang ni d'opinion. C'est ainsi que, pour le secret des lettres, on voit le protestant Rabaud, le janséniste Camus et le marquis de Boufflers invoquer leurs cahiers. Surtout, toutes les fois qu'il s'agit des rapports de la puissance législative et du pouvoir exécutif, lorsqu'on s'occupe d'établir la Constitution, c'est aux cahiers que l'on se réfère, aussi bien pour une question de détail, comme le traitement du roi, que pour une question de principe. Au nom du comité de Constitution, le comte de Clermont-Tonnerre lit, le 27 juillet 1789, un rapport contenant le résumé des doléances : « Messieurs, dit-il, vous êtes appelés à régénérer l'empire français. Vous apportez à ce grand œuvre et votre propre sagesse et la sagesse de vos commettants. Nous avons cru devoir d'abord rassembler et vous présenter les lumières éparses dans le plus grand nombre de vos cahiers. »

Mais, tandis que, dès le mois de juillet 1789, un certain nombre de bons esprits commençaient à comprendre que les constituants avaient le droit d'interpréter leurs mandats et de faire de la jurisprudence sur ce code politique, les privilégiés, ceux du moins qui s'obstinaient à défendre leurs privilèges, se

plaisaient à opposer au pouvoir de l'Assemblée, qu'ils prétendaient usurpé, la toute-puissance du pays, représenté par ses cahiers. Le clergé surtout, habitué par sa profession à discuter à coups d'autorités, aime à citer ces nouveaux Pères de l'Église. Faut-il essayer de prouver que le catholicisme doit être la religion de l'État? Un prélat invoque les cahiers. Faut-il repousser la généreuse proposition de donner l'égalité civile aux juifs? L'évêque de Nancy, pour obéir à l'ordre de ses commettants, proteste, cahier en main. Il en est de même pour les intérêts matériels de l'Église. Un curé, trouvant que la Constituante n'est pas assez généreuse pour le bas clergé, réclame, le 17 juin 1790, au nom des cahiers : « Ouvrons-les, dit-il, nous y trouverons la réclamation des peuples en faveur de ces hommes qui travaillent sans cesse, qui portent le poids de la chaleur et du jour, de ces hommes toujours consolateurs, toujours bienfaisants, ministres d'un Dieu miséricordieux, et amis de tout homme souffrant ou égaré, etc. » Pour défendre les biens ecclésiastiques, un prêtre s'appuie surtout « sur les dispositions précises des six cahiers dont il est porteur ». C'est encore au nom des cahiers que le porte-parole du clergé, l'abbé Maury, réclame, le 19 avril 1790, la dissolution de l'Assemblée : plusieurs bailliages ayant limité les pouvoirs de leurs mandataires à une année, « nul de vous ne doit oublier son premier titre de député d'un bailliage, dit le subtil abbé. Si cette qualité indispensable ne nous appartient plus, nous sommes sans pouvoirs et sans mission. En matière de pouvoirs, il faut toujours remonter au titre : c'est donc à la seule autorité de nos cahiers que nous devons croire; c'est la seule volonté de nos commettants que nous devons interroger. » Même doctrine chez la noblesse. Pour repousser les demandes faites en faveur des juifs, le prince de Broglie s'appuie sur son mandat, qu'il considère comme impératif. Pour défendre les droits féodaux, M. de Chabrol lit un des articles « impérieux » de son cahier. Enfin, pour réclamer la dissolution de

l'Assemblée, les pouvoirs de certains députés étant expirés, c'est encore aux cahiers que se réfère la noblesse.

Mais c'est bien vainement qu'on oppose ainsi les ordres d'un petit bailliage à la volonté de la France : dès le 4 septembre 1789, Mirabeau-Tonneau reconnaît, tout en s'appuyant sur ses cahiers, que ce moyen paraît déjà tombé en désuétude ; quatre mois plus tard, le 9 janvier 1790, il revient à la charge : « Quelque défaveur qu'on ait jetée dans l'Assemblée sur la citation des cahiers, j'avoue que je ne m'accoutume pas facilement à voir un mandataire repousser l'ordre de ses commettants. » Fatigué, en effet, de s'entendre sans cesse opposer les instructions des bailliages, le côté libéral de l'Assemblée avait fini par trancher la question. Dupont est le premier, croyons-nous, qui oppose à la lettre des mandats leur esprit. Le 4 juillet 1789, au nom du comité des subsistances, il propose quelques moyens financiers ou économiques, pour subvenir à la misère du peuple ; on lui objecte que les mandats interdisent tout emprunt, tout impôt, avant l'achèvement de la Constitution : « Il serait fâcheux, riposte Dupont de Nemours, que la nation assemblée ne pût que plaindre la nation ; s'il s'agissait de prodigalités, je suis persuadé qu'alors les mandats seraient impératifs ; mais l'esprit des mandats est de soulager le peuple, et d'employer les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour y parvenir. » Puis l'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord, prononce un grand discours, le 7 juillet suivant, contre les mandats impératifs. C'est encore lui qui lit à l'Assemblée le projet d'adresse au pays, où il établit le droit et la nécessité pour les constituants de dépasser leurs premiers pouvoirs, et d'imposer à un bailliage isolé la volonté du pays. Lally fait faire encore un pas à la question, le 7 août. Une nécessité urgente forçait les députés à voter un emprunt avant d'avoir fini la Constitution : « Qu'oppose-t-on, dit-il, que peut-on opposer à cette première nécessité, à ce premier devoir de venir au secours de la chose publique qui périt ?

Des cahiers, dont la pluralité n'est rien moins qu'établie sur cet objet ; des cahiers dans lesquels on n'a ni prévu, ni pu prévoir l'état actuel des choses ; des cahiers qu'on met perpétuellement à l'écart, dont on se souvient trop peu sur les autres objets, et qui, quand même on les rappellerait pour tous, devraient être oubliés pour celui-ci. » Après lui, Lameth protesta contre la servilité envers des cahiers qui n'ont pas tout dit. Le 3 septembre, comme l'abbé Maury faisait remarquer « qu'il ne faut point faire de longs discours pour présenter le vœu de ses commettants », Lameth répliqua : « On oppose le vœu des commettants en faveur de la sanction. J'avoue qu'elle est renfermée dans la majorité des cahiers ; mais ils n'ont point arrêté la forme fixée, l'étendue déterminée, l'organisation des pouvoirs ; ils nous ont dit de donner à la France une Constitution, d'assurer le pouvoir législatif au peuple, et de remettre le pouvoir exécutif dans la main d'un seul ; c'est donc à notre conscience qu'ils s'en sont rapportés sur la nature du *veto*. Au reste, les temps sont bien changés, depuis que nous avons reçu nos mandats. » Mais c'est à Mirabeau que revint l'honneur de terminer tous ces débats. Il prouva que les constituants avaient eu le droit de fermer leurs cahiers et de penser par eux-mêmes, d'oublier leur origine et d'aller plus loin que les espérances de leurs commettants. Répondant à l'abbé Maury, qui demandait comment et de quel droit de simples députés de bailliages, les représentants aux états s'étaient tout à coup transformés en Constituante, Mirabeau s'écria : « Les députés du peuple sont devenus Convention nationale le jour où, trouvant le lieu de l'Assemblée des représentants du peuple hérissé de baïonnettes, ils se sont rassemblés, ils ont juré de périr plutôt que d'abandonner les intérêts du peuple : ce jour où l'on a voulu, par un acte de démence, les empêcher de remplir leur mission sacrée ; ils sont devenus Convention nationale pour renverser l'ordre de choses où la violence attaquait les droits de la nation. Je ne

demande pas si les pouvoirs qui nous appelaient à régénérer la France n'étaient pas altérés, si le Roi n'avait pas prononcé le mot régénération ; si, dans des circonstances révolutionnaires, nous pouvions consulter nos commettants ; je dis, que, quels que fussent alors nos pouvoirs, ils ont été changés ce jour-là ; que, s'ils avaient besoin d'extension, ils en ont acquis ce jour-là ; nos efforts, nos travaux les ont assurés ; nos succès les ont consacrés ; les adhésions tant de fois répétées de la nation les ont sanctifiés. » Ce jour-là, 19 avril 1790, les constituants, éclairés par leur grand orateur, prenant conscience d'eux-mêmes, comprennent qu'ils ne sont pas réunis pour se livrer à un simple travail de marqueterie, pour faire un tout homogène avec des fragments de leurs mandats : de ce jour-là les cahiers ne comptent plus pour la majorité de l'Assemblée.

### § 3. — LES ÉCRIVAINS QUI FONT AUTORITÉ.

Au contraire, l'influence des philosophes, des penseurs, se prolonge et se perpétue. Quatre auteurs surtout sont fréquemment invoqués. L'abbé Raynal, que l'Assemblée prend sous sa protection, est souvent cité, en fort bonne compagnie, avec Mably, dont la popularité est plus grande encore. Pour ce dernier, on ne se contente pas de prononcer son nom avec éloge : on lui emprunte des fragments considérables. Louis de Noailles, rapporteur du comité littéraire, s'appuie sur son autorité et le cite à ses collègues comme un des philosophes les plus dignes de leur estime. C'est Mably que l'on oppose aux raisonnements historiques de Maury. Le 19 juin 1790, l'abbé prétendant que la noblesse existait deux cents ans avant les fiefs, « il s'élève des murmures. On interrompt en disant : Lisez Mably ». Son nom et ses œuvres deviennent l'arme favorite de la gauche ; la droite, en revanche, pour ruiner son autorité, tâche de lui en opposer une autre, plus grave encore,

celle de l'auteur de *l'Esprit des lois* : elle s'efforce de s'annexer Montesquieu.

Au début, Montesquieu appartient à tout le monde. Son *Esprit des lois* est un des livres sacrés de la Constituante. Il fournit des exordes. On le cite comme une des sources les plus pures et les plus considérables du droit public. Les juriconsultes en font la base de leurs théories. Quand on ose discuter une de ses opinions, c'est avec respect. Mais de bonne heure aussi le très peu révolutionnaire Montesquieu devient l'appui des modérés et le soutien des royalistes. Ils cherchent, dans cet arsenal de formules et de sentences, des armes contre les progressistes. Le 2 août 1790, on attaque le comité des recherches au nom de *l'Esprit des lois* : « Il faut prendre garde, s'écrient les défenseurs de Saint-Priest,



MONTESQUIEU.

que, sous prétexte de la vengeance de la République, on n'établisse, comme dit Montesquieu, la tyrannie des vengeurs. » De son côté, le comité des recherches riposte par d'autres citations de Montesquieu, qui disent à peu près le contraire. Mais la partie n'est pas égale. Montesquieu est décidément un modérantiste, et la gauche l'abandonne à la droite. Barnave, en attaquant, le 6 mai 1791, ses adversaires, ne se sert plus qu'ironiquement « de leur autorité favorite, de Montesquieu » ; et, sur les

murmures du côté droit, il ajoute : « Je ne pensais pas que l'autorité d'un homme que beaucoup de membres de cette Assemblée ont pris pour modèle dans leurs opinions fût un objet de dérision. » Lameth va plus loin, et critique le penseur « dont l'âme n'était pas aussi hardie que le génie était profond ». Les *Actes des apôtres* le défendent, c'est tout dire : « Combien de fois ce grand homme a-t-il été maltraité dans l'auguste Sénat? Admirez surtout la méthode singulière du métaphysicien Sieyès qui, sans avoir jamais lu une syllabe de ses ouvrages, les a réfutés dans une note de quatre lignes. » En 1791, Montesquieu est en pleine décadence. Merlin lui-même l'abandonne; le 3 février, critiquant la formule de déclaration du jury, *sur mon honneur*, il demande : « Est-ce l'honneur tant prôné par Montesquieu? est-ce l'honneur féodal? est-ce, en un mot, l'honneur dont les spadassins parlent tous les jours? Je jure, sur mon honneur, de faire cette chose. Il faut, messieurs, proscrire du nouveau régime cette formule trop consacrée par d'anciens préjugés, cette formule gothique. » Gothique est dur pour Montesquieu. Le voilà rangé dans les vicilleries politiques. C'est ce que n'a pas suffisamment indiqué un de ses historiens, Vian, qui reste dans les généralités vagues sur l'importance de Montesquieu à la Constituante. Comme penseur, il paraît bientôt inférieur à Rousseau.

Tout en repoussant les utopies de Jean-Jacques, tout en disant avec Mounier, le 9 juillet 1789 : « Nous n'oublierons pas que les Français ne sont pas un peuple nouveau, sorti récemment du fond des forêts pour former une association », les Constituants l'ont choisi comme autorité suprême. C'est, dit-on, « l'oracle de tous les partisans de la démocratie ». Son nom semble un talisman : c'est même le seul argument de Barère, dans son discours du 28 octobre 1789 contre l'inéligibilité des prévenus : « Je demande si vous jugeriez l'auteur du *Contrat social* indigne de siéger avec vous, parce qu'il aurait été décrété d'ajournement personnel par le Parlement

de Paris. » Tout le monde le cite, ses amis avec enthousiasme, ses ennemis mêmes avec éloge. L'évêque de Nancy, tout en l'attaquant, se croit obligé de lui rendre justice ; le 31 mars 1790, il l'appelle : « le patron si vanté de la philosophie moderne, cet auteur du *Contrat social*, dont les erreurs brillantes ont fait malheureusement plus de prosélytes que les vérités ».

#### § 4. — L'ÉLOQUENCE.

Ces emprunts à Rousseau, à Montesquieu, à Mably, aux cahiers, sont très nombreux dans les discussions de la Constituante. Une étude abstraite de l'éloquence à l'Assemblée est assez délicate à faire, car il y a autant de genres oratoires que d'orateurs. On peut pourtant, en parcourant les débats de la Constituante, se faire une idée approximative du genre qui dominait. Il ne ressemble pas du tout au nôtre, surtout aux débuts de l'Assemblée. Presque tout le monde lisait alors son manuscrit, sans se cacher. Avec une certaine naïveté, Sieyès laisse même subsister dans son texte cette formule : « Au moment encore où j'écris. » Ce n'est pas toujours par incapacité oratoire qu'on rédige à l'avance ce qu'on doit dire. L'importance des questions fait que l'on éprouve quelque scrupule à improviser sur une mesure qui peut être la ruine de



J.-J. ROUSSEAU.

tout un ordre, qui peut même compromettre la fortune de la France. Le 1<sup>er</sup> mai 1790, Tronchet l'avoue : « Je ne me sentirai pas le talent d'improviser sur des questions d'où dépend le maintien des propriétés. » De plus, tout constituant un peu en vue, ou même fort obscur, par cela même qu'il siège à gauche, est sûr d'être guetté par la droite, et réciproquement. Toute parole malheureuse, toute formule maladroite, est immédiatement relevée avec fureur ou malignité dans l'Assemblée, et exploitée ensuite au dehors contre l'orateur ou contre tout son parti. Même un discours écrit n'est pas à l'abri de pareilles interprétations. Dubois-Crancé s'en aperçut, pour avoir lu, le 12 décembre 1789, cette simple phrase, pure expression de la vérité alors : « Comment faire marcher l'homme sans aveu, dont la paresse a fait la vocation, qui souvent s'est fait soldat pour éviter des punitions civiles, qui a enfin vendu sa liberté, avec l'homme qui s'arme pour défendre la sienne? » D'après *le Moniteur*, il est vrai, la forme aurait été plus vive ; Dubois-Crancé aurait dit : « Comment incorporer cette milice avec notre armée, si cette armée n'est pas citoyenne, si elle n'est pas purgée de tous les vices qui l'ont infectée jusqu'ici? Est-il un patriotisme qui tienne à l'horreur de la corruption des mœurs? Est-il un père de famille qui ne frémisses d'abandonner son fils, non aux hasards de la guerre, mais au milieu d'une foule de brigands inconnus, mille fois plus dangereux? » Immédiatement indignation du côté droit, réprobation, anathèmes : enchantée au fond, la droite propage le mot dans l'armée en l'envenimant. Le comité militaire est assailli de protestations, et Dubois-Crancé est obligé d'écrire une lettre d'explications et d'excuses à tous les bas officiers et soldats. A plus forte raison les députés diserts, fiers de leur talent d'improvisation, sont-ils sujets à l'erreur. On connaît l'histoire de l'exclamation de Barnave, à propos de la mort de Foulon et de Berthier : « Le sang qui coule est-il donc si pur? » Ce fut un beau tapage, et qui dure encore. Pour

combien de personnes tout le bagage oratoire de Barnave se réduit-il à cette seule phrase!

Il était donc plus prudent de lire. De plus, la méthode n'était pas sans avantages positifs. Nous y gagnons, nous, d'avoir, même au *Moniteur*, un compte rendu presque *in extenso* des séances du début. On remettait, en descendant de la tribune, son manuscrit à l'imprimeur. Pourtant on faisait après coup des modifications au texte écrit qu'on avait lu, comme l'indique une note de Pétion à son discours sur le droit de déclarer la guerre : « Comme il a été assez favorablement accueilli, l'auteur s'est déterminé à le faire paraître; le temps ne lui a pas permis de faire aucun changement. » Avec ce procédé, les débats ressemblaient moins que les nôtres à une conversation à bâtons rompus, où l'orateur tâche de suivre sa pensée du mieux qu'il peut, tout en faisant des crochets à droite et à gauche afin de poursuivre un interrupteur. On disait ce qu'on voulait dire, exactement. Mais les inconvénients étaient sérieux; le principal, c'est que les séances rappelaient un peu une classe, où l'on lit des copies d'élèves, toutes sur le même sujet. Cela ressemblait presque autant à une discussion, et c'était aussi monotone : « Impossible, dit Young, de rendre l'ennui que ce mode de lecture donne aux séances de cette assemblée. » Dumont est plus explicite : « Chacun d'eux venait tour à tour, armé de son cahier, et lisait une dissertation qui n'avait aucun rapport à celle qui venait d'être prononcée. Je ne peux rien concevoir de plus ennuyeux que cette espèce de séance académique, cette lecture de pamphlets remplis de répétitions, et sans aucune liaison entre eux. Ces discours, composés dans le cabinet, réfutaient des objections qui n'avaient jamais été faites, et ne réfutaient point celles qui avaient été présentées. On se trouvait toujours au même point : chaque orateur recommençait la question comme si on n'avait rien dit jusqu'à lui; il n'y avait que la passion qui pût résister à l'ennui mortel de ces séances. » De plus,

il y avait là une sérieuse perte de temps, le discours écrit étant toujours plus long et plus lent que l'improvisation, et, qui pis est, fertile en fleurs de rhétorique, lieux communs et autres banalités. Le rappel à la question, introduit dans le règlement de l'Assemblée, fut le coup de grâce des harangues manuscrites. Malouet en fit l'expérience à son dam, le 17 novembre 1790 : « L'opinant lit toujours plus péniblement son discours, dans lequel on le rappelle à chaque instant à l'état de la question. La voix de l'orateur déclinant, et ne se faisant plus entendre aux extrémités de la salle, n'appelle plus le silence. Une grande partie de l'Assemblée abandonne la salle : M. Malouet quitte la tribune. » Et pourtant ce pauvre Malouet avait fait tout ce qu'il pouvait pour dissimuler son petit papier ; car, dès cette époque, on commençait à en avoir assez des discours lus ; à la même séance, on lui reprocha de ne point parler, mais de lire. Le compte rendu est une excellente critique de ce genre suranné :

M. MALOUE.

Des législateurs..... des législateurs qui..... ont fait une déclaration.....

M. LEGRAND.

Vous nous récitez là un libelle imprimé que nous connaissons déjà.

M. LABORDE-MÉRÉVILLE.

M. Malouet lit un papier imprimé : il ne veut pas qu'on le voie, et il ne peut pas le lire.

M. MALOUE.

Si j'ai le droit de parler, j'ai le droit de lire.

C'était vrai : seulement on avait abusé de ce droit jusqu'à la satiété ; le dégoût était venu. C'est par des améliorations progressives de cette nature que se forme l'éloquence des constituants, qu'elle arrive presque à la perfection pratique. D'abord verbeuse, peut-être à cause du trop grand nombre d'avocats que l'on avait nommés, elle se condense bientôt.



DERNIERES PAROLES DE MIRABEAU

« J'emporte avec moi le deuil de la Monarchie, les factieux  
s'en disputeront les lambeaux. »

Elle rejette les éléments vieillots, surtout les citations grecques ou latines, les invocations à l'antiquité! Au début celles-ci pullulent. Le comte de Clermont-Tonnerre, qui présidait le 24 août 1791, trouve, pour rappeler la Constituante à l'ordre, cette étonnante formule : « L'Assemblée nationale n'est plus qu'une arène, où chaque athlète descend pour y combattre et triompher, tandis qu'elle devrait être un aréopage où chaque membre publierait ses idées avec sagesse et modération. » Un vague parfum de *Conciones* flotte dans ces discours. La pensée, toujours moderne, y prend naturellement la forme antique. Faut-il dire que rien n'est encore désespéré? Le classique Varron s'impose; par une légère distraction, Sieyès s'écrie même, le 7 septembre 1789 : « Ainsi que *Varus*, ne désespérons pas du salut de l'État. » Faut-il prouver que le secret des lettres doit être gardé, à partir de 1789? Vite on retourne de dix-huit siècles en arrière : « Après une grande fermentation dans sa patrie et une guerre civile, dit l'évêque de Langres, le grand Pompée eut la générosité et la grandeur d'âme de livrer au feu toutes les lettres qui auraient pu encore proroger le souvenir des événements funestes et des malheurs de la patrie. » Cela ne suffit pas? On peut remonter un peu plus haut encore, et c'est ce que fait le chevalier de Boufflers : « Philippe est en guerre avec Athènes; le courrier qui portait des dépêches au roi de Macédoine est arrêté, mais bientôt après relâché; les dépêches ne sont pas décachetées, et Philippe les reçoit telles qu'on les lui avait envoyées. » Au début, cet argument des autorités avait quelque influence : aussi s'explique-t-on qu'il abonde. Le 3 août 1789, M. de la Luzerne fait rejeter la proposition de limiter le temps pour chaque orateur, en citant l'exemple du grand Arnaud, à cause de qui on avait imposé « la loi fatale du sablier... Arnaud, dont je vous parle, valait lui seul toute la Sorbonne, disait Descartes; je ne présume pas qu'on en puisse jamais dire ni penser autant de l'Assemblée nationale; mais souvent un seul individu a tant

de lumière qu'on devrait un peu mieux écouter l'homme qui mérite de l'être. — D'après ce trait d'histoire, plusieurs membres s'empressent de rejeter le sablier.»

Ce genre plaisait à une Assemblée encore jeune. Il n'est même pas à dédaigner entièrement, puisqu'il a fourni à Mirabeau sa plus belle péroraison improvisée, en réponse à l'abbé Maury qui demandait de quel droit les états généraux s'étaient transformés en Constituante :

« Vous vous rappelez le trait de ce grand homme qui, pour sauver sa patrie d'une conspiration, avait été obligé de se décider,

contre les lois de son pays, avec cette rapidité que l'invincible tocsin de la nécessité justifie. On lui demandait s'il n'avait pas contrevenu à son serment, et le tribun captieux qui l'interrogeait croyait le mettre dans l'alternative dange-

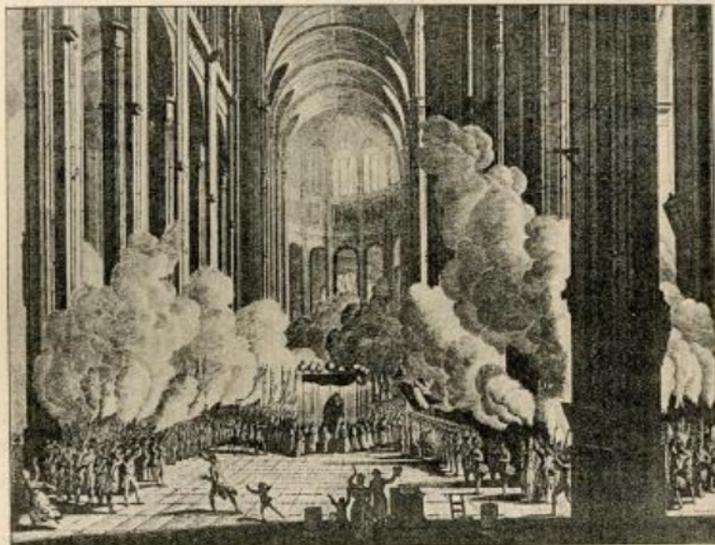


MASQUE DE MIRABEAU.



reuse ou d'un parjure ou d'un aveu embarrassant. Il répondit : Je jure que j'ai sauvé la république. — Messieurs, je jure que vous avez sauvé la chose publique! — Le geste de l'orateur est tourné vers la partie gauche de l'Assemblée. On applaudit avec transport. » Le modèle de ce genre dangereux, et du même coup le triomphe oratoire de Mirabeau, est son admirable improvisation sur la banqueroute, où le souvenir à peine indiqué du Romain se précipitant dans un gouffre pour le refermer, devient la célèbre image : « Mes amis, écoutez un mot, un seul mot. Deux siècles de déprédation et de brigandage ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Il faut le combler, ce gouffre effroyable. Eh bien, voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier moins de citoyens ; mais choisissez, car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple ? Allons. Ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité dans le royaume. Frappez, immolez sans pitié ces tristes victimes, précipitez-les dans l'abîme : il va se refermer... Vous reculez d'horreur ! » Dans ses souvenirs sur Mirabeau, Dumont nous raconte l'effet produit par ce superbe mouvement : « Ceux qui ont entendu ce discours ne l'oublieront jamais : il excita tous les mouvements de la terreur ; on crut voir s'ouvrir un gouffre dévorant, et entendre les gémissements des victimes englouties. » Il est étonnant du reste que Dumont, acharné à convaincre Mirabeau de plagiat, n'ait pas remarqué que la première idée de ce beau développement se trouve déjà, à l'état embryonnaire, dans le *Mémoire sur le peuple français*, de Cerutti, à la fin de la troisième question : « Lorsqu'un abîme effrayant s'ouvrit au milieu de Rome pour l'engloutir, l'oracle demanda le dévouement d'un citoyen : parmi cent mille citoyens, combien se présentèrent pour sauver la patrie ? Un seul, et c'était à Rome, et c'était dans les beaux jours de la République. » C'est encore l'antiquité qui fournit à Mirabeau

sa péroraison, accueillie par des applaudissements presque convulsifs, dit le compte rendu : « Eh ! messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles, ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés :



POMPE FUNÈRE DE MIRABEAU (4 avril 1791).

*Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère !* Et certes il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome... Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là ; elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur... et vous délibérez ! »

Ce magnifique morceau contient du reste, et très explicitement, la critique d'un procédé oratoire qui, excellent dans une improvisation, où il ne sent pas la préparation pénible,

devient médiocre dans un discours médité et lu, sur une grave question : il dénote en effet un esprit superficiel et mesquin, plus préoccupé d'un petit succès d'amour-propre que de l'intérêt grave du pays. On trouvera de bien mauvais goût cette description du trésor royal, au retour de Necker : « Quatre cent mille francs, c'est-à-dire les fonds nécessaires à la dépense de l'État pour un quart de jour, soupiraient sans espoir au milieu du vide immense des caisses publiques. » Mais il y a pis : le coupable n'a pas droit à la moindre circonstance atténuante, puisqu'il cite en note, en faisant du reste un vers faux, le texte d'où il a tiré cette belle image :

*Deceptus et exspes  
Nequicquam fundo suspiraret nummus in imo.*

Et c'est un économiste qui se livre à cette mauvaise plaisanterie, c'est Dupont de Nemours. Bientôt les constituants sentent le ridicule de pareils procédés. L'abbé Maury, qui a un faible pour ce genre, commence ainsi, en défendant des généraux soupçonnés : « Vous savez qu'Annibal, après la bataille de Zama... » Il est interrompu aussitôt par des murmures, et rappelé à la question. C'est à peine si on lui permet de remonter jusqu'au maréchal de Luxembourg. Prugnon encore, discutant le 2 mai 1790 l'établissement des cours d'appel, a la mauvaise idée de débiter ainsi : « Un ancien disait que le Jupiter Olympien de Phidias... — Un mouvement de l'Assemblée empêche d'entendre le reste de la phrase. » A partir de ce moment, la Constituante renonce presque entièrement à ce procédé vieilli. Bien entendu, on en pourrait encore trouver des exemples par la suite ; mais ils sont bien rares désormais.

Ce que l'on préfère, c'est la logique, la preuve mise en forme : le raisonnement favori, l'argument oratoire par excellence, c'est le dilemme. Un des exemples les plus curieux est ce raisonnement de Rœderer, le 7 mai 1790, à propos de la

désignation des juges par le roi ou par le peuple : « Je presse les partisans de la nomination royale entre les deux branches de ce dilemme; de deux choses l'une : ou la nomination royale donnera au prince, c'est-à-dire aux courtisans et aux courtisanes... (Il s'élève quelques murmures), c'est-à-dire à sa cour, de l'influence sur la justice, ou elle n'en donnera pas. » Suit tout un long développement des deux alternatives, applaudi avec transport. C'est encore le procédé qu'emploie Camus, le 2 juillet 1790, pour forcer le ministère à livrer la liste des pensions : « Ou cet état existe, ou il n'existe pas. S'il existe, comment est-il possible que nous n'en ayons pas eu communication? S'il n'existe pas, peut-on bien concevoir qu'il y ait une administration où l'on ne sait pas à qui l'on a prêté? »

Mais ce genre d'argument est plus spécieux que sérieux. Le dilemme donne à la pensée l'apparence de la logique la plus rigoureuse, et pourtant il pêche souvent par inexactitude. De plus, l'argumentation logique exige des principes. Or une partie tout au moins de l'Assemblée n'aime pas les discussions théoriques, où l'on développe des axiomes politiques. C'est le côté gauche surtout qui prend les questions par ce côté. L'abbé d'Eymar commence ainsi, et très sérieusement, son discours du 14 avril 1790 : « Messieurs, vous nous avez habitués à traiter les grandes questions par principes, et ce ne sera pas une des moindres obligations que vous aurez tous ceux qui, dans la suite, chercheront à s'éclairer dans la science du gouvernement. » Par une série de déductions, Garat le jeune en arrive à prouver que détruire le clergé est peut-être un acte de bienfaisance pour les individus qui le composent : « On n'a pas besoin de discussion philosophique », lui crie-t-on à droite. Même des esprits libres, comme Lally-Tollendal, finissent par protester contre le mot et la chose qui reviennent trop souvent; aux principes il oppose sa conscience : « Je le répète, ce mot, avec tranquillité, avec respect, parce qu'il est plus sacré que celui de principes, dont on nous rebat si

souvent les oreilles. — La dernière phrase du discours de M. de Lally excite quelques murmures. » Et malheureusement c'est Lally qui a raison. On finit par constituer de pièces et de morceaux une orthodoxie politique, qui, comme toutes les orthodoxies, conduit au fanatisme. En attendant que l'on s'entre-guillotine au nom des principes, c'est au nom des principes que l'on perd quelquefois le sens de la réalité.

Si parfois l'Assemblée a péché de ce côté, si elle n'a pas, dans sa constitution, fait preuve toujours d'un sens très pratique, nous devons nous garder de lui jeter la pierre. Combien de constitutions avons-nous usées, depuis la première ? Les constituants n'ont pas trouvé la perfection, c'est certain ; mais ils l'ont cherchée avec une incontestable bonne volonté. Ce qui frappe en effet dans les interminables débats de notre première Assemblée, c'est la patience avec laquelle les constituants écoutaient les plus interminables harangues. Les discours sont généralement longs. Le 4 septembre 1789, Mounier en prononce un, qui dure largement une heure. Un jour, le 1<sup>er</sup> août 1789, au moment où l'on se plaint que l'attention soit déjà fatiguée par un long défilé de discours, le président annonce qu'il y a encore, sur la même question, quarante-sept orateurs inscrits. Il est vrai qu'il est question de la Déclaration des Droits de l'homme. Mais les constituants n'attachaient pas de prix aux seules discussions politiques ou sociales : ils accordaient même une préférence méritoire aux discours d'affaires. Tronchet, qui est en train, le 5 janvier 1791, d'étudier très sérieusement cette question ardue, « l'instruction, devant le jury de jugement, doit-elle être écrite ou non ? » Tronchet s'interrompt au bout de quarante-cinq minutes : « Je crains, messieurs, de fatiguer votre attention... — *Plusieurs voix* : Non ! Non ! *Applaudissements.* » Et Tronchet continue. Même pour des questions plus techniques encore, la patience d'écouter est inépuisable. L'Assemblée entend « avec une satisfaction marquée » un long rapport sur le dessèchement des marais.

Plus on va, plus le genre académique tend à disparaître. Le 20 août 1790, Lanjuinais constate que « l'éloquence ne consiste plus à aligner froidement quelques phrases ingénieuses et correctes ». On n'admet plus le style trop figuré. L'obscur Vadier prononce, le 28 décembre 1790, le modèle du genre.



PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION, PLACE DU MARCHÉ-DES-INNOCENTS.  
(14 septembre 1791).

La péroraison de son discours est un amalgame étrange de métaphores hardies, mais malheureuses. Foucault en demande ironiquement l'impression, qui est refusée. Le pathos n'est pas en faveur. Surtout on ne permet plus qu'on généralise le débat, qu'on sorte de la question, sous prétexte de l'élargir. C'est ainsi qu'au moment de la discussion des pensions, un député de Caen « commence à donner des explications sur les récompenses en général, et sur l'origine des pensions en particu-

lier. L'Assemblée témoigne son impatience, et rappelle l'orateur à la question. »

La Constituante va plus loin : elle se défie de la plus sérieuse éloquence ; et au fond elle n'a pas tort ; car l'éloquence s'adresse surtout à l'imagination, au détriment de la raison. Les députés semblent vouloir se mettre en garde contre leur propre enthousiasme : ils essayent de s'interdire toute marque extérieure d'émotion. Le 10 juillet 1789, comme on applaudissait un simple procès-verbal, tant il était précis et simple, le président intervient : « J'observe que les signes d'approbation et d'improbation sont défendus : ils ne servent qu'à augmenter le tumulte de l'Assemblée. Tout doit être grave dans un tel sénat : on ne doit donc y entendre ni applaudissements ni murmures. » Les constituants semblent de l'avis de Rivarol : « Les orateurs, qui sont les passions des grandes Assemblées, n'ont pas permis à la raison de se faire entendre. » A plus d'une reprise, on proteste éloquemment à la tribune contre les surprises de l'éloquence. En ripostant le 12 septembre 1789 à l'abbé Maury, Buzot dit « qu'en Angleterre il n'y a que cinq ou six hommes dont les lumières entraînent les autres : qu'il faut éviter cet inconvénient dans nos Assemblées. » Cette défiance est si générale, qu'elle devient un lieu commun, une matière d'exordes. Blesau, répondant à Lally le 20 juillet, commence en ces termes : « C'est ici que l'on sent la grande vérité que les législateurs nous ont apprise : dans les affaires publiques, on doit toujours être en garde contre le charme de l'éloquence. » — « Messieurs, quoique le premier soin des législateurs soit de se défier de l'éloquence, et d'examiner froidement ce qu'elle lui présente avec enthousiasme, je ne peux m'empêcher de rendre un hommage public aux grandes vues que M. de Mirabeau a développées hier dans cette même tribune. » C'est ainsi que Barère débute, le 15 décembre 1789, dans sa réfutation de Mirabeau. Le prestige oratoire du grand tribun effraye l'Assemblée. On a peur de

se laisser entraîner par un chef dont on n'est pas sûr. Le troupeau, tout près de subir l'autorité de celui qui veut le conduire, se regimbe, et secoue le charme qu'on lui a jeté.

On tâche de modérer les passions. On essaye de n'employer que des expressions parlementaires. Talleyrand souffle le mot « prodiguer » au comte de Virieu, qui, au grand scandale de l'Assemblée, a parlé, le 28 février 1790, de « prostituer » les récompenses. Le côté droit n'a rien à envier comme violence au côté gauche. C'est encore au comte de Virieu qu'on revient l'honneur d'avoir excité le premier beau tapage parlementaire. Le 10 septembre 1789, « M. le comte de Virieu profite d'un moment de silence pour prendre la parole. Faut-il donc, dit-il, qu'une Assemblée nationale soit emportée par des démagogues et une fougue populaire? Non, messieurs... — Puis un f... est sorti de sa bouche. Ici mille cris opposés s'élèvent de tous côtés; ce ne sont plus des plaintes, des reproches, c'est un tumulte universel. »

### § 5. — LA NOBLESSE.

Ce genre de scènes, sans être toujours aussi grossier, est souvent aussi vif : des tempêtes se déchainent fréquemment ; il y a comme une tension électrique presque permanente ; entre les trois partis en présence, les étincelles pétillent ; dans les mauvais jours, la foudre éclate, et c'est alors un orage d'interceptions, de menaces et d'injures, qui s'abat sur l'Assemblée.

La faute en est surtout aux ordres privilégiés, et en particulier à la noblesse. On ne peut s'imaginer à quel point les gentilshommes poussent l'infatuation et le dédain vis-à-vis du tiers. Ce qui en peut donner une idée, c'est le profond mépris que les aristocrates affectent même pour ceux de leurs égaux qui ne sont pas des purs. Cazalès et d'Eprémèsnil se distinguent par leur morgue irritante envers ceux qui ne partagent

par leurs avis. A la chambre de la noblesse, dit Ferrières, « ils traitaient avec une hauteur insultante ceux qui n'adoptaient pas leurs opinions, proposaient les arrêtés les plus fous. » Blessés dans leur dignité, les gentilshommes de province montrent les dents aux nobles de cour. Ils se consolent de

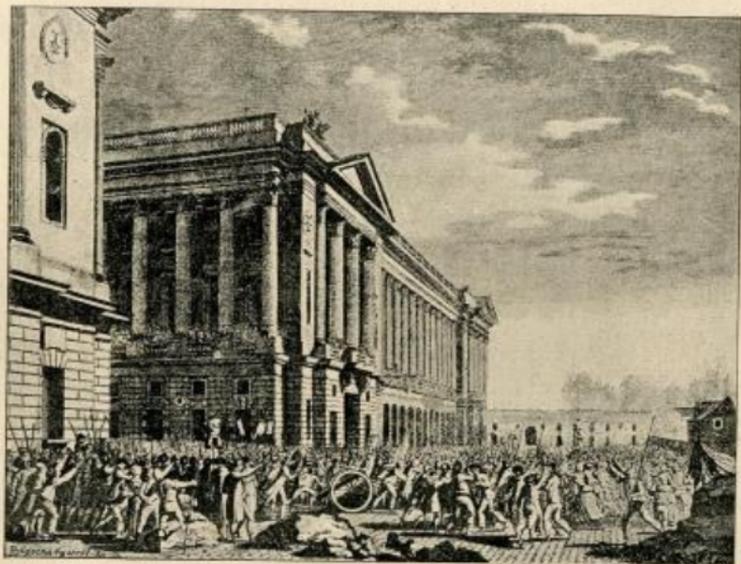


MOTION FAITE AU PALAIS-ROYAL PAR CAMILLE DESMOULINS.  
(12 juillet 1789).

l'abaissement commun où les réduit la Révolution, en se disant que les courtisans y perdent encore plus qu'eux-mêmes ; la plupart, d'après le témoignage de Ferrières, voient sans chagrin la nouvelle constitution s'établir, jusqu'à la suppression des titres de noblesse. On comprend en effet quelle doit être leur rage envieuse, en voyant par exemple la longue liste des pensions que les Polignac touchent sous les titres les plus

différents, ou la simple mention d'une somme de sept mille cinquante livres, accordée à un enfant qui n'est pas encore né. Cet argent était destiné à payer le droit de passage à Malte d'un futur petit gentilhomme : c'est une fille qui survient; le roi accorde pourtant la somme.

Sans doute quelques rares et généreuses exceptions à ces



PILLAGE DES ARMES AU GARDE-MEUBLE.  
(13 juillet 1789.)

jalousies mesquines, à cet égoïsme de caste apparaissent çà et là. Le 8 août 1789, le marquis de Lacoste fait la déclaration suivante : « Dans cette Assemblée, une grande vérité s'est fait entendre : les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation; le moment est venu pour elle de les revendiquer, parce que le moment est venu où cette nation rentre dans la plénitude de ses droits. » La même thèse est soutenue le

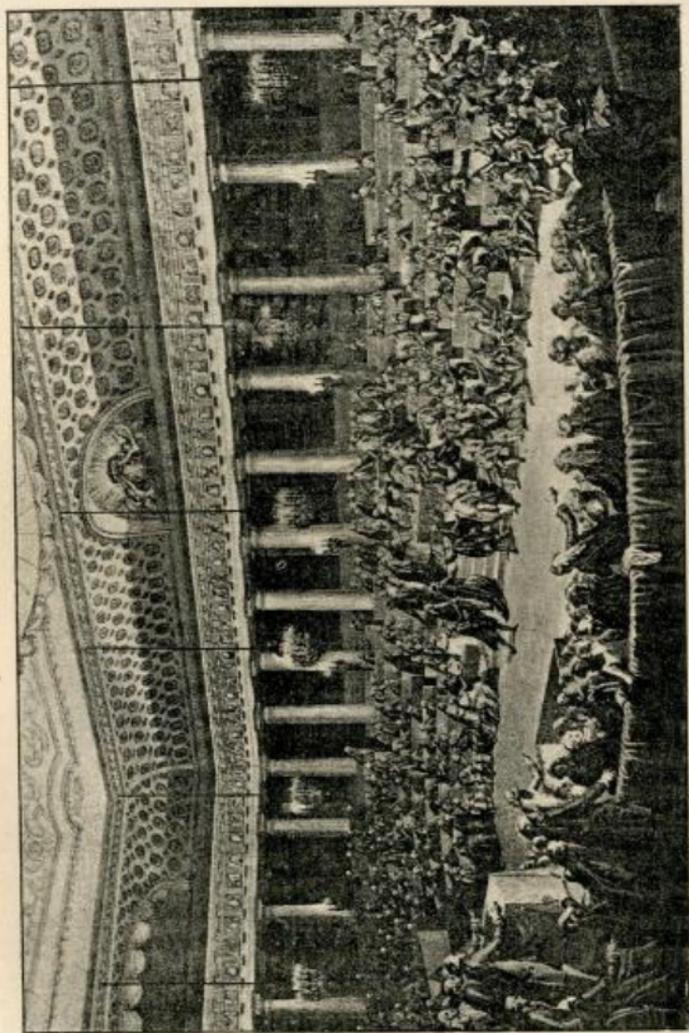
18 septembre par le duc de la Rochefoucauld : « Il en sera de même dans l'ordre de Malte dont les biens appartiennent sans contredit à la nation, ainsi que tous ceux de toutes les corporations qui ne doivent leur existence qu'à sa volonté. » C'est encore lui qui soutient de son mieux, le 30 septembre 1790, la mesure révolutionnaire et libératrice des assignats : « Vous avez décrété hier, dit-il à ses collègues, pour douze cent millions d'assignats. Le devoir de tout bon citoyen est de donner à cette opération tout le crédit qu'elle mérite. Je demande, en conséquence, que le comité des finances soit chargé de rédiger une adresse pour démontrer aux départements tous les avantages du plan que vous avez adopté. » C'est de Noailles qui, le 19 juin 1790, accepte la suppression des titres de noblesse : « Anéantissons, s'écrie-t-il, ces vains titres, enfants frivoles de l'orgueil et de la vanité. Ne reconnaissons de distinctions que celles des vertus. Dit-on le marquis Franklin, le comte Washington, le baron Fox? On dit Benjamin Franklin, Fox, Washington. Ces noms n'ont pas besoin de qualification pour qu'on les retienne; on ne les prononce jamais sans admiration. J'appuie donc de toutes mes forces les diverses propositions qui ont été faites. » C'est un Montmorency qui dans la même séance parle d'interdire les armoiries : « Je demande que, dans ce jour de l'anéantissement général des distinctions antisociales qui, quelque vaines, quelque puérides qu'elles puissent être, contrarient vos principes, l'Assemblée n'épargne pas une des marques qui rappellent le plus le système féodal et l'esprit chevaleresque; que toutes les armes et armoiries soient abolies; que tous les Français ne portent plus désormais que les mêmes enseignes, celles de la liberté, lesquelles seront désormais fondues avec celles de la France. »

Sauf ces rares et glorieuses exceptions, la règle générale, presque absolue, c'est la résistance obstinée à tout ce qui représente l'esprit nouveau. La droite a pris en particulière horreur la ville qui a fait sienne la Révolution : elle murmure

lorsque le maire, Bailly, vient à la tribune défendre les droits de ses concitoyens à la reconnaissance de l'Assemblée, en disant : « C'est Paris qui a fait la Révolution, c'est Paris qui a assuré la Révolution. » La haine de Paris est la marque indiscutable de l'esprit rétrograde : c'est le signe distinctif et comme le mot de ralliement, pour tous les adversaires du progrès, pour tous les esprits étroits. Or les représentants de la noblesse manquent généralement de largeur d'idées. Ils ne comprennent pas le rôle plein de grandeur pour eux et d'utilité pour la France qu'ils pourraient jouer. C'est à des sourds que Lally s'adresse, quand il leur trace ce programme grandiose qu'ils devraient remplir dans la Révolution : « Je crois fermement, dit-il le 24 juin 1789, qu'il ne tient qu'à la noblesse de s'y assigner une place d'honneur, de s'y couvrir d'une gloire plus brillante peut-être que toute celle qu'elle a jamais recueillie, de s'y inscrire pour jamais comme bienfaitrice de la nation. » Si parfois l'aristocratie semble entraînée par l'enthousiasme de la Constituante, si elle paraît à certains moments oublier son égoïsme invétéré pour faire à la nation des sacrifices salutaires, vite elle revient à résipiscence. Le meilleur commentaire de son rôle dans la nuit du 4 août, c'est l'étude des séances qui suivent, où, reprenant leur sang-froid, les nobles essayent de réparer l'irréparable ; c'est ce bruit répandu par les intéressés, que l'Assemblée était ivre cette nuit-là, d'après le témoignage de Chateaubriand dans son *Essai sur les révolutions* : il cite une loi d'Athènes : « Que le magistrat qui se montre en état d'ivresse aux yeux du peuple, soit à l'instant mis à mort » ; puis il ajoute : « Ces décrets-là n'étaient pas faits pour la France ; que fut devenue, sous un pareil arrêt, toute l'Assemblée constituante, dans la nuit du 4 août 1789 ? » C'est enfin le jugement que porte sur cette séance un député de la noblesse de Saumur, le marquis de Ferrières : « Ce fut entourée des cadavres des nobles massacrés, à la lueur des flammes qui consumaient leurs châteaux, que l'Assemblée prononça les

décrets violateurs des droits sacrés d'une propriété légitime. »

Comme opposition, ce parti est bien mal inspiré. Individuellement, ils ont du talent et de l'esprit, voire de la divination; ils pressentent l'avenir, même lointain. Il n'est pas rare de rencontrer dans leurs discours des passages comme cette boutade prophétique du conseiller d'André, le 22 avril 1790 : « D'après ce que je viens d'entendre sur les droits de propriété, il me semble que l'on en viendra bientôt à dire que la propriété est un attentat contre la société; cependant, comme j'ai le malheur d'être propriétaire, je vais en défendre les droits. » En corps, ils sont maladroits. Ce n'est pas qu'ils manquent de discipline; au contraire, ils ne sont que trop bien enrégimentés; ils obéissent, comme à la baguette, à des chefs qui les font voter militairement. Lorsqu'on discute, le 20 avril 1790, la question de savoir si les religieuses qui le désirent pourront quitter leurs cloîtres, « à la première partie de l'épreuve, très peu de membres se lèvent. MM. Duval d'Eprémesnil et l'abbé d'Eymar font signe aux membres de la partie droite, qui depuis quelques jours se dispensaient quelquefois de prendre part à la délibération, de se lever à la contre-partie; ils se lèvent en effet. — *Le président* : Il ne m'est pas possible d'indiquer la majorité, parce que beaucoup de membres ne se sont levés ni pour ni contre : je vais recommencer l'épreuve. — L'épreuve est recommencée. — A la première partie, la très grande majorité se lève. A la contre-partie, sur l'invitation de MM. d'Eprémesnil et l'abbé d'Eymar, les membres de la partie droite ne concourent point à la délibération. » Cette discipline ne les empêche pas de commettre des fautes. Surtout elle n'arrête pas les désertions. Au 26 juin 1790, près de quatre cents membres sont partis. Ceux qui restent croient que la meilleure méthode pour enrayer la Révolution est de faire de l'obstruction. Dès le 18 septembre 1789, Volney, devant ce calcul systématique de retards et d'atermoiements,



ASSEMBLÉE NATIONALE.

*Abandon de tous les privilèges. — A Versailles, séance de la nuit du 4 août 1789.*

est obligé de demander le renouvellement des mandats. On sait du reste, par les élections de la Législative, que les conservateurs n'avaient rien à gagner à de nouvelles élections générales.

Les aberrations de ce parti doivent tenir à de certaines fatalités congénitales : lorsqu'il se sent vaincu, son suprême et funeste espoir est de faire sortir l'ordre du désordre. Les agitations de la rue, les cris aux portes de l'Assemblée, paraissent d'excellents arguments pour la droite, qui exploite les tumultes de l'extérieur au profit de son opposition du dedans. Le 4 janvier 1791, pendant que les évêques refusent le serment à la tribune, la foule est très bruyante autour du Manège : la droite souligne ce tumulte et le marquis de Saint-Simon déclare, au nom de ses commettants, que l'Assemblée n'est pas libre. Quand l'agitation ne se produit pas spontanément, la contre-révolution a des moyens sûrs pour la faire naître. Dans la séance du 3 août 1790, Martin, député de Besançon, dénonce une manœuvre infâme, mais habile : on a répandu dans toute l'armée une lettre incendiaire ayant pour titre : Lettre écrite par M. Al..... de L..... à ses correspondants, dans les différentes garnisons du royaume, et trouvée parmi les indices recueillis à Perpignan par M. le V..... de M..... sur les auteurs de l'insurrection du régiment de T..... — On veut faire croire que Lameth a trempé dans la révolte de Touraine, le régiment du vicomte de Mirabeau ; on a découvert vingt-trois exemplaires de ce pamphlet dans le porte-manteau d'un officier noble. Un parti qui emploie de pareils moyens se juge. La perfidie est l'arme du faible. Leur faiblesse ne peut même pas exciter la pitié, parce qu'elle est trop disproportionnée avec l'entreprise qu'ils tentent. La contre-révolution n'est pas autre chose qu'un effort pour supprimer presque toutes les conquêtes de 1789, pour revenir purement et simplement à l'an de grâces et de pensions 1788 ; Ferrières l'avoue : « Les grands seigneurs, les parlements ne voulaient pas de la Constitution,

quelques adoucissements qu'on pût y apporter : il leur fallait tout l'ancien régime... » : un document, lu le 29 septembre 1790 à la tribune, le prouve; c'est Duval, ci-devant d'Eprémèsnil, qui a l'honneur de proclamer les intentions de la contre-révolution : les communautés religieuses sauveront leurs biens, en donnant d'un coup quatre cents millions, et, pendant dix ans, un subside pécuniaire « qui sera fixé de concert entre elles et le roi... La justice reprendra son cours... Tous les anciens droits, à l'exception de ceux de gabelles et de francs-fiefs seront perçus comme par le passé... Le décret qui prescrit l'aliénation des domaines de la couronne sera regardé comme non avenu. » Duval ajoute, il est vrai : « Tous les privilèges pécuniaires demeureront abolis. » Mais les droits utiles et honorifiques ne le seront pas, « à l'exception des servitudes personnelles ». C'est donc simplement promettre l'égalité devant l'impôt, c'est-à-dire devant le roi, et l'inégalité devant le seigneur. Enfin, détail qui a bien son importance : « l'Assemblée en sortant de chez le roi, ira porter ses respects à la reine. » La gauche éclate de rire : elle renvoie le projet au comité de santé, ou d'aliénation, et son auteur à Charenton. Cazalès et Maury défendent l'orateur : les leaders des privilégiés appuient la proposition, la droite la soutient. Cette équipée de Duval et de son parti est ainsi appréciée à la tribune par M. de Montmorency : « Je voulais dire que le délire et la folie pouvaient seuls excuser un projet qui mériterait toute la sévérité de l'Assemblée ; on ne peut mieux faire que de passer à l'ordre du jour, en témoignant le plus profond mépris pour la motion et son auteur. »

Dès le 22 octobre 1789, le baron de Staël-Holstein déclare que le parti des aristocrates « est à peu près le plus méprisé et le plus méprisable de tous ». Le nom même est en telle exécration que ceux qu'il désigne le repoussent : Vaudreuil écrit au comte d'Artois, le 30 octobre 1790 : « Renvoyez ce titre odieux d'aristocrate à ceux qui le méritent, à ces douze cents

tyrans, à ces La Fayette, à ces Bailly, à ces municipalités qui en ont usurpé la puissance. » Un seul fait montrera comment le parti de la noblesse avait su accumuler tant de haines contre lui : dans son Journal, Morris écrit, à la date du 4 avril 1791 : « Fait visite à M<sup>me</sup> de Nadaillac. Là, je suis amené à une discussion *un peu vive* avec son mari ; parmi d'autres propositions ridicules, comme en dicte la folie aristocratique, il exprime le désir d'un démembrement de la France. » L'aristocratie va entraîner dans sa déconsidération le pouvoir lui-même, car elle se rallie sans cesse au trône, dit le baron de Staël, et environne la reine en particulier. Encore n'est-elle pas très respectueuse pour la monarchie. Si le roi, qui n'est plus que le complice de sa noblesse, refuse par hasard d'épouser sa querelle, fût-ce pour le plus petit détail, on lui répond par des avanies et des insultes publiques. Le 4 février 1790, le représentant le plus en vue de l'extrême droite, le vicomte de Mirabeau, casse solennellement son épée sur son genou dans les couloirs de l'Assemblée, en prononçant le mot connu : « Lorsque le roi brise son sceptre, ses serviteurs doivent briser leur épée. »

#### § 6. — LE CLERGÉ.

Les évêques ne tiennent pas du tout à briser leur crosse. Au contraire, ils reprennent sur une partie du bas clergé, vers la fin de la Constituante, l'influence qu'ils avaient perdue au début. Leurs fautes sont compensées par les fautes de la gauche.

A la procession des états, on voit les deux clergés se séparer. Réunis matériellement dans la même chambre, ils sont divisés moralement : « La chambre du clergé, dit Ferrières, presque entièrement composée de curés, détestait également les évêques et la noblesse. » A l'Assemblée, l'antagonisme éclate. Quand Target propose, le 1<sup>er</sup> juillet 1789,

d'envoyer quatre évêques au roi, « les curés regardent comme injurieuse une députation prise parmi les prélats ». Pour eux, la Révolution a supprimé les distinctions dans l'Église : « Il n'y a pas de haut clergé, dit le 24 juillet le curé Thibault, il n'existe qu'un ordre du clergé. »

Les simples prêtres montrent d'abord un véritable désintéressement pour la question d'argent. Jallet, curé de Chérigné, admet, le 31 octobre 1789, que la nation a le droit de disposer des biens ecclésiastiques, sinon comme propriétaire, du moins comme souverain : « Je ne conçois pas, dit-il, qu'une propriété puisse appartenir à un corps, encore moins au grand corps de la nation. Le souverain ne peut posséder des biens, mais il peut présider à leur usage, et en régler la destination. Ce n'est donc pas comme propriétaire, c'est comme souverain que la nation disposera des biens du clergé... Je propose de décréter les articles suivants : *Article premier.* — La nation, à raison du droit de souveraineté, peut et doit faire l'application des biens ecclésiastiques de la manière la plus avantageuse à la société. » Un certain nombre d'abbés appuient, le 20 avril 1790, l'expropriation du clergé. L'abbé de Montesquiou propose même, le 13 février, de décréter que la loi ne reconnaîtra plus les vœux monastiques. Les députés-prêtres sont soutenus quelque temps par les adresses de leurs commettants de province. Sans doute ces curés patriotes n'étaient pas très nombreux, Mirabeau le reconnaît dans un discours du 26 novembre 1790 : « Le nombre des prêtres vraiment citoyens est si petit, que leur zèle pour la Révolution les a fait remarquer dans toute la France, et les met encore en butte aujourd'hui à la haine et aux injures de leurs implacables confrères. » Ils ne sont guère que trois cents, isolés, et de plus les prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice, ceux de la vallée de Grésivaudan, tous ceux de Libourne, du district de Nemours, presque tout l'Allier, le clergé d'Orléans, y compris l'évêque. Ils ont le courage pourtant d'appuyer publiquement les curés

révolutionnaires de la Constituante, même pour la constitution civile du clergé. Enfin, Larevellière-Lépeaux vient lire, le 15 juin 1790, aux applaudissements de l'Assemblée, l'admirable mandement d'un évêque qui renonce lui aussi à ces biens



RÉFORME DE DIFFÉRENTS DROITS FÉODAUX  
ET DE LA DÎME (14 août 1789.)

« Hé! prenez toujours, M. le curé, tel refuse d'une main, qui voudrait tenir de l'autre, mais c'est la dernière fois. »

solateurs et leurs bienfaiteurs... Eh! qui voudrait nous priver du pouvoir de faire du bien, d'édifier et de consoler! Nous serons toujours assez riches pour vivre et trop pour mourir. » Qui parle ainsi? l'évêque d'Angers.

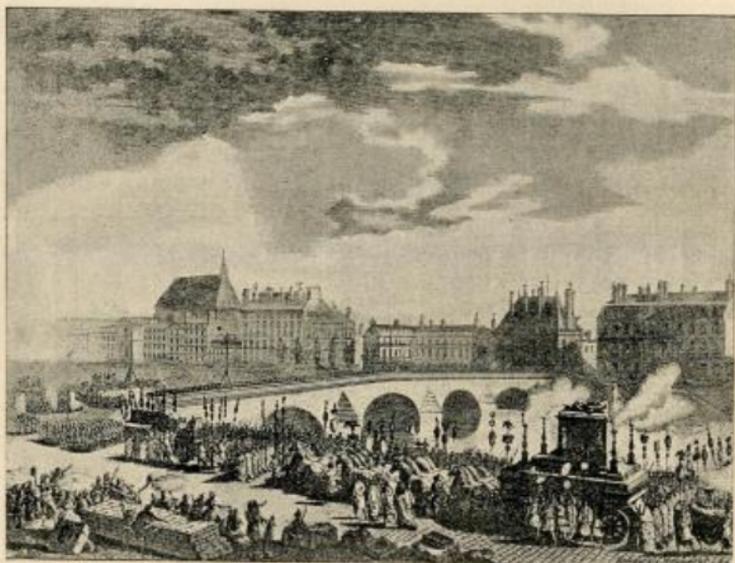
Même dans le haut clergé, en effet, on voit quelques prélats offrir des sacrifices pécuniaires considérables. Lorsque, le

tentateurs, et parle de revenir à la pauvreté des apôtres : « Sans distinctions et sans biens, riches de leurs seules vertus, ils fondèrent et étendirent l'empire de la croix par la douceur de la persuasion et la sainteté de leur vie. Successeurs des apôtres et des disciples du Christ, retraçons dans notre conduite la simplicité de leur vie; revêtons-nous de leurs vertus, que rien n'en altère la pureté, et nous verrons bientôt renaître la vénération et l'amour des premiers fidèles pour leurs pères, leurs con-

9 août 1789, Delandine propose d'imposer le clergé de deux millions par an, de prélever à chaque mutation un droit d'annate sur les bénéfiques simples, et de donner à la nation les pensions dont sont grevés les grands bénéfiques, les évêques de Langres, de Nîmes et d'Autun se lèvent avec vivacité, et, en leur nom, l'archevêque d'Aix, Le Franc de Pompignan, s'écrie : « La démarche à laquelle M. Delandine nous invite honorerait infiniment le clergé. Je m'empresse de publier ses vœux : c'est un devoir, c'est un sentiment naturel qu'il me charge de vous exprimer, et nous allons nous retirer pour délibérer sur les moyens. » Le 26 septembre, l'archevêque de Paris, Le Clerc de Juigné, accepte en principe la vente des ornements d'église qui ne sont pas indispensables au culte. Mais, il faut bien le reconnaître, ces illustres exceptions sont peu nombreuses. La vente des biens du clergé détache secrètement de la Révolution un certain nombre d'ecclésiastiques qui n'osent pas avoir l'air trop attachés à des biens périssables, mais qui, au fond du cœur, guettent une occasion de prendre leur revanche.

Après le 4 août, quelques membres du clergé essayent de rattraper ce qu'ils ont laissé échapper : leur main gauche ignore ce que leur droite a donné, et veut le reprendre. Dès le 6 août, cette campagne commence, d'abord cachée. Si, le 11 août, l'admirable archevêque de Paris s'en remet entièrement, au nom de son ordre, à la générosité de la nation ; si, le 13 août, le clergé sanctionne officiellement les paroles du prélat, dès le 11 avril 1790, on sent que l'irritation des ecclésiastiques est au comble, qu'ils n'attendent qu'une dernière mesure pour se considérer comme persécutés, et éclater. Charles de Lameth prétend que « pendant la quinzaine de Pâques on n'a pas craint d'abuser des choses les plus sacrées pour égarer les peuples » ; l'évêque de Clermont, M. de Bonnal, répond : « Je n'ai qu'une observation à faire : je dois à la religion de la représenter. Si l'on continuait ainsi à supposer

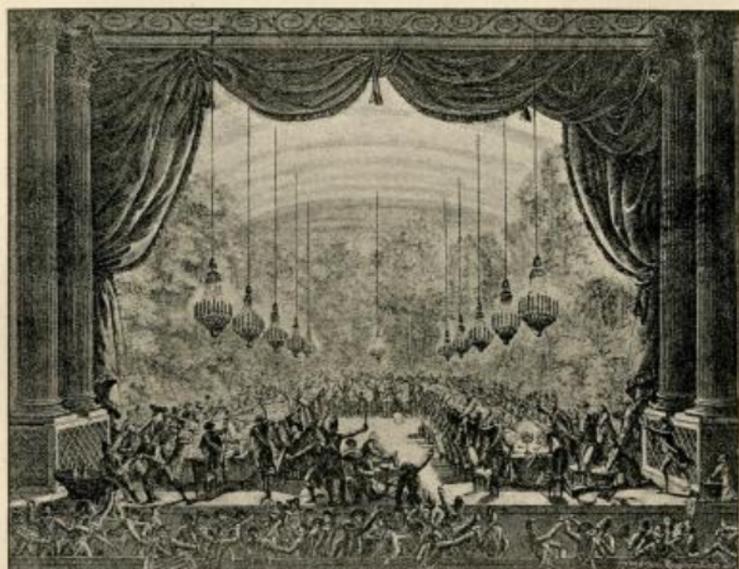
des intentions coupables à ses ministres, il serait désormais impossible au clergé d'assister à vos séances. » Aux applaudissements d'une partie de l'Assemblée, l'évêque sort, suivi d'un grand nombre d'ecclésiastiques. Du reste, au début même, on voit bien que c'est la question d'argent qui sera la



TRIOMPHE DE VOLTAIRE (11 juillet 1791).

pierre d'achoppement ; le 19 juin 1789, l'abbé d'Abbecourt, pour amener la réunion, essaye de rassurer ses confrères sur ce point capital : « Faisons le premier pas pour nous réunir à nos concitoyens, nos frères, nos amis, nos collègues enfin ; ils respecteront nos propriétés. N'espèrent-ils pas de voir un jour leurs enfants en jouir avec les mêmes titres et les mêmes prérogatives que nous ? Pourquoi donc craindre qu'ils les anéantissent ? » Le même abbé, le 22 juin, jour de la réunion, souligne encore

cette condition : « Tranquilles sur nos possessions, ce serait vous insulter, messieurs, que d'en demander la garantie. » Pris au piège, les membres du clergé regrettent maintenant leur confiance. Déjà, ils offrent leurs tribulations au Seigneur. Le 11 avril 1790, à la discussion du décret sur le remplacement



ORGIE DES GARDES DU CORPS, SALLE DE L'OPÉRA, A VERSAILLES.  
(1<sup>er</sup> octobre 1789.)

des dîmes, l'abbé Poupart s'adresse à ses collègues : « Je supplie les ecclésiastiques de ne pas répondre un mot à tout ce qui va être dit. Mettons-nous entre les mains de Dieu, puisque nous sommes ses ministres, et abandonnons-nous à la divine providence. » Ils recommencent à s'attrouper autour de leurs évêques qu'ils avaient abandonnés dans l'espoir que leurs intérêts pécuniaires y gagneraient, et qu'ils rejoignent,

maintenant que les sacro-saintes propriétés sont en grand péril.

Tandis que les prêtres les plus nobles et les plus courageux se groupent autour du brave curé d'Embermesnil, Grégoire, et prêtent le serment conforme à la constitution civile du clergé, les timides, les tièdes hésitent, puis reculent. Ils savent que leur Église rejette de son sein ceux qui osent s'assermenter, et leur refuse la confession ; le 7 janvier 1791, l'abbé Royer raconte qu'avant de l'entendre dans le tribunal de la pénitence, son confesseur lui a demandé s'il était membre de l'Assemblée. — Oui, lui dis-je. (Murmures.) — *M. Bouche.* Taisons-nous et écoutons. — *M. l'abbé Royer.* Mon confesseur me demande si j'avais prêté le serment. — Oui, répondis-je. Il me demande ensuite si je voulais le rétracter. — Non, répliquai-je. — Eh bien ! me dit-il, je ne puis vous entendre. (Murmures et rires à gauche. — Applaudissements à droite.) — Ni mon honneur, ai-je continué, ni ma conscience ne m'obligent à faire ce que vous me dites. Je puis rester en conséquence dans mes principes ; cela ne vous regarde en aucune manière, et je vous rends, ainsi que les évêques, responsable de tous les maux qui peuvent résulter de cette résolution. »

Que devait faire la gauche en pareil cas ? Où était véritablement l'intérêt général ? Quoique la Constituante fut incontestablement dans son droit en demandant aux prêtres français de ne pas être hostile à la Constitution française ; quoiqu'elle ne violât aucune liberté respectable en exigeant d'un Français qu'il fût avant tout Français, et qu'il ne fit point passer ses obligations internationales avant ses devoirs nationaux, il eût été peut-être plus prudent et plus sage de ne pas offrir à des gens, blessés dans leurs intérêts particuliers, un prétexte spécieux à la résistance au nom des intérêts généraux du dogme et de l'orthodoxie. Ne voulant pas paraître des propriétaires mécontents, lésés dans leur fortune, les ecclésiastiques

préférèrent passer pour des martyrs, persécutés dans leur foi. Montlosier trouva pour eux l'antithèse célèbre : « Si on leur ôte une croix d'or, ils auront une croix de bois; et c'est une croix de bois qui a conquis le monde. » Remarquons que l'Assemblée accordait aux prélats des traitements de douze mille et de vingt mille livres : ce n'était pas encore la misère. Mais l'ancienne humilité, le renoncement de jadis avaient singulièrement disparu. Sauf de glorieuses exceptions, ce libéral clergé de France, dont on doit admirer les cahiers, n'existait plus comme armée. Il ne soufflait plus mot : mis en déroute, dispersé, il se reformait derrière ses évêques. Il devenait impitoyable pour tous ceux qui l'avaient abandonné un instant. En son nom, l'abbé Maury humiliait, d'après Ferrières, ceux qui voulaient se rallier : « Il ne nous reste plus qu'à nous jeter entre vos bras, dit un jour le marquis de Gouy d'Arcy à quelques nobles en présence de l'abbé Maury. — Dites à nos pieds, répondit durement l'abbé. » Le clergé ne souhaite plus que la répression de la Révolution par la force, comme l'avoue Georgel : le jésuite ne regrette qu'une chose, c'est qu'après le banquet des gardes du corps on n'ait pas lâché ces soldats ivres sur l'Assemblée. Le temps était proche, où dans ses *Pensées d'un amateur de la vérité sur les affaires présentes*, le fils de Montesquieu, Secondat, allait écrire : « La cupidité du clergé enfanta la superstition; elle a changé un peuple de vrais croyants en un troupeau de malfaiteurs. » Le salut du royaume ne pouvait plus venir que du tiers état.

### § 7. — LE TIERS.

En effet, les meilleurs royalistes étaient encore les gens du tiers : car ils comprenaient la royauté, et aimaient Louis XVI d'une manière bien désintéressée, eux qui ne pouvaient pas voir dans ce régime un syndicat savamment organisé à leur

profit, ni considérer le roi comme le gardien de leurs privilèges. Il suffit de parcourir les comptes rendus de la Constituante, pour garder la conviction raisonnée et absolue que la majorité adorait son roi, qu'elle saisissait avec empressement toutes les occasions de prouver son royalisme. La nuit du 4 août se termine par une explosion de reconnaissance envers le roi, à qui l'on attribue le mérite de tous ces dévouements : « L'Assemblée nationale a retenti pendant un quart d'heure des cris de *vive le roi ! vive Louis XVI, restaurateur de la liberté française !* » Le mardi 20 octobre 1789, le président, à la tête d'une députation, assure le roi du zèle de la Constituante : « Des acclamations répétées de *vive le roi ! vive la reine !* ont confirmé l'expression des sentiments dont l'Assemblée venait, par l'organe de son président, d'offrir l'hommage à Sa Majesté. » Le 5 janvier 1790, la lecture d'une lettre de Louis XVI est accueillie par les hurrahs de l'Assemblée : « trois fois on en a demandé la lecture, et trois fois les cris de *vive le roi !* se font entendre au milieu d'universels applaudissements. » Le 4 février, après un bon discours du roi, l'enthousiasme éclate : « Sa Majesté est sortie de la salle au bruit des applaudissements et des acclamations générales, témoignage de l'amour et de la reconnaissance de l'Assemblée pour ses vertus et son patriotisme. Le 18 mars, l'Assemblée est satisfaite d'apprendre, par la bouche de Camus, que le *Livre rouge*, tout en prouvant l'avidité des courtisans, signale l'économie personnelle du monarque : « L'Assemblée nationale, toujours heureuse de trouver de nouveaux motifs d'aimer son roi, applaudit vivement à ce récit. » Le 19 mai, Chabroud, invoquant l'amour des députés pour leur roi, soulève des transports dans la majorité : « Le nom de Louis XVI, dit-il, produira toujours dans l'Assemblée nationale des acclamations... La partie gauche de l'Assemblée, les tribunes et les galeries retentissent d'applaudissements. » Lorsque, le 29 mai, Louis XVI accepte par lettre la cocarde nationale,

« cette lecture, que des mouvements d'enthousiasme avaient souvent interrompue, est à peine terminée que la salle retentit des applaudissements de l'Assemblée ». La Constituante vote l'envoi d'une députation pour remercier le souverain. La moindre démarche honnête et désintéressée du roi est accueillie



MANNEQUIN DU PAPE BRULÉ AU PALAIS-ROYAL  
(6 avril 1791.)

avec joie. S'il parle de diminuer ses dépenses personnelles, on lui fait une ovation : le 9 juin, De Bonnay communique à l'Assemblée la lettre où Louis XVI, « combattu entre les principes d'une sévère économie et la considération des dépenses qu'exigent l'éclat du trône français et la représentation du chef d'une grande nation », se contente de vingt-cinq millions par an, en y ajoutant le revenu du domaine royal : « pendant

la lecture, la voix du président est fréquemment couverte par des cris de *vive le roi!* et par des applaudissements universels. On propose que tous les articles que contient la lettre du roi soient décrétés sur-le-champ. Toute l'Assemblée se lève, sans attendre que le président mette la question en délibération; la salle retentit d'applaudissements et de cris de *vive le roi.* » On le laisse limiter lui-même ses droits les plus abusifs; le 13 septembre 1790, Barrère, parlant des chasses royales au nom des comités des domaines et de la féodalité, Barrère ne veut pas même énumérer, par égard pour Louis XVI, les vexations des capitaineries : « Je m'arrête; vous les connaissez, et leur tableau ne pourrait qu'affliger celui qui est venu se déclarer au milieu de vous le premier ami de son peuple, et qui prend le plus tendre intérêt au bonheur public. » Il ajoute que personne ne pourra jamais se plaindre quand le bon roi foulera des moissons pour ses plaisirs; « que, dans une chasse, le roi soit entraîné par la chaleur de la poursuite sur des héritages voisins ou enclavés, il n'est pas de citoyen qui proférerait des plaintes, et qui ne fit des sacrifices, même plus grands, pour un prince aussi respecté que chéri. »

Remarquons que la majorité est unanime sur tous ces points, et que l'extrême gauche parle du roi avec autant de respect que les plus purs « monarchiens ». Alexandre de Lameth réclame, le 11 novembre 1790, pour lui et les siens, le nom d'amis du roi : « Je crois devoir appeler l'attention de l'Assemblée sur le système de quelques individus qui voudraient présenter les amis de la liberté comme les ennemis de la royauté. (Plusieurs voix de la droite : *Oui, oui!* — Toute la gauche : *Non, non!*) Non, les amis du roi ne sont pas ceux qui affectent sans cesse d'en prendre le nom. Les amis du roi sont ceux qui ont détruit les parlements, ceux qui ont détruit l'ordre du clergé (Les spectateurs et une grande partie de l'Assemblée applaudissent); ceux qui, en faisant disparaître les monuments de la féodalité, ont mis fin à cette éternelle

rivalité du trône et de l'aristocratie, et brisé les barrières qui séparaient depuis si longtemps le roi et le peuple. » Barnave enfin reconnaît, le 25 janvier 1791, que tous les Français aiment le roi et la royauté : « Jamais, dit-il à ses collègues, vous n'avez rendu un grand décret, sans qu'on abusât du nom des choses les plus sacrées parmi les hommes; ce mot de *monarchie*, si cher à tous les Français (*Agitation violente à droite. — Applaudissements nombreux à gauche*) n'a-t-il pas été invoqué, quand vous avez rendu des décrets contre la tyrannie? » Enfin Charles de Lameth, même dans ses attaques contre le gouvernement, distingue soigneusement Louis XVI de ses ministres : « Je crois, déclare-t-il le 22 mars 1790, que nous devons séparer la cause et la conduite d'un roi que nous avons tant de raison d'aimer, d'avec la conduite obscure et sourde de ses ministres, quë nous avons tant de raison de craindre. »

Ce n'est pas, en effet, de Louis XVI que la gauche se défiait, mais de son entourage, de tout ce qui formait le pouvoir exécutif, et la gauche n'avait qu'à moitié tort : « Personne à la cour, dit Ferrières, ne doutait que le roi ne recouvrât bientôt la plénitude de son autorité. Les révolutionnaires croyaient à chaque instant voir le géant colossal se relever plus fort et plus terrible que jamais. Ils attribuaient leur succès moins à sa faiblesse réelle qu'à une politique adroite : — Le pouvoir exécutif fait le mort, — s'écriait Charles de Lameth en octobre 1789. » On oublie même les actes inquiétants du roi, sa façon de calmer les craintes de la Constituante, à propos des troubles de Paris, le 13 juillet 1789 : « La réponse du roi ne satisfait point l'Assemblée : plusieurs membres témoignent leur indignation de la tranquillité apparente du roi, au milieu du désordre général, et du peu de condescendance qu'il a pour les demandes de l'Assemblée nationale. » Les députés ne veulent plus se rappeler l'impression produite par le renvoi de Necker; et pourtant elle avait été profonde, au témoignage

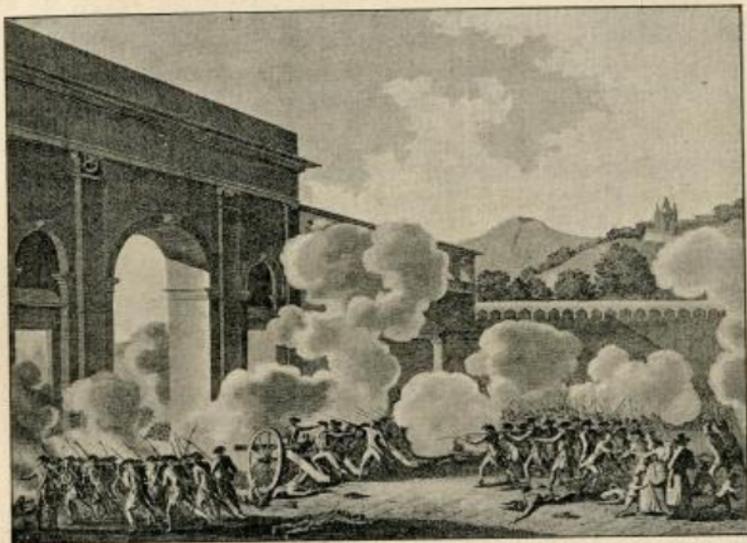
de Ferrières : « Le plus grand nombre des députés s'agitait tumultueusement. On entrevoyait sur les visages une inquiétude sombre, un air farouche, une fureur concentrée, qui perçait à travers les efforts employés pour la contenir. »

Personne, pour ainsi dire, n'est républicain à la Constituante, comme personne ne l'est encore dans le pays. Le tiers est sage, il veut tirer le meilleur parti possible de ce qui existe, faire l'économie d'une révolution politique; il trouve qu'une régénération sociale suffit. Ce n'est pas un parti d'opposition, mais de gouvernement. En voici une preuve, peut-être décisive : l'affaire de Nancy.

On sait que trois régiments, celui du Roi, Mestre de Camp général, et les Suisses de Chateaufieux, en garnison à Nancy, s'étaient révoltés vers la fin de juillet 1790, pour différents motifs, et surtout, en apparence, pour une question d'argent : ils prétendaient que leurs caisses étaient mal administrées, et à leur détriment. Ces soldats parurent d'abord peu intéressants, surtout les Suisses. Au témoignage d'un officier d'ordonnance de La Fayette, envoyé à Nancy, ils disaient : Nous ne sommes pas Français, nous sommes Suisses : il nous faut de l'argent. — D'après le rapport officiel, annexé au procès-verbal de la séance du 14 octobre 1790, c'est encore de l'argent qu'ils réclament au maréchal de camp Malseigne : « Le mot *argent* était le seul mot prononcé par les Suisses... *Payez-nous, et nous vous suivrons au bout du monde.* » Leur cupidité avait été enflammée à la vue de cent cinquante mille livres versées aux soldats du régiment du Roi. Rien n'était donc moins sympathique que cette troupe, en grande partie composée de déserteurs, d'après le député Lavie. Tel était, au commencement, l'aspect de la question pour ceux qui en jugeaient à distance. Au premier bruit de cette insurrection, l'Assemblée est très énergique. Sur le rapport d'Emmery, elle décrète le 16 août un blâme sévère pour les révoltés; elle ordonne de rassembler une force militaire spéciale, composée

de troupes régulières et de gardes nationales, pour réprimer cette rébellion par la force, si l'ordre ne peut être rétabli autrement. Le roi nommera tel général qu'il voudra, pour diriger l'expédition : on choisit le marquis de Bouillé.

Très sagement celui-ci demanda qu'on lui adjoignit deux représentants. Mais leur arrivée, avec une nouvelle procla-



AFFAIRE DE NANCY (Mort de Desille, 31 août 1790).

mation de l'Assemblée, fut devancée par la rapidité de la répression. Le 11 septembre, la Constituante accueillait « avec les plus vifs applaudissements » une lettre du marquis de Bouillé qui la remerciait d'avoir approuvé sa conduite. Le général pouvait très légitimement se retrancher derrière le pouvoir législatif, et écrire : « Je n'ai agi dans cette malheureuse expédition que pour l'exécution des lois et décrets de l'Assemblée nationale. » Chateaufort avait demandé pardon,

Mestre de Camp aussi. Enfin, le 20 septembre 1790, une députation de la Constituante assistait à la fête funèbre célébrée, au Champ de la Fédération, en l'honneur des gardes nationaux tués pendant le châtement de révoltés.

Il semble que tout soit terminé. Pourtant le 7 décembre, quand a lieu la grande discussion sur les troubles de Nancy, c'est une vraie bataille qui s'engage entre la droite et la gauche. La politique semble mêlée à une affaire purement militaire : Bouillé, loué par la droite pour son héroïsme, est blâmé par la gauche pour sa précipitation. Une affaire d'État, où tout le monde aurait dû être d'accord, devient une querelle de parti. Que s'était-il donc passé ? On avait appris, dans l'intervalle, que la politique n'était pas tout à fait étrangère à ce qu'on avait cru n'être qu'une révolte inspirée par des motifs mesquins. Le 18 septembre 1790, Fréteau monte à la tribune : « Je sais que maintenant on travaille les régiments suisses. Ne serait-ce pas les mêmes hommes dont nous avons connu les œuvres à Nancy, à Angers, à Brest, etc. ? » Tandis que les officiers du régiment du Roi, dans un mémoire annexé à la séance du 25 août, accusaient le club des Amis de la Constitution d'avoir poussé leurs hommes à la révolte, et que l'on essayait en vain d'obtenir du marquis de Bouillé qu'il fermât ce club, on s'apercevait d'un autre côté que la contre-révolution avait tenté d'exploiter auprès des soldats le mot de Dubois-Crancé, le *brigandage* des troupes, « ce terme contre lequel on les avait tous animés lorsqu'il fut prononcé, sans aucune intention fâcheuse, par un de nos meilleurs patriotes » dit, dans la séance du 6 décembre, le marquis de Sillery, au nom du comité des rapports.

Le problème s'était donc singulièrement compliqué ; la gauche pouvait se demander très sérieusement si ce n'était pas la question de la révolution et de la contre-révolution qui s'était posée à Nancy. Le peuple de Paris prenait de plus en plus bruyamment fait et cause pour les soldats révoltés. Cela

n'empêchait pas l'Assemblée de persévérer dans ses premiers sentiments, puisque, le 22 octobre 1790, elle exprimait à l'unanimité ses regrets de la mort de Désilles. Le jour où il s'agit d'en finir, le 7 décembre 1790, quoique la situation se fût singulièrement embrouillée, quoique la discussion, passionnée à



BÉNÉDICTION DES DRAPEAUX DE LA GARDE NATIONALE PARISIENNE  
A NOTRE-DAME (27 septembre 1789).

droite aussi bien qu'à gauche, n'eût guère éclairci les doutes des constituants, la majorité, guidée par son bon sens gouvernemental, rendait un décret sévère et juste : pour ne pas introduire un élément désormais politique dans l'affaire, elle se taisait sur la conduite du général; elle licenciait les régiments français révoltés, tout en conservant les bons éléments qu'ils renfermaient encore; elle révoquait les éloges accordés par

erreur à l'ancienne municipalité, et louait dignement les gardes nationales de Metz, ainsi que les citoyens de Nancy qui s'étaient distingués. C'était prudent, opportun, et suffisamment énergique. La majorité, c'est-à-dire le tiers, prouvait ainsi que la Constituante savait résister, au besoin, aux excitations passionnantes, qu'elles vinssent de la droite ou de l'extrême gauche, du dedans ou du dehors.

---

## CHAPITRE VII.

L'agitation à Paris<sup>1</sup>

## § 1. — LES TRIBUNES.

Pourtant il est bien incontestable que, tout en ne subissant pas servilement les volontés de Paris, l'Assemblée en sentait l'influence. Elle se trouvait constamment en contact avec la partie la plus exaltée du peuple, par les tribunes, foyer ardent de patriotisme et d'esprit révolutionnaire, qui échauffaient les députés un peu tièdes, et causaient les plus vives irritations au côté droit. Il ne faudrait sans doute pas juger le rôle que jouèrent les tribunes à la Constituante par le témoignage des écrivains royalistes comme Ferrières ; à la discussion des titres de noblesse, il raconte que « les membres de la noblesse essayèrent de se faire entendre ; les révolutionnaires et les habitués des tribunes couvraient leur voix par des cris, je pourrais dire par d'horribles hurlements ». Ferrières et ses amis sont évidemment trop tentés de présenter sous un jour ridicule ou odieux un élément qui leur est contraire, dont ils se

1. Mêmes sources que pour les précédents chapitres, et de plus : *Révolutions de Paris*, nos XV et XXX. — *Marie-Antoinette, Joseph II und Léopold II*, par M. d'Arneht. — *Théâtre de la Révolution*, par M. Welschinger. — *La Société des Jacobins*, t. 1<sup>er</sup>, par M. Aulard.

défient assez justement dès le début. Il vaut mieux relever simplement dans les débats de l'Assemblée les traces de l'intervention des tribunes.

Elles étaient mal vues du pouvoir dès le début. Dans la grande séance du 23 juin 1789, on lit une « Déclaration du roi concernant la présente tenue des états généraux », où il est dit à l'article 15 : « Le bon ordre, la décence et la liberté même des suffrages exigent que Sa Majesté défende, comme elle le fait expressément, qu'aucune personne autre que les membres des trois ordres composant les états généraux puisse assister à leurs délibérations, soit qu'ils les prennent en commun ou séparément. » Au nom de la Constituante, Barnave proteste, le 25 juin, contre les mesures prises pour éloigner le public de la salle des délibérations : « Il est étrange et surprenant que l'on veuille défendre à la nation l'entrée de la salle nationale ! C'est dans ce lieu auguste, où l'on stipule ses intérêts, où l'on décide de son sort ; c'est donc sous ses yeux que nous devons agir ; c'est en face de la nation que nous devons opérer. »

La droite n'est pas de cet avis. Désespérant de remplir d'hommes à elle ces tribunes qui la dominent, elle s'élève, et non sans quelque raison, contre leur immixtion dans la vie parlementaire. Duval d'Eprémèsnil s'indigne contre les bravos qui éclatent dans les tribunes, le 9 septembre 1790, à l'annonce de l'arrestation de quelques contre-révolutionnaires ; « J'ai quelquefois entendu le public applaudir à des jugements, mais je n'ai jamais eu la douleur de l'entendre exprimer ses sentiments sur des propositions de rigueur. Il serait triste que l'esprit de la nation fût changé à ce point. Vous avez entendu, monsieur le président, les tribunes applaudir... J'ai donc le droit, en exprimant mon opinion, de réclamer le silence, et que les tribunes soient contenues... Nous devons tous respecter l'Assemblée ; mais je suis bien éloigné de la confondre avec deux ou trois cents personnes qui prétendent la gouverner

par la violence. » De Virieu proteste, le 13 novembre 1790, contre des huées que les spectateurs viennent de faire entendre, et remarque justement que l'influence du pays tout entier est très diminuée par la présence active de quelques Parisiens : « Je réclame en faveur du respect dû à cette Assemblée. Il faut



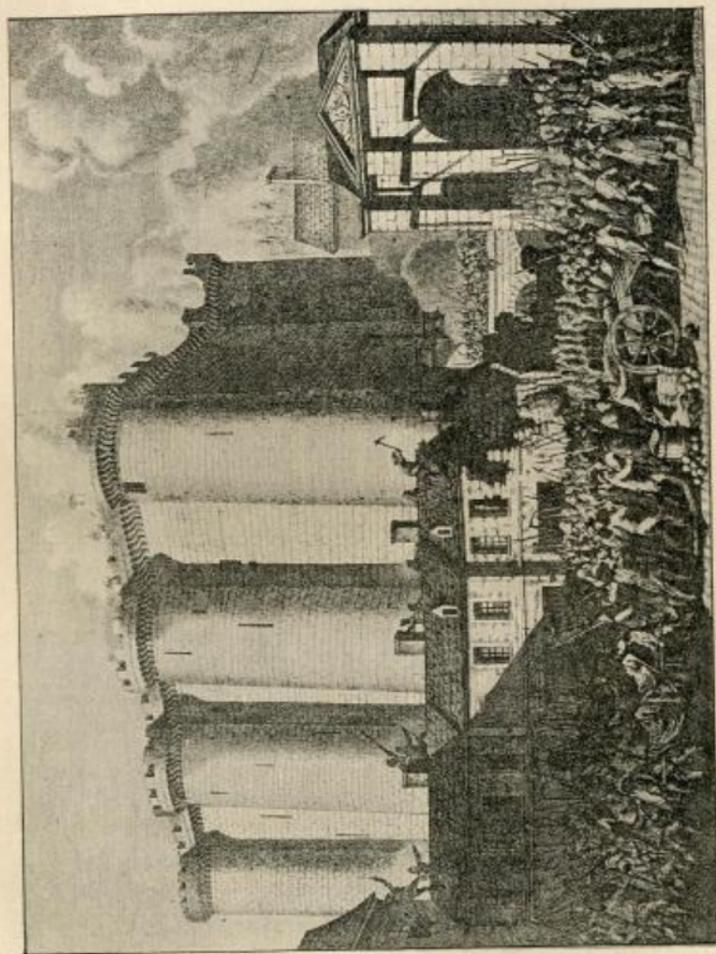
MORT DE M. DE FLESSELLES, PRÉVOT DES MARCHANDS DE PARIS.  
(14 juillet 1789.)

réprimer ceux qui, par des applaudissements ou par des huées, insultent quelques-uns de vos membres et gênent la liberté des débats. Sont-ce trois cents spectateurs qui doivent être nos juges, ou bien la nation? Quelle est donc la malheureuse destinée des provinces, si elle dépend de l'influence d'un petit nombre d'hommes sur l'Assemblée? » La droite se trouve dans une réelle infériorité, puisqu'elle doit lutter à la fois contre la

gauche et contre les tribunes. Il est vrai qu'assez maladroitement elle les provoque quelquefois. Le 7 septembre 1789, Malouet les prend à partie, avec emphase : « J'userai de mon droit de représentant de la nation pour la défendre librement ; et si, dans cette affluence de spectateurs qui nous entourent, il s'en trouvait qui attendent ici l'effet de leurs menaces, ils apprendront par ma voix à quoi se réduit la puissance des méchants sur les gens de bien, etc. »

La gauche flatte parfois les tribunes ; cela ne réussit même pas toujours : Garat par exemple ne remporte aucun succès auprès des spectateurs, le 5 mai 1790, malgré une adjuration pathétique : « Portion du peuple qui m'écoutez, je crois soutenir l'opinion la plus favorable à votre bonheur, à votre liberté, à l'honneur du nom français. » Les tribunes ne sont pas séduites, et murmurent. Emmery et Noailles, mieux avisés, profitent de la présence des fédérés, le 22 juillet 1790, pour faire l'éloge des gardes nationales : « On devrait, dit Emmery, tout attendre de leur courage, lorsqu'elles combattraient sous les yeux de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs concitoyens. — Une grande partie de l'assemblée applaudit ; les applaudissements des tribunes et des galeries, remplies des députés des gardes nationales du royaume, sont unanimes. » Noailles enchérit encore, dans la même séance : « Nous avons senti comme un autre que nous devons compter sur le courage des gardes nationales, non seulement quand elles combattraient devant leurs femmes et leurs enfants, mais encore hors du royaume. » Naturellement les galeries, satisfaites, applaudissent avec transport. C'est souvent pour leurs manifestations enthousiastes que les tribunes sont rappelées à l'ordre, par des présidents presque toujours impartiaux. Le 17 août 1790, comme l'Assemblée vient de décider qu'on amènerait à sa barre M. Perrotin dit de Barmond, les spectateurs applaudissent ; Foucault proteste avec indignation ; Dupont de Nemours, qui préside, prononce une courte mercuriale : « Je

rappelle aux tribunes qu'elles ne peuvent se permettre aucune



PRISE DE LA BASTILLE (14 juillet 1789).

marque d'improbation ni d'approbation. Au moment où l'Assemblée est prête à prononcer un jugement de rigueur, elles

doivent rester dans un morne silence. » Le 28 septembre le président Emmercy rappelle à l'ordre les tribunes, pour avoir simplement applaudi Barnave.

Quelquefois, il est vrai, les bravos des spectateurs sont tout à fait séditieux. C'est alors l'Assemblée elle-même, à l'unanimité, qui proteste contre leur intervention. Le 13 novembre 1790, Duval d'Eprémèsnil est en train de raconter le pillage de l'hôtel du duc de Castries : « Les tribunes applaudissent. La partie gauche et la partie droite imposent silence aux tribunes. »

Ce public fait souvent preuve d'une grande vivacité : il ne se gêne pas pour manifester son opinion par des expressions peu parlementaires. Au témoignage de Malouet, la droite entend quelquefois les tribunes crier à son adresse : *Calotins, aristocrates, mauvais citoyens!* Les spectateurs deviennent plus d'une fois acteurs dans le drame qui se joue devant eux. Ils se mêlent activement à la vie intérieure de l'Assemblée. Le 4 février 1790, ils prêtent, avec les députés, le serment civique. Le 19 juin, ils couvrent de leurs applaudissements la voix des députés qui veulent protester contre une mesure révolutionnaire. Ils soulignent de leurs bravos les premières menaces de terreur lancées contre les privilégiés, le 16 mai 1790; protestant contre le droit de déclarer la guerre, qu'on voudrait laisser au roi, contre le parti que les aristocrates voudraient tirer de cette arme, pour exciter le désordre, Charles de Lameth s'écrie : « Ils ne seront pas vainqueurs, car s'ils ont de l'or, nous avons du fer, et nous saurons nous en servir. — Toutes les tribunes, toutes les galeries applaudissent avec transport. »

On peut donc considérer les tribunes comme un des ferments les plus actifs de la Révolution dans la Constituante. Les députés de la province sont ainsi perpétuellement enflammés, au contact de la fièvre parisienne.

## § 2. — CLUBS ET CAFÉS.

Les tribunes elles-mêmes subissent une influence au moins égale à celle qu'elles exercent. L'opinion de la France, personnifiée dans l'Assemblée, est modifiée, ou pour mieux dire surexcitée par les clubs, que les tribunes représentent. Sans prétendre même esquisser une histoire des clubs, il est nécessaire d'en dire un mot ici.

Les clubs n'ont pas été créés par la Révolution. C'est bien avant 1789, à peu près au moment de l'affaire du collier, qu'ils font leur apparition. Ils sont dus en partie à l'anglomanie dominante de la fin du siècle; en mars 1789, Gouverneur Morris écrit à Washington : « Ce pays présente un spectacle étonnant pour celui qui a pris ses idées dans des livres, et dont les renseignements sont vieux de six ans. Toute chose y est « à l'anglaise », et le désir d'imiter les Anglais domine aussi bien dans la coupe d'un habit que dans la forme d'une constitution. Comme les Anglais aussi, tout le monde est en train de faire du parlementarisme. » Enfin la faiblesse inintelligente du gouvernement permet à des cercles politiques de s'ouvrir, si même elle ne les favorise pas : « Au milieu d'une effervescence remarquable, dit M<sup>me</sup> du Hausset dans ses Mémoires, on laissa établir dans Paris des clubs, à la manière anglaise. Cette nouveauté et les conséquences qui pouvaient en résulter ne frappèrent presque personne. Un ministre ayant dit avec un air de satisfaction : « C'est demain que s'ouvre le premier club à Paris, » quelqu'un lui répondit : « C'est une plante nouvelle, et qui nous donnera du fruit nouveau. Mais ce n'est pas une plante monarchique. » Le ministre le regarda avec un sourire moqueur, en disant : « Qu'est-ce que cela veut dire? » La même personne répéta : « Un club n'est pas une plante monarchique. » L'interlocuteur du ministre était bon prophète; mais il voyait

les choses de très loin, car les clubs ne font pas dès l'abord beaucoup de politique militante.

Le club le plus agissant, avant la Révolution, c'est le café, que la police surveille, et où l'opinion publique trouve pourtant une de ses citadelles, en attendant mieux. Le café est déjà une puissance, puisqu'il influe même sur la politique étrangère. Après avoir fait à sa sœur, le 9 septembre 1783, un tableau poussé au noir de la politique européenne, Joseph II ajoute : « Mais, de grâce, demandez le pourquoi de tout cela ? Et alors vous en trouverez le vrai motif probablement si misérable qu'il est plutôt risible, car certainement des petites raisons d'intérêt personnel et des inquiétudes causées par des jactances de cafés, dont le roi de Prusse par différentes voies est le souffleur, font parler et écrire M. de Vergennes au contre-sens de sa propre raison et conviction. » Joseph II ne fait que répéter, en les aggravant, les renseignements que le comte de Mercy lui avait envoyés le 1<sup>er</sup> février, sur l'ambassadeur de Prusse : « Le baron de Goltz sert bien moins son maître dans ses dépêches que dans les cafés de Paris, où il s'occupe à faire circuler des conjectures et des nouvelles, qu'il ne réussira pas également à accréditer dans le cabinet de Versailles. » A l'intérieur aussi, le café prétend imposer ses arrêts, même aux cours de justice : « Un arrêté du parlement de Besançon qui vient d'arriver ici, dit la *Correspondance secrète*, entièrement contraire au tiers, tend à lui donner de la défiance sur le gouvernement. On en a fait justice sur-le-champ dans le café de Foy, où il a été lacéré et brûlé publiquement. » Le café perd beaucoup de son importance à l'apparition des cercles politiques. En 1788, le duc d'Orléans fonde le club des Enragés ; c'est un foyer d'agitations parlementaires : l'arrêté du 7 décembre 1788, dit le marquis de Bouillé, « fut préparé au club des Enragés, que le duc d'Orléans avait formé cette année, et auquel il avait associé les membres les plus factieux du Parlement. » D'après M<sup>me</sup> du Hausset, on n'y admettait que

ceux qui étaient les ennemis déclarés de la cour. Le nom qu'on lui donna était une critique exagérée de l'esprit qui y régnait. Car, à ce compte, quelle épithète pourrait-on donner au club Breton, pendant les états généraux? Dès son origine, composé uniquement de députés énergiques, excellents patriotes, dit



ARRESTATION DE M. LAUNAY, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE.

Bailly, mais ardents, excessifs, il est violent : il ne recule pas devant les moyens les plus audacieux dans la pratique, jusqu'à effrayer des hommes résolus en théorie, comme Sieyès : « Une anecdote du temps que je me rappelle, dit Dumont, c'est d'avoir rencontré Sieyès qui ne me nomma personne, mais qui sortait d'un conciliabule des Bretons et de la majorité : je ne retournerai plus avec ces hommes-là, me dit-il, c'est une politique de caverne; ils proposent des attentats comme des

expédients. » Suivant l'Assemblée à Paris, la société y prend le nom de club des Amis de la constitution, et ouvre ses séances à quiconque montre une foi ardente dans la Révolution. Ce n'est que progressivement que le club des Jacobins se développe, qu'il étend son action dans toute la France, qu'il s'occupe enfin de politique étrangère. D'après Mounier, les jacobins ne montrent toute leur influence que dans les élections de la Législative. En 1790, « le club des Jacobins, dit Dumouriez, n'avait pas encore acquis la funeste activité qu'il a déployée depuis : il n'était pas encore question de propagande, et il n'influait en rien sur la politique extérieure... Les jacobins n'étaient alors qu'une société patriotique peut-être trop zélée, mais les plus honnêtes gens de la France et de l'Assemblée constituante la composaient, et elle n'était pas encore gâtée par l'introduction des scélérats ». En effet, sur une liste de onze cents noms, dressée par M. Aulard, on trouve des savants comme Lacépède et Monge, trois membres de l'Académie des sciences, deux de l'Académie française, un de l'Académie de peinture, quatre diplomates, cinq lieutenants généraux de sénéchaussée ou de bailliage, six procureurs du roi, deux conseillers au parlement, le président de la cour des monnaies, le greffier du point d'honneur, onze curés, sept abbés, un ancien vicaire général, trois colonels, trois maréchaux de camp, deux chevaliers de saint Louis, une quinzaine de gentilshommes, cinq comtes, six marquis, un prince, et quatre ducs, dont un futur roi de France ; le 22 octobre 1790, le duc de Chartres se présente, avec l'approbation de son père ; il est reçu le 1<sup>er</sup> novembre ; le 9 novembre, écrit-il, « j'ai été aux jacobins, on m'a nommé censeur. Ce sont ceux qui font les fonctions d'huissier ». On le voit, le club, au début, est une compagnie fort bien composée. Les constituants y sont d'abord la très grande majorité, ils semblent même seuls compter, c'est à eux que s'adressent les orateurs : « Ceux qui ne connaissent pas la société des Amis de la constitution

doivent s'étonner qu'on leur parle comme s'ils étaient l'Assemblée nationale : un mot suffira à cette explication, dit une note d'un discours. Les premiers membres de cette Société étaient des députés à l'Assemblée nationale qui se réunissaient pour se préparer aux matières que l'on devait y traiter; ils ont ensuite admis des étrangers, afin de se fortifier des



ALERTE DE LA NUIT DU 14 AU 15 JUILLET 1789.

lumières de l'opinion publique. Malgré cette admission, on a conservé l'habitude de ne parler qu'aux membres de l'Assemblée nationale. » On se sent pourtant dans un autre milieu, plus ardent, le patriotisme même y prend quelque chose d'exalté. Le 3 juin 1790, les jacobins décident, sur la proposition du vicomte de Noailles, « qu'ils n'useront, dès à présent, que des marchandises manufacturées dans les pays qui font partie de l'empire français, que le même engagement sera

désormais une des conditions de l'admission des personnes qui voudront être agrégées à la Société, et qu'il sera envoyé des expéditions de la présente délibération à toutes les Sociétés qui correspondent avec celle des Amis de la constitution ». Ce patriotisme, malgré son effervescence, leur fait voir juste dans une question très délicate ; l'année 1790 avait été troublée par des désordres militaires dans trop de garnisons, l'antagonisme avait éclaté entre les officiers et les soldats ; il fallait ramener la confiance et la discipline ; voici comment les jacobins comprennent leur rôle dans cette affaire, voici les bons conseils qu'ils adressent le 10 septembre 1790 aux Sociétés affiliées : « Dites aux chefs que les soldats, pour leur être subordonnés, n'en sont pas moins leurs compagnons d'armes ; que ce titre appelle la bienveillance réciproque ; que l'autorité ne perd rien de sa dignité en se conciliant l'affection, et que, s'ils ont le droit de réclamer l'obéissance au nom de la loi, ils ont le devoir de la rendre facile par la confiance. Dites aux soldats que chaque état impose des devoirs, que l'engagement qu'ils contractent les soumet aux règles que l'intérêt de la nation a dictées, qu'il ne peut point exister d'armée sans discipline, et de discipline sans obéissance ; que l'obéissance prescrite par les lois est un titre d'honneur. Dites à tous que le bien de la patrie leur fait un devoir de se concilier et de s'unir ; que la nation a les regards fixés sur eux, et qu'elle attend de leur patriotisme cette unité d'efforts et de volontés qui peuvent seuls la rendre tranquille au dedans et imposante au dehors. » Tout cela est très sage et très conservateur. Les théories révolutionnaires n'apparaissent que peu à peu. L'idée républicaine commence à poindre, mais encore enveloppée de formes antiques, de souvenirs romains. C'est ainsi qu'on propose de remplacer les titres de roi et de reine, devenus odieux, par les noms plus populaires d'empereur et d'impératrice.

Naturellement ce club est la bête noire des royalistes : « Le jacobinisme, écrit le marquis de Bouillé, était un monstre

dont la tête était à Paris, et dont les bras s'étendaient sur toute la France. » Ils le surveillent, par leurs espions : Vaudreuil écrit au comte d'Artois, le 24 mai 1791 : « Le comte d'Antraigues a un de ses amis, très bien pensant, qu'il a engagé à entrer au club jacobite, qui y fait l'enragé, et qui lui rend compte de tout ce qui s'y passe. » Voici comment, dans un pamphlet de juin 1790, ils décrivent cette « caverne infâme » : « Connaissez, Parisiens, connaissez, Français, le club des Jacobins. Je vais vous le peindre en deux mots, vous dévoiler ses odieuses trames, et vous mettre à même de le juger irrévocablement. La bassesse et l'avarice sont les dignes portiers de ce club infernal. L'ambition y préside, elle y distribue à ses sujets les poignards de la vengeance. A côté d'elle on voit l'envie à l'œil ouvert, entourée de serpents; la jalousie au front chauve et sourcilleux éclaire l'Assemblée de son pâle et lugubre flambeau, etc. » Les royalistes souffrent donc de voir ce club apparaître souvent à la barre de l'Assemblée, et présenter même d'excellentes motions. C'est ainsi que le 6 novembre 1790 les Amis de la constitution viennent, aux applaudissements de la majorité, apporter une adresse, pour que l'on déclare monument national la salle du Jeu de Paume. C'est Mirabeau qui l'a rédigée, à la demande des jacobins; c'est Dubois de Crancé qui l'a proposée, le 28 octobre : « Le lieu qui reçut les serments d'une grande nation qui a voulu être libre doit à jamais être voué au silence. Mille fois plus fameux, dans sa simplicité, que ces pyramides dont les ruines immenses attestent l'antiquité du despotisme, les voyageurs viendront y admirer sa destruction, se reposer sur sa tombe..... et c'est là qu'ils prendront la plus grande leçon que jamais ait offerte aucun monument. »

Pourtant les jacobins sont bien vite mal vus à l'Assemblée : même des gens d'esprit large et libéral, comme Dupont de Nemours, les dénoncent à la tribune : « Ce ne sont pas *les amis de la Constitution*; ils blasphèment ce nom s'ils l'usurpent.

Ce sont des despotes qui, s'étant créé par séduction et par argent une armée indisciplinée mais redoutable, veulent conserver leur empire, et, au risque de perdre votre Constitution, votre liberté, notre commune patrie, veulent prolonger entre leurs mains le pouvoir de faire trembler tous les hommes de bien qui résisteront à leurs complots. » Ils dépassent en effet la moyenne de l'Assemblée; celui qui personnifie le mieux l'esprit de la majorité, Mirabeau, a de la répulsion pour ce club, quoiqu'il y soit presque toujours le maître par son éloquence : « Les tracassiers jacobins, dit Dumont, qui formaient alors un état dans l'état et qui rivalisaient quelquefois avec l'Assemblée nationale, quoique gouvernés alternativement par les Lameth, par Robespierre, par Pétion, se laissaient presque toujours entraîner par Mirabeau, quand il voulait bien condescendre à se montrer à leur tribune : mais il le faisait rarement, et il avait autant de mépris que de jalousie contre cette dangereuse faction. » Un instant même il rompt avec la Société; mais il y rentre le 6 octobre 1790, à leur grande joie; le 30 novembre, il est nommé président, et son discours est significatif : « Les faveurs de cette Assemblée sont d'autant plus précieuses qu'elle ne doit rien de ce qu'elle accorde; et j'en suis d'autant plus touché que, ne l'ayant jamais servie, si ce n'est dans ses rapports généraux avec la chose publique, je n'avais point de titres à ce que je reçois... Déjà tous les Français sont auxiliaires de la liberté; il ne reste plus qu'à les rendre tous ennemis de la licence et auxiliaires de la paix. C'est dans ces principes, messieurs, que je tâcherai de remplir les devoirs de la présidence à laquelle vous avez daigné me nommer. » Avec son instinct d'homme d'État, Mirabeau devine que le danger pour l'avenir est là : « C'était une serre chaude, dit son ami Dumont, où l'on forçait à mûrir toutes les plantes vénéneuses qui n'auraient pas pu se développer sans cela. »

La faute en est aux modérés qui, obéissant à leur instinctif et déplorable système, au lieu de disputer le terrain pied à

pieu aux exagérés, et de résister par le nombre sinon par l'énergie, préférèrent céder la place, et s'en aller fonder une Société ailleurs. Le club de 1789 (qui ne s'ouvre du reste qu'en 1790) est composé des constitutionnels, des esprits libéraux qui acceptent de plus ou moins bon cœur Louis XVI :



CANONS DE PARIS PORTÉS A MONTMARTRE.  
(15 juillet 1789.)

c'est Dupont de Nemours, La Fayette, Rœderer, le duc de la Rochefoucauld, Sieyès. Isolé, il est impuissant : « Il est impossible, écrit Mirabeau dans une note pour la cour, que pendant longtemps le club de 1789 ne soit pas regardé comme antipopulaire, par cela seul qu'il ne peut obtenir un succès sans se réunir au côté droit. » Encore est-il quelquefois battu, malgré cette tactique; Mirabeau déplace à lui seul l'équilibre à son gré; il écrit à son ami La Marck : « 1789, auxiliaire des

noirs, a été vaincu *par cela seul que j'étais pour les jacobins.* » Les deux clubs, rivaux de système, et jaloux de popularité, s'entendent dans les circonstances délicates : « Les jacobins, dit par exemple Morris, sont en train de négocier une alliance avec les Quatre-vingt-neuf. Elle aurait pour objet d'empêcher un décret rendant inéligibles pour la prochaine Assemblée les membres actuels. » Les deux Sociétés ne se réunissent que pour lutter contre les privilégiés.

Ceux-ci sentent aussi la nécessité de se grouper en dehors de l'Assemblée, pour combattre les deux premiers clubs, pour leur disputer la faveur du peuple, pour mieux organiser leurs combinaisons parlementaires : « L'opposition, ou, comme on l'appelait, la minorité, établit un club, dit Ferrières. Les membres qui la composaient s'y rassemblaient tous les jours, et convenaient de ce qu'ils avaient à faire : cet accord leur donnait beaucoup d'avantages dans les délibérations;... c'était dirent-ils, le seul moyen de résister à l'association de la majorité. Le club établi, il se forma tout à coup une majorité fanatique. Tous répétaient, comme des échos fidèles, les *oui*, les *non* qu'on leur dictait. » Club des Capucins, club des Impartiaux, club Monarchique ou club de la Constitution monarchique, toutes ces Sociétés contre-révolutionnaires se ressemblent au fond, et aucune ne peut subsister bien longtemps. Les *Révolutions de Paris* les dénoncent au peuple le 6 février 1790. Barnave les signale à la tribune le 25 janvier 1791; comme, pour capter la foule ils lui faisaient des distributions de vivres, l'orateur les accuse, dans un langage trop métaphorique, de donner au peuple du pain empoisonné. En revanche Montlosier attaque de son côté les clubs patriotiques, où figurent, dit-il le 17 mai 1790, « de lâches écrivains, vils adulateurs de la tyrannie populaire, comme ils l'étaient, il y a peu d'années, de la tyrannie des rois ». Surtout il condamne toutes ces associations en bloc, au nom de la liberté parlementaire : il proteste contre la tactique commune à la droite et à la gauche,

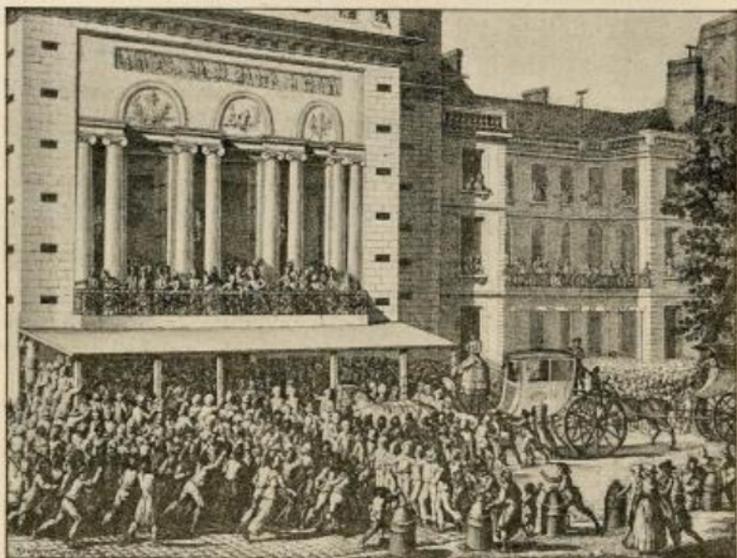
qui consiste à préparer, aussi bien aux Capucins qu'aux Jacobins, le plan de la bataille que l'on compte livrer à la Constituante : « Je déclare, dit-il le 28 janvier 1791, que je n'ai été dans aucun de ces clubs où les délibérations de cette Assemblée se discutent d'avance, et que mon devoir est ici de m'opposer tant aux hommes irréfléchis qu'aux hommes qui connaissent les décrets d'avance. » Peine perdue : on tient à cette arme offensive et défensive, des deux côtés, mais surtout à gauche ; l'article premier du règlement des jacobins dit : « L'objet de la Société des Amis de la Constitution est : 1<sup>o</sup> de discuter d'avance les questions qui doivent être décidées dans l'Assemblée nationale. » L'article XIV ajoute, il est vrai, ce correctif : « Les discussions qui y auront lieu ne gêneront aucunement la liberté d'opinion de ses membres dans l'Assemblée nationale. » Mais pratiquement et logiquement, on votait comme constituant ce qu'on avait accepté comme jacobin, et bien des résolutions du club devenaient des décrets de l'Assemblée ; les royalistes s'en indignaient ; un de leurs pamphlets, d'avril 1790, porte ce titre : « Grands arrêtés du Club des Jacobins, qui seront convertis en décrets de l'Assemblée nationale, comme de coutume, dans le courant de cette semaine. »

### § 3. — LES THÉÂTRES.

Le club est donc l'un des porte-voix de l'opinion publique, mais non pas peut-être le plus retentissant, au début. Son public est relativement restreint. La foule au contraire se presse au théâtre, et le transforme en forum.

Dès le 20 août 1790, la Constituante comprend quel parti politique on peut tirer de la scène. Dans un style emphatique, le rapporteur Lebrun dit une chose juste : « Avec des mœurs nouvelles, il vous faudra de nouveaux génies pour les peindre et déjà vos théâtres appellent d'autres Corneilles et d'autres

Molières, pour offrir à ce peuple, jusqu'ici étranger aux plaisirs de la scène, des caractères et des actions qui le corrigent et l'instruisent. » Le 17 décembre 1790, La Harpe prononce à la tribune des Jacobins un grand discours, où il souligne l'influence capitale du théâtre sur l'opinion : « De tous les lieux où les hommes se rassemblent, il n'en est aucun où la commu-



LE PEUPLE FAISANT FERMER L'OPÉRA.  
(12 juillet 1789.)

nication des sentiments soit plus rapide, plus efficace, plus contagieuse. Comme on n'y va que pour être ému, l'âme, toute remplie de ce besoin d'émotions, s'ouvre de tous côtés pour les recevoir ou pour les répandre; elles s'accroissent en se réunissant; elles s'exaltent, et par leur propre expression et par celle des autres. On entraîne, ou on est entraîné; bientôt toutes les voix ne font qu'un cri, tous les mouvements ne font

qu'une impulsion ; toutes les affections morales, ou spontanément émues, ou impérieusement assujetties, forment à grand bruit une vaste explosion. C'est là, certes, c'est là que s'élève dans toute sa force la voix dominatrice de l'opinion. » Puis, le 24 août 1790, au nom des auteurs dramatiques, La Harpe présente une adresse où

la Constituante retrouve une partie des idées de son rapporteur Lebrun, mais mieux exprimées :

« Les productions théâtrales doivent prendre bientôt un caractère plus mâle, plus hardi et plus patriotique ; il faut que la régénération de la scène française date de la même époque que celle de la France entière. Cette scène, fameuse par tant de chefs-d'œuvre admirés du monde entier, fut une des créations du dernier siècle ; lorsque le despotisme, soutenu par le génie, avait au

moins de l'éclat ; elle penchait vers sa décadence, quand ce même despotisme, abandonné à son abjection naturelle, eut tout corrompu et tout avili ; elle doit renaître comme tout le reste, sous les auspices de la liberté. » Le 31 janvier 1791, la Constituante décrète le projet préparé par son comité de constitution, sur la pétition des auteurs dramatiques ; l'article premier établit la liberté des théâtres : « Tout citoyen



J. CHÉNIER.

pourra élever un théâtre public, et y faire représenter des pièces de tous les genres... » Ce simple vote allait transformer la production dramatique.

La meilleure pièce du théâtre révolutionnaire, ou la moins mauvaise, comme l'on voudra, est évidemment le *Charles IX* de M.-J. Chénier. Ce drame fut un des coups les plus retentissants portés au prestige de la royauté. On connaît la genèse légendaire de cette pièce : on avait joué à Fontainebleau *Azémire* : « J'avais alors vingt et un ans, écrit Chénier, et, comme il faut encourager les jeunes gens, la pièce fut sifflée d'un bout à l'autre... Les huées surtout furent très longues quand on en vint à ces vers :

Que diront les Français? que dira ton vieux père? etc.

Quelques personnes avaient entendu : « Que dira Dieu le père? » Le signal du tumulte était venu peut-être du roi lui-même : « A la fin du quatrième acte, dit Hézecques, un sifflement aussi aigu que prolongé partit du haut de la salle. C'était, je l'ai dit, chose inouïe aux spectacles de la cour. Ce manque de respect, la position de la loge grillée où se plaçait le roi, tout persuada que ce monarque avait pu lui seul pousser cette note malheureuse, qui perça sûrement le tympan de M. Chénier, fit éclore sa monstrueuse tragédie de *Charles IX* et le rendit l'ennemi irréconciliable des rois. » Si cette anecdote est vraie, Louis XVI dut regretter son coup de sifflet et sa collaboration involontaire au drame de Chénier. Mais le poète ne semble pas avoir rendu le roi responsable de son insuccès. Dans une lettre aux districts, publiée par les *Révolutions de Paris*, il juge ainsi son *Charles IX* : « C'est l'ouvrage d'un homme libre. Il n'est fait ni pour des esclaves, ni pour des courtisans; il est fait pour une nation qui a conquis sa liberté, pour une nation gouvernée par un roi juste, confiant, généreux, digne d'elle, et qu'elle chérira toujours, par la même raison qu'elle détestera

toujours la mémoire des Louis XI et des Charles IX. » Naturellement la censure arrêta le plus longtemps possible ce redoutable drame. Le 19 août 1789, à *la Vestale* de Fontanello, on vit pleuvoir sur le public une foule de petits papiers, portant cette adresse aux bons patriotes : « Français, le théâtre de la nation a été livré assez longtemps à des ouvrages infestés

de fadeur et de servitude. Cet ouvrage inspire la haine du fanatisme, du despotisme, de l'aristocratie. Si vous croyez un tel sujet digne de vous occuper au théâtre dans les premiers jours de la liberté française, ce n'est plus aux gentilshommes de la chambre qu'il appartient de donner des ordres, c'est à vous. »

Le 4 novembre suivant, la pièce fut enfin jouée. « Les représentations de cette tragédie, dit Ferrières,

opérèrent un changement funeste dans le caractère du peuple de Paris; il sortait ivre de vengeance et tourmenté d'une soif de sang. On le voyait, lorsqu'à la fin du quatrième acte une cloche lugubre annonce le moment du massacre, on le voyait se recueillir avec un sombre rugissement, crier d'un ton de fureur : Silence! silence! comme s'il eût craint que les sons de cette cloche de mort n'eussent pas retenti assez fortement dans son cœur, et de perdre ainsi quelques-unes des sensations de haine



DÉMOLITION DE LA BASTILLE.

(17 juillet 1789.)

qu'elle était destinée à y alimenter. » Voilà ce qu'on pense à droite. A gauche au contraire, sauf Bailly, on trouve la pièce fort bonne. Mais l'enthousiasme politique n'altère pas le sens esthétique. Les *Révolutions de Paris* publient, au numéro XX, un long article, plein de remarques critiques, qui se termine par ce jugement définitif : « Des applications fréquentes et faciles, toutes les grandes maximes dont notre esprit se nourrit depuis six mois, mises en beaux vers, voilà le vrai secret du succès de cette pièce. Elle fait exécuter le despotisme ministériel, les intrigues féminines des cours; elle prouve la nécessité de mettre un frein aux volontés d'un roi, parce qu'il peut être ou faible, ou cruel; elle apprend que le clergé et l'Église ne sont pas la même chose. Elle est utile, très utile dans ce moment; et si l'homme de lettres ne doit que de faibles applaudissements au travail de M. Chénier, le patriote ne doit point mettre de bornes à sa reconnaissance. »

A défaut de pièces modernes, écrites spécialement pour les circonstances, les passions ennemies s'emparent du répertoire, y découvrent des allusions prophétiques aux événements et aux personnages contemporains. La Marek écrit à Mercy, le 19 novembre 1790 : « On vient de donner au Théâtre-Français la reprise de la tragédie de *Brutus* : le système républicain étant mis sans cesse en opposition, dans cette pièce, avec le système monarchique, la grande majorité des spectateurs a saisi avec une vivacité effrayante toutes les occasions de manifester son approbation en faveur du gouvernement républicain. » Même le théâtre de Racine devient un champ de bataille : « On jouait aux Français la tragédie d'*Athalie* avec les chœurs, dit Ferrières. Les représentations de cette pièce devinrent une arène où royalistes, orléanistes, républicains, saisissant les applications que fournissaient à leurs vœux secrets les vers enchanteurs de Racine, s'en faisaient des armes dont ils se combattaient avec fureur. » *Athalie*, la *Partie de chasse de Henri IV*, sont généralement des victoires pour les

monarchistes. Ils remplissent la salle, font un succès à chaque morceau royaliste, étouffent les protestations, puis vont criant que l'opinion publique revient à eux. Le lendemain les jacobins arrivent en masse à la même pièce, imposent à leur tour silence aux contradicteurs, soulignent toutes les tirades révolutionnaires et sifflent les autres. C'est ainsi que par un zèle maladroit, de l'aveu même de Ferrières, les aristocrates compromettent Louis XVI, en excitant contre sa personne même des haines plus vives que leurs dévouements : « L'expérience aurait dû les corriger ; mais ils étaient incorrigibles. Rien ne pouvait les désabuser de leurs chimères. » Ce qui le prouve mieux que tout le reste, c'est la lecture de leurs journaux.

#### § 4. — LES ACTES DES APÔTRES<sup>1</sup>.

La revue générale des journaux pendant la Révolution a été faite par M. Hatin. Ce qui semble le plus curieux dans son étude, c'est cette remarque justifiée par plus d'une citation : « Les premiers journaux écrits dans le style du père Duchesne furent des journaux royalistes. » Si la presse révolutionnaire est allée souvent trop loin dans la forme et dans le fond, il ne faut pas oublier qu'elle a été provoquée à ce double excès par la presse royaliste. Le meilleur argument à l'appui de cette thèse, c'est la lecture des *Actes des Apôtres*, cette œuvre qui a paru à un critique suffisamment impartial, M. du Bled, le journal type de la contre-révolution.

Une partie de la réputation de ce journal est due à son titre énigmatique. Que veut-il dire ? Les rédacteurs eux-mêmes

1. Les sources spéciales pour ce paragraphe sont : *Les Actes des Apôtres*. — Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse française*, t. IV-VII ; *La Liberté de penser*, t. III, n° 15, article de Despois sur *Bivarol et les Actes des Apôtres* ; *Causeurs de la Révolution*, par M. V. du Bled.

ne le savent pas très bien. Au début, ils paraissent vouloir raconter les actes des apôtres de la liberté, des constituants, et disent ironiquement : « Nous comptons, en commençant nos actes, diriger tour à tour sur chacun de nos apôtres l'artillerie de nos louanges. » Puis ils finissent par trouver la qualification bonne pour eux-mêmes, et demandent qu'on rende « aux quarante-cinq auteurs des *Actes des Apôtres* la justice que méritent les principes les plus sains, amalgamés au délire du caractère national. *Signé* : Vos frères, les quarante-cinq apôtres de la liberté et de la joie. » Le premier apôtre est sans contredit Bergasse. C'est lui qui est chargé de la partie sérieuse, de la politique qui n'est pas de la polémique. De temps en temps, on trouve dans cette collection tout un numéro écrit et pensé sérieusement. Pour donner une idée approximative de la proportion des numéros sérieux, on en peut compter une vingtaine, sur les cent cinquante premiers parus. On rencontre même une fois dans le journal un projet de constitution. Il semble que la ligne politique des *Actes* soit, avec quelques incohérences, celle de Lally, de Mounier et de Malouet.

Au fond, les apôtres, malgré tout le dévergondage de leur forme, ne prétendent à rien moins qu'à rétablir une monarchie viable.

Ils font ainsi leur propre apologie : « Si l'infortuné Charles avait eu auprès de sa personne une réunion d'apôtres de la vérité, assez éclairés, assez énergiques pour établir les grandes bases d'un gouvernement monarchique, et assez courageux pour essayer de brider la férocité d'un peuple révolté, en le faisant sourire au tableau des vices, des prétentions et des ridicules de ses représentants, il aurait prolongé sa triste carrière. »

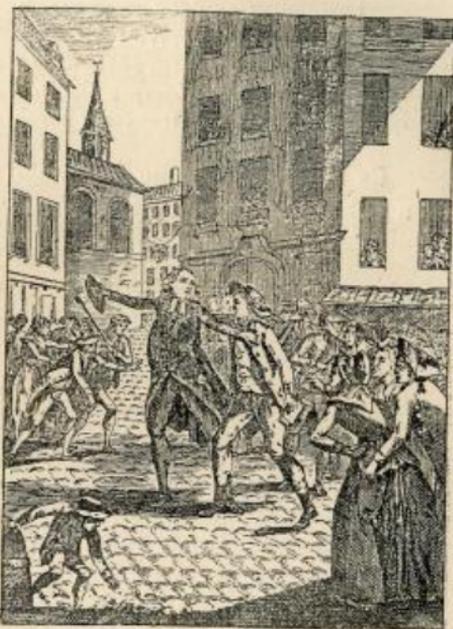
Pour réaliser ce plan, ils ne demandent qu'une chose, la liberté de la presse, dont ils usent et abusent à cœur joie.

Sitôt qu'on craint pour cette liberté, les *Actes* redeviennent très sérieux.

Mais la note spéciale du journal, due à Rivarol et à ses disciples, c'est une fureur bizarre contre les constitutionnels modérés, en somme contre les adversaires des Jacobins.

Certes les *Actes* détestent les Amis de la constitution, mais ils ne sont pas plus tendres pour le Club de 1789, dont ils annoncent ainsi la création : « Fatiguée de l'indécence des motions jacobites, et scandalisée de la tourbe qui chaque jour remplissait les gradins des Jacobins, une portion des prétendus patriotes fait une séparation de corps et de principes, et quitte ce vaste boucan, sa

mère patrie, pour porter dans un autre local le même levain démocratique, infecté de plus d'une dose d'orgueil et d'ambition. Le mépris général les y accompagne aussitôt. » Enfin, s'ils défendent le trône à leur manière, ils ne soutiennent guère l'autel. Ils n'ont, tout au moins au début, qu'une faible estime pour le champion du clergé, l'abbé Maury, qu'ils mettent à peu près sur



L'ABBÉ MAURY

Arrêtant un colporteur qu'il rencontre criant :  
*Grand tumulte par l'abbé Maury*, le conduit  
 au district. (8 novembre 1790.)

la même ligne que Mirabeau, ce qui n'est pas beaucoup dire :

Deux insignes chefs de parti  
D'intrigue ici tiennent bureau ;  
Chacun à l'autre est assorti,  
Même audace et voix de taureau.  
L'on pourrait faire le pari  
Qu'ils sont nés dans la même peau :  
Car, retournez *abbé Mauri*,  
Vous y trouverez *Mirabeau*.

Ils rendent quelque hommage au talent de l'abbé, mais non pas à son caractère :

Du Dieu qui le fait vivre,  
Maury défend les droits :  
Mieux qu'il ne peut les suivre,  
Il exalte ses loix.

Ce n'est pas du reste animosité personnelle contre le tribun de l'Église, mais froideur générale pour la religion. Les *Actes* ne sont ni cléricaux, ni papistes, à en croire cette citation :

Un prêtre règne, hélas ! où régnait Marc-Aurèle.

Les *Apôtres* appartiennent à cette espèce disparue, le royaliste voltairien. Voltaire leur fournit l'épigraphe qui explique leur méthode :

Si quelquefois l'innocent badinage  
Vient en riant égayer mon ouvrage,  
Quand il le faut, je suis très sérieux :  
Mais je voudrais n'être pas ennuyeux.

Et de quel ouvrage de Voltaire ont-ils tiré leur citation ? Tout simplement de *la Pucelle*, leur livre de chevet, ce qu'ils appellent le *livre divin*. Comme la lettre tue et que l'esprit vivifie, ce n'est pas seulement des textes qu'ils empruntent à cet ouvrage pour leurs homélies politiques. C'est le genre

même de *la Pucelle* qu'ils reprennent, avec moins d'esprit peut-être, avec autant d'impudeur à coup sûr. Là-dessus le lecteur voudra bien en croire sur parole ceux qui ont été obligés, par scrupule d'historien, d'étudier cette riche collection de plaisanteries de corps de garde, de gravelures et d'infamies. On ne peut naturellement citer que les inventions les plus anodines. Un procédé constant consiste à insinuer que les gentilshommes ralliés aux idées du tiers sont les fils des valets de leurs parents. Voici la seule calomnie de ce genre, dont la forme au moins soit supportable :

*Sur M. le comte M... de M...*

(Les contemporains devinaient vite : Mathieu de Montmorency.)

De ces M... célèbres dans l'histoire,  
Est-ce là le rejeton ?  
Non, l'ami, vous pouvez m'en croire,  
Connaissez mieux cette illustre maison.  
Vous détromper est nécessaire.  
Ce M... n'en a que le nom,  
Et d'un des laquais de sa mère  
Il a reçu le jour, le cœur, l'âme et le ton.

Naturellement le duc d'Orléans est l'objet des plus grossiers outrages; surtout pour lui, il est impossible de reproduire les injures qu'on lance, à la méthode arabe, et contre lui et contre ses ascendants. Voici simplement un calembour de croche-teurs, pure aménité en comparaison du reste : c'est une pseudo-prophétie de Nostradamus :

En quatre-vingt-neuf, grand combat.  
Les Gaulois s'armeront les uns contre les autres.  
Le seigneur d'O... y perdra son crachat,  
Mais il sera couvert des nôtres.

Bien entendu on ménage peu sa vie privée. Sans respect pour la mémoire d'un grand homme on plaisante sur sa liaison

avec M<sup>me</sup> de Buffon. Dans une énumération de livres supposés, on trouve « *la Pucelle d'Orléans*, nouvelle édition faite à Londres avec gravures et enluminures, dédiée à M. de Buffon, pour faire suite à l'histoire des animaux vivipares. » Ailleurs, on lit sur la maîtresse du duc des plaisanteries vraiment ignobles. Même de très honnêtes femmes sont atteintes par des railleries qui déshonorent uniquement les *Apôtres*. Ces nobles journalistes piaffent dans la boue, pour salir leurs adversaires, sans trop se soucier des éclaboussures qui pourraient retomber sur leur parti. C'est ainsi que pour bafouer les services militaires d'un des Lameth, les *Actes* supposent qu'il doit ses grades à la protection passionnée de M<sup>me</sup> de Polignac. Les vivacités de la polémique moderne n'atteignent pas l'indécence de certaines plaisanteries des *Apôtres*. Tout projectile leur est bon, boue, injures, ordures, surtout les ordures. *L'Ami du peuple*, *le Père Duchesne* n'iront pas plus loin. Trouverait-on, dans Hébert ou dans Marat mieux que ceci : « C'est toute la canaillarchie de l'Assemblée nationale qui a dicté le décret qui supprime la noblesse. La clique purulente des avocats n'y a pas peu contribué! » Encore ces journalistes révolutionnaires-là ont-ils l'excuse de s'adresser à des lecteurs peu raffinés. Les *Apôtres* écrivent pour la meilleure société de leur temps, sur le ton de la plus mauvaise compagnie. Ajoutons que ces paladins manquent de générosité chevaleresque. Ils continuent à outrager Barnave, même après son duel avec Cazalès :

Aux vertus le malheur, aux crimes le succès :  
 Barnave a blessé Cazalès,  
 Dans ce siècle fécond en scènes effroyables,  
 Non ce n'est pas un spectacle nouveau  
 De voir des gens irréprochables  
 Passer par la main du bourreau.

Tel est le genre de leur polémique. Ils veulent frapper mortellement les ennemis de la royauté. Ils criblent d'épigrammes

quiconque ne pense pas comme eux. Leur but n'est pas d'essayer de ramener au roi ses adversaires, de prêcher la concorde. Ils ne connaissent qu'une arme, le ridicule : ils la manient du reste avec dextérité. Voici, comme exemple, l'exécution d'un confrère : « Nous attribuons toujours les *Révolutions de Paris* à M. Prudhomme, parce qu'il ne manque jamais de mettre sur la couverture de chacun de ses numéros qu'il est seul propriétaire et éditeur des *Révolutions*. Mais il est constant que M. Prudhomme ne fait qu'imprimer les conceptions de M. Loustalleau, qui lui a vendu, moyennant mille écus par mois, tout son savoir faire, tant que durera la *Révolution*. M. Loustalleau ne s'est réservé que son esprit. » Une de leurs plaisanteries favorites consiste dans des calembours sur les noms des députés, Bandit, Cochon, Lanusse, etc. ; ou bien encore ils les groupent d'une façon amusante. Ils arrangent une centaine de noms sur l'air du *Menuet* d'Exaudet :

Le Galand, Vieillard, Préfelu,  
 Nicodème, de la Coste,  
 Casalès  
 Haut-du-Cœur,  
 Hardi, Maury,  
 Robespierre, Bonnefoi, etc.



DUEL AU BOIS DE BOULOGNE  
 ENTRE MM. BARNAVE ET CAZALÈS.  
 (11 août 1790.)

C'est le persiflage à froid, prolongé. Le procédé du début

esthablement choisi pour exaspérer les victimes : jusqu'au vingt-troisième numéro, les *Actes* se prétendent révolutionnaires et ne contiennent que l'éloge ironique des députés de la gauche. Ils s'acharnent sur Robespierre, à qui ils ne pardonnent pas le moindre lapsus oratoire : « Cet orateur reprend souvent haleine après les monosyllables *car, si, Aristocrassique* : on a entendu l'orateur prononcer ainsi, etc. » Dans un bal costumé, qu'ils imaginent à plaisir, ils le montrent « déguisé en enfant de chœur. »

Mais c'est au maître de chœur qu'ils s'attaquent de préférence, à Mirabeau. C'est justement le seul homme capable de sauver la royauté, que ces royalistes vilipendent avec le plus de rage, et, notons ce point, dans un journal où collaborait son frère, le vicomte de Mirabeau, plus généralement connu sous le sobriquet de Mirabeau-Tonneau :

Vous avez donc pour patron Boniface,  
Disait un ministre adoré,  
Au ci-devant vicomte à large face.  
— Eh bien ! pour ce, suis-je déshonoré ?  
Mais si je vous disais, chose bien incroyable,  
Mon frère s'appelle Honoré,  
L'en croiriez-vous membre plus honorable ?

Bien entendu, ainsi qu'il convient aux *Actes des Apôtres*, les personnalités abondent. On attaque dans Mirabeau jusqu'à sa figure : *Mégère* et *l'Envie*, dit un des journalistes rimeurs, prennent, pour former un monstre, la boue de l'enfer et

Façonnent à l'envi, de sa plus noire fange  
L'ébauche d'un pygmée, au visage hideux.  
Le spectre modelé, l'implacable Euménide  
Dans cette boue infecte enfonce son tison ;  
Des deux larves soudain l'épiderme livide  
S'étend sur tout le corps de l'informe limon  
Et l'on voit à travers circuler le poison

Qui baigne chaque fibre et qui la consolide.  
 Sur son front, recouvert d'une toison fétide,  
 Son œil s'ouvre aussitôt, et luit d'un feu sanglant.  
 Sa bouche, organe impur, articule en s'ouvrant  
 Le vœu qui la consacre à la fureur impie  
 Du couple forcené qui lui donna la vie.  
 L'exécrable vœu fait, le noir couple sourit...  
 Un seul don lui manquait, ce don, c'est le courage;  
 Mais la haine à sa place irritant son esprit,  
 Le vampire s'envole en méditant sa rage.

Les *Apôtres* crient surtout à la vénalité : ils accusent Mirabeau de se faire payer par tout le monde, de faire tout pour de l'or : « Il existe pour vous des crimes atroces, des crimes impraticables ; ce sont ceux qui ne rapportent rien ; d'où il résulte, si je sais raisonner, que pour quelque argent vous êtes capable de tout, même d'une bonne action. » On lui reproche de voler jusqu'à sa réputation d'orateur, de prendre à ses amis, en même temps que leur bourse, leurs idées : « Cette conscience épouserait au besoin l'Alcoran, pour cent louis et un manuscrit. » Quant à son éloquence, ne pouvant au fond la nier, ils n'en montrent que les dangers ; ils n'y voient qu'un verbiage venimeux :

Français, pleurez la mort de M'...eau l'aîné :  
 Plus d'adresses, plus de harangue ;  
 Il va mourir empoisonné :  
 En dinant, l'autre jour, il s'est mordu la langue.

Leur rage contre le grand orateur va jusqu'aux menaces de mort. Ils parlent, tout comme l'*Ami du Peuple*, mais avant lui, de supprimer leurs adversaires, et en particulier

l'affreux Mi.....  
 Qui de lauriers flétris a vu couvrir sa tête,  
 Cette tête échappée au glaive du bourreau.

La rime n'est pas riche, mais le style est nouveau. Les *Actes*

*des Apôtres* sont les premiers, ne l'oublions pas, qui aient menacé leurs ennemis politiques du dernier supplice, dans une forme très littéraire du reste. Ils promettent à Mirabeau le sort d'Étienne Marcel dans un calembour latin, ce qui est raffiné : *Tu Marcellus eris!* S'ils lui souhaitent la corde, c'est avec une pointe : « A la hauteur où vous êtes, vos ennemis même conviennent que le gibet est le seul genre d'élévation qui vous manque. » La menace ne reste pas toujours très littéraire; les mots nouveaux apparaissent; c'est la lanterne qu'on lui garantit, dans la tragédie de *l'Abbé Maury vainqueur ou les quatre pendus*; sous les pseudonymes transparents de Rime à Beau, Rime à Rave, Ugraillon et Forclos, il est facile de reconnaître Mirabeau, Barnave, le duc d'Aiguillon et Laclos :

LE VICOMTE DE RIME À BEAU.

Malouet, apprenez...

MALOUET, à part.

Son aspect me consterne.

LE VICOMTE.

L'acte le plus plaisant de la douce lanterne.

MALOUET.

Eh quoi! vous plaisantez...

LE VICOMTE.

Vous en rirez aussi,

Lorsque vous apprendrez que tout a réussi...  
Rime à Rave, Ugraillon, *et mon frère*, et Forclos  
Sont trainés par le peuple au pied du réverbère,  
Et chacun à leur tour on les met en lumière...  
Mon frère était pourtant au nombre des victimes,  
Et je ne prétends point pleurer sur son trépas, etc.

Les menaces des *Apôtres* sont au courant des inventions les

plus récentes : Populus prédit l'avenir de Mirabeau en ces termes :

Son sort est de périr... par une guillotine !



MACHINE PROPOSÉE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
PAR M. GUILLOTIN  
POUR LE SUPPLICE DES CRIMINELS.

Notez que Mirabeau n'est pas le seul à qui l'on promette une pareille fin.

C'est un système général, contre toute l'Assemblée :

Pour récompenser le mérite  
De nos divins législateurs,  
Dans ces beaux jours tout nous excite,  
Français, à les combler d'honneurs;  
Que celui donc qui nous gouverne  
Les décore de grands colliers,  
Et qu'il les fasse chevaliers,  
Mais chevaliers de la lanterne.

Il en est de même pour tous les adversaires politiques, même et surtout contre les confrères en journalisme, « un Marat, un Desmoulins, un Prudhomme, et tant d'autres écrivassiers tous dignes du dernier supplice. » La guillotine devient pour les apôtres un thème à plaisanteries macabres. On ne sait s'ils se hâtent d'en rire de peur d'en pleurer. Mais ces railleries de 1790 font songer aux terribles réalités de 1793, et paraissent bien imprudentes. Est-ce une provocation bien adroite que celle-ci :

Barnave du bon Guillotin  
Trouve l'instrument trop humain,  
C'est ce qui le désole.  
Par ses regrets nous jugeons tous  
Qu'il doit l'éprouver avant nous,  
C'est ce qui nous console.

Lancer de pareilles plaisanteries, qui semblent du reste très sérieuses au fond, autorise toutes les représailles, surtout quand la violence de l'attaque dépasse les ripostes les plus sauvages d'Hébert et de Marat, quand on ose écrire : « Il faudrait ensuite chasser tous les démagogues pour en faire la justice la plus sévère, et se repaître du spectacle de les voir tous subir le même sort que nous faisons subir aux crapeaux dans la campagne, en les accrochant au bout d'une perche sur les ruines de la Bastille, pour les faire mourir à petit feu. »

Ce sont là des gamineries d'enfants terribles, dira-t-on,

en guise d'excuse. — Non, c'étaient là de déplorables exemples, qui n'ont été que trop suivis, au grand dam de ceux qui les ont donnés. Les contemporains mettent avec raison les *Actes* sur le même rang que le journal de Marat. Quand Malouet dénonce l'*Ami du peuple*, on propose aussitôt à la Constituante de faire poursuivre du même coup les apôtres. Ils se valent en effet. La légèreté de ces derniers est d'autant plus coupable qu'au fond ils paraissent assez sceptiques. Ils s'amusent à railler les adversaires de leur époque, c'est-à-dire ceux qui pensent comme eux :

Un écolier de quatorze ans  
Écouteait deux octogénaires  
    Douairières  
Qui maudissaient les temps présents.  
Rassurez-vous, bonnes mamans,  
Interrompt le jeune hère,  
Dans deux cents ans ce siècle de misère  
S'appellera le bon vieux temps.

Ils plaisaient leur propre cause; ils rendent pleine justice  
à la maladresse de leurs partisans :

Dans l'auguste Assemblée il est sûr que tout cloche.  
La raison? Chacun l'aperçoit.  
Le côté droit est toujours gauche,  
Et le gauche n'est jamais droit.

Ils trouvent la cour « toujours légère et niaise ». Enfin il n'est personne, si haut placé soit-il, qui ne porte la marque de leurs coups. Les plus grands personnages mêmes ne sont pas épargnés. Monsieur est accusé d'égoïsme et de lâcheté, dans un Noël :

Grand ami du silence,  
Du bon vin, du repos,  
Le comte de Provence  
Balbutia ces mots :

Souffrez que promptement chez moi je me retire ;  
 Seigneur, je crains trop l'embarras.  
 Mon frère est dans un vilain pas ;  
 Mais, hélas ! qu'il s'en tire !

Même le chef de la contre-révolution, le comte d'Artois, reçoit un coup de griffe en passant, lui « dont la conduite eût été toujours pure », s'il n'avait pas connu le duc d'Orléans. Les railleries atteignent plus haut encore. Pour le plaisir d'agacer Chapelier, on mêle la sœur de Louis XVI à une plaisanterie d'un goût douteux, surtout pour un royaliste. On imagine un mariage de M<sup>me</sup> Élisabeth avec Chapelier. Et ce n'est pas assez de la sœur du roi ; Marie-Antoinette elle-même n'est pas épargnée. — Entendons-nous : on fait son éloge comme reine et comme femme ; elle devait lire avec plaisir des madrigaux dans ce goût :

La plus grande des reines,  
 Et la plus belle autant que m'y connais ;

ou des tirades comme celle-ci :

Taille majestueuse, air noble et délicat  
 Annonçaient de son rang et tempéraient l'éclat :  
 La noblesse et l'amour avaient formé son trône ;  
 Son front brillait, paré d'une double couronne,  
 Et les dons de son cœur, restes de l'âge d'or,  
 Ornements immortels, l'embellissaient encor.....  
 Mais les jours de malheur se sont levés pour elle.  
 Jusque dans son palais, une main criminelle  
 Menace le monarque, elle-même, et son fils.  
 Tranquille sur son sort, mais veillant sur nos lys,  
 Sa magnanimité sut dissiper l'orage.  
 Ses revers, ses malheurs, dévoilant son courage,  
 Firent d'un jour plus pur briller sa majesté.  
 Le trône a disparu : ses vertus ont resté.

Son amour-propre devait être flatté : on l'encensait pour son énergie virile et du même coup l'on raillait un peu la

faiblesse du roi; témoin encore les couplets que tant de royalistes chantèrent avec attendrissement :

Louis le fils d'Henri  
Est prisonnier dans Paris.  
Il a tremblé pour les jours  
De sa compagne chérie  
Qui n'a trouvé de secours  
Que dans sa propre énergie.

Qu'en termes galants la nullité du roi est mise, ainsi que son incurable inertie! Et, au fond, quel mauvais service rendu à la reine, que de la représenter toujours comme le vrai roi! Surtout, quelle inconcevable légèreté, de la part des *Apôtres*, que de compromettre la réputation de Marie-Antoinette, en la mettant de tiers ou de moitié dans d'indécents racontars. Que penser de ces royalistes qui ne craignent pas d'imprimer en 1790 des plaisanteries qu'il est impossible de citer par respect pour le lecteur? Que penser surtout de cette reine qui se complaisait à la lecture de ce vilain pamphlet? « On a saisi, dit la *Correspondance secrète*, à la date du 24 avril 1790, une quantité d'exemplaires des *Actes des apôtres*. M. Didot-Pelletier s'est rendu chez l'administrateur, et après avoir défendu les droits de la liberté, a insisté pour que son numéro fût publié, car, a-t-il ajouté, que dira la reine, si elle ne le lit pas demain matin? Ce pamphlet aristocratique fait l'amusement habituel de Sa Majesté. » Marie-Antoinette va plus loin; elle prend comme conseillers privés deux rédacteurs de son journal. « La reine, écrit Mirabeau à La Marck, a vu Rivarol une heure et demie la semaine passée. Qu'est-ce que cela veut dire? Et à quoi cela est-il bon?... qu'à compromettre et à donner des méfiances. C'est Bergasse qui conseille en ce moment et qui pousse la cour. » La sympathie de la reine pour les *Actes* et leurs rédacteurs est si notoire, qu'elle fait prendre en mauvaise part des mesures qui auraient dû lui attirer tout au moins la sympathie de la presse : « L'acte de générosité du roi

envers les imprimeurs de Paris, à la sollicitation de la reine, est regardé, dit la *Correspondance secrète*, comme la récompense que cette princesse a cru devoir accorder aux imprimeurs des ouvrages aristocratiques, qu'elle lit tous très exactement, se délectant particulièrement dans la lecture des *Actes des apôtres*, ce qui lui a valu le titre de *Regina apostolorum*. »

On ne pouvait en dire autant, à coup sûr, de Louis XVI, qui n'était certes pas le roi suivant le cœur des *Apôtres*. Sans doute on découvre par-ci par-là quelques pièces où l'on exalte le monarque, où l'on parle de se dévouer pour lui comme le classique Blondel de *Richard Cœur de Lion* :

Blondel est mort : — Mais Blondel peut renaitre !

En attendant sa résurrection, on ne s'intéresse plus guère à la personne même du roi. Je ne trouve à citer, comme flatterie à l'adresse de Louis XVI, qu'une antithèse, élogieuse au fond probablement, mais assez obscure comme forme : « Peignez aux provinces ce bon et malheureux roi, ayant en 1789 le défaut de sa vertu, et en 1790 la vertu de son défaut. » On le considère dès le début comme inférieur à sa tâche. Voici par exemple le discours que les *Apôtres*, dans un rêve, entendent prononcer par le roi devant l'Assemblée : « J'avais vingt ans, lorsque l'ordre de la succession mit entre mes mains les rênes d'un empire brillant en apparence, mais dans un état d'épuisement qui exigeait un prince et plus formé et plus consommé que moi dans l'art si pénible de gouverner..... Si dans cet épanchement mutuel de nos âmes la fermeté d'un ministre eût pu m'être nécessaire, c'eût été lorsque, écoutant sa générosité souvent plus bienfaisante qu'éclairée, et comptant trop sur les ressources des finances qu'on lui avait peintes comme intarissables, la reine a pu ne pas mettre assez de discrétion dans les demandes qu'elle me faisait. » Ainsi ils reprochent à Louis XVI jusqu'à sa complaisance pour sa femme. L'éloge même de sa vertu est entremêlé de critiques sur son caractère

et son esprit : on le définit « le prince faible, juste, mais peu éclairé sur ses vrais intérêts ». Tandis que le peuple, dans son enthousiasme, compare le roi à Louis XII, à Henri IV, les *Actes* établissent froidement un rapprochement entre Henri III et Louis XVI : « Il n'y a point de prince, ajoutent-ils, à qui



PILLAGE DE L'HÔTEL DE CASTRIES AU FAUBOURG SAINT-GERMAIN.  
(2 novembre 1790.)

ce mot que l'historien Tacite a dit de l'empereur Galba, conviendrait mieux : qu'il était digne de régner, s'il n'eût pas monté sur le trône (*dignus imperio, nisi imperasset*). » En effet, les *Actes* reprochent à peu près à Louis XVI ce que l'histoire blâme en lui, mais ils le font avec virulence. Ils l'accusent tout uniment de faire des *sottises*, ou plutôt de sanctionner celles qu'on lui fait faire : « Je vous demanderai, dit Suleau dans

une lettre à Necker, si le roi, ou, pour mieux dire, son conseil, n'a pas déjà fait assez de sottises pour son compte particulier? » Ils lui reprochent de désertier son poste : lui qui est le pilote quitte le gouvernail en pleine tempête :

Il craignit, il fit mal, le vent se déchaîna.  
Soudain contre un rocher le vaisseau se brisa.  
Le gros marchand, perdant sa fortune et la vie,  
Reconnut, mais trop tard, sa faute et sa folie.

Les malheurs de Louis XVI ne lui valent même pas, de la part de ces royalistes, une compassion respectueuse. C'est une pitié dédaigneuse qu'ils témoignent à ce monarque détrôné, à ce serviteur de vingt-quatre millions de maîtres : « Louis XVI était, il y a six mois, maître de vingt-quatre millions de sujets ; aujourd'hui il est le seul sujet de vingt-quatre millions de rois. Reste à savoir comment cette nation de potentats posera les limites de tant d'empires, et comment le sujet pourra obéir à tous ses souverains. » Le persiflage s'en mêle. Après la circulaire de Montmorin aux cabinets étrangers, on raille ce roi prisonnier qui prétend être libre :

Messieurs, vous êtes avertis  
Que l'on peut entendre à Paris  
Un sansonnet qu'on tient en cage,  
Et dont le singulier ramage,  
A coup sûr vous divertira ;  
Très distinctement il dira,  
Répètera, gazouillera  
A travers son triple grillage :  
« Messieurs, messieurs, regardez-moi,  
Je suis libre comme le roi. »

On plaisante même les égards que le peuple conserve encore pour lui. Lors de la mise à sac de l'hôtel de Castries, les envahisseurs n'avaient respecté, disait-on, que le tableau qui

représentait Louis XVI; l'anecdote est assez touchante : les *Actes* ne sont pas touchés :

Quand chez la Croix trente mille vauriens  
 Sur tous les meubles se jetèrent,  
 Au portrait du prince ils n'osèrent  
 Porter leurs sacrilèges mains.  
 Qui donc put inspirer à cette troupe impure  
 Ou ce respect, ou cet effroi?  
 Est-ce la peinture du Roi?  
 Est-ce le monarque en peinture?

La chute en est jolie. Les *Actes* ne se contentent pas pourtant de si peu. Ils criblent Louis XVI de traits piquants. Au trictrac national, nouveau jeu inventé par les *Apôtres*, « le roi fait une école à chaque coup. » Un paysan, le père Gérard, chargé de personnifier le bon sens populaire, constate « que l'roi est devenu comme zéro en chiffre. » Dans un catalogue de livres, fourni par les *Actes*, on trouve ce titre significatif : « *Le monarque passif*, discours où l'on prouve que la France ne saurait être heureuse que sous les rois fainéants. » On plaisante les petits travers du pauvre roi, son amour du calme, sa tendance au sommeil, dans la morale d'une fable :

Un État est bientôt en proie aux factions  
 Lorsque le peuple jase et que le roi sommeille.  
 Rarement ce malheur arrive aux nations  
 Où le peuple se tait et le monarque veille.

Dans une allégorie facile à comprendre, nous entendrons parler d'un nouveau Pélidas :

Déjà le charme opérant à la ronde,  
 De Pélidas les gardes endormis,  
 Lui-même atteint d'une stupeur profonde,  
 Entre les mains de Médée est remis.

On ne respecte pas même ses vertus, cette patience que les

royalistes, au moins, auraient dû admirer, cette espèce d'héroïsme passif avec lequel il reçoit toutes les atteintes qu'on porte à son autorité : « Prions-le encore une fois de venir au-devant des coups avec le bon caractère qu'on lui connaît ; que Sa Majesté veuille bien endosser l'habit de chasseur national ; qu'il monte une garde pour faire honte à tous nos jeunes élégants, et qu'enfin il se fasse ballotter au club des Jacobins, présenté par deux amis. Si le scrutin lui est favorable, il pourra se déclarer hautement le chef de la Révolution, et alors la nation le proclamera une seconde fois le restaurateur de la liberté française... Ainsi soit-il ! » Le pape lui-même raille cette douceur trop évangélique de Louis XVI, dans la copie peu conforme que les *Actes* donnent de sa lettre : « Un ex-roi de France serait, à ce que je crois, le plus grand personnage du monde. Aucun n'effacerait sa gloire. Mais vous vous complaisez dans les tribulations. » Les *Apôtres*, peu charitables, ne voient dans l'horreur de Louis XVI pour la guerre civile qu'une véritable lâcheté, puisqu'ils s'en remettent, pour réparer les désastres de la Révolution, « au premier roi qui aura du courage ». Ils le disent même plus explicitement :

Ce seul désir de sauver ta personne  
T'a rendu nul, et l'État est perdu.

Enfin, suprême injure, ils l'accusent de manquer à sa parole, d'une façon indirecte il est vrai : leur pape est censé écrire à Louis XVI cette aménité : « Je ne peux que réprover les changements que l'on fait chez vous à la discipline ecclésiastique ; *car je ne me joue pas de mes serments.* »

Ainsi la contre-révolution, dont les *Actes* sont l'organe, ainsi ces journalistes plus royalistes que le roi, abandonnent Louis XVI et le compromettent en même temps. Cette lente déchéance qui, même à distance, excite parfois encore une

sourde commisération, ne lui vaut que des sarcasmes, comme celui-ci :

Entre savants quelquefois on dispute  
D'où vient ce nom, *pouvoir exécutif*,  
Que donne au roi le corps législatif?..  
Eh! le voici : trop faible pour la lutte,  
C'est un pouvoir, hélas, qui s'exécute.

Est-ce tout? Non : la plaisanterie est quelquefois pire encore. Grâce à la folle imprudence des *Apôtres*, leurs lecteurs pourront donner un autre sens à ce mot nouveau : le pouvoir exécutif est un pouvoir qu'on exécute.

Jamais en effet le classique pavé de l'ours ne fut lancé avec autant de raideur et de précision. Bien avant qu'il vint à la pensée des plus farouches députés de menacer la vie du roi; quand le peuple, même dans ses visites les plus violentes aux Tuileries, se contenait encore devant Louis XVI, les *Apôtres*, avec une témérité coupable, parlent de la mort du roi, uniquement pour rendre leurs adversaires odieux, bien entendu, mais sans faire cette réflexion bien simple qu'à force de prêter aux gens des projets, on finit par leur en faire admettre la possibilité. Dans une tragédie intitulée *l'abbé Maury vainqueur, ou les quatre pendus*, il n'est question que d'assassiner le roi et la reine. Dans un dialogue entre « Robertpierre » et Damiens, le premier dit au régicide : « l'opinion publique nous a plus gênés qu'on ne croit; mais vous devez être content de ce que nous avons fait du roi. » Et le fantôme répond : « Non pas pour mon compte, ni pour celui de mon ami Ravailiac; et je m'étonne, mon neveu, qu'avec le sang qui coule dans tes veines, tu me tiennes cet étrange propos. Aurions-nous voulu, Ravailiac et moi, de la personne de Henri IV et de celle de Louis XV, s'il avaient été réduits à l'état où vous avez mis Louis XVI? » Robespierre ne se démonte pas : « Voilà comment l'intérêt particulier s'oppose toujours à l'intérêt général. Convenez-en, mon oncle : pour le plaisir de

poignarder un grand monarque, vous auriez laissé à Louis XVI sa bonne part de souveraineté; l'Assemblée nationale a bien fait davantage. La majorité, pénétrée de notre esprit, a tué la royauté. Je conviens avec vous que cela rend désormais en France les régicides impossibles; mais je n'ai pas osé faire ma protestation. » C'est bien ce qui désespère l'amie de Robespierre, Suzanne Forber, dont les *Actes* insèrent les lettres, rédigées à leur manière, bien entendu : « Nous n'aurons pas le plaisir de voir exécuter un exécutif. » Ce ne sont pas seulement les révolutionnaires à qui les *Apôtres* prêtent ce langage et ces plaisanteries lugubres. Des amis maladroits publient dans les *Actes* des craintes qui se réaliseront, et qui sont des excitations inconscientes; un royaliste qui signe Philobasile, observe qu'un roi emprisonné est bien près d'être un roi décapité, et que l'Angleterre a donné de dangereux exemples : « On a remarqué de tout temps qu'il n'y a qu'un intervalle très court entre l'emprisonnement des rois et leur tombeau. Ce peu de mots renferme bien des choses, et fait naître de grandes réflexions qui n'échapperont sûrement pas à nos législateurs, s'ils veulent préserver nos neveux de ces tragiques spectacles que l'Angleterre a donnés à l'Europe, et dont la nation française n'a point encore eu à rougir. » Les *Apôtres* ne connaissaient pas apparemment le proverbe allemand : à force de peindre le diable sur la muraille, on le fait paraître.

Rédigés en excellent français, usant fréquemment de la parodie littéraire, et très joliment, renfermant des idées vraiment ingénieuses, les *Actes des Apôtres* nous amusent encore quelquefois maintenant; voici un serment civique à double sens, très ingénieux :

A la nouvelle loi je veux être fidèle  
 Je renonce dans l'âme au régime ancien;  
 Comme article de foi je crois la loi nouvelle  
 Je crois celle qu'on blâme opposée à tout bien :

Dieu vous donne la paix, *messieurs les démocrates*  
 Noblesse désolée, *au diable allez-vous-en.*  
 Qu'il confonde à jamais *tous les aristocrates*  
 Messieurs de l'Assemblée *ont seuls tout le bon sens.*

Les contemporains impartiaux trouvent à louer et à blâmer dans ce journal. L'auteur de la *Correspondance littéraire* écrit en décembre 1789 : « On continue de trouver dans les nouveaux *Actes des Apôtres* plus d'esprit que de raison, plus de gaieté que d'esprit; mais au travers d'un grand nombre de calembours, de sarcasmes, de mauvaises plaisanteries de tout genre on distingue cependant quelquefois des critiques assez fines, des idées vraiment originales, etc. » Les gens de parti, les royalistes trouvent ce genre de polémique délicieux. D'après l'abbé Georgel, « le journal intitulé *Actes des Apôtres* eut la plus grande vogue, surtout pendant la première année de l'Assemblée constituante; une société d'esprits de bon ton en étaient les auteurs. Un style aisé et brillant, paré de tout le piquant, de tous les agréments de la plus fine plaisanterie, en assaisonnait tous les récits. La plume d'Aristophane n'offre rien de plus mordant et de plus plaisant... Tout, sous la plume de ces joyeux et ingénieux écrivains, prenait un mordant pour ainsi dire incisif qui, dans d'autres temps, aurait pu émousser les armes des malveillants. » Il est impossible de pousser plus loin l'aveuglement, car au fond les *Actes* firent



ROBESPIERRE.

plus de mal que de bien à la cause qu'ils prétendaient défendre. Non seulement leurs sarcasmes ne convertirent personne, mais encore ils enflammèrent davantage les passions politiques. Le marquis de Ferrières, qui était au-dessus des mesquineries de parti, juge ainsi de haut cette polémique : « Quelques hommes, ne soupçonnant même pas le changement qui s'était fait dans l'opinion, essayèrent l'arme du ridicule, si puissante dans les temps que la cour et ce qu'on nommait à Paris la bonne compagnie, prononçaient arbitrairement des talents, du mérite et de l'esprit. Les sarcasmes tombèrent de toutes parts sur les députés révolutionnaires ; cette arme, jadis si formidable, mollit entre les mains de ceux qui voulurent l'employer. Le Français s'était élancé dans les grandes discussions politiques. Un bon mot, un mauvais quolibet, une froide plaisanterie venaient s'é mousser contre des hommes mus par des intérêts plus puissants, et n'obtenaient que le léger sourire de quelques femmes et de quelques hommes du bon ton, qui trouvaient les députés révolutionnaires ridicules, parce qu'ils n'avaient pas leurs formes. » Les révolutionnaires n'avaient pas le stoïcisme que Ferrières leur prête galamment. Ils rendaient les Tuileries responsables de ces attaques insultantes. La *Correspondance secrète* nous apprend que le 21 mai 1790 on brûla solennellement chez le libraire Gattey les derniers numéros des *Actes*. Ce n'était que demi-mal, ou plutôt le mal était déjà fait. Provoqués, injuriés, exaspérés, les révolutionnaires ripostaient de leur mieux ; et, pour être moins délicatement exécutées, les ripostes n'en touchaient pas moins. « La cour avait repris, dit Dumouriez, ses feuilles mordantes, qui en attiraient d'incendiaires de la part des Jacobins. » Ainsi les discussions politiques allaient s'envenimant, au détriment final de tous, mais d'abord de ceux qui provoquaient les premiers des représailles, et qui excitaient la fureur populaire, sans se douter du bond terrible que ferait sur eux l'ennemi provoqué. Dans les courses de taureaux, pendant longtemps les

banderilleros harcellent leur adversaire, l'agacent, lui plantent dans la peau des aiguillons qui le font saigner et beugler, mais qui ne peuvent le tuer. Enfin, aveuglé par la fureur, le monstre se précipite sur la large épée du matador. C'est à peu près ce que font les *Apôtres*. Quand ils ont rendu furieux ce peuple qu'ils appellent la populace, ce peuple qui n'est plus pour eux qu'un monstre; quand, lassé de ces piqûres incessantes, le peuple après avoir épuisé sa patience, après avoir ruminé sa vengeance, s'élance en mugissant sur eux, ils tirent leur petite épée de parade, ce bijou ciselé, qui pouvait pénétrer et tuer autrefois, dans les duels



CAMILLE DESMOULINS.

de courtisans, à armes égales, mais qui se brise au premier choc dans cette lutte autrement sérieuse. Désarmés, les plus lestes s'échappent; une fois à l'abri, hors des atteintes de leur ennemi, ils se retournent pour voir ce qui se passe dans l'arène : il est resté un retardataire, qui, maladroit dans ses mouvements, et lent, ne sait ni esquiver le coup fatal, ni échapper par la rapidité de sa fuite, et c'est le roi.

## CHAPITRE VIII

Varennnes et ses conséquences<sup>1</sup>.

Compromis par ses amis, excitant les défiances de ceux qui n'auraient pas voulu être ses ennemis, ne sachant à qui se fier, le roi est incapable de distinguer sûrement les hommes qui ne demanderaient pas mieux que de le sauver légalement, constitutionnellement, incapable surtout de suivre leurs conseils d'une façon uniforme et loyale. C'est une lecture lamentable que celle des notes, des lettres et des mémoires écrits par Mirabeau pour la cour : le salut est là pour le roi, et aussi pour la France, qui ferait l'économie de Quatre-vingt-treize. Mais le « royal bétail », comme dit Mirabeau, n'a même pas la ténacité des moutons de Panurge, qui du moins suivent avec persévérance le mouvement commencé. Du reste, c'est à peine si les ultra-royalistes reconnaissent à la cour le droit de se servir du puissant orateur ; Vaudreuil écrit au comte d'Artois, le 27 juillet 1790 : « Je vous vois indigné de ce que la reine paraît

<sup>1</sup> Mêmes sources que pour les chapitres précédents, et de plus : *Mémoires sur Varennnes*, collection Berville, par le comte de Valory, le comte de Damas, le baron de Goguelat, MM. de Choiseul et de Bouillé ; *Mémoires* du comte Esterhazy. — *Le comte de Fersen et la cour de France*, extraits des papiers du comte de Fersen, publiés par le baron de Klinckowström. — *Fuite de Louis XVI à Varennnes*, par Bimbenet ; *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers*, décembre 1884, article de M. Flammermont ; *la Première Invasion prussienne*, par M. Chuquet ; *la Révolution française*, par Mignet ; *Histoire de la Révolution française*, par Michelet, par Louis Blanc. — *Histoire de la Terreur*, par Mortimer-Ternaux.

avoir gagné Mirabeau. Je ne suis pas plus qu'un autre pour les petits moyens ; mais quand il s'agit de reconquérir un royaume, tous moyens sont bons, et il y a excès de délicatesse à repousser ce qui peut être utile. » Comme circonstance atténuante, le comte espère que la cour n'est pas de bonne foi dans



LE PEUPLE ENTRANT AU CHATEAU DES TUILERIES.

(20 juin 1792.)

ses négociations : « Comment avez-vous pu croire, ajoute-t-il un peu plus tard, que la reine se fiât réellement à Mirabeau ? »

En somme, le roi reste immobile, effrayant encore l'Assemblée par son inertie même. La Constituante ne peut se décider à considérer comme radicalement impuissant le représentant du pouvoir absolu. On craint un coup de force : le roi ne fait qu'un coup de tête ; lui aussi veut émigrer, désert

pour mieux dire. Un certain nombre de témoins prétendent que le roi ne voulait pas sortir du royaume, mais simplement s'arrêter à Montmédy. Que veut dire alors ce mot de Louis XVI au comte de Valory, le jour de son départ : « J'irai coucher demain 21 à l'abbaye d'Orval » ? Le baron de Goguelat proteste en ces termes : « Cette abbaye est sur le territoire autrichien, province de Luxembourg, et tout le monde sait que Sa Majesté ne voulait pas sortir de France. La déclaration qu'elle avait laissée à Paris en fait foi. » Au contraire, rien dans ce manifeste de Louis XVI ne fait allusion à cette intention. Le roi ne parle à la fin que du plaisir qu'il aura à se revoir au milieu des Français, ce qui semble bien indiquer l'intention de se priver de leur vue pendant quelque temps. Quoi qu'il en soit, sa fugue se termine à Varennes.

A peu près tous les royalistes qui se sont trouvés mêlés à cette fuite manquée, ont publié le récit de leur rôle. Naturellement chacun essaye de rejeter sur les autres la part de responsabilité qui lui incombe. Rendu généralement responsable de l'insuccès final, le marquis de Bouillé, le seul, du reste qui, dans toute cette affaire, paraisse s'être conduit habilement et avoir fait le possible pour sauver son roi, le marquis publie le premier ses Mémoires. A partir de ce moment les rectifications, les démentis pleuvent. M. de Choiseul proteste contre M. de Bouillé père. Ce qui diminue l'autorité de ce premier contradicteur, comme l'a remarqué Bimbenet, c'est son attitude lors de son arrestation, ses protestations d'*innocence* dans toute cette affaire. M. de Bouillé fils proteste contre la protestation. Il attaque du même coup le sous-lieutenant Rohrich, le major baron de Malsen, le colonel de Mandell, les trois gardes du corps déguisés en postillons et assis sur le siège de la voiture royale, « plus fidèles et plus dévoués qu'actifs et intelligents », un peu Fersen, qui a fait construire pour le voyage une voiture trop remarquable, mais surtout le baron de Goguelat. Celui-ci riposte dans ses Mémoires et à

messieurs de Bouillé et un peu à tout le monde. La liste n'est pas close; dernièrement on a publié les Mémoires de la duchesse de Tourzel : on y trouve une nouvelle protestation contre le marquis de Bouillé; celui-ci, regrettant beaucoup que le roi n'eût pas emmené avec lui le marquis d'Agoust, homme actif et énergique, explique que sa place avait été donnée à la



DÉPART DE LOUIS XVI.  
(21 juin 1791.)

gouvernante des Enfants de France, M<sup>me</sup> de Tourzel : « Elle avait insisté sur les droits de sa place, qui lui donnait celui de ne jamais quitter les Enfants de France. » L'accusation avait été reprise par M. de Bouillé fils. Naturellement la duchesse s'inscrit en faux contre l'assertion.

En somme, on comprend l'émotion de tous ces personnages, qui, voulant prouver leur innocence, essayent de trouver des coupables là où le respect et le loyalisme le leur permettent.

L'historien, qui n'est pas arrêté par la même révérence, et qui n'a qu'un devoir, doit dire tout haut ce que ces différents témoins pensaient sans doute tout bas, ce que peut-être ils n'osaient pas s'avouer à eux-mêmes : le vrai coupable, dans l'échec de Varennes, c'est le roi.

La reine sans doute a aussi un peu sa part de responsabilité. Sa frivolité, son amour du luxe faillirent tout compromettre au départ : « Un nécessaire énorme pour sa dimension, et qui contenait depuis une bassinoire jusqu'à une écuelle d'argent, parut un meuble dont on ne pouvait se passer. Elle l'avait commandé à l'époque des premières insurrections, en 1789, pour lui servir *en cas de fuite précipitée*. Je donnai l'ordre, ajoute M<sup>me</sup> Campan, à la femme de garde-robe, chargée de tous les détails de ce genre, de mettre le nécessaire en état d'être emballé et transporté. Cette femme s'acquitta ponctuellement de la commission ; mais le soir même, 15 mai 1791, elle fit savoir à M. Bailly, maire de Paris, qu'il se faisait chez la reine des apprêts pour un départ. » Comme imprudence, Marie-Antoinette aurait même fait mieux, au témoignage de Choiseul : « Je tiens de la reine elle-même, dit-il, que, quand elle traversa le Carrousel à pied pour aller joindre la voiture, elle vit celle de M. de La Fayette ; elle eut même la fantaisie, avec une badine qu'elle tenait à la main, de chercher à toucher les roues de la voiture. » L'anecdote est contredite par d'autres témoignages : « La première personne que la reine et Madame Élisabeth rencontrèrent à la sortie du château, raconte Ferrières, fut M. de La Fayette, monté sur son cheval blanc ; cette vue les fit tressaillir ; elles baissèrent leurs coëffes, et se hâtèrent de rejoindre leur voiture. » Le comte de Valory, un des trois gardes du corps, repousse également la version de M. de Choiseul. Cette histoire, si elle était authentique, ferait supposer que la reine avait de bonnes raisons pour ne rien craindre de La Fayette, en un mot, que celui-ci était son complice. La chose, affirmée par l'abbé Georgel, par Augeard, est

si absurde, qu'elle a été réfutée par des contemporains, peu suspects de tendresse pour La Fayette. Marie-Antoinette n'a donc pas dû jouer ainsi avec le danger. Ç'aurait été une bravade et non de la bravoure. Du reste, Marie-Antoinette ne montre pas dans cette évasion sa fermeté ordinaire. Quand le baron de Goguelat, à Varennes même, au moment suprême, la supplie de décider le roi à partir coûte que coûte, elle répond, au témoignage du baron : « Je ne veux rien prendre sur moi ; c'est le roi qui s'est décidé à cette démarche ; c'est à lui d'ordonner, et mon devoir est de le suivre : d'ailleurs M. de Bouillé ne peut pas tarder à arriver. » La fille de Marie-Thérèse n'est plus ce jour-là que la femme de Louis XVI. Son énergie est brisée par cette terrible déception ; les traces matérielles de ses émotions sont visibles : « La première fois que je revis Sa Majesté, dit M<sup>me</sup> Campan, elle ôta son bonnet, et me dit de voir l'effet que la douleur avait produit sur ses cheveux. En une seule nuit ils étaient devenus blancs comme ceux d'une femme de soixante-dix ans. » Neuf mois après, elle pleurait encore en racontant ce voyage. Ce n'était pourtant pas elle qui avait le plus de reproches à se faire.

Le roi était resté fidèle à son déplorable système d'écouter tous les avis et de n'en suivre aucun, en tâchant de les mettre tous à profit ; il s'en rendit compte, mais plus tard. Le 14 mai 1792 il disait au comte de Fersen, dans une entrevue intime : « Ah ça, nous sommes entre nous, et nous pouvons parler. Je sais qu'on me taxe de faiblesse et d'irrésolution, mais personne ne s'est jamais trouvé dans ma position. Je sais que j'ai manqué le moment, c'était le 14 juillet ; il fallait alors s'en aller, et je le voulais, mais comment faire quand Monsieur lui-même me priait de ne pas partir, et que le maréchal de Broglie, qui commandait, me répondait : Oui, nous pouvons aller à Metz, mais que ferons-nous quand nous y serons ? — J'ai manqué le moment... » Cette conversation toute confidentielle prouve combien Dumont avait raison, lorsqu'il écrivait :

« Le roi écoutait un grand nombre de conseils, et il les amalgamait en les gâtant tous. » Il avait eu un premier tort : ç'avait été de laisser deviner ses desseins ; dès le mois d'octobre 1790, beaucoup de personnes sont au courant des intentions de la famille royale ; le 9, le comte de Vaudreuil écrit au comte d'Artois : « Le projet est bien ébruité ; on en parle dans toutes les lettres ; cela est tout au long dans les *Bulletins de Barthes*, et ce n'est pas ainsi que des projets s'exécutent. » Le second tort de Louis XVI avait été de ne pas partir au bon moment, de tergiverser jusqu'à la dernière minute. Marie-Antoinette, parlant au comte Esterhazy du projet de fuite, lui dit « qu'elle désespérait d'y faire consentir le Roi que quand il ne serait plus temps ». Sur le point de se mettre enfin en chemin, Louis XVI retarde encore d'un jour le départ, et ce retard suprême est un danger. Le roi ne sait pas choisir ses compagnons d'évasion : il prend M<sup>me</sup> de Tourzel à la place de M. d'Agoust, dont l'énergique sang-froid pouvait à l'occasion tout sauver. Il interdit au comte de Fersen de le suivre jusqu'au bout, Fersen, dont l'intelligence et l'adresse pouvaient suppléer à tous les mécomptes. En revanche, il exige que l'on place de distance en distance, sur sa route, des détachements de cavalerie, malgré les efforts de Bouillé, qui voit le danger : s'ils sont trop faibles, ils ne pourront rien faire, et s'ils sont trop considérables, ils exciteront la méfiance des gardes nationales ; de plus, peut-on encore compter sur le soldat ? Et c'est en effet ce qui se passe : le peuple s'inquiète, maîtrise les soldats fidèles, débauche ceux qui hésitent, et qui finissent par abandonner volontiers un roi qu'ils n'ont appris ni à connaître ni à aimer. Ce sont des obstacles plutôt que des secours le long de la route. Quand le projet est éventé, la colère de l'armée éclate : « La disposition des troupes, dit Bouillé, était un délire de fureur contre le Roi, qui se manifesta à Metz et à Verdun principalement. Les canonniers, qui marchèrent de cette première ville à Varennes, dirent à leurs officiers, qu'ils forcèrent

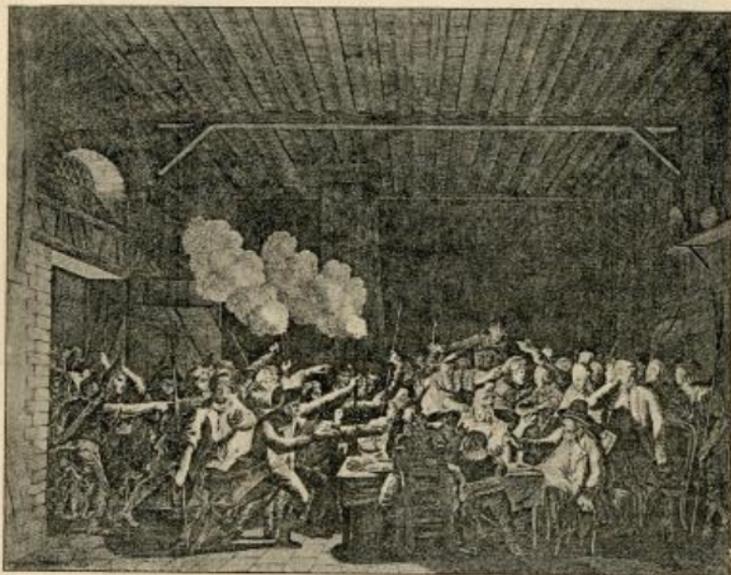
à les suivre, que le premier coup de canon serait pour la voiture du Roi et le second pour eux, s'ils ne faisaient pas leur devoir.»

Le chemin même que Louis XVI a choisi est mauvais, dangereux : le marquis de Bouillé aurait préféré celui de Reims. Mais le roi n'a pas voulu, il craint d'être reconnu dans la ville où on l'a sacré. Ce qui ne l'empêche pas de se montrer à chaque instant dans le voyage, de ne pas prendre les précautions les plus simples pour cacher sa figure. Il est reconnu une première fois par un voiturier, à Vauderlans ; une seconde fois à Châlons, par le maître de poste, qui ne dit rien. A Sainte-Menehould, il passe la tête à la portière, interroge, avec une agitation maladroite, le maître de poste sur le point où il faudra prendre la route de traverse pour Varennes ; il donne ainsi à Drouet le temps de confronter les traits du voyageur avec l'effigie du roi sur un assignat, et d'expédier en avant son fils, qui prépare une souricière à Varennes. Nouvelle imprudence à Clermont : le roi adresse la parole à M. de Damas, et la reine est obligée de lui faire signe de se taire. Il descend de voiture pour monter une côte à pied, et retarde ainsi la marche de la voiture, ce qui désoriente le baron de Goguelat et le duc de Choiseul, d'après le récit impartial de M<sup>me</sup> Campan. La narration de M<sup>me</sup> de Tourzel n'est pas tout à fait conforme à cette première version : « Le Roi, dit la duchesse, ne descendit qu'une seule fois dans toute la route, entra dans une écurie où il n'y avait personne, ne parla à qui que ce soit, et remonta sur-le-champ dans sa voiture. Les enfants descendirent seulement deux fois, dans des moments où les postillons montaient au pas de grandes côtes, et dont je profitai pour leur faire prendre l'air ; mais cette petite promenade ne causa aucun retard. » Mais ces Mémoires, écrits longtemps après les événements qu'ils racontent, sont visiblement inspirés par le désir de réfuter tous les témoignages déjà publiés, et surtout ceux qui peuvent nuire à la mémoire de Louis XVI. Il vaut donc mieux s'en tenir au récit de M<sup>me</sup> Campan, et inscrire au passif du roi les différentes

maladresses dont il vient d'être question. Faut-il aller plus loin, et admettre, avec un historien royaliste, que l'appétit bien connu du roi a contribué à ce retard qui a tout perdu? « Pour comble de fatalité, dit Feuillet de Conches, Louis XVI, toujours dominé par ce dévorant appétit qui ne le quittait point, avait voulu s'arrêter en route pour prendre à son aise un repas dans une maison de son fidèle valet de chambre, M. de Chamilly. La Reine en frémissait d'impatience et d'effroi. » M<sup>me</sup> de Tourzel nie, bien entendu, la vérité de cette anecdote : « Il a été dit, mais bien à tort, que le Roi s'était arrêté pour dîner. Il n'a jamais mangé que dans la voiture, lui et la famille royale. » Le témoignage de la duchesse, on vient de le voir, est suspect : seul, il ne signifierait pas grand'chose. L'attestation d'un des gardes du corps qui accompagnaient le roi, M. de Valory, a plus de poids : la reine était descendue un instant dans la maison de M. de Préfontaine : « Attestons-le : ce fut à propos de cette courte pause que les serpents de la calomnie sifflèrent par toute la France, et que de toutes parts on dit que le Roi avait abusé du temps en faisant maint repas dans les auberges de la route. Le comte de Valory donne sa parole d'honneur que son auguste maître n'est sorti de sa voiture en nul endroit. » Pour tout le reste, il faut reconnaître que ce sont les imprudences du Roi qui ont tout fait manquer. M. de Lescure l'avoue lui-même dans son *Histoire de Marie-Antoinette*.

Au terme du voyage, c'est sa faiblesse qui perd tout; disons le mot : sa pusillanimité habituelle. A Varennes, sous une voûte, la voiture est arrêtée « par quatre ou cinq coquins seulement », pour employer les termes du marquis de Bouillé. Les gardes du corps veulent employer la force : le roi le leur défend. Ramené dans la maison du procureur de la commune, Louis XVI joue, pour ne pas être reconnu, une comédie piteuse qui ne trompe personne : « Le Roi, raconte Ferrières, d'un air content et affectant une tranquillité qu'il était loin de ressentir, demande un coup à boire. Sausse apporte une bouteille

de bourgogne. Le Roi assure qu'il n'a jamais bu d'aussi bon vin. » Une fois démasqué et contraint d'avouer son identité, il essaye en vain d'apitoyer les membres de la commune. A toutes les instances que lui font ses fidèles pour partir en forçant le passage, il répond par des raisons assez faibles,



ARRESTATION DE LOUIS XVI A VARENNES.  
(22 juin 1791.)

mais surtout par sa force d'inertie habituelle. Choiseul lui propose de monter à cheval et de passer sur la foule qui commence à s'amasser, avec les trente-trois cavaliers qui lui restent : « Mais, ajoute-t-il, il n'y a pas un moment à perdre ; car, dans une heure, mes hussards seront gagnés. » Le roi répondit sur-le-champ : « Répondez-vous que dans cette bagarre inégale de trente contre sept à huit cents hommes,

un coup de fusil ne tuera pas la Reine, ou ma fille, ou mon fils, ou ma sœur? — Si ce malheur arrivait, répondis-je, et pour avoir suivi mon conseil, le seul parti que j'aurais à prendre serait de me tuer à vos yeux. — Eh bien, dit le Roi, raisonnons froidement. » Et Louis XVI décide d'attendre Bouillé. Plus tard, le 3 juillet 1791, il aurait écrit à ce dernier une lettre qui montrerait bien des illusions : « Le succès *dépendait de moi* ; mais la guerre civile me fait horreur, et je n'ai pas voulu verser le sang de mes sujets égarés ou fidèles. » La véritable cause de l'insuccès, la voici : « Cette imprudente entreprise manqua *par le peu de courage du roi*, qui, au moment décisif de l'arrestation de Varennes, n'osa prendre un parti vigoureux. » Qui avoue cela? un royaliste, Ferrières. Oui, le roi craint d'exposer la vie des siens; il craint de faire couler le sang de ses sujets, si l'on veut; et, de crainte en crainte, il se laisse ramener à Paris, comme un mouton à l'abattoir.

Rien ne donne mieux l'impression de l'inertie exaspérante de Louis XVI que le simple récit qu'il fait lui-même de sa fuite manquée, dans son journal : « Juin 21, mardi, départ à minuit de Paris, arrivé et arrêté à Varennes en Argonne à onze heures du soir. 22, départ de Varennes à cinq ou six heures du matin, déjeuné à Sainte-Menehould, arrivé à dix heures à Châlons, y soupé et couché à l'ancienne intendance. 23, à onze heures et demie, on a interrompu la messe pour presser le départ, déjeuné à Châlons, diné à Épernay, trouvé les commissaires de l'Assemblée auprès du port à Buisson, arrivé à onze heures à Dormans, y soupé, dormi trois heures dans un fauteuil. 24, départ de Dormans à sept heures et demie, diné à la Ferté-sous-Jouarre, arrivé à onze heures à Meaux, soupé et couché à l'évêché. Samedi 25, départ de Meaux à six heures et demie, arrivé à Paris à huit heures sans s'arrêter. 26, rien du tout, la messe dans la galerie. Conférence des commissaires de l'Assemblée. 28, j'ai pris du petit-lait. » Louis XVI oublie d'ajouter une chose : parti roi de France, il

revenait frappé par lui-même de déchéance ; on aura beau lui rendre cette couronne qu'il avait déposée : le lien moral et vraiment magique qui l'attachait encore au cœur de ses sujets est irrévocablement rompu.

Que s'était-il donc passé pendant son absence ? A la désér-



PUBLICATION DE LA LOI MARTIALE AU CHAMP DE MARS.  
(17 juillet 1791.)

tion du roi, abandonnant son royaume à l'anarchie et à la guerre, le peuple ne pouvait pas ne pas opposer l'esprit de gouvernement dont l'Assemblée avait fait preuve. La séance du 21 juin, dans laquelle la Constituante, apprenant la fuite du roi, se déclare en permanence et prend en main la direction des affaires, est une de ses plus belles journées. Le calme, le sang-froid dont elle fait preuve, forcent même des

royalistes à rendre hommage à son énergie, à sa prudence : « On ne saurait, dit Ferrières, refuser à l'Assemblée les justes louanges que méritent le courage et la sagesse qu'elle déploya dans cette grande occasion... L'Assemblée ne montra ni surprise ni terreur; animée d'un même esprit, elle ne songea qu'aux grands intérêts qui lui étaient confiés. » Encore une fois elle sauvait la France des malheurs auxquels l'exposait Louis XVI. Elle grandit devant le pays. « La confiance dans l'Assemblée, dit Dumont, est le sentiment dominant. » Le roi, de son côté, est récompensé suivant ses mérites. A Paris, la foule s'exprime avec dédain plutôt qu'avec indignation. Le baron de Staël-Holstein écrit le 30 juin 1791 : « Le peuple est extrêmement animé contre ce malheureux prince, et en parle avec un mépris qu'il est impossible d'imaginer. » Dumont, témoin impartial, trouve que le Parisien « fut inspiré par une sagesse supérieure : il fut aussi calme qu'il pouvait l'être. On n'entendait que des plaisanteries sur la famille royale; plaisanteries amères, il est vrai, qui montraient qu'il n'y avait plus de respect ni de confiance : le traître s'est démasqué; voilà donc tous les serments, voilà les protestations d'une cour! Nous étions bien dupes d'avoir pu croire qu'un roi pourrait aimer la liberté et renoncer au plaisir du despotisme. — J'ai entendu ces propos dans toutes les places publiques. Il n'y a pas d'expression avilissante qui ne fût prodiguée au Roi avec le plus grand sang-froid. » Le mépris gouailleur du peuple est bien rendu par une lettre retrouvée dans les papiers de la haute cour d'Orléans : « Paris a été fort tranquille... On attend de savoir où est l'oiseau. » Enfin une anecdote du temps est typique : le 21 juin, le facteur qui portait les lettres au roi les rapporta à la poste avec la mention habituelle, qui devenait un sarcasme : *parti sans laisser d'adresse.*

En province, les premiers moments sont plus violents : les personnages officiels restent consternés. A Nantes, Dumouriez raconte que le président du département lui dit avec l'air

morne : « Monsieur le général, le roi de France est parti, il est en fuite. — S'il est parti, la nation reste. Délibérons sur ce qu'il y a à faire. » Malgré l'air calme qu'il affecta pour faire cette réponse qui releva le courage de tout le monde, jamais nouvelle ne l'a plus consterné. » Le peuple, après un mouvement de fureur, redevient maître de lui-même, et passe de l'affection la plus profonde pour le roi à une indifférence absolue. Dumouriez « avait remarqué en général qu'après un premier moment de consternation, il s'était élevé à une rage violente, d'où il était rentré dans cette contenance froide et fière qui annonçait une détermination fixe de défendre sa liberté, sans aucun raisonnement sur le choix du gouvernement... C'est de cette époque que l'infortuné Louis a perdu entièrement le reste d'amour



DUMOURIEZ.

ou de pitié qu'on conservait encore en province ». Ce mouvement, constaté à l'ouest par Dumouriez, est identique à l'autre bout de la France, au témoignage du marquis de Bouillé lui-même : « La disposition du peuple était un délire de fureur contre le Roi, qui se manifesta à Metz et à Verdun principalement. »

Pendant le retour à Paris, le roi put causer politique avec Pétion et Barnave. Pétion fut très net, sans être grossier comme on s'est plu à le représenter. Gouverneur Morris, contre-révo-

lutionnaire, quoique Américain, nous rapporte la version de la cour : « Vieq-d'Azur nous dit que M. Pétion, un des trois commissaires envoyés par l'Assemblée pour accompagner le Roi, s'était conduit de la plus désagréable et de la plus brutale façon. Assis dans la voiture avec la famille royale, il se permit de se conduire d'une manière indécente, et s'amusa à expliquer à Madame Élisabeth les moyens de composer un conseil de régence. » Dans son *Précis historique*, le comte de Valory est encore plus agressif : « Le farouche Pétion, manifestant toute l'insolence d'un cynique jacobin, insulta le Roi, la Reine et sa famille, et poussa l'audace jusqu'à exiger que Madame Élisabeth quittât sa place, dans le fond du carrosse, pour la lui laisser occuper. Il s'assit donc à côté de son maître, et s'en attribua la licence jusqu'à Paris. » M<sup>me</sup> de Tourzel, qui n'est pas tendre pour les commissaires, et qui était mieux placée que le garde du corps, tout en trouvant Pétion « bavard et insolent », constate qu'il était assis sur le devant de la voiture ; elle reconnaît même qu'il fit des reproches à un de ses amis qui s'était approché du carrosse arrêté en affectant de tourner le dos au roi et de garder son chapeau sur la tête. En revanche, il ne cacha pas ses opinions. Louis XVI ne dut être rassuré qu'à moitié sur les conséquences de son escapade par les théories de Pétion. Celui-ci, dit la duchesse de Tourzel, « parlait toujours de l'Amérique et du bonheur des républiques : Nous savons bien, lui dit le roi, le désir que vous auriez d'en établir une en France. — Elle n'est pas encore assez mûre pour cela, répondit-il, et je ne serai pas assez heureux pour la voir établir de mon vivant. » Préfère-t-on la version de Pétion lui-même, saisie dans ses papiers après le 31 mai 1793 ? La voici, telle qu'elle est reproduite dans l'*Histoire de la Terreur* de Mortimer-Ternaux, peu suspect de partialité en faveur des révolutionnaires. Répondant à une insinuation de la reine, Pétion s'écria avec énergie : « Eh bien, madame, je vais vous parler avec toute franchise, et je pense que je ne vous serai pas

suspect. Je suis un de ceux que l'on désigne sous le titre de républicains, et, si vous le voulez, un des chefs de ce parti. Par principe, par sentiment, je préfère le gouvernement républicain à tout autre. Il serait trop long de développer ici mon idée, car il est telle ou telle république que j'aimerais moins que le despotisme d'un seul. Mais il n'est que trop vrai, — je ne demande pas que vous en conveniez, — mais il n'est que trop vrai que presque partout les rois ont fait le malheur des hommes; qu'ils ont regardé leurs semblables comme leur propriété; qu'entourés de courtisans, de flatteurs, ils échappent rarement aux vices de leur éducation première. Mais, Madame, est-il exact de dire qu'il existe maintenant un parti républicain qui veuille renverser la Constitution actuelle pour en élever une autre sur ses ruines?

On se plaît à le répandre pour avoir le prétexte de former également un autre parti hors la Constitution, un parti royaliste non constitutionnel, pour exciter des troubles intérieurs. Le piège est trop grossier. On ne peut pas, de bonne foi, se persuader que le parti appelé républicain soit redoutable; il est composé d'hommes sages, d'hommes à principes d'honneur, qui savent calculer, et qui ne hasarderaient pas un bouleversement général qui pourrait conduire plus facilement au despotisme qu'à la liberté.

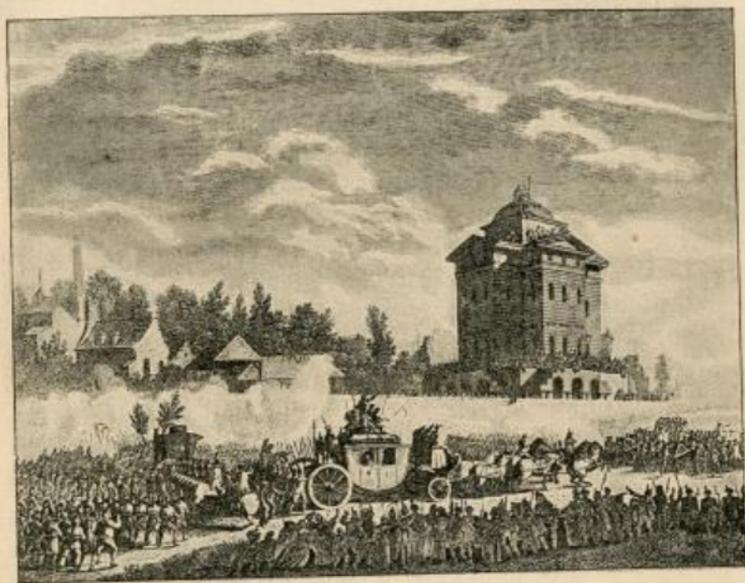


JÉRÔME PÉTION.

« Ah! Madame, que le Roi eût été bien conduit, s'il eût favorisé sincèrement la Révolution! Les troubles qui nous agitent n'existeraient pas, et déjà la Constitution marcherait, les ennemis du dehors nous respecteraient; le peuple n'est que trop porté à chérir et idolâtrer ses rois. » Pétion ne comprenait pas que le roi venait de hâter la maturité politique du pays. On put s'en apercevoir à l'arrivée à Paris : « Le peuple, dit Ferrières, gardait un profond silence : il voyait passer Louis XVI sans éprouver le moindre sentiment de pitié. Les gardes nationales criaient : « Enfoncez vos chapeaux, restez couverts; il va paraître devant ses juges! » Cependant Louis XVI n'essuya aucune insulte personnelle. On avait placardé le matin au faubourg Saint-Antoine : « Quiconque applaudira le roi sera bâtonné, quiconque l'insultera sera pendu. »

On n'eut besoin de bâtonner personne. Les royalistes en effet ne brillent pas à ce moment par leur fidélité à leur roi malheureux. Avant Varennes, c'est un club royaliste, le Salon français qui commence à brouiller le roi, la reine et le comte d'Artois : « Ah! monseigneur, écrit Vaudreuil au frère du roi, le 14 août 1790, ah! monseigneur, que ces lettres imprudentes du Salon français m'affligent, et que je suis effrayé de voir qu'on veut semer la défiance et la désunion entre le roi, la reine et vous, et qu'on n'y réussit que trop. » Après Varennes, les nobles, furieux de l'insuccès du voyage, se déchainent contre Louis XVI et le rendent responsable de tout, au témoignage du baron de Staël-Holstein; celui-ci écrit au roi de Suède, le 30 juin 1791 : « Les aristocrates qui, avec raison, sont au désespoir du mauvais succès qu'a eu le départ du roi, en disent beaucoup de mal et l'accusent de tous les malheurs qui viennent d'arriver. » Dans l'armée même, quelques chefs s'éloignent d'un roi qui ne sait pas se défendre. L'auteur de la *Correspondance secrète* raconte qu'en septembre un officier de dragons dit, en pleine table d'hôte, après avoir brisé son verre : « Je suis royaliste, mais je ne suis pas Louis-seiziste. »

Ce qui paraîtra encore plus singulier, c'est que les émigrés se consolèrent très vite de l'arrestation du roi. La nouvelle du départ de Paris avait réconcilié un instant la famille royale avec l'émigration. On sait en effet que l'émigration croyait avoir beaucoup à pardonner au roi. Le 25 mars 1790, Vaudreuil



RETOUR DE VARENNES. — ARRIVÉE DU ROI A PARIS.  
(25 juin 1791.)

avait écrit au comte d'Artois : « Tous les cœurs sont glacés par la terreur et le dégoût qu'a produit l'abandon du Roi. » Le 13 juin de la même année, à propos de « l'indigne proclamation du Roi du 28 mai » sur la cocarde nationale, Vaudreuil écrivait encore ces mots qui donnent la note du royalisme chez les émigrés : « Cette proclamation du roi me tue, elle comble la mesure de toutes ses faiblesses et ôte à tous ses serviteurs

moyens et courage, et même volonté! Tout est fini, et je renonce pour jamais à mon abominable patrie. » Mais, du moment que le roi voulait émigrer lui aussi, sa faiblesse devenait du machiavélisme, ses concessions n'étaient plus que des ruses, et Vaudreuil écrivait triomphalement au comte d'Artois, le 29 juin 1791 : « Voilà nos souverains réhabilités dans l'opinion de l'univers. C'est une de mes plus grandes jouissances. Toutes les lettres de Paris disaient que la reine intriguait pour parvenir à de détestables accommodements; qu'elle voulait une seconde législature; enfin qu'elle trompait tout le monde, tandis qu'elle ne trompait que les véritables ennemis du trône et de la religion. Ah! la voilà bien justifiée par cette grande démarche. » L'arrestation de Varennes vint arrêter ce commencement de réconciliation et raviver toutes les rancunes. Le propre secrétaire des commandements de Marie-Antoinette l'affirme à plusieurs reprises. Augeard a entendu, dans les Pays-Bas autrichiens, les émigrés se plaindre de la reine « de la manière la plus indécente. Cela était si public que l'archiduchesse Christine, qui était alors la gouvernante, s'en plaignit amèrement à moi. Elle me dit : Qu'a donc fait ma malheureuse sœur à vos Français pour qu'ils la déchirent ainsi partout, dans mon parc, dans tous les lieux publics? » C'est à Liège que le symptôme le plus typique de ces sentiments monstrueux est révélé à Augeard. Le maître de poste venait d'apprendre la nouvelle du retour du roi à Paris de la bouche même du comte d'Artois : « Comme mon désespoir et ma douleur étaient peints sur ma figure, dit Augeard, voici ce que le pauvre maître de poste me dit, je ne l'oublierai jamais : « Consolez-vous, Monsieur, consolez-vous; l'arrestation du Roi n'est pas, je crois, un si grand malheur. M. le comte d'Artois avait, ainsi que vous, l'air attristé; mais tous les messieurs qui étaient dans sa voiture avaient l'air très content. » C'est en effet ce qu'Augeard put constater lui-même dans tous les centres d'émigration; la citation est longue, mais instructive : « Toute

la famille Bouillé était dans la plus grande douleur, ainsi que deux ou trois autres Français que je vis à Luxembourg; mais en général l'esprit des émigrés était le même que celui de Bruxelles. J'en ai trouvé, mais beaucoup, qui me disaient que c'était un bonheur que le roi eût été arrêté, qu'il était question d'un arrangement dont le baron de Breteuil était l'auteur; que



ADIEU BASTILLE

Le Tiers fait danser deux marionnettes : le Clergé et la Noblesse. »

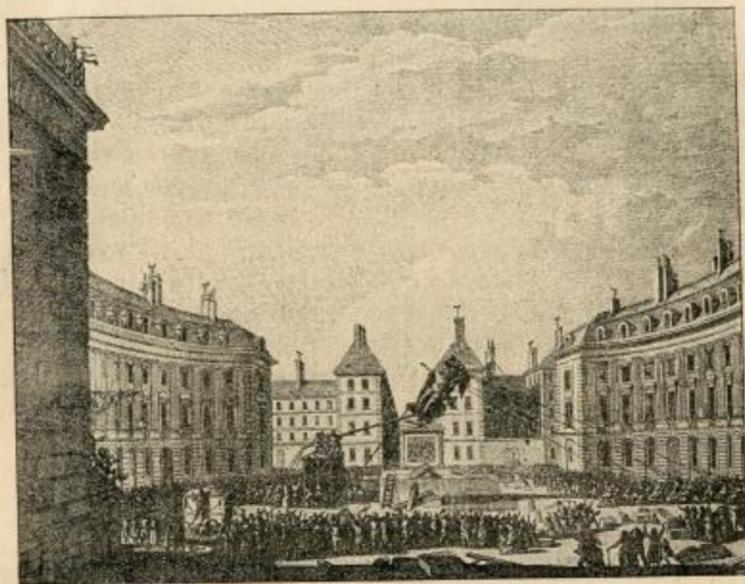
ce ministre était un monarchien qui voulait les deux Chambres et mille autres platitudes qui parlaient du foyer de Coblenz. En quittant M. de Bouillé, je me rendis à Trèves, où je trouvai tous les Français imbus de l'idée qu'ils avaient à Luxembourg, que c'était un bonheur pour la France que le roi eût été arrêté. M<sup>me</sup> la comtesse de Brionne, que je vis aux eaux de Biberich, était aussi imbue d'une pareille sottise. » A Coblenz même, « on y parlait tout haut, dans les cafés et autres lieux publics, du roi et de la reine avec la plus grande indécence...



Le séjour de Coblenz me parut celui de Versailles d'une manière encore plus hideuse : c'était un cloaque d'intrigues, de cabales, de bêtises, de déprédations et de singeries de l'ancienne cour. » On le voit : c'est toujours l'égoïsme féroce que l'on constate à Versailles avant la Révolution ; c'est toujours aussi la même infidélité. La trahison est si flagrante que Marie-Antoinette a peur du succès des gens de Coblenz : « Si l'empereur soutenait les émigrés, lit-on dans un mémoire qu'elle envoyait à son frère le 31 août 1791, ils se livreraient aux plus folles et aux plus coupables espérances, car ils sont moins attachés au roi qu'à leur cause propre. » Ce manque de loyalisme n'est pas inexplicable : la corruption des mœurs dans toute la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avait évidemment altéré jusqu'au courage traditionnel de l'aristocratie ; dès 1789, au témoignage de Besenval, « ce n'était qu'atroupements, entreprises de la part des factieux, terreurs et pusillanimité de celle du gouvernement, ainsi que de la noblesse... Le côté gauche était encore enhardi par la pusillanimité de la noblesse du royaume. » A la fin de 1791, c'est toujours la même faiblesse de caractère, la même petitesse d'esprit ; l'ancienne cour n'a pas désarmé contre la reine ; la marquise de Raigecourt écrit à la marquise de Bombelles, le 16 octobre : « La conduite *tergiversante* de l'Empereur a aigri les esprits contre sa sœur. » Et pourtant les tergiversations de l'empereur sont dues aux émigrés eux-mêmes.

A l'intérieur, le roi est abandonné par tout le monde ; par sa fuite, il a prouvé lui-même qu'il était inutile, qu'on pouvait se passer de lui. Quelques esprits clairvoyants l'avaient déjà deviné : dès septembre 1789, Gouverneur Morris pense que « un prince si faible ne peut avoir qu'une très petite influence par sa présence ou son absence. » A la fin de juin 1791, le peuple est du même avis, tout au moins à Paris : « L'on s'accoutuma dans un instant, constate Dumont, à croire qu'un roi n'était pas nécessaire. » Ferrières lui-même reconnaît que la

transmission des pouvoirs de la royauté à la Constituante s'était faite sans secousse : « En moins de quatre heures, l'Assemblée se vit investie de tous les pouvoirs, le gouvernement marcha, la tranquillité publique n'éprouva pas le moindre choc, les ouvriers s'occupèrent de leurs travaux accoutumés, les



STATUE DE LOUIS XIV, PLACE DES VICTOIRES  
(Abattue les 11, 12 et 13 août 1792).

affaires s'expédièrent avec la même célérité que si le Roi eût été aux Tuileries, les carrosses roulèrent, les spectacles furent ouverts; il se fit même une adjudication des biens du clergé à un taux fort au-dessus de son estimation. Paris et la France apprirent par cette expérience, si funeste à la royauté, que, presque toujours, le monarque est étranger au gouvernement qui existe sous son nom. » Le roi, qui n'avait jamais ni régné ni

gouverné par lui-même, n'agit à peu près de sa propre initiative qu'une seule fois : il s'enfuit. Cet unique acte d'énergie relative eut pour résultat de prouver à la France que la République était possible. On s'en doutait déjà un peu avant Varennes : en avril 1791, M. de Trudaine, causant avec Gouverneur Morris, se déclarait en faveur d'un gouvernement républicain, « opinion qui est en train de devenir très à la mode », ajoute son interlocuteur. De cette mode, Louis XVI fit une conviction. Pour un roi, c'était jouer de malheur.

Son excuse, c'est qu'il fut mal conseillé, qu'il ne sut pas suivre à temps les salutaires avis de Mirabeau. Celui-ci avait autrefois engagé Louis XVI à quitter Paris, à lancer une proclamation à son peuple, mais dans d'autres conditions. Pour rétablir la paix en France, disait-il, « plusieurs moyens se présentent, mais il en est qui déchaineraient les maux les plus effroyables, et que je ne rappelle que pour en détourner le Roi, comme de sa perte inévitable. Se retirer à Metz ou sur toute autre frontière serait déclarer la guerre à la nation et abdiquer le trône. Un roi qui est la seule sauvegarde de son peuple ne fuit point devant son peuple ; il le prend pour juge de sa conduite et de ses principes, mais il ne brise pas d'un seul coup tous les liens qui l'unissent à lui, il n'excite pas contre lui toutes les défiances, il ne se met pas dans la position de ne pouvoir rentrer au sein de ses États que les armes à la main, ou d'être réduit à mendier des secours étrangers ». Ce mémoire de Mirabeau, écrit pour le roi avant le 15 octobre 1789, est vraiment prophétique. Il faut aussi comparer le plan de proclamation que Mirabeau propose au roi, s'il se retirait par exemple à Rouen, à l'adresse aux Français que Louis XVI laissa en partant pour l'étranger. D'un côté des plaintes mesquines sur des détails personnels, de l'autre, un ton vraiment royal. Il est presque inutile d'ajouter que c'est Mirabeau qui pense et parle en roi.

Que serait-il arrivé, si le roi avait réussi dans sa fuite ? Il

semble au premier abord que, pour répondre à cette question, l'on n'ait qu'à prendre la déclaration adressée à la France par Louis XVI en quittant Paris : « Quel plaisir n'aura-t-il pas à oublier toutes ses injures personnelles et de se revoir au milieu de vous, lorsqu'une Constitution qu'il aura acceptée librement, fera que notre sainte religion sera respectée, que le gouvernement sera établi sur un pied stable et utile par son action, que les biens et l'état de chacun ne seront plus troublés, que les lois ne seront plus enfreintes impunément, et qu'enfin la liberté sera posée sur des bases fermes et inébranlables ! » Toute cette phraséologie ne signifie rien, ou elle veut dire que l'on rendra ses biens au clergé ; que la noblesse rentrera dans ses droits féodaux ; que le roi redeviendra absolu, sauf les quelques restrictions apportées à son omnipotence par une constitution qu'il arrangera à sa guise ; enfin que l'ancien régime sera rétabli, autant que faire se pourra. Tout cela se trouvait très probablement indiqué plus clairement dans les lettres échangées entre Louis XVI et le marquis de Bouillé, pendant que ce dernier préparait l'évasion : « Cette correspondance, dit le marquis, avait une grande activité. Il serait sans doute bien intéressant de pouvoir rapporter ces lettres dans lesquelles le Roi m'ouvrait son cœur sur sa situation, sur ses malheurs, et sur ses projets, qui n'avaient constamment pour objet que le rétablissement de la paix et de la tranquillité de son royaume, aux dépens de son autorité et de ses jouissances personnelles ; ne se proposait d'employer la ressource des armes que quand celle de sa bonté aurait été épuisée ; mais l'importance de cette correspondance m'a contraint, pour la sûreté du Roi, d'en brûler toutes les lettres à mesure que je les recevais. » Si d'un côté le marquis de Bouillé rend hommage au bon cœur de Louis XVI et à l'excellence de ses projets, de l'autre il croit plus prudent de brûler ces chefs-d'œuvre de sensibilité. Ils auraient donc été dangereux pour le Roi. Nous pouvons supposer très vraisemblablement que ce qui paraissait

parfait au marquis aurait moins satisfait la Constituante. Il faut ajouter que Louis XVI rétabli par les puissances étrangères et par l'armée des émigrés n'eût pas été libre. Une contre-révolution sanglante eût été imposée au roi, même s'il n'en avait pas voulu, par l'entourage des princes; dès le 30 octobre 1790, Vaudreuil écrit au comte d'Artois : « Les scélérats jouent de leur reste, et veulent intimider. L'arme de la terreur est celle qui jusqu'à présent les a si bien servis; mais cette arme commence à être bien usée, et l'arme de la vengeance s'aiguise d'un bout à l'autre de la France, et sera dirigée par vous et par l'honneur indigné. » Le 19 juin 1791, il parle au prince « de rendre l'autorité à votre frère sans effusion de sang, en ménageant des peuples égarés, en ne livrant au glaive de la justice rétablie que les chefs coupables d'une criminelle révolution ». Enfin le 23 juillet, Vaudreuil écrit au comte d'Antraigues : « Cela ira, cela ira. Il faut bien que cette sacrilège chanson soit enfin sanctifiée. »

On peut facilement s'imaginer ce qu'eût été à la fin de 1791 la répression confiée aux émigrés et aux parlementaires. Mais ce ne sont là que des suppositions, et nous avons mieux que des hypothèses à faire. Nous possédons les lettres de Léopold II à sa sœur et à son beau-frère; le 2 juillet, il écrit à Marie-Antoinette : « Tout ce qui est à moi est à vous : argent, troupes, enfin tout. » Le 5, il répète la même chose à Louis XVI « Mes ministres, les gouverneurs généraux aux Pays-Bas, mes généraux, mes troupes ont l'ordre, ainsi que le comte de Mercy, de se prêter à tout ce que vous pouvez désirer tant dans la chose que dans la forme. » Le même jour, il écrit encore une fois à sa sœur : « Tout ce qui est à moi est à vous argent, troupes, enfin tout..., trop heureux si je puis vous être bon à quelque chose, et servir à remettre ordre chez vous pour terminer un système scandaleux qui aurait bouleversé l'Europe entière à la longue. » Louis XVI est tout à fait de cet avis : il a résolu « de faire connaître à l'Europe l'état ou il

se trouve, et en confiant ses peines à l'empereur son beau-frère il ne doute pas qu'il ne prenne toutes les mesures que son cœur généreux lui dictera pour venir au secours du Roi et du royaume de France. »

Quant à la reine, elle paraît tout d'abord mieux au courant de la situation nouvelle. Le 30 juillet, elle écrit à son frère une longue lettre très raisonnable, où, faisant contre mauvaise fortune assez bon cœur, elle accepte la Révolution; elle admet que le roi, en l'acceptant lui aussi, trouvera « dans les dispositions de la nation, dès qu'elle sera calmée, plus de déférence, et des dispositions plus favorables que celles qu'il pourrait attendre de la plupart des Français qui sont actuellement hors du royaume ». Cela est très sage; mais, le lendemain, la reine envoie ce billet à Mercy : « Je vous ai écrit le 29 une lettre que vous jugerez aisément n'être pas de mon style. J'ai cru devoir céder aux désirs des chefs de parti ici, qui m'ont donné eux-mêmes le projet de lettre. J'en ai écrit une autre à l'Empereur, hier 30; j'en serais humiliée, si je n'espérais pas que mon frère jugera que dans ma position je suis obligée de faire et d'écrire tout ce qu'on exige de moi. » La contradiction, pour employer un mot parlementaire, est flagrante. Rentrés à Paris, le roi et la reine, suivant la formule qui s'impose, n'avaient rien oublié ni rien appris : puisqu'ils ne pouvaient plus passer à l'ennemi, ils allaient appeler l'ennemi en France.

Louis XVI et Marie-Antoinette ont commis toutes les fautes, y compris le crime de haute trahison. Dans un mémoire adressé à Léopold II, le 8 septembre 1791, par la reine, le *casus belli* que pourrait chercher l'empereur est tout indiqué : « Il est impossible que les puissances unies voient sans crainte une seule nation, et une nation aussi puissante que la France, élever sa force armée dans un degré prodigieux, sans aucune proportion ni mesure avec les autres nations. Aucun souverain en Europe n'augmente ses troupes à un degré sensible,

sans que les puissances intéressées en demandent raison. » Un peu plus tard, le baron de Goguelat porte à Vienne, au roi de Bohême et de Hongrie, ce billet qui, sous sa forme vague, est un appel très précis à l'étranger : « Croyez en tout point, mon cher neveu, la personne que je charge de ce billet. Ce 13 mars 1792. *Signé* : Marie-Antoinette. » — « Je pense absolument comme votre tante, et j'y ai la même confiance. » *Signé* : Louis. » Ce même roi, qui a juré fidélité à la Constitution, supplie l'Europe d'intervenir, et promet au roi de Prusse de lui payer tous les frais de l'invasion de la France. Le 13 juillet 1792, le roi de Prusse écrit à Schulembourg : « Il me paraît juste que l'on pût convenir d'une indemnisation des frais que l'armement occasionnerait. » Et le fondé de pouvoirs de Louis XVI, le baron de Breteuil, de répondre immédiatement : « Je n'ai pas besoin d'attendre, Monsieur, la réponse du Roi, pour pouvoir prier Votre Excellence d'assurer le Roi de Prusse que le Roi mon maître sentira toute la justesse des grands principes qui portent Sa Majesté Prussienne à vouloir s'assurer le remboursement des frais de tout genre que peuvent lui occasionner les mesures vigoureuses qu'Elle se propose de prendre en faveur du Roi. »

A partir du retour de Varennes, le roi renonce à toute nouvelle tentative d'évasion. Gouverneur Morris prépare inutilement un second projet : « Les mesures, dit-il, étaient si bien prises à cet effet, que le succès en était presque immanquable; mais le Roi (pour des raisons qu'il est inutile de détailler ici) renonça au projet le matin même fixé pour son départ, alors que les gardes suisses étaient déjà partis de Courbevoie pour couvrir sa retraite. » Il essaye de lutter contre l'irrésistible courant par de bien petits moyens. Il va jusqu'à tenter de mettre dans son parti les Loges maçonniques. Le 7 décembre 1791, Morris raconte une conversation curieuse sur ce point : « En causant avec M. de Laborde, nous allons d'une chose à l'autre : à la fin il me communique un journal qu'il est en train d'écrire

et qui est distribué aux frais du roi aux Loges des franc-maçons dans le royaume. Il ajoute que le Roi et la Reine, M. de la Porte et lui-même sont les seules personnes qui soient dans le secret. » L'idée n'est peut-être pas très heureuse. Louis XVI en a de pires : il prodigue des serments qu'il compte bien violer. Sa duplicité éclate dans tout le discours de clôture de la Constituante, qu'il prononce le 30 septembre 1791, mais surtout dans les passages suivants, dont toute sa correspondance avec l'étranger est l'ironique commentaire : « J'ai notifié aux puissances étrangères mon acceptation de cette Constitution..... (*Vifs applaudissements et cris : Vive le Roi!*) et je m'occuperai constamment de toutes les mesures qui peuvent garantir au dehors la sûreté et la tranquillité du royaume... En retournant dans vos foyers, messieurs, vous serez les interprètes de mes sentiments auprès de vos concitoyens.... (Oui! Oui! — *Vifs applaudissements, et cris : Vive le Roi!*) Dites-leur bien à tous que leur roi sera toujours leur premier et leur plus fidèle ami (*Vifs applaudissements, et cris : Vive le Roi!*), qu'il a besoin d'être aimé d'eux.... (*Vifs applaudissements, et cris : Vive le Roi!*), qu'il ne peut être heureux qu'avec eux et par eux.. (*Applaudissements prolongés.*) L'espoir de contribuer à leur bonheur soutiendra mon courage, comme la satisfaction d'y avoir réussi sera ma plus douce récompense. » (*Vifs applaudissements, et cris : Vive le Roi! pendant quelques minutes.*) Ainsi, d'un côté l'enthousiasme, la confiance entêtée malgré tant de raisons de froideur et de défiance, la croyance en la loyauté du roi malgré tant de preuves de déloyauté; de l'autre, tout le machiavélisme dont Louis XVI était susceptible, et l'intention bien arrêtée de manquer le plus possible à ses engagements les plus solennels. Sa trahison est si manifeste qu'Augéard lui-même est obligé de la reconnaître : « On ne peut, dit-il, se dissimuler que l'on avait trouvé dans les papiers de M. de Laporte, dans ceux de M. de Septeuil, trésorier de la liste civile, et même depuis, dans l'armoire de fer, des indices certains que

ce prince, malgré ses serments et ses démonstrations publiques, dans les cours étrangères entretenait une correspondance criminelle aux yeux de l'Assemblée, et qui tendait à renverser une constitution qu'il avait sanctionnée au milieu de son peuple, et jurée à la face de l'Éternel. » Tout le monde est désorienté, car personne ne sait plus que penser des vrais sentiments du roi, sauf le peuple et la partie gauche de l'Assemblée qui, soit par enthousiasme, soit par politique, croient ou feignent de croire à la parole royale. Les émigrés sont indignés. Au moment où le roi accepte la Constitution, Vaudreuil écrit au comte d'Antraigues : « Cette acceptation du roi ! Oh dieux ! quelle honte, quel malheur ! » Dans le malheur, pas plus que dans la prospérité, la noblesse n'est indulgente pour ses souverains. C'est surtout Marie-Antoinette que l'on rend personnellement responsable des fautes d'autrui.

Enfin un jour elle se rebiffe, et, condamnée impitoyablement par les émigrés, elle les juge sévèrement à son tour : « Vous connaissez par vous-même, écrit-elle à Mercy, le 21 août 1791, les mauvais propos et les mauvaises intentions des émigrants. Les lâches, après nous avoir abandonnés, veulent exiger que seuls nous nous exposions, et seuls nous servions tous leurs intérêts. » La noblesse à Paris ne vaut guère mieux : « Quand on obtient de nous une démarche qui la blesse, dit en 1791 Marie-Antoinette à M<sup>me</sup> Campan, je suis boudée, personne ne vient à mon jeu ; le coucher du Roi est solitaire. » Encore la reine ne connaissait-elle pas l'acrimonie des propos tenus sur la famille royale. C'est dans la meilleure société que Gouverneur Morris a entendu l'étrange conversation que voici : « Aujourd'hui, 14 juillet 1791, M. de Trudaine dit qu'il a entendu raconter par le jeune Montmorin que le Roi est par nature cruel et bas. Un exemple de sa cruauté, entre autres : il avait coutume d'embrocher et de brûler des chats vivants. En me promenant en voiture avec M<sup>me</sup> de Flahaut, je lui dis que je ne pouvais pas croire à de pareilles choses.

Elle me répond que quand il était jeune il se rendait coupable de pareilles choses ; qu'il est très brutal et très malpropre, ce

# PROCLAMATION

D U

## CONSEIL EXÉCUTIF

### PROVISOIRE.

*EXTRAIT des Registres du Conseil, du 20  
Janvier 1793, l'an second de la République.*

Le Conseil exécutif provisoire délibère sur les affaires à proposer pour l'exécution des décrets de la Convention nationale, des 15, 17, 19 & 20 janvier 1793, entre les dispositions suivantes.

- 1° L'exécution du jugement de Louis Capet se fera demain lundi 21.
- 2° Le lieu de l'exécution sera la Place de la Bretonnie, ci-devant Louis XV, entre le pied-d'âne & les Charpe-d'effis.
- 3° Louis Capet portera du Turbent à huit heures de matin, de manière que l'exécution puisse être faite à midi.
- 4° Des Commissaires du Département de Paris,

des Commissaires de la Municipalité, deux membres du Tribunal criminel assisteront à l'exécution ; le Secrétaire greffier de ce Tribunal en dressera le procès-verbal, & lesdits Commissaires & Membres du Tribunal, aussitôt après l'exécution convenue, viendront en rendre compte au Conseil, lequel restera en séance permanente pendant toute cette journée.

*Le Conseil exécutif provisoire.*

ROLAND, CLAVIERE, MONGE, LIBRUN, GARAT,  
PASCHE

*Par le Conseil, GROUVELLE.*

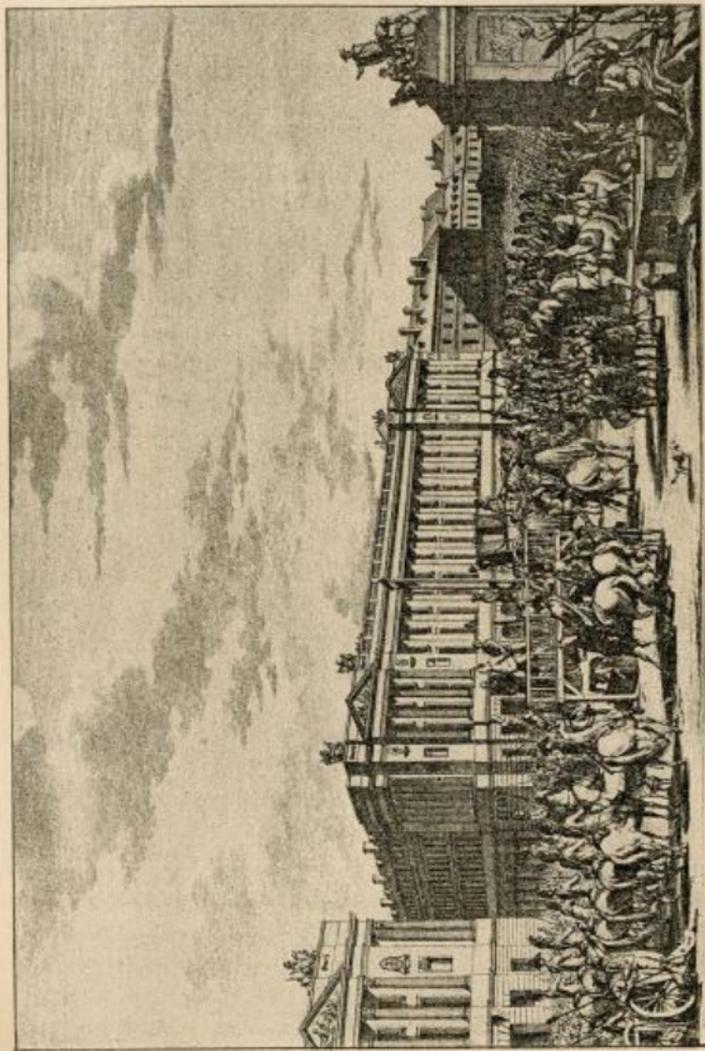
A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE DU LOUVRE, 1793.

REPRODUCTION DE L'ORDRE DE L'EXÉCUTION DE LOUIS XVI.

qu'elle attribue principalement à une mauvaise éducation. Sa brutalité le conduisit une fois si loin, pendant qu'il était Dauphin, qu'il battit sa femme : pour cela, il avait été exilé

pendant quatre jours par son grand-père Louis XV. Pendant très longtemps, il avait l'habitude de cracher dans sa main, trouvant cela plus commode. Il n'est pas étonnant qu'une pareille brute soit un jour détrônée. » De pareils propos, plus que légers, montrent le discrédit profond où était tombé Louis XVI après son échec de Varennes. Il ne dirige plus rien, ni son royaume, ni lui-même : ce n'est plus qu'une épave ballottée d'ici, de là, jusqu'à l'engloutissement final.

Ni son intelligence, ni son caractère n'ont été à la hauteur d'une situation qu'il n'avait pas seul préparée, mais qu'il n'avait pas eu l'énergie d'améliorer à temps. Énumérant les principales causes de la chute de l'ancien régime, le comte de Lally-Tollendal écrit ceci : « Le caractère de l'infortuné Louis XVI, le désaccord qui s'est trouvé entre le genre de ses vertus et le besoin des circonstances, ont eu évidemment une si grande part dans le triomphe de la Révolution, que je dois peut-être les présenter ici comme une quatrième cause principale. » Il est donc fâcheux pour sa gloire, et peut-être même pour le bonheur de la France, qu'il n'ait pas disparu, d'une mort naturelle, en 1789, après l'inauguration des états généraux. L'histoire n'aurait pu voir en lui qu'un prince faible, mais animé de bonnes intentions, tandis que de 1789 à 1793 elle ne peut le juger que comme un homme impuissant, mais malveillant. Il est difficile de partager l'indulgence de Mignet, qui termine son jugement sur Louis XVI en oraison funèbre, en panégyrique : « Il y a peu de mémoires de Roi aussi recommandables. L'histoire dira de lui qu'avec un peu plus de force d'âme, il eût été un roi unique. » On éprouve quelque gêne à se montrer sévère, ou même simplement juste, pour un homme qui a expié de son sang ses fautes, celles de son prédécesseur, celles de son entourage. Louis Blanc lui-même hésite un instant devant le procès de Louis XVI, et surtout devant sa condamnation. Plus résolu, Michelet, qui a consacré à cette fin quelques-unes de ses plus belles pages, et des plus vraies,



EXÉCUTION DE LOUIS XVI, PLACE DE LA RÉVOLUTION (21 janvier 1793).

Michelet prend nettement parti pour la France contre son roi. L'histoire pensera comme le grand historien, en ajoutant que devant l'échafaud Louis XVI se relève. De nobles et respectables sentiments sont réveillés autour de lui. Lorsque la noblesse comprend enfin que son roi va mourir pour elle, à cause d'elle, son loyalisme reparait. On connaît les nombreuses tentatives faites pour délivrer le prisonnier du Temple, même dans le trajet de la prison à l'échafaud. De pareils dévouements honorent à la fois ceux qui en sont capables et celui qui en est l'objet. Ils empêchent le jugement suprême de l'historien de se terminer comme un réquisitoire; on ne peut plus que dire, avec le marquis de Ferrières : « Je m'arrête. Louis XVI a été malheureux; je ne presserai point les réflexions : plaignons-le d'être né sans caractère, d'avoir toujours été le jouet de sa propre faiblesse, et d'une foule de passions qui lui étaient étrangères. »

FIN

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE . . . . .	I
INTRODUCTION . . . . .	IX
CHAPITRE PREMIER.	
LOUIS XVI . . . . .	1
CHAPITRE II.	
MARIE-ANTOINETTE . . . . .	34
CHAPITRE III.	
LA COUR . . . . .	83
CHAPITRE IV.	
L'OPPOSITION . . . . .	126
CHAPITRE V.	
LES ÉTATS GÉNÉRAUX . . . . .	146
CHAPITRE VI.	
LA CONSTITUANTE . . . . .	168
§ I. — Physionomie de l'Assemblée . . . . .	168
§ II. — Les Cahiers de doléances à la Constituante . . . . .	187
§ III. — Les Écrivains qui font autorité . . . . .	192
§ IV. — L'Éloquence . . . . .	195
§ V. — La Noblesse . . . . .	209
§ VI. — Le Clergé . . . . .	218
§ VII. — Le Tiers . . . . .	225

## CHAPITRE VII.

L'AGITATION A PARIS. . . . .	235
§ I. — Les Tribunes. . . . .	235
§ II. — Clubs et Cafés. . . . .	241
§ III. — Les Théâtres. . . . .	251
§ IV. — Les <i>Actes des Apôtres</i> . . . . .	257

## CHAPITRE VIII.

VARENNES ET SES CONSÉQUENCES. . . . .	282
---------------------------------------	-----

---



